

(1)

(N° 51.)

—
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SEANCE DU 6 FEVRIER 1900.

—
COMpte GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1898,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

RUE DE LOUVAIN, 112.

—
1900

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1898.	
Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1898	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1898	9— 17
<i>Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1898.</i>	
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1898	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1898	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1898	24— 25
COMPTES DES BUDGETS.	
<i>Compte définitif du budget de l'exercice 1897.</i>	
Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1897	28— 42
Budget de l'exercice 1897. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 69
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	71—107
— — — — — par province, des recouvrements effectués	109—127
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	129—165
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	165—501
Comparaison des dépenses de l'exercice 1897, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur	502
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1896 inclusivement	505—509
Résultat général du budget de l'exercice 1897	511
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1897.	512
<i>Compte provisoire du budget de l'exercice 1898.</i>	
Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1898.	314—318
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1898	319
Budget de l'exercice 1898. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1899.	322—325
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1899	326—345
<i>Compte des opérations sur les exercices clos de 1893 à 1897.</i>	
Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1893 à 1897	346—348
Exercice périmé de 1895. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	349—355
Exercices en cours d'apurement de 1894 à 1897. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1899.	355—371

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1898.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1898	374
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1898, les opérations de l'année 1898 et la situation au 1 ^{er} janvier 1899	375—393

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1898.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1898	396—413
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1898	415—419

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Rapport annuel sur l'administration et la situation matérielle de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1898	421—452
Annexes :	
Situation générale de la caisse d'amortissement, présentant le résumé des opérations faites jusqu'au 31 décembre 1898.	453—455
Situation de la caisse des dépôts et consignations au 31 décembre 1898	456—459
Mouvement et situation du portefeuille de la caisse des dépôts et consignations	440—450



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1898 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en quatre parties :

La première partie, intitulée : **COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1898**, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les trois autres parties constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° **COMPTE DES BUDGETS**, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2°, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le compte des budgets se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, *le compte définitif du budget de l'exercice 1897*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1898, époque de sa clôture; B, *le compte provisoire du budget de l'exercice 1898*, établissant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1899; C, *le compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1895 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1894 à 1897.

2° **COMPTE DE TRÉSORERIE**, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il rétrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1898, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1898, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1899.

3° **COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX**, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1898, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Les diverses parties du compte général sont précédées de notes explicatives qui en résument les résultats et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.

Le rapport annuel sur l'administration et la situation matérielle de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1898, a été présenté aux Chambres législatives, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847. Ce rapport et les états de situation qui lui servent d'annexes sont publiés à la suite du compte spécial de la dette publique.



COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1898.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1898.

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1898, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics ; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1897.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1898, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1897, s'élevaient à fr. 14,754,532 59

Pendant l'année 1898, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 12,436,067 16

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1897 atteignaient. 27,190,599 75

Les recettes opérées en 1898 ayant été de 22,553,165 82

Une somme de fr. 4,637,433 93
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1897.

Exercice 1898.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens, tant ordinaires qu'extraordinaires de 1898, se sont élevés à	fr. 675,781,306 61
Les recouvrements effectués en 1898 ont été de	662,179,208 34
	<hr/>
Au 1 ^{er} janvier 1899, il restait à recouvrer	fr. 13,602,098 27
	<hr/> <hr/>

DÉPENSES.

Exercice 1897.

Suivant le compte de l'année 1897, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1897, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1898, à	fr. 45,022,683 14
De cette dernière date au 31 octobre 1898, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	146,433,025 83
	<hr/>
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1897 s'élevaient, en définitive, à	191,455,708 97
	<hr/>
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	190,144,549 29
	<hr/>
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 1,311,159 68
	<hr/> <hr/>

Exercice 1898.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1898, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1898, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 552,382,282 01
Les paiements effectués et justifiés sont de	500,820,068 12
	<hr/>
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1899, à	fr. 51,562,213 89
	<hr/> <hr/>

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1893 à 1896, étaient de fr.	273,292 40
	<hr/>
A REPORTER.	fr. 273,292 40

REPORT. fr. 273,292 40

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1897; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 1,311,159 68

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 1,584,452 08

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1898, y compris :
1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 1,312,887 05

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1899, à fr. 271,565 05

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1894 fr.	25,614 90
— 1895	38,666 68
— 1896	41,322 07
— 1897	165,964 38
SOMME ÉGALE. fr.	271,565 05

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1898, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées à fr. 6,464,000,727 89 c^t,

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers). fr.	1,532,406,530 87
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	433,884,446 26
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	4,497,709,750 76
ENSEMBLE. fr.	6,464,000,727 89

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1898, sur les services de la Trésorerie, s'élèvent, à fr. 6,466,124,412 42 c^s,

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 1,524,174,618 37
Service de la dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	422,326,466 10
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	4,519,623,327 95
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 6,466,124,412 42
	<hr/> <hr/>

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1898, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1897, montaient à fr. 1,536,596,870 48

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 144,570,224 92	
Titres de la dette publique et autres valeurs	1,019,282,956 50	
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i> {	En portefeuille chez les comptables.	59,951,661 99
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	112,812,027 07
		<hr/>
	Fr. 1,536,596,870 48	
	<hr/> <hr/>	

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1898, se sont élevées à fr. 7,148,713,102 05 c^s.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	{	de 1897 . fr. 22,533,165 82	}	684,712,374 16
		de 1898 . . 662,179,208 34		
Opérations de Trésorerie				6,464,000,727 89
				<hr/>
				7,148,713,102 05
				<hr/>
				ENSEMBLE. . . fr. 8,485,309,972 53
				<hr/> <hr/>

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1898, s'élèvent à fr. 7,158,401,916 88 c.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	<table> <tr> <td>de 1897 . fr.</td> <td>190,144,549 29</td> <td rowspan="3">}</td> <td rowspan="3">692,277,504 46</td> </tr> <tr> <td>de 1898 . .</td> <td>500,820,068 12</td> </tr> <tr> <td>clos. . . .</td> <td>1,512,887 05</td> </tr> </table>	de 1897 . fr.	190,144,549 29	}	692,277,504 46	de 1898 . .	500,820,068 12	clos. . . .	1,512,887 05
de 1897 . fr.	190,144,549 29	}	692,277,504 46						
de 1898 . .	500,820,068 12								
clos. . . .	1,512,887 05								
Opérations de Trésorerie.	6,466,124,412 42								
TOTAL DE LA DÉPENSE.			fr. 7,158,401,916 88						

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1898,

SAVOIR :

Numéraire en caisse	fr.	117,495,598 98						
Titres de la dette publique et autres valeurs		998,625,435 65						
<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	<table> <tr> <td>En portefeuille chez les comptables.</td> <td>63,919,921 92</td> </tr> <tr> <td>En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.</td> <td>146,869,101 75</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;"><u>1,526,908,055 65</u></td> </tr> </table>	En portefeuille chez les comptables.	63,919,921 92	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	146,869,101 75	<u>1,526,908,055 65</u>		
		En portefeuille chez les comptables.	63,919,921 92					
		En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	146,869,101 75					
<u>1,526,908,055 65</u>								
SOMME ÉGALE		fr. 8,485,309,972 53						

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le Compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1898.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNEE 1898.



COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1898.

Numéraire en caisse	fr.	144,570,224 92
Titres de la dette publique et autres valeurs		1,019,282,056 50
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 59,951,661 99
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	112,812,027 07
		1,356,596,870 48

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1897.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1898.	MODIFICATIONS apportées, en 1898, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1898.	SOMMES restant à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.						
Impôts	fr. 5,169,692 26	2,445,584 51	"	5,613,076 57	5,098,092 06	514,984 51
Péages	4,690,287 19	527,247 98	"	5,217,555 17	5,051,452 74	166,102 45
Capitaux et revenus	4,455,576 65	91,471 55	"	4,544,847 96	2,850,104 08	1,694,745 88
Remboursements	664,852 64	9,375,616 77	"	10,058,469 41	9,526,525 25	511,946 18
	12,978,208 72	12,455,720 59	"	25,413,929 11	22,526,152 11	2,887,777 "
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Remboursement des avances faites pour compte des Puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et ren- seignements	12,000 "	"	"	12,000 "	"	12,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de dis- ponibilité, pour cause de suppression d'em- ploi, des instituteurs communaux	56,166 95	"	"	56,166 95	"	56,166 95
Remboursement des avances faites aux colo- nies agricoles de bienfaisance de Hoog- straeten-Wortel-Merxplas	600,000 "	"	"	600,000 "	"	600,000 "
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	28,150 94	546 77	"	28,503 71	7,013 71	21,490 "
Produit des aliénations extraordinaires d'im- meubles	1,080,000 "	"	"	1,080,000 "	"	1,080,000 "
		12,456,067 16	"			
	14,764,532 59	12,456,067 16		27,190,599 75	22,533,165 82	4,657,433 93

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1898.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1897.

	CRÉANCES		PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1898. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice,	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1898.	constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1898.		sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1895 à 1896), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État . . .	54,985 30	1,009,787 22	1,044,008 55	762 05	•
Dépenses propres à l'exercice	43,265,261 70	145,423,238 61	187,585,824 31	1,502,676 06	•
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1897 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897 et à l'arrêté royal du 9 août 1897.	1,722,458 02	•	1,714,716 45	7,721 57	•
	45,022,685 14	146,433,025 83		1,511,159 68	•
	191,455,708 97		190,144,319 20	1,511,159 68	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1898.

	DROITS	RECOUVREMENTS	SOMMES
	CONSTATÉS pendant l'année 1898.	EFFECTUÉS pendant l'année 1898.	restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1899, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	205,957,779 51	205,151,410 32	2,806,369 10
Péages	205,725,846 90	201,374,395 35	4,349,451 55
Capitaux et revenus	16,355,965 68	11,206,543 20	5,129,422 39
Remboursements	6,406,599 69	5,768,216 35	658,383 36
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi :	454,404,191 78	421,480,565 20	12,923,626 40
A. Dotations de l'amortissement et intérêts du capital amorti	4,557,565 45		
B. Deuxième douzième affecté à l'amortissement du capital payé en exécution de la loi du 6 mars 1897, qui a autorisé la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers et La Louvière	688,544 74		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 »	28,000 »	»
Remboursement du solde du prêt consenti à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	500,000 »	500,000 »	»
Produits d'aliénations extraordinaires d'immeubles	141,606 66	141,606 66	»
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	75,684 80	75,684 80	»
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	240,256 61	225,486 46	25,750 15
Prix de vente de biens de cures	3,017 52	3,017 52	»
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, à Bruxelles	57,071 60	57,071 60	»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	1,355 84	1,355 84	»
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	21,102 58	21,102 58	»
Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	202,178 16	140,456 53	52,721 63
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	600,000 »	»	600,000 »
Prix de la cession des sections néerlandaises des lignes de Tilbourg-Turnhout, d'Anvers à la frontière prussienne vers Gladbach, de Hasselt-Maestricht-Aix-la-Chapelle et de Hasselt-Eindhoven	»	»	»
Complément du subside que la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'État néerlandais a reçu de particuliers pour l'établissement d'une halte à Exel	2,475 90	2,475 90	»
Somme représentant l'estimation de la moins-value des matériaux de l'embranchement de Munster-Bilsen dont la Compagnie néerlandaise a abandonné l'exploitation	21,254 »	21,254 »	»
Prix de la cession du mobilier et de l'outillage du chemin de fer et du service télégraphique de la section de Vireux à la frontière belge, repris par la Compagnie du chemin de fer de l'Est français	1,198 85	1,198 85	»
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1897, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles	529,124 48	529,124 48	»
Produit de la négociation d'un capital nominal de 11,676,500 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 30 octobre 1897. — Solde recouvré en 1898.)	2,764,106 35	2,764,106 35	»
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série, autorisée par arrêté royal du 15 janvier 1898	28,892,737 81	28,892,737 81	»
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série, à concurrence d'une somme effective de 6,044,600 francs pour les dépenses faites en numéraire :			
a) En vertu de l'article 2, § 2 de la loi du 27 juin 1897 relative au rachat des concessions des chemins de fer d'Anvers à Gand et de Gand à Ecclou	5,345,100 »	5,345,100 »	»
b) En exécution des articles 3 et 4 de la même loi pour le remboursement d'actions privilégiées et d'obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, ainsi que des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Ecclou à Gand. Partie du produit de la réalisation d'une obligation de 100 francs à 5 p. c., 1 ^{re} série, à l'effet de couvrir une dépense en numéraire faite à charge de l'article 28 du Budget extraordinaire de 1898 et relative au rachat de la concession des chemins de fer Grand Central belge	97 50	97 50	»
Titres de la dette publique à 5 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1898 :			
1 ^o En vertu de l'article 3, § 1 ^{er} de la loi du 16 avril 1898 approuvant la convention du 10 février 1898 relative au rachat de la concession du réseau des chemins de fer Grand Central belge	185,964,100 »	185,964,100 »	»
2 ^o En exécution de l'article 3, § 1 ^{er} de la même loi approuvant la convention du 16 février 1897 relative à la cession du réseau de chemins de fer Liégeois-Limbourgeois et ses prolongements	10,254,500 »	10,254,500 »	»
	175,781,306 61	662,179,208 34	13,602,098 27

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1898.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DEPENSES. — EXERCICE 1898.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1898.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1898.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1899, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1894 à 1897), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État	451,622 45	355,994 96	95,627 49
Dépenses propres à l'exercice	285,486,427 64	235,513,810 02	40,072,608 62
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1898 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 avril, 9 mai et 29 décembre 1898, et à l'arrêté royal du 9 mai 1898	266,444,251 92	264,950,254 14	1,405,077 78
	552,582,282 01	500,820,058 12	51,562,213 89

COMPTÉ DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS.

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité de l'État, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	975,053,238 28	
Recettes pour ordre.	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	547,730,630 26	1,552,406,530 87
	Fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	9,622,662 33	
	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique	183,097,261 96	
Service de la dette publique.	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	12,931,740 14	435,884,446 26
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique.	227,855,444 16	
	Produit des émissions de bons du Trésor	10,000,000 00	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			4,497,709,750 76
			6,464,000,727 89

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1898.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

		SERVICE ordinaire.	SERVICES extraordinaires.	
Exercice 1895.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit.		1,555 67	25,235 99
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1898		21,902 52	
— 1894. . .	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1898	25,524 12	4,992 18	30,516 30
— 1895. . .	Idem	9,810 94	"	9,810 94
— 1896. . .	Idem	100,442 67	5,882 85	104,525 52
— 1897. . .	Idem	1,141,117 28	4,081 02	1,145,198 30
				1,512,887 05

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	968,214,365 05	1,524,174,618 37
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	541,672,167 79	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	14,288,085 55	
Service de la dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique	181,647,271 18	422,526,466 10
	Payements, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et Cie limited, des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique.	12,825,750 76	
	Transferts aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts.	227,855,444 16	
	Remboursements de bons du Trésor.		
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			4,519,625,327 95
			6,486,124,412 42

COMpte DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets. — RECETTES.</i>	Exercice 1897 fr.	22,533,165 82	} 684,712,374 16
	— 1898	662,179,208 34	
<i>Opérations de Trésorerie.</i>			6,464,000,727 80
TOTAL DES RECETTES fr.			7,148,715,102 06
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1898			1,536,596,870 48
TOTAL GÉNÉRAL. fr.			8,485,309,972 53

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1898.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1899.

Numéraire en caisse		117,405,598 98
Titres de la dette publique et autres valeurs.		908,025,453 .
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	63,010,021 02
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	146,869,101 75
		210,789,023 67
		1,526,908,055 65

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1898.

Opérations sur les Budgets. -- DÉPENSES.	Exercice 1897 fr.	100,144,540 29	692,277,504 46
	— 1898	500,820,068 12	
	Exercices clos	1,312,887 05	
Opérations de Trésorerie.			6,406,124,412 42
TOTAL DES DÉPENSES. fr.			7,158,401,916 88
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1899.			1,526,908,055 65
TOTAL GÉNÉRAL fr.			8,485,309,972 53

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la dette publique,
G. VAN CÛTSEM.

Arrêté par le Ministre des Finances
et des Travaux publics,
P. DE SMET DE NAEYER.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1898.

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS				
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1897	4,964,951 60	916,518 54	5,693,562 50	002,560 01	»
— — 1898	147,027,000 45	61,795,480 86	177,679,565 46	20,862,444 70	4,544,170 44
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	52,675,025 02	4,408,700 40	10,507,052 54	712,176,692 35	»
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	27,584,854 58	7,342,757 63	98,260,768 25	409,765,725 44	25,754 15
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	»	»	»	»	»
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS	15,285,124 55	5,515,975 »	195,895,559 26	188,505,670 37	»
TOTAL DES RECETTES (r.)	248,157,542 70	79,973,412 43	484,056,287 90	1,552,010,802 87	4,567,924 59

faites par l'administration des finances, pendant l'année 1898.

COMPTABLES				CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL des RECETTES.
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par l'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'Agriculture, etc.		Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	
87,159 75	221,763 55	.	.	.	11,746,149 89	700 -	22,555,105 82
518,506 92	460,742 17	.	.	.	20,018,154 27	227,975,554 09	662,170,208 34
.	194,004,841 05	290,528 04	675,053,238 28
266,547 72	.	4,250,753 65	228,709 08	.	.	.	547,750,050 26
.	9,622,662 53	.	9,622,662 53
.	41,656,844 16	592,227,602 10	453,884,446 26
.	.	.	.	2,880,169,585 56	250,128,412 56	966,411,615 68	4,407,709,750 76
672,014 50	682,505 70	4,250,753 65	228,709 08	2,880,169,585 56	518,067,064 24	1,586,003,608 81	7,148,715,102 05

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et acises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'admin. stration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1897-1898).	24,234,890 65	5,500,461 95	70,925,141 27	15,458,989 56	707 95	.	.	.
b. Opérations sur les budgets clos.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	1,658,429 15	.	5,829,711 71	125 051,982 76
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette.	26,815,950 42	8,287,727 59	95,067,587 60	408,642,495 21	25,755 80	265,990 66	.	4,540,525 00
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	104,554,556 95	66,057,289 99	510,450,102 45	785,025,155 88	4,558,051 59	405,666 67	681,556 54	.
TOTAL DES PAYEMENTS.	fr. 247,021,627 15	79,825,479 51	478,272,545 05	1,330,726,619 21	4,562,515 14	671,657 55	681,556 54	4,540,525 90

fais par l'administration des finances, pendant l'année 1898.

du Ministère de agriculture, etc	Cassier de l'Etat Evidents faits		Administration de la Trésorerie		TOTAL des PAYEMENTS	DIFFÉRENCES		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1898
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Exercices de ver- sement con- cernant les payements perçus par l'in- tervention de comptables des administrations des receveurs	Depenses consti- tuées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les paiements de l'année	Excédent des paiements de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année	
»	289,124,447 35	29,806,445 45	»	289,034,587 45	725,005 669 57	»	54,041,051 96	690,064,617 41
»	1,290,984 75	»	»	21,902 52	1,512,887 03	»	»	1,512,887 03
»	43,790,529 58	782 60	»	795,987,719 42	968,299,155	»	84,789 97	968,214,565 05
250,540 52	»	»	»	»	541,672,167 79	»	»	541,672,167 79
»	14,288,076 29	»	»	9 26	14,288,085 55	»	»	14,288,085 55
»	42,981,059 10	129,258,127 59	»	250,456,405	422,695,569 49	»	569,105 39	422,526,466 10
»	55,148,545 88	2,355,852,952 78	518,067,064 24	250,484,987 58	4,519,625,527 95	»	»	4,519,625,517 95
»	426,623,422 75	2,514,018,506 22	»	»	»	»	54,404,045 52	»
250,540 52	2,941,541,728 95	»	518,067,064 24	1,586,905,608 81	7,192,896,862 20	»	54,404,045 52	7,158,401,916 88

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1898.			RECETTES
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1898.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	50,558,508 47	•	•	243,157,542 76
— de l'enregistrement et des domaines	2,720,674 44	•	•	79,975,412 45
Comptables de l'administration des chemins de fer	0,917,748 24	•	•	484,050,287 99
— — des postes et télégraphes	27,445,982 08	•	•	1,552,010,802 87
— — de la marine	202,170 75	•	•	4,567,924 50
— — des prisons	147,078 80	•	•	672,014 59
— des établissements et services régis par l'État	4,957 15	•	•	682,505 70
— — de bienfaisance et d'aliénés	280,794 74	•	•	4,259,755 65
— du ministère de l'agriculture, etc.	20,702 05	•	•	228,700 08
Caissier de l'État	1,128,605,618 05	•	•	2,880,169,385 56
Administration de la Trésorerie. } Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	•	•	•	518,067,064 24
Administration de la Trésorerie. } Virements de comptes dans les écritures centrales.	•	27,012,117 80	112,812,027 07	1,580,905,608 81
	1,190,772,725 61	27,012,117 80	112,812,027 07	7,148,715,102 05

et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1898.

TOTAL au 31 décembre 1898.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1898.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1899.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la tour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	
278,475,041 23	247,021,027 13	.	.	31,454,314 10	
82,696,086 87	79,825,479 51	.	.	2,870,607 36	
490,954,056 25	478,272,543 03	.	.	12,681,493 20	
1,350,456,874 05	1,350,776,619 21	.	.	28,680,255 74	
4,770,095 32	4,562,513 14	.	.	207,582 18	
819,693 10	671,657 53	.	.	148,035 86	
687,462 85	681,556 34	.	.	6,100 51	
4,540,548 37	4,540,323 99	.	.	200,224 38	
249,412 01	250,340 52	.	.	19,071 40	
4,017,863,005 59	2,941,541,728 95	.	.	1,076,321,274 64	
518,067,064 24	518,067,064 24	.	.	.	
1,726,729,753 68	1,586,005,608 81	146,869,101 75	27,449,988 44	.	
	7,192,896,862 20				
	a) 34,494,945 52				a) La somme de fr. 34,494,945 52 qui vient ici en diminution de la dépense, constitue l'excédent des paiements effectués pendant l'année 1898 sur les pièces régularisées pendant la même année.
8,485,309,972 55	7,158,401,916 88	146,869,101 75	27,449,988 44	1,152,588,965 46	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1897 a eu lieu le 31 octobre 1898.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1898, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1897.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1897 au 31 octobre 1898).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1897 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 30 décembre 1896, à fr. 386,923,178 40

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, pour le service ordinaire, à 379,671,254 67
et pour les dépenses exceptionnelles, à 7,798,320 »

TOTAL. fr. 387,469,574 67

se répartissant comme il suit :

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES des lois.	MONTANT DES CRÉDITS.		
		1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles	TOTAL.
Dette publique	24 avril 1897.	112,964,165 70	»	112,964,165 70
Dotations	31 déc. 1896.	4,950,200 »	»	4,950,200 »
Justice	22 juillet 1897	21,496,040 »	294,000 »	21,790,040 »
Affaires Étrangères	25 id.	2,801,013 97	5,000 »	2,806,013 97
Intérieur et Instruction publique.	5 juin 1897.	26,552,020 »	344,750 »	26,676,770 »
Agriculture et Travaux publics .	22 juillet 1897.	20,580,579 »	3,560,570 »	24,141,149 »
Industrie et Travail	11 avril 1897	2,570,663 »	610,000 »	3,180,663 »
Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	10 août 1897.	116,254,585 »	184,000 »	116,438,585 »
Guerre	5 juillet 1897.	47,571,375 »	1,035,000 »	48,406,375 »
Corps de la Gendarmerie	27 juin 1897.	5,022,200 »	»	5,022,200 »
Finances	24 avril 1897.	17,422,415 »	1,765,000 »	19,187,415 »
Non-Valeurs et Remboursements.	23 déc. 1896.	1,926,000 »	»	1,926,000 »
ENSEMBLE. fr.		379,671,254 67	7,798,320 »	387,469,574 67

Les Budgets de l'exercice 1897 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de dépenses de fr.

546,396 27

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

	Service ordinaire	Dépenses exceptionnelles	TOTAL.
1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	25,833,817 75	17,971,162 85	43,804,980 56
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder les créances engagées sur les budgets des exercices 1895, 1894, 1895 et 1896, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 50 de la loi de comptabilité.	1,225,058 21	229,560 88	1,454,419 09
ENSEMBLE. fr.	27,058,875 94	18,200,523 71	43,259,399 65

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires	fr. 386,923,178 40
Dépenses	{ Service ordinaire fr. 406,730,430 61 } 432,728,974 32
	{ Dépenses exceptionnelles. 25,998,843 71 }
EXCÉDENT DE DÉPENSES	fr. 45,805,795 92

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1897 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	28,000 »
2° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	140,000 »
3° Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	5,000 »
4° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.	200,000 »
5° Prix de vente de biens de cures	5,000 »
6° Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	200,000 »
7° Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	4,432,255 88
8° Premier douzième affecté à l'amortissement du capital payé en	
A REPORTER.	fr. 5,010,255 88

	REPORT . . . fr.	5,010,255 88
exécution de la loi du 6 mars 1897, qui a autorisé la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière		
		688,344 74
9° Remboursement partiel d'une avance faite à la Société nationale des chemins de fer vicinaux en vue de la formation d'un fonds de roulement		
		500,000 »
10° Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2° série, au capital nominal de 265,100 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.		
		350,000 »
11° Produit de la négociation d'un capital nominal de 41,523,600 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2° série. (Arrêté royal du 9 juin 1896. — Solde recouvré en 1897.)		
		4,874,552 76
12° Produit de la négociation d'un capital nominal de 35,914,100 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2° série. (Arrêté royal du 25 février 1897.)		
		36,415,000 38
13° Produit de la négociation d'un capital nominal de 11,676,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2° série. (Arrêté royal du 30 octobre 1897. — Partie recouvrée en 1897.)		
		9,085,893 65
14° Titres de la dette publique à 3 p. c., 1° série, émis pendant l'année 1897 :		
1° En vertu de l'article 2, § 1 ^{er} de la loi du 27 juin 1897 approuvant les conventions des 16 octobre et 31 décembre 1896 relatives au rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand.		
		9,293,800 »
2° En vertu de l'article 3 de la même loi pour le remboursement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand.		
		2,554,000 »
	ENSEMBLE . . . fr.	<u>68,771,847 41</u>

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1897 :

1° A titre de crédits reportés :		
a) de l'exercice 1895. — Art. 15 de la loi du 11 septembre 1895 fr.		
		21,807,430 94
b) de l'exercice 1896. — Art. 5 de la loi du 26 juin 1896		
		45,574,591 52
		<u>67,382,022 46</u>
	A REPORTER . . . fr.	<u>67,382,022 46</u>

	REPORT. . . fr.	67,382,022 46
2° A titre de crédits nouveaux :		
Loi du 6 mars 1897. — Art. 2. fr.	8,260,156 84	
Loi du 27 juin 1897. — Art. 2.	15,158,900 »	
Loi du 27 juin 1897. — Art. 3 et arrêté royal du 31 décembre 1897	3,253,500 »	
Loi du 9 août 1897. — Art. 1 ^{er}	54,304,648 75	
Loi du 9 août 1897. — Art. 2	3,253,795 23	
	<hr/>	84,230,980 82
TOTAL. fr.	151,613,003 28	

Si, en regard de ces crédits, soit fr.	151,613,003 28
on place les ressources extraordinaires	68,771,847 41
on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr.	82,841,155 87

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires fr.	386,923,178 40	
— extraordinaires	68,771,847 41	
	<hr/>	455,695,025 81
Services ordinaires fr.	432,728,974 32	
— extraordinaires	151,613,003 28	
	<hr/>	584,341,977 60
Soit un excédent de crédits de fr.	128,646,951 79	



§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 455,695,023 81

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composaient les ressources du Budget, ont été de . . . fr. 504,270,322 25

Les recouvrements effectués n'ont été que de . . . 499,612,888 32

Il est resté à recouvrer fr. 4,657,433 95

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOUVRER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS restant A RECOUVRER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES				
<i>Impôts.</i>	Contribut' directes, douanes et accises	"	113,067 10	113,067 10
	Enregistrement et domaines.	286,710 23	" 113,207 18	599,917 41
<i>Péages.</i>	Enregistrement et domaines.	"	5,050 "	5,050 "
	Chemins de fer, etc.	"	163,072 43	163,072 43
<i>Capitaux et revenus.</i>	Enregistrement et domaines	971 20	" 5,022 21	5,993 41
	Prisons	25 06	" 1,013 66	1,058 72
	Trésorerie générale, etc.	235 57	" 1,087,476 18	1,087,711 75
<i>Remboursements.</i>	Enregistrement et domaines.	7,522 39	" 350,524 78	357,847 17
	Prisons	"	"	"
	Trésorerie générale, etc.	61 20	" 154,257 81	154,299 01
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	1,080,000 "	"	"	1,080,000 "
Prix de vente de terrains devenus disponibles par suite du démantèlement des places fortes	"	"	21,490 "	21,490 "
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	"	56,166 93	56,166 93
Remboursement des avances faites au colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.	"	"	600,000 "	600,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	12,000 "	"	"	12,000 "
TOTAUX. . . . fr.	1,587,325 65	"	3,270,108 28	4,057,433 95
			<u>3,270,108 28</u>	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 455,695,025 81
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 499,612,888 32

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 43,917,862 51

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises.	"	19,197,967 94
	{ Enregistrement et domaines	"	843,865 05
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	"	510,872 05
	{ Chemins de fer, etc.	"	11,722,524 27
<i>Capitaux et revenus.</i>	{ Enregistrement et domaines	"	230,128 35
	{ Chemins de fer, etc.	"	5,471 29
	{ Prisons	"	30,060 60
	{ Trésorerie générale, etc.	"	1,376,285 80
<i>Remboursements.</i>	{ Contributions	"	69,565 52
	{ Enregistrement et domaines	"	164,355 72
	{ Prisons	"	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	9,767,669 95
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
	Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles	49,326 55	"
	Prix de vente des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	1,295 28	"
	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes	"	51,219 32
	Prix de vente de biens de cures.	"	722 25
	Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice de Bruxelles	"	110,609 77
	Somme destinée à former le capital d'une rente de fr 55,80 au bénéfice du duc de Wellington, prince de Waterloo, pour cession à l'État de son droit d'usufruit sur un terrain nécessaire au service des chemins de fer de l'État	"	1,196 40
	Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	32,384 57	"
	Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école	"	1,335 84
	Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	80,680 31	"
		163,686 31	44,081,548 82
	Sott. fr.		43,917,862 51

Les tableaux formant les annexes A à M permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1897 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 432,728,974 32

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1897 montent à fr. 425,068,629 21

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de fr. 425,765,191 10

Il reste à payer ou à justifier fr. 1,303,458 11

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1902, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 57 de la même loi, être versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 du règlement général sur la comptabilité de l'État, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 432,728,974 32 c^s) et les dépenses liquidées (fr. 425,068,629 21 c^s) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 7,660,345 11

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,432,713 18 c^s pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice fr. 1,432,713 18

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 9,093,058 29

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1893 :

Ministère des chemins de fer, postes, etc. . fr.	11,279 19	
— des finances	2,955 25	
	<hr/>	14,234 44

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1894 :

Ministère des finances		3,001 25
----------------------------------	--	----------

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1895 :

Ministère de l'agriculture, etc. . . . fr.	546 49	
— des chemins de fer, etc.	99 83	
— de la guerre	654 50	
Corps de la gendarmerie	40 01	
Ministère des finances	2,563 0	
	<hr/>	3,903 83

d. Sur les crédits transférés de l'exercice 1896 :

Ministère de l'agriculture, etc. . . . fr.	67,869 57	
— des chemins de fer, etc.	15,814 31	
— de la guerre	6,813 26	
Corps de la gendarmerie	1,113 57	
Ministère des finances	29,671 87	
	<hr/>	121,282 58

e. Sur les crédits propres à l'exercice 1897 :

Dette publique. fr.	1,173,913 47	
Dotations {	Sénat.	236 23
	Chambre des représentants	31 48
	Cour des comptes	3,594 88
Ministère de la justice	201,779 71	
— des affaires étrangères	35,531 50	
— de l'intérieur, etc.	1,025,666 74	
— de l'agriculture, etc.	790,960 88	
— de l'industrie, etc.	241,530 20	
— des chemins de fer, etc.	1,197,308 85	
— de la guerre	1,393,441 11	
Corps de la gendarmerie	58,925 44	
Ministère des finances	1,166,524 31	
Non-valeurs et remboursements	171,822 89	
	<hr/>	7,461,067 69

TOTAL des crédits à annuler. . fr.

 7,603,489 79

REPORT. fr. 7,603,489 79

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1898, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1894 :

Dette publique fr.	9,974 14	
Ministère de l'agriculture, etc.	1,050 86	
— de la guerre	19,886 25	
		<hr/>
		30,891 25

b. Crédits transférés de l'exercice 1895 :

Dette publique. fr.	18,474 14	
Ministère de l'agriculture, etc.	15,766 68	
— de la guerre	3,496 40	
Corps de la gendarmerie	904 50	
		<hr/>
		36,641 72

c. Crédits transférés de l'exercice 1896 :

Dette publique fr.	29,474 14	
Ministère de l'agriculture, etc.	24,051 07	
— des chemins de fer, etc.	9,350 62	
— de la guerre	11,708 96	
Corps de la gendarmerie	19,177 50	
		<hr/>
		93,762 09

d. Crédits propres à l'exercice 1897 :

Dette publique. fr.	15,091 76	
Ministère de la justice	97,014 08	
— de l'intérieur, etc.	56,624 81	
— de l'agriculture, etc.	469,954 88	
— de l'industrie etc.	6,000 »	
— des chemins de fer, etc.	56,252 58	
— de la guerre	586,327 67	
Corps de la gendarmerie	44,713 52	
Ministère des finances	16,294 34	
		<hr/>
		1,328,273 44

Montant des crédits transférés à l'exercice 1898, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 1,489,568 50

ENSEMBLE. fr. 9,093,058 29

Telle est la situation en ce qui concerne les Services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1897 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. **151,613,003 28**

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1895, fr.	21,807,430 94
— — — — — 1896.	45,574,591 52
Crédits votés dans le cours de l'exercice	84,230,980 82
	<hr/>
	Fr. 151,613,003 28

Les dépenses liquidées pendant l'année 1897 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de **86,329,585 24**

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1898, époque de la clôture de l'exercice, sont de **86,321,863 67**

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. **7,721 57**

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1897. **86,329,585 24**

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. **65,285,418 04**
qui a été transféré à l'exercice 1898, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 9 août 1897, à concurrence de **59,837,027 80**

Le surplus, soit fr. **5,446,390 24**
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1897 présente les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	423,765,191 40	} 510,087,054 77
Services extraordinaires.	86,321,863 67	

A REPORTER. fr. 510,087,054 77

REPORT. fr. 310,087,054 77

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	1,303,438 11	} 1,311,159 68
Services extraordinaires.	7,721 57	

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 511,398,214 45

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	}	Crédits reportés de l'exercice 1893 fr.	14,234 44
		— — 1894	3,001 25
		— — 1895	3,903 83
		— — 1896	121,282 58
		Crédits de l'exercice 1897	7,461,067 69
			<hr/>
			7,603,489 79
Services extraordinaires — (Art. 13 de la loi du 11 septembre 1895 et art. 2 de l'arrêté royal du même jour.)			5,446,390 24

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 13,049,880 03

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1898 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1894. fr.	50,891 25	} 1,489,568 50
— — 1895.	36,641 72	
— — 1896.	95,762 09	
Crédits de l'exercice 1897	1,328,273 44	

b. Services extraordinaires (art. 6 de la loi du 9 août 1897) 59,837,027 80

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1898. fr. 61,526,596 30

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 585,774,690 78

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 584,341,977 60

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du Budget de 1897, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. fr. 1,432,713 18

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux N à Y.

Quant aux Services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.

§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1897 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 430,839,643 64
Dépenses	425,068,629 21
	Excédent de recettes (boni). . . . fr. 5,771,014 43

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 68,773,244 68
Dépenses	86,329,585 24
	Excédent de dépenses. . . . fr. 17,556,340 56

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires. fr. 430,839,643 64	} 499,612,888 32
		— extraordinaires 68,773,244 68	
Dépenses .	{	Services ordinaires. fr. 425,068,629 21	} 511,398,214 45
		— extraordinaires 86,329,585 24	
Excédent de dépenses pour 1897 fr.			11,785,326 13

Mais, en tenant compte de l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1896, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 24,824,561 04

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1897, se chiffre par un excédent de recettes de fr. 13,039,234 91

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1897, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÉGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1897 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 128,646,951 79

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre un excédent de dépenses de fr. 11,785,326 13 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 13,049,880 03

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,432,713 18

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 11,617,166 85

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1898, en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité 1,489,568 50

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 6 de la loi du 9 août 1897 59,837,027 80

Fr. 72,943,763 15

4° Plus-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 43,917,862 51

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1897 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 116,861,625 66

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de dépenses de fr. 11,785,326 13

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1850 A 1896 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1897, est inséré un tableau, sub. lit. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1850. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1850 à 1896 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces soixante-sept exercices (ceux de 1850 à 1895 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 12,555,809,785 99

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales.	145,104,385 55
2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget	275,015,675 48
3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales.	1,963,415,931 62

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 14,939,345,778 64

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 12,660,552,723 63

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à.	471,069,404 35
2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires.	59,199,368 79
3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci	2,336,274,791 32

A REPORTER. fr. 15,527,096,288 09 14,939,345,778 64

REPORT. . . fr. 15,527,096,288 09 14,959,345,778 64

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1897 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 1,454,419 09

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 15,525,641,869 »

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de. 586,296,090 36

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 15,287,803,902 63 c' et ont dépassé les évaluations de fr. 348,458,123 99

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 15,262,979,541 59 c', et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 262,662,527 41

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de. . . . fr. 611,120,651 40

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de recettes de fr. 24,824,561 04

Cet excédent de recettes a été, comme on l'a vu, transféré en recette extraordinaire à l'exercice 1897, comme résultat final des exercices précédents.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897.



BUDGET DE

Compte des recettes à l'époque

INDICATION Des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.	IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises.
— B.		Enregistrement et domaines.
— C.	PÉAGES	Enregistrement et domaines.
— D, E, F.		Chemins de fer, postes, etc.
— G.	CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines.
— H.		Chemins de fer, postes, etc.
— I.	RENDORSEMENTS	Prisons
— J.		Trésorerie générale, etc.
— K.	RENDORSEMENTS	Contributions directes, etc.
— L.		Enregistrement et domaines.
— L ^{bis} .	RENDORSEMENTS	Prisons.
— M.		Trésorerie générale, etc.
TOTAUX. fr.		580,923,178 40
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		140,000 »
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut à Anvers		5,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes.		200,000 »
Prix de vente de biens de cures		5,000 »
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, à Bruxelles		»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		200,000 »
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		»
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.		4,432,255 88
Premier douzième affecté à l'amortissement du capital payé en exécution de la loi du 6 mars 1897, qui a autorisé la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière		688,344 74
A REPORTER. fr.		5,698,600 62

L'EXERCICE 1897.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1897.	En 1898.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOUVREMENTS.	
161,141,964 04	156,101,845 00	4,928,051 85	161,029,896 94	115,067 10	•	19,197,967 94	161,029,896 94
55,545,782 46	52,775,824 84	170,040 21	52,945,865 05	599,917 41	•	843,865 05	52,945,865 05
2,092,902 95	1,654,562 72	455,510 25	2,089,872 95	3,050 •	•	510,872 95	2,089,872 95
186,700,096 70	181,041,101 76	4,595,922 51	186,537,024 27	165,072 45	•	11,722,524 27	186,557,024 27
2,981,121 76	2,942,480 98	52,647 57	2,975,128 55	5,995 41	•	230,128 55	2,975,128 55
95,471 29	95,471 29	•	95,471 29	•	•	3,471 29	95,471 29
581,499 52	290,500 85	87,159 75	583,460 60	1,038 72	•	50,960 00	383,460 60
12,122,815 55	8,004,886 84	2,750,296 96	10,755,183 80	1,687,711 75	•	1,576,285 80	10,755,183 80
779,565 52	742,485 57	56,899 75	779,385 32	•	•	69,365 52	779,365 52
1,050,902 89	441,048 70	251,507 02	692,555 72	357,647 17	•	164,355 72	692,355 72
22,984 •	22,984 •	•	22,984 •	•	•	•	22,984 •
12,711,554 56	5,518,718 89	9,258,316 46	12,557,035 55	154,299 01	•	9,757,660 95	12,557,035 55
455,727,420 64	408,313,491 55	22,526,152 11	430,839,645 64	2,887,777 •	•	43,916,465 24	430,839,645 64
28,000 •	28,000 •	•	28,000 •	(a) •	•	•	28,000 •
1,170,675 65	90,675 65	•	90,675 65	1,080,000 •	49,326 35	•	90,675 65
3,704 72	3,704 72	•	3,704 72	•	1,205 28	•	3,704 72
272,709 52	244,205 61	7,013 71	251,219 32	21,490 •	•	51,219 52	251,219 32
5,722 25	5,722 25	•	5,722 25	•	•	722 25	5,722 25
110,609 77	110,609 77	•	110,609 77	•	•	110,609 77	110,609 77
225,782 56	167,615 65	•	167,615 65	58,166 95	32,384 37	•	167,615 65
1,555 84	1,555 84	•	1,555 84	•	•	1,555 84	1,555 84
4,432,255 88	4,432,255 88	•	4,432,255 88	•	•	•	4,432,255 88
688,544 74	688,544 74	•	688,544 74	•	•	•	688,544 74
6,937,158 73	5,772,468 00	7,013 71	5,779,481 80	1,157,656 93	83,006 •	165,887 18	5,779,481 80

(a) A annuler. fr. 1,080,000 •

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr	5,698,600 62
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	»
Remboursement partiel d'une avance faite à la Société nationale des chemins de fer vicinaux en vue de la formation d'un fonds de roulement	500,000 »
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	»
Somme destinée à former le capital d'une rente de fr. 35 89 au bénéfice du duc de Wellington, prince de Waterloo, pour cession à l'État de son droit d'usufruit sur un terrain nécessaire au service des chemins de fer de l'État	»
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série, au capital nominal de 265,100 francs. émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	550,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 41,525,600 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 9 juin 1896 — Solde recouvré en 1897.)	4,874,552 76
Produit de la négociation d'un capital nominal de 33,914,100 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 25 février 1897.)	36,415,000 58
Produit de la négociation d'un capital nominal de 11,670,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 30 octobre 1897. — Partie recouvrée en 1897.)	9,085,895 65
Titres de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1897 :	
1 ^o En vertu de l'article 2, § 1 ^{er} de la loi du 27 juin 1897 approuvant les conventions des 16 octobre et 31 décembre 1896 relatives au rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand	9,293,800 »
2 ^o En vertu de l'article 3 de la même loi pour le remboursement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand	2,554,000 »
TOTAUX. fr.	68,771,847 41
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	386,925,178 40
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	455,695,025 81
Recette à l'exercice 1897 :	
De l'excédent de recettes constaté à la clôture de l'exercice 1896, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (état litt. Z)	24,824,561 04
	480,519,586 85

CICE 1897 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1897.	En 1898.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURVEMENTS.	
6,957,138 75	5,772,468 00	7,013 71	5,779,481 80	1,157,656 93	83,006 •	163,887 18	5,779,481 80
12,000 •	»	»	•	(a) 12,000 »	•	•	•
500,000 »	500,000 •	»	500,000 »	•	•	•	500,000 •
600,000 »	»	•	•	600,000 •	•	•	•
1,196 40	1,196 40	»	1,196 40	»	•	1,196 40	1,196 40
269,519 69	269,519 69	»	269,519 69	»	80,680 51	•	269,519 69
4,874,552 76	4,874,552 76	•	4,874,552 76	»	•	•	4,874,552 76
36,415,000 58	36,415,000 58	»	36,415,000 58	»	•	•	36,415,000 58
9,085,893 65	9,085,893 65	•	9,085,893 65	•	•	•	9,085,893 65
9,293,800 »	9,293,800 •	»	9,293,800 »	»	•	•	9,293,800 •
2,554,000 »	2,554,000 »	»	2,554,000 »	»	•	•	2,554,000 •
70,542,001 61	68,766,250 97	7,013 71	68,773,244 68	1,769,656 93	163,686 31	165,083 58	68,773,244 68
453,727,420 64	408,313,491 53	22,526,152 11	430,839,643 64	2,887,777 »	»	43,916,465 24	430,839,643 64
504,270,522 25	477,079,722 50	22,553,105 82	499,612,888 52	4,657,433 95	163,686 31	44,081,548 82	499,612,888 52
					43,917,862 51		
							24,824,561 04
							524,437,449 56

(a) A annuler. . . fr. 12,000 •

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROIT constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	1 ^{re} SECTION. Service ordinaire.	2 ^e SECTION. Dépenses exceptionnelles	Total		En 1897.	En 1898.
SERVICE ORDINAIRE.						
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.</i>						
Exercice 1895.						
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	11,279 19	"	11,279 19	"	"	"
— des Finances	2,955 25	"	2,955 25	"	"	"
	14,254 44	"	14,254 44	"	"	"
Exercice 1894.						
Dettes publiques	9,974 14	"	9,974 14	"	"	"
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	1,050 86	"	1,050 86	"	"	"
— de la Guerre	19,886 25	"	19,886 25	"	"	"
— des Finances	3,001 25	"	3,001 25	"	"	"
	53,892 50	"	53,892 50	"	"	"
Exercice 1895.						
Dettes publiques	22,474 14	"	22,474 14	4,000 "	4,000 "	"
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	4,794 44	11,532 03	16,326 47	2,015 50	"	1,676 "
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	2,757 97	"	2,757 97	2,658 14	"	2,658 14
— de la Guerre	15,768 40	"	15,768 40	11,617 50	9,505 47	2,114 05
Corps de la Gendarmerie	12,773 "	"	12,773 "	11,828 49	"	11,828 49
Ministère des Finances	2,563 "	"	2,563 "	"	"	"
	61,150 95	11,532 03	72,662 98	52,117 43	13,505 47	18,276 66
Exercice 1896.						
Dettes publiques	53,517 99	"	53,517 99	4,043 85	4,043 85	"
Ministère de la Justice	1,016 42	"	1,016 42	1,016 42	1,016 42	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	"	3,150 "	3,150 "	3,150 "	"	3,150 "
— de l'Agriculture et des Travaux publics	423,907 33	77,863 23	501,770 56	409,849 92	"	409,849 92
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	515,157 96	"	515,157 96	289,995 05	17,058 88	272,954 15
— de la Guerre	276,824 34	68,756 97	345,581 31	327,059 09	69,970 44	257,088 65
Corps de la Gendarmerie	62,593 75	"	62,593 75	42,502 88	558 29	41,944 59
Ministère des Finances	2,782 53	68,058 65	70,841 18	41,169 31	"	40,744 56
	1,115,800 32	217,828 85	1,333,629 17	1,118,584 50	92,427 88	1,025,751 87

CICE 1897 (SUITE).

de la clôture de l'exercice.

ET JUSTIFIÉS		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1898, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1897.		
•	•	•	11,270 19	•	•	11,270 19	•	•		
•	•	•	2,055 25	•	•	2,055 25	•	•		
•	•	•	14,234 44	•	•	14,234 44	•	•		
•	•	•	9,074 14	•	•	•	9,974 14	•		
•	•	•	1,050 86	•	•	•	1,050 86	•		
•	•	•	10,886 25	•	•	•	10,886 25	•		
•	•	•	5,001 25	•	•	5,001 25	•	•		
•	•	•	35,892 50	•	•	5,001 25	30,891 25	•		
4,000 •	•	•	18,474 14	•	•	•	18,474 14	4,000 •		
1,676 •	557 50	•	14,313 17	•	•	546 49	15,766 68	2,015 50		
2,658 14	•	•	99 85	•	•	99 85	•	2,658 14		
11,617 50	•	•	4,150 80	•	•	654 50	3,496 40	11,617 50		
11,828 49	•	•	944 51	•	•	40 01	904 50	11,828 49		
•	•	•	2,565 •	•	•	2,565 •	•	•		
51,780 15	557 50	•	40,545 55	•	•	5,003 83	50,641 72	52,117 45		
1,043 85	•	•	29,474 14	•	•	•	29,474 14	4,043 85		
1,016 42	•	•	•	•	•	•	•	1,016 42		
3,150 •	•	•	•	•	•	•	•	3,150 •		
107,849 02	•	•	91,920 64	•	•	67,869 57	24,051 07	409,849 02		
289,993 05	•	•	25,104 95	•	•	15,814 31	9,560 62	289,993 05		
527,059 09	•	•	18,522 22	•	•	6,815 26	11,708 96	527,059 09		
42,502 88	•	•	20,200 87	•	•	1,113 57	19,177 50	42,502 88		
40,744 56	424 75	•	29,671 87	•	•	29,671 87	•	41,169 51		
1,118,159 75	424 75	•	215,044 07	•	•	121,282 58	93,762 00	1,118,584 50		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
		1 ^{re} SECTION.	2 ^e SECTION.	Total.		En 1897.	En 1898.
		Service ordinaire.	Dépenses exceptionnelles.				
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>						
<i>Litt. N.</i>	Dette publique	124,200,811 68	275,000 "	124,484,811 68	125,295,806 45	90,424,273 05	52,848,008 24
	Liste civile	5,500,000 "	"	5,500,000 "	5,500,000 "	5,500,000 "	"
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 "	"	200,000 "	200,000 "	200,000 "	"
<i>— O.</i>	Dotations						
	Sénat	185,000 "	"	185,000 "	184,763 77	184,288 "	475 77
	Chambre des Représentants	951,800 "	"	951,800 "	951,768 52	808,587 21	145,181 51
	Cour des comptes	293,400 "	"	293,400 "	290,005 12	247,886 49	42,118 65
<i>— P.</i>	Ministère de la Justice	21,559,040 "	644,000 "	22,203,040 "	22,694,878 55	15,943,902 46	6,728,376 51
<i>— Q.</i>	— des Affaires Étrangères	2,869,050 91	15,500 "	2,884,550 91	2,848,999 41	2,515,424 91	350,157 83
<i>— R.</i>	— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	26,402,853 92	419,905 71	26,822,757 63	25,760,466 08	21,966,557 90	3,642,956 99
<i>— S.</i>	— de l'Agriculture et des Travaux publics	21,809,818 76	6,091,648 52	27,811,467 28	26,550,551 52	15,955,463 47	10,448,544 62
<i>— T.</i>	— de l'Industrie et du Travail	2,574,465 "	610,000 "	3,184,465 "	2,956,952 80	2,146,848 50	745,243 99
<i>— U.</i>	— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	128,057,058 67	184,000 "	128,221,058 67	127,580,356 90	45,452,950 06	81,078,167 28
<i>— V.</i>	— de la Guerre	48,210,083 58	14,128,976 15	62,339,059 73	60,559,290 05	25,362,685 64	34,986,841 53
<i>— W.</i>	Corps de la Gendarmerie	5,022,200 "	"	5,022,200 "	4,918,561 04	3,879,167 18	1,039,176 95
<i>— X.</i>	Ministère des Finances	17,954,511 88	3,490,454 45	21,444,966 33	20,531,423 76	6,628,934 48	13,689,616 32
<i>— Y.</i>	Non-Valeurs et Remboursements	1,926,000 "	"	1,926,000 "	1,908,122 41	258,477 50	1,662,958 32
		405,505,072 40	25,769,482 85	431,274,555 25	425,017,927 28	255,229,426 91	187,585,824 31

CICE 1897 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

ET JUSTIFIÉS	PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.			Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS transférés à l'exer- cice 1898, confor- mément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	
125,272,281 29	25,525 16	•	1,189,005 23	•	•	1,175,915 47	15,091 76	125,295,806 45	
5,500,000 •	•	•	•	•	•	•	•	5,500,000 •	
200,000 •	•	•	•	•	•	•	•	200,000 •	
184,765 77	•	•	256 25	•	•	256 25	•	184,765 77	
951,768 52	•	•	51 48	•	•	51 48	•	951,768 52	
290,005 12	•	•	5,594 88	•	•	5,594 88	•	290,005 12	
22,672,278 97	22,599 58	•	298,795 79	790,652 54	790,652 54	201,779 71	97,014 08	22,694,878 55	
2,843,582 74	5,416 67	•	55,551 50	•	•	55,551 50	•	2,848,999 41	
25,609,494 89	150,971 19	•	1,062,291 55	•	•	1,025,666 74	56,624 81	25,760,466 08	
26,582,008 09	168,545 45	•	1,260,915 76	•	•	790,960 88	469,954 88	26,550,541 52	
2,890,092 49	46,840 51	•	247,550 20	•	•	241,550 20	6,000 •	2,956,952 80	
126,551,117 54	855,259 56	•	1,255,561 25	418,859 46	418,859 46	1,197,508 85	56,259 58	127,586,556 90	
60,549,527 19	9,763 76	•	1,979,768 78	•	•	1,595,441 11	586,527 67	60,559,290 95	
4,918,544 15	216 91	•	103,658 96	•	•	58,925 44	44,715 52	4,918,561 04	
20,518,550 80	12,872 96	•	1,182,818 65	69,276 08	69,276 08	1,166,524 51	16,294 54	20,551,423 76	
1,901,435 88	6,686 55	•	171,822 89	153,945 50	153,945 50	171,822 89	•	1,908,122 41	
422,615,251 22	1,502,676 06	•	8,789,541 13	1,452,715 18	1,452,715 18	7,461,967 69	1,528,275 44	425,917,927 28	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.			
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Ministère de la Justice.								
1	•	2	Avances aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	200,000	•	•	200,000	200,000
			TOTAUX pour le Ministère de la Justice. fr.	200,000	•	•	200,000	200,000
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.								
Service de l'Instruction publique.								
2	•	7a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	117 27	•	•	258,991 35	•
2a	•	7b	Id. id.	•	58,874 08	•		58,788 21
2b	•	•	Id. id.	•	•	200,000		78,475 51
			TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	117 27	58,874 08	200,000	258,991 35	137,263 72
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.								
Routes et bâtiments civils.								
3	•	11a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	141 22	•	•	2,685,282 53	19 60
3a	•	11b	Id. id.	•	685,141 31	•		685,140 81
3b	1	•	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords. Construction de ponts ou subsides pour constructions de l'espèce. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	•	•	2,000,000		768,881 50
			A REPORTER. . . . fr.	141 22	685,141 31	2,000,000	2,685,282 53	1,454,041 91

CICE 1897 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1897.	En 1898.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898 en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1897.	
200,000	"	200,000	"	"	"	"	"	200,000	
200,000	"	200,000	"	"	"	"	"	200,000	
"	"	"	"	"	117 27	117 27	"	"	
58,788 21	"	58,788 21	"	"	85 87	"	85 87	58,788 21	
75,243 79	5,107 05	78,550 84	124 67	"	121,524 40	"	121,524 40	78,475 51	
154,032 "	5,107 05	157,139 05	124 67	"	121,727 63	117 27	121,610 56	157,263 72	
19 60	"	19 60	"	"	121 62	121 62	"	19 60	
681,961 55	2,950 "	684,911 55	229 26	"	0 50	"	0 50	685,140 81	
755,558 88	51,320 72	766,688 60	2,102 90	"	1,251,118 50	"	1,251,118 50	768,881 50	
1,417,340 05	54,279 72	1,451,019 75	2,422 10	"	1,251,240 62	121 62	1,251,119 "	1,454,041 01	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1895	de l'exercice 1896.			
			REPORT. . . . fr.	141 22	685,141 51	2,000,000	2,685,282 53	1,454,041 91
4		12a	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles: A. Travaux; B. Indemnité pour conservation d'arbres	"	416,043 85	"	616,045 85	416,043 85
4a	2	"	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles.	"	"	200,000		50,475 25
5		15	Construction de deux ponts tournants à Laeken. — Indemnités aux entrepreneurs.	25,584 90	"	"	25,584 90	276 54
6		5	Parc du Cinquantenaire; squares triangulaires à incorporer dans ledit parc	"	"	416,575	416,575	416,575
7		19	Palais du Cinquantenaire; entrée centrale et cour d'honneur	16,550 77	"	"	16,550 77	16,550 77
8		20	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles. — Indemnités aux entrepreneurs	864 28	"	"	864 28	"
9		21a	Ecole de médecine vétérinaire; travaux de construction.	752,990 74	"	"	752,990 74	269,907 21
10		24	Maison d'arrêt à Verviers. — Travaux de construction.	21 90	"	"	5,579 09	"
10a		24a	Maison d'arrêt à Verviers (Loi du 26 juin 1896.).	5,557 19	"	"		1,250 "
			TOTAUX. . . . fr.	797,091 "	1,101,185 14	2,616,575	4,514,851 14	2,604,900 29
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
11		27a	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art	779,665 59	"	"	1,879,665 59	672,276 28
11a		27b	Meuse. — Expropriations et travaux	"	550,000	"		"
11b	4	"	Id. id.	"	"	550,000	"	"
12		28	Ourthe. — Expropriations et travaux	"	67,542 71	"	192,542 71	3,412 15
12a	6	"	Id. id.	"	"	125,000		"
15		30a	Escaut. — Expropriations et travaux	968,118 20	"	"	2,068,118 20	968,118 20
15a		30b	Id. id.	"	550,000	"		120,558 06
17b	8	"	Id. id.	"	"	550,000	"	"
			A REPORTER. . . . fr.	1,747,781 79	1,167,542 71	1,225,000	4,140,524 50	1,764,364 09

CICE 1897 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES.			PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CREDITS excedant les DEPENSES	RESULTATS POUR LE REGLEMENT DEFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1897.	En 1898.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur l'ouverture de crédits.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898 en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897	CRÉDITS DEFINITIFS de l'exercice 1897.	
1,417,540 05	54,270 72	1,451,619 75	2,422 16	•	1,251,240 62	121 62	1,251,119 •	1,454,041 91	
416,045 85	•	416,045 85	•	•	•	•	•	416,045 85	
50,475 25	•	50,475 25	•	•	169,524 77	•	169,524 77	50,475 25	
276 34	•	276 34	•	•	23,108 56	23,108 56	•	276 34	
416,575 •	•	416,575 •	•	•	•	•	•	416,575 •	
10,550 77	•	10,550 77	•	•	•	•	•	10,550 77	
•	•	•	•	•	864 28	864 28	•	•	
269,575 71	555 50	269,907 21	•	•	485,085 55	485,085 55	•	269,907 21	
•	•	•	•	•	21 90	21 90	•	•	
1,250 •	•	1,250 •	•	•	2,107 19	2,107 19	•	1,250 •	
2,567,864 91	54,615 22	2,602,478 15	2,422 16	•	1,909,950 85	509,507 08	1,400,643 77	2,604,900 20	
672,105 98	172 50	672,276 28	•	•	107,587 31	107,587 31	•	672,276 28	
•	•	•	•	•	550,000 •	•	550,000 •	•	
•	•	•	•	•	550,000 •	•	550,000 •	•	
3,589 05	23 10	5,412 15	•	•	64,150 56	•	64,150 56	3,412 15	
•	•	•	•	•	125,000 •	•	125,000 •	•	
967,966 20	•	967,966 20	152 •	•	•	•	•	968,118 20	
76,515 56	44,242 50	120,558 06	•	•	429,441 94	•	429,441 94	120,558 06	
•	•	•	•	•	550,000 •	•	550,000 •	•	
1,710,774 79	44,437 00	1,764,212 60	124 67	•	2,375,950 81	107,587 31	2,268,572 50	1,764,364 09	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par son loi des 6 mars, 27 juin et 2 août 1897.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896				
			REPORT. fr.	1,747,781 79	1,167,542 71	1,225,000 "	4,140,324 50	1,764,364,69	
14	•	32	Haine. — Expropriations et travaux	•	49,974 64	•	49,974 64	43,592 75	
15	•	33	Ruisseau de l'Espierres. — Construction d'un barrage à la frontière française	298,402 20	•	•	298,402 20	1,570 •	
16	•	34a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	205,185 06	•	•	1,105,185 06	295,185 06	
16a	•	34b	Id. id.	•	600,000 •	•		300,000 •	18,212 25
16b	•	•	Id. id.	•	•	•			•
17	•	35	Nèthe. — Expropriations et travaux	•	50,000 •	•	50,000 •	•	
18	•	38	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	•	150,000 •	•	150,000 •	1,300 •	
19	•	39	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues	•	200,000 •	•	200,000 •	500 •	
20	•	40a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	5,848,667 65	•	•	7,548,667 65	233,289 47	
20a	•	•	Id. id.	•	•	5,700,000 •		•	
21	•	41a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	•	139,864 94	•	154,864 94	120,000 •	
21a	•	•	Id. id.	•	•	15,000 •	•	•	
22	•	42	Transformation du canal de Willebroeck (première annuité)	325,000 •	•	•	675,000 •	325,000 •	
22a	•	42a	Transformation du canal de Willebroeck (deuxième annuité)	•	350,000 •	•		•	•
25	•	•	Subside éventuel à la commune de Laeken pour l'indemniser des pertes qui résulteront pour elle d'un changement de délimitation rendu nécessaire par la création des installations maritimes de Bruxelles	•	•	300,000 •	300,000 •	•	
24	•	43a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires	323,351 99	•	•	5,323,351 99	323,351 99	
24a	•	43b	Id. id.	•	2,000,000 •	•		•	1,410,248 22
24b	•	•	Canaux houillers. — Expropriations et travaux	•	•	3,000,000 •	•	•	
25	•	44	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. — Creusement d'une passe à travers le Stroombank, à l'est du port	2,260,601 65	•	•	3,260,601 65	1,624,655 76	
25a	•	44a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.	•	1,000,000 •	•		•	•
			A REPORTER. fr.	9,107,090 32	5,707,382 20	8,540,000 •	23,353,372 61	6,161,270 17	

CICE 1897 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1897.	En 1898.	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898 en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897.	CRÉDITS DÉFENSIFS de l'exercice 1897.	
1,719,774 79	44,457 90	1,764,212 69	152 °	°	2,575,959 81	107,387 51	2,268,572 50	1,764,364 69	
45,592 75	°	45,592 75	°	°	6,581 89	°	6,581 89	45,592 75	
1,560 °	10 °	1,570 °	°	°	296,852 20	296,852 20	°	1,570 °	
287,140 20	8,044 86	295,185 06	°	°	°	°	°	295,185 06	
17,909 75	502 50	18,212 25	°	°	581,787 77	°	581,787 77	18,212 25	
°	°	°	°	°	500,000 °	°	500,000 °	°	
°	°	°	°	°	50,000 °	°	50,000 °	°	
1,500 °	°	1,500 °	°	°	148,700 °	°	148,700 °	1,500 °	
500 °	°	500 °	°	°	199,500 °	°	199,500 °	500 °	
232,913 64	375 85	233,289 47	°	°	3,615,378 16	3,615,378 16	°	233,289 47	
°	°	°	°	°	3,700,000 °	°	3,700,000 °	°	
120,000 °	°	120,000 °	°	°	19,864 94	°	19,864 94	120,000 °	
°	°	°	°	°	15,000 °	°	15,000 °	°	
325,000 °	°	325,000 °	°	°	°	°	°	325,000 °	
°	°	°	°	°	550,000 °	°	350,000 °	°	
°	°	°	°	°	300,000 °	°	300,000 °	°	
323,551 99	°	323,551 99	°	°	°	°	°	323,551 99	
1,401,746 67	8,481 58	1,410,228 25	19 97	°	589,751 78	°	589,751 78	1,410,248 22	
°	°	°	°	°	3,000,000 °	°	3,000,000 °	°	
1,624,215 70	440 06	1,624,655 76	°	°	644,945 80	644,945 89	°	1,624,655 76	
°	°	°	°	°	1,000,000 °	°	1,000,000 °	°	
6,099,005 47	62,092 73	6,161,098 20	171 07	°	17,194,102 44	4,664,545 56	12,529,558 88	6,161,270 17	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'amendement royal du 26 juin 1896.	DESIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.			
			REPORT fr.	9,107,990 52	5,707,582 20	8,540,000	25,555,572 61	6,161,270 17
26	"	45a	Port d'escale près de Heyst.	5,562,550 04	"	"	7,562,550 04	5,562,550 04
26a	"	45b	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle.	"	1,000,000	"		714,665 84
26b	12	"	Id. id.	"	"	5,000,000	"	"
27	"	46	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux — Dragages.	778,911 48	"	"	4,778,911 48	778,911 48
27a	"	46a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux.	"	1,000,000	"		782,575 96
27b	10	"	Installations maritimes d'Anvers — Expropriations et travaux. — Dragages.	"	"	5,000,000	"	"
28	15	"	Côtes. — Subsidés.	"	"	20,000	20,000	20,000
			TOTAUX. fr.	15,249,451 84	7,707,582 20	14,560,000	55,516,854 15	11,819,760 49
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics. fr.	14,046,542 84	8,808,567 45	17,176,575	40,051,685 27	4,424,669 78
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.					
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>					
29	"	58a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	5,121,187 97	"	"	41,055,575 25	5,120,887 97
29a	"	58b	Id id.	"	20,226,387 26	"		11,947,709 50
29b	14	"	Id. id.	"	"	15,708,000	2,255,007 97	
30	"	59	Chemins de fer. — Acquisition de terrains destinés à l'aménagement d'une nouvelle gare, à Bruxelles, pour le service des marchandises.	"	2,500,000	"	2,500,000	2,500,000
51	"	"	Exécution des conventions des 16 octobre et 51 décembre 1896. — Rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren. (<i>Dépense à effectuer en titres de la dette publique</i>) — Loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> nos 179-180.	"	"	9,293,800	9,293,800	(1) 9,293,800
52	"	"	Exécution de la convention du 22 avril 1897. — Rachat de la concession du chemin de fer d'Ecloo à Gand. — Loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> nos 179-180.	"	"	5,545,100	5,545,100	5,295,100
			A REPORTER. fr.	5,121,187 97	22,526,387 26	30,346,000	57,094,475 25	36,192,505 55

(1) Dépense effectuée en titres de la dette publique.

CICE 1897 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGÈREMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
In 1897.	In 1898.	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture d'année		CREDITS annuel	CREDITS reportés à l'exercice 1898 en vertu de l'art. 1 de la loi du 9 août 1897	CREDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1897	
6,099,005 47	62,092 75	6,161,098 20	171 97	•	17,194,102 44	4,664,545 56	12,529,558 88	6,161,270 17	
5,562,550 04	•	5,562,550 04	•	•	•	•	•	5,562,550 04	
715,589 17	1,274 67	714,665 84	•	•	285,556 16	•	285,556 16	714,665 84	
•	•	•	•	•	5,000,000 •	•	5,000,000 •	•	
778,911 48	•	778,911 48	•	•	•	•	•	778,911 48	
682,575 96	100,000 •	782,575 96	•	•	217,626 04	•	217,626 04	782,575 96	
•	•	•	•	•	5,000,000 •	•	5,000,000 •	•	
20,000 •	•	20,000 •	•	•	•	•	•	20,000 •	
11,056,250 12	165,567 40	11,819,897 52	171 97	•	25,097,064 61	4,664,545 56	19,052,521 08	11,819,769 49	
14,224,095 05	197,980 62	14,422,075 65	2,594 15	•	25,607,015 49	5 175,850 64	20,455,164 85	14,424,649 78	
5,109,549 28	11,285 85	5,120,835 11	52 86	•	500 •	500 •	•	5,120,887 97	
11,680,475 52	262,517 16	11,942,992 68	4,716 91	•	8,278,677 67	•	8,278,677 67	11,947,709 59	
2 085,860 18	150,914 70	2,254,774 97	235 •	•	15,472,992 05	•	15,472 992 05	2,235,007 97	
2,500,000 •	•	2,500,000 •	•	•	•	•	•	2,500,000 •	
9,205,800 •	•	9,205,800 •	•	•	•	•	•	9,205,800 •	
5,295,100 •	•	5,295,100 •	•	•	50,000 •	•	50,000 •	5,295,100 •	
55,762,784 98	424,717 78	56,187,502 76	5,002 77	•	21,801,969 70	500 •	21,801,669 70	56,102,505 53	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.			
			REPORT. fr.	5,121,187 97	22,526,587 26	50,546,900	57,994,475 25	56,192,505 55
53	•	•	Chemin de fer d'Anvers à Gand. — Régularisation de servitudes et d'emprises, abornements de terrains, régularisation et fourniture d'actes d'acquisition de terrains, etc.; remboursement à la compagnie concessionnaire du prix de travaux de premier établissement effectués depuis le 1 ^{er} janvier 1896 jusqu'au jour de la prise de possession; éventuellement, achèvement des travaux entamés. (Loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> n° 179-180)	•	•	35,000	55,000	•
54	•	•	Rachat du matériel d'exploitation, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Gand à Ecloo et augmentation du matériel roulant de la ligne d'Anvers à Gand. (Loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> n° 179-180.)	•	•	485,000	485,000	448,104 27
•	•	•	Remboursement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand. (Loi du 27 juin 1897, art. 5, et arrêté royal du 21 décembre 1897, n° 450.)	•	•	2,577,500	2,577,500	(¹) 2,554,000
•	•	•	Remboursement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Ecloo-Gand (Loi du 27 juin 1897, art. 5, et arrêté royal du 21 décembre 1897, n° 450)	•	•	676,000	676,000	•
55	•	60a	Chemins de fer. — Traction et matériel . . .	602,678 64	•	•	•	601,618 55
55a	•	60b	Id. id.	•	2,556,045 87	•	18,191,724 51	2,355,436 17
55b	15	•	Id. id.	•	•	15,235,000	•	10,854,056 16
56	•	61a	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	94,109 55	•	•	•	94,109 55
56a	•	61b	Id. id.	•	852,500	•	2,946,609 55	587,282 90
56b	16	•	Id. id.	•	•	2,000,000	•	•
57	•	62	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments et appareils	556,124 48	•	•	•	556,099 78
57a	•	62a	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	•	2,611,600	•	5,525,024 48	1,166,765 61
57b	17	•	Id. id.	•	•	2,577,000	•	•
58	•	64	Marine	55,000	•	•	•	55,000
58a	•	64a	Id.	•	510,000	•	511,000	11,817 40
58b	18	•	Id.	•	•	166,000	•	•
59	•	65	Postes et marine. — Installation des administrations centrales. — Travaux de construction	571,985 65	•	•	571,985 65	170,816 04
TOTALS pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.				6,561,086 25	28,656,555 15	54,097,300	89,314,919 58	55,207,611 72

(1) Dépense effectuée en titres de la dette publique.

CICE 1897 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS r stant à effectuer ou à justifier		CREDITS EXCÉDANT LES DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations
In 1897	In 1898	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CREDITS à annuler	CREDITS reportés à l'exercice 1898 en vertu de l'art 6 de la loi du 9 août 1897.	CREDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1897	
55,762,784 98	424,717 78	56,187,502 76	5,002 77	»	21,801,969 70	300 »	21,801,669 70	56,192,505 53	
»	»	»	»	»	55,000 »	»	55,000 »	»	
448,104 27	»	448,104 27	»	»	56,895 75	»	56,895 75	448,104 27	
2,554,000 »	»	2,554,000 »	»	»	25,500 »	»	25,500 »	2,554,000 »	
»	»	»	»	»	676,000 »	»	676,000 »	»	
601,217 08	401 25	601,618 33	»	»	1,060 31	1,060 31	»	601,618 33	
2,552,027 58	5,408 79	2,555,456 17	»	»	609 70	»	609 70	2,555,456 17	
10,518,697 80	355,558 56	10,654,056 16	»	»	4,578,945 84	»	4,578,945 84	10,654,056 16	
94,109 55	»	94,109 55	»	»	»	»	»	94,109 55	
425,087 52	164,195 58	587,282 90	»	»	265,217 10	»	265,217 10	587,282 90	
»	»	»	»	»	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	
286,787 40	49,512 58	556,099 78	»	»	24 70	24 70	»	556,099 78	
1,017,880 50	148,885 51	1,166,765 61	»	»	1,444,854 59	»	1,444,854 59	1,166,765 61	
»	»	»	»	»	2,577,900 »	»	2,577,900 »	»	
55,000 »	»	55,000 »	»	»	»	»	»	55,000 »	
11,817 40	»	11,817 40	»	»	298,182 60	»	298,182 60	11,817 40	
»	»	»	»	»	166,000 »	»	166,000 »	»	
110,816 04	60,000 »	170,816 04	»	»	201,169 59	201,169 59	»	170,816 04	
54,016,529 50	1,186,279 45	55,202,608 95	5,002 77	»	54,107,507 66	202,554 60	55,904,755 06	55,207,611 72	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897.	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.			
Ministère de la Guerre.								
40	•	67a	Amélioration du casernement. — École militaire.	599,295 07	•	•	1,899,295 07	599,295 07
40a	•	67b	École militaire — Amélioration du casernement. — Acquisition de terrains dans les places de Bruges, Tournai, Gand, Liège et Bruxelles, pour l'agrandissement du casernement actuel (seconds manèges, etc.)	•	1,500,000 •	•		1,500,000 •
41	•	•	Achat de coupoles	•	•	448,097 57	448,097 57	•
42	•	71a	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	•	1,250,865 55	•	1,250,865 55	488,595 44
45	•	72a	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers	200,000 •	•	•	211,096 54	200,000 •
45a	•	•	Id. id.	•	•	11,096 54		•
44	•	•	Ligne avancée d'Anvers.	•	•	288,406 02	288,406 02	108,508 20
45	•	74	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse	5,020 15	•	•	5,020 15	5,010 29
46	•	75	Routes militaires de Namur et de Liège	16,547 91	•	•	466,347 91	458 •
46a	•	75a	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions.	•	450,000 •	•		•
47	•	76	Artillerie de place, etc.	702 98	•	•	3,476,988 77	702 98
47a	•	76a	Artillerie de place	•	3,476,285 79	•		2,418,526 04
48	•	77	Acquisition de matériel pour l'approvisionnement de siège des ouvrages de la position d'Anvers .	57,000 •	•	•	57,000 •	40,297 35
49	•	78a	Harnachement de la cavalerie.	269,651 64	•	•	269,651 64	268,768 32
50	•	80a	Transformation des champs de tir de l'infanterie.	17,469 •	•	•	17,469 •	6,506 84
51	•	82	Interruption des voies ferrées	31,595 97	•	•	31,595 97	•
TOTAUX pour le Ministère de la Guerre. . fr.				997,060 70	6,677,151 54	747,600 15	8,421,812 17	5,445,046 55

CICE 1897 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS <small>restant à effectuer ou à justifier.</small>		CRÉDITS EXCÉDANT LES LEFFENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1897.	En 1898.	Total.	Sur ordonnances ou mandats en circulation.	Sur ouvertures de crédits.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898 en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1897.	
599,295 07	.	599,295 07	599,295 07	
1,427,981 79	72,018 21	1,500,000	1,500,000 .	
.	448,097 57	.	448,097 57	.	
552,516 24	156,079 20	488,595 44	.	.	762,270 11	.	762,270 11	488,595 44	
200,000 "	.	200,000 "	200,000 "	
.	11,096 54	.	11,096 54	.	
108,508 20	.	108,508 20	.	.	180,097 82	.	180,097 82	108,508 20	
5,010 29	.	5,010 29	.	.	9 84	9 84	.	5,010 29	
458 "	.	458 "	.	.	15,909 91	15,909 91	.	458 "	
.	450,000 "	.	450,000 .	.	
702 98	.	702 98	702 98	
2,571,506 87	47,019 17	2,418,526 04	.	.	1,057,959 75	.	1,057,959 75	2,418,526 04	
45,666 "	5,651 55	49,297 55	.	.	7,702 65	7,702 65	.	49,297 55	
250,251 46	58,556 86	268,768 52	.	.	865 52	865 52	.	268,768 52	
5,459 "	867 84	6,506 84	.	.	11,162 16	11,162 16	.	6,506 84	
.	51,895 97	51,895 97	.	.	
5,124,895 90	320,152 63	5,445,046 55	.	.	2,976,765 64	67,243 85	2,909,521 79	5,445,046 55	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des Trésoriers de l'Etat
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.			
Ministère des Finances.								
52	"	85a	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	"	100,000	"	400,000	8,715
52a	19	"	Id. id.	"	"	500,000	"	"
55	20	"	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'Etat, et notamment des dunes domaniales.	"	"	500,000	500,000	25,420 84
54	21	"	Acquisition de la propriété dite du « Grand Bois » située sur le territoire des communes de Vielsalm, Petit-Thier et Bého	"	"	520,000	520,000	149 40
55	22	"	Acquisition de terrains contigus à une propriété domaniale. — Travaux de voirie	"	"	200,000	200,000	114,023 72
56	"	"	Exécution de la convention du 5 juillet 1890 conclue avec l'Etat indépendant du Congo (Loi du 4 août 1890)	"	"	2,000,000	2,000,000	2,000,000
57	"	89	Avance à l'Etat indépendant du Congo.	2,623 88	"	"	2,625 88	"
58	23	"	Middelkerke. — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Eglise	"	"	250,000	250,000	"
59	"	96	Construction d'un perré entre le fort Wellington et la digue d'Albertus, à Mariakerke	"	194,882 17	"	299,882 17	180,000
59a	24	"	Id. id.	"	"	55,000	"	20,000
60	"	97	Nivellement des dunes cédées à feu M. North. — Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende	"	585,715 88	"	585,715 88	170,996 84
61	25	"	Subside à payer à la ville d'Ostende en exécution de la convention relative aux installations maritimes, conclue le 10 octobre 1894 et approuvée par la loi budgétaire du 11 septembre 1895	"	"	358,175 75	358,175 75	"
62	"	"	Exécution des conventions conclues le 4 février 1897 avec la Compagnie belge du téléphone Bell et la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, sociétés anonymes en liquidation — Loi du 6 mars 1897, art. 2, <i>Moniteur</i> du 7, n° 66.	"	"	8,260,136 84	8,260,331 94	8,260,136 84
62a	"	"	Id. id.	"	"	6,195 10	"	"
65	"	98	Acquisitions de terrains situés entre le canal de Wilhelbroeck et la gare de Schaerbeek, sur les communes de Laeken, de Schaerbeek, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haeren	"	694,867 49	"	694,867 49	135,541 85
TOTAUX pour le Ministère des Finances. . fr.				2,023 88	1,375,405 54	12,000,505 60	15,585,595 11	10,914,995 40

CICE 1897 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1897.	En 1898.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898 en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1897.	
8,715	•	8,715	•	•	91,285	•	91,285	8,715	
"	•	"	•	•	300,000	•	300,000	•	
18,235 14	7,196 70	25,429 84	•	•	274,570 10	•	274,570 16	25,429 84	
149 40	"	149 40	"	"	319,850 60	"	319,850 60	149 40	
114,023 72	•	114,023 72	"	"	85,976 28	"	85,976 28	114,023 72	
2,000,000	"	2,000,000	"	"	"	"	"	2,000,000	
"	•	"	•	•	2,623 88	2,623 88	"	"	
"	"	"	"	"	250,000	"	250,000	"	
180,000	"	180,000	"	"	14,882 17	"	14,882 17	180,000	
20,000	"	20,000	"	"	15,000	"	15,000	20,000	
170,996 84	"	170,996 84	"	"	212,719 04	"	212,719 04	170,996 84	
"	•	"	"	"	338,173 75	"	338,173 75	"	
8,260,136 84	•	8,260,136 84	•	•	"	"	"	8,260,136 84	
"	•	"	•	•	6,195 10	•	6,195 10	"	
135,541 85	•	135,541 85	•	•	559,325 64	"	559,325 64	135,541 85	
10,907,796 70	7,196 70	10,914,993 49	•	•	2,470,601 02	2,623 88	2,407,977 74	10,914,993 49	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897.	Total	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAÏES. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.
	de l'exercice 1895.	de l'exercice 1896.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère de la Justice	200,000	»	»	200,000	200,000
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	117 27	58,874 08	200,000	258,991 35	137,263 72
— — de l'Agriculture et des Travaux publics. . .	14,046,542 84	8,808,567 43	17,176,575	40,031,685 27	14,424,669 78
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	6,561,086 25	28,656,533 13	54,097,300	89,314,919 38	55,207,611 72
— — de la Guerre	997,060 70	6,677,151 34	747,600 15	8,421,812 17	5,445,046 55
— — des Finances	2,623 88	1,373,465 54	12,000,505 60	13,385,595 11	10,914,093 40
TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires. . . fr.	21,807,430 94	45,574,591 52	84,230,980 82	151,613,003 28	86,329,585 24

CICE 1897 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DEPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1897.	En 1898.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1898, en vertu de l'art. 6 de la loi du 9 août 1897.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1897.	
200,000	.	200,000	200,000	.
134,032	3,107 05	137,139 05	124 67	.	121,727 03	117 27	121,610 36	137,263 72	.
14,224,095 03	197,980 62	14,422,075 65	2,594 15	.	23,607,015 40	5,173,850 64	20,433,164 85	14,424,869 78	.
54,016,320 50	1,186,279 45	55,202,608 95	5,002 77	.	54,107,507 66	20,2554 60	53,904,753 06	55,207,611 72	.
5,124,893 90	320,152 63	5,445,046 53	.	.	2,976,765 64	67,243 85	2,909,521 79	5,445,046 53	.
10,907,796 79	7,196 70	10,914,993 49	.	.	2,470,601 62	2,623 88	2,467,977 74	10,914,993 49	.
84,607,147 22	1,714,716 45	86,321,863 67	7,721 57	.	65,283,418 04	5,446,390 24	59,837,027 80	86,320,585 24	.

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS BROU ET M constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
			En 1897.	En 1898.
RÉCAPITU				
<i>Service ordinaire.</i>				
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1895	14,254 44	" "	" "	" "
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1894	35,892 50	" "	" "	" "
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1895	72,662 98	52,117 45	13,505 47	18,276 60
Dépenses sur crédits reportés de l'exercice 1896	1,535,629 17	1,118,584 50	92,427 88	1,025,751 87
Dépenses propres à l'exercice.	451,274,555 25	425,917,927 28	235,229,426 91	187,585,824 51
	452,728 074 52	425,068,029 21	235,535,358 26	188,429,852 84
<i>Dépenses sur ressources extraordinaires.</i>				
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1897 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897, et à l'arrêté royal du 9 août 1897.	151,015,005 28	86,529,585 24	84,607,147 22	1,714,716 45
	584,541,977 00	511,598,214 45	519,942,505 48	190,144,549 29

(70)

COMPTE DEFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

RECETTES.

Développement par nature de perception et par article du Budget.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1897.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
<i>Foncier</i>	25,276,000	25,294,059 35	25,294,059 35	24,512,790 59	
<i>Personnel</i>	Principal 16,211,000	19,846,000	20,003,275 68	19,031,451 74	
	15 centimes additionnels ordinaires 2,452,700				
	20 id. id. extraordinaires 1,175,500				
	Frais d'expertise 26,800				
<i>Patentes</i>	Principal 6,058,533	7,270,000	8,075,126 59	5,440,278 99	
	20 centimes additionnels 1,211,667				
<i>Redevances sur les mines</i>	Principal 520,000	400,000	446,861 07	441,459 57	
	25 centimes additionnels 80,000				
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	Tabacs		2,142,577 66	2,142,577 66	
	Eaux-de-vie étrangères		1,537,554 41	1,537,554 41	
	Bières		406,797	406,797	
	Vinaigres et acides acétiques	36,116,632	188,576 06	37,793,500 69	188,576 06
	Sucres raffinés		156,995 65		156,995 65
	Sirups et mélasses		268,996 77		268,996 77
	Autres marchandises		33,112,412 14		33,112,412 14
	Vins étrangers 5,575,000		3,945,216 85		3,945,958 17
	Vins de fruits secs 6,000		12,576 77		12,576 77
	Eaux-de-vie indigènes 51,556,547		47,720,446 91		47,297,157 66
	Acide acétique 52,500		62,757 58		62,666 12
	Bières 10,725,000		11,628,534 15		11,627,882 52
	Vinaigres				
	de bières 15,000		13,670 45		13,676 45
autres que de bières 9,750	52,420,297	22,659 91	68,832,515 96	22,659 91	
Sucres étrangers		274,123 55		274,123 55	
Sucre de betterave indigène 5,997,500		5,256,265 43		3,232,481 30	
Glucoses et autres sucres non cristallisables 560,000		791,564 74		791,564 74	
Margarine 400,000		407,855 26		407,855 26	
Tabacs étrangers 1,265,000		649,478 23		649,478 23	
Id. indigènes 300,000		47,758 55		47,758 53	
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent		2,500 73		2,500 73	
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine		565 15		565 15	
Loyer de bâtiments		30,924 07		30,924 07	
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		676 52		676 52	
<i>Recettes diverses au profit de l'Etat.</i>	Extraits cadastraux	503,000	90,925 17	90,925 17	
	Recettes extraordinaires de toute nature		164,510 41	699,637 90	164,510 41
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers		44,676		43,974
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		353,758		353,758
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures, etc.		10,800		10,800
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet		501 85		501 85
TOTAUX. fr.	141,831,929	161,144,964 04	161,144,964 04	156,101,845 09	

T.L.S. DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en susseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
981,248 96	25,294,059 55	25,204,059 55	»	18,059 55	
971,825 94	20,003,275 68	20,003,275 68	157,275 68	
2,654,847 40	8,075,126 59	8,075,126 59	»	805,126 59	
5,421 70	446,861 07	446,861 07	46,861 07	
»	2,142,377 66			
»	1,537,554 41			
»	406,707		
»	188,576 06	37,793,509 69	»	1,676,877 69	
»	136,905 65			
»	268,096 77			
»	55,112,412 14			
1,258 66	5,945,216 33			
»	12,576 77			
332,006 28	47,629,165 94		91,282 97	.	.	91,282 97	.		
91 26	62,757 58			
651 63	11,628,534 15			
»	13,676 45			
»	22,059 91	68,717,446 86	»	16,297,149 86	
»	274,123 35			
»	3,252,481 50		23,784 13	.	.	23,784 13	.		
»	791,364 74			
»	407,855 26			
»	649,478 23			
» 02	47,758 55			
»	2,500 75			
»	565 15			
»	50,924 07			
»	676 52			
»	90,925 17			
»	164,510 41	699,657 90	196,637 90	
702 »	44,676		
»	555,758		
»	10,800		
»	501 85			
4,928,051 85	161,029,896 94	161,029,896 94	115,067 10	.	.	115,067 10	.	19,197,967 94	
								19,197,967 94	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1897.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.		
Enregistrement. (centim. addi- tionnels.)	Actes civils publiés	18,850,000	18,575,552 79	20,986,454 17	18,575,552 79	
	— sous seing privé		645,784 11		645,784 11	
	— judiciaires		790,251 75		790,251 75	
	— d'huissiers		972,680 52		972,680 52	
	Lettres de noblesse		3,190 *		3,190 *	
	Permis de changer de nom de famille		1,015 *		1,015 *	
Greffe (centim. addit.)	Mise au rôle	1,050,000	250,748 50	986,269 07	250,748 50	
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		728,760 95		728,760 95	
	Légalisations et recherches		26,750 62		26,750 62	
Hypothèques. (centim. addit.)	Droits d'inscription	3,300,000	256,559 80	3,565,220 57	256,559 89	
	Droits de transcription d'actes de mutation		5,306,880 68		5,306,880 68	
Successions. (centim. addit.)	Droits de succession	20,475,000	16,849,204 70	19,785,479 29	16,811,662 61	
	— de mutation par décès		465,286 44		462,536 24	
	— de mutation sur les successions en ligne directe		2,650,000 *		2,149,855 79	2,146,545 82
	— dus par les époux survivants		525,000 *		519,132 56	518,486 68
	Formules pour actes de protêt		106,350 *		106,350 *	
			48,500 *		48,500 *	
	Passeports à l'intérieur		20 *		20 *	
	Passeports à l'étranger		16,016 *		16,016 *	
	Permis de port d'armes de chasse		483,585 *		483,585 *	
	Permis de chasse au lévrier		420 *		420 *	
Timbre (no addition.)	Debit	6,500,000	416,507 95	7,040,688 53	416,507 95	
	Timbres proportionnels pour effets de commerce.		255,550 25		255,550 25	
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.		14,606 20		14,606 20	
	Timbres adhésifs pour affiches		551,062 01		551,062 01	
	Timbres de dimension		2,119,776 80		2,119,776 80	
	Timbres proportionnels		204,359 13		204,359 15	
	Timbres de dimension		41,104 13		41,104 13	
	Timbres fixes. Warrants		982 75		982 75	
	Timbres proportionnels		1,351,877 *		1,351,877 *	
	Timbres proportionnels		1,217,359 70		1,217,359 70	
	Effets, récépissés, obligations, etc.		*		*	
	Coupures		*		*	
	Timbres de dimension		377,587 50		377,192 25	
	Timbres de dimension		46,443 91		46,443 91	
	Papiers blancs pour actes, etc.					
	Affiches					
A REPORTER		51,155,000 *	52,569,111 43	52,569,111 43	51,824,716 24	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		OBSERVATIONS.
En 1898.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en sus ou en déduction indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
•	18,575,552 79								
•	645,784 11								
•	790,251 75								
•	972,680 52	20,986,454 17	•	•	•	•	•	1,156,454 17	
•	5,190 •								
•	1,015 •								
•	250,748 50								
•	728,760 95	986,269 07	•	•	•	•	45,750 05		
•	26,759 62								
•	256,359 89								
•	5 506,880 68	3,563,220 57	•	•	•	•		263,220 57	
162,625 21	16,474,287 82								
2,700 20	465,280 44								
		19,407,350 96	376,128 33	263,159 25	•	112,969 08	1,067,649 04		
2,155 69	2,148,679 51								
610 51	319,097 19								
•	106,550 •								
•	48,500 •								
•	20 •								
•	16,016 •								
•	483,585 •								
•	420 •								
•	416,507 95								
•	253,550 25								
•	14,606 20								
•	351,062 01								
•	2,119,778 80	7,049,614 83	73 50	73 50	•	•	•	549,614 83	
•	204,359 15								
•	41,104 13								
•	982 75								
•	1,351,877 •								
•	1,217,359 70								
•	•								
•	•								
121 75	377,514 •								
•	46,443 91								
168,193 56	51,992,909 60	51,992,909 60	376,201 83	263,252 75	•	112,969 08	1,111,379 07	1,940,280 57	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1897.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.	51,155,000	52,569,111 43	52,569,111 43	51,824,716 24
<i>Naturalisations.</i> { Droits de naturalisation ordinaire.	20,000	14,500	19,250	14,500
{ — de grande naturalisation.		4,750		4,750
<i>Amendes en ma-</i> { Enregistrement.	375,000	89,821 06	367,169 77	89,821 06
<i>tière d'impôts.</i> { Greffe.		7		7
{ Hypothèques		4,022 56		4,022 56
{ Successions.		232,168 72		206,606 20
{ Timbre		41,150 63		41,150 63
<i>Amendes</i> { Amendes de condamnation et domma- (en totalité .)	550,000	586,811 44	588,251 26	586,811 44
<i>de condamnation et</i> { dommages-intérêts attribués au Trésor. (en partie .)		1,459 82		1,459 82
<i>en matières diverses.</i>				
TOTAUX. fr	52,100,000	53,543,782 46	53,543,782 46	52,773,824 84

RECOUVREMENTS ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1898.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget			à recouvrer sur les débiteurs				
168,195 56	51,992,909 60	51,992,909 60	376,201 85	265,232 75	.	112,069 08	1,111,579 97	1,040,289 57	
.	14,500 »	19,250 »	»	»	.	»	750 »	»	
»	4,750 »		»	»	»	.	»	»	
.	80,821 06	545,454 19	25,715 58	25,477 48	»	238 10	51,545 81	»	
.	»								
.	4,022 56								
1,846 85	208,455 14								
»	41,150 65								
.	586,811 44	588,251 26	»	»	»	»	»	38,251 26	
.	1,459 82								
170,040 21	52,045,865 05	52,045,865 05	390,917 41	286,710 25	»	113,207 18	1,145,675 78	1,087,540 83	
				590,917 41		113,207 18	843,865 05		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1897.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
DOMAINES.				
Liège à Maestricht		103,110 78		101,763 53
Maestricht à Bois-le-Duc.		125,545 96		122,408 55
Jonction de la Meuse à l'Escaut		414,723 52		409,663 84
Embranchement vers le camp de Beverloo		4,551 75		4,179 58
— vers Hasselt		15,879 87		13,754 10
— vers Turnhout		19,040 46		18,518 59
Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor. Sambre.		54,188 77		53,608 95
Canal du Centre		124,914 76		125,668 59
Charleroi à Bruxelles et embranchements.		1,950 61		1,883 28
Mons à Conlé.		194,225 20		194,225 20
Pommereul à Antoing		58,958 78		57,644 85
Dérivation de Deynze à Schipdonck.		44,562 05		43,157 96
la Lys. } Schipdonck à Balgerhoeke		5,074 45		4,829 27
		7,864 28		7,501 65
Roulers à la Lys		4,416 93		4,135 95
Gand } Droit général.		44,745 22		42,827 58
à Ostende. } Droit à la porte de Damme.		"		"
Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	1,260,000	15,087 65	1,614,480 02	14,824 46
Moervaert		3,207 60		3,207 60
Grande Nèthe.		"		"
Petite Nèthe (canalisée).		2,571 21		2,505 76
Bossuyt		5,719 81		5,608 59
Gand à Terneuzen		27,976 46		27,122 42
Meuse		166,082 59		164,519 49
Ourlhe		5,753 12		5,753 12
Escaut		106,473 44		104,968 56
Lys		56,809 57		55,480 18
Démer		"		"
Yser.		6,803 37		6,803 37
Ypres à l'Yser.		1,861 70		1,757 55
Loo.		1,490 65		1,490 65
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		186 80		186 80
Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		32,908 70		26,447 45
Relevances des Sociétés nautiques anversoises		214 40		214 40
<i>Rivières et canaux.</i> Routes appartenant à l'État. — Produits des barrières affermées et en régie	5,000	8,710	8,710	8,710
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	300,000	425,000	425,000	"
Produit du bassin à flot de Nieuport	1,000	137 90	137 90	137 90
Droits des quais de l'avant-port d'Ostende.	15,000	44,575 03	44,575 03	41,073 55
TOTAUX fr.	1,579,000	2,092,902 95	2,092,902 95	1,634,362 72

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	TOTAL			ARTICLES annulés ou sommes portées en sus ou en défaut.	DROITS reportés à l'exercice suivant, sous la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
1,547 25	105,110 78								
5,157 41	125,545 96								
5,050 48	414,725 52								
152 15	4,551 75								
145 77	15,879 87								
521 87	19,040 46								
579 82	54,188 77								
1,246 17	124,914 76								
67 35	1,950 61								
"	194,225 20								
1,515 95	8,958 78								
1,404 09	44,502 05								
245 16	5,074 45								
502 05	7,864 28								
280 98	4,416 95								
1,917 84	44,745 22								
"	"	1,611,450 02	5,050 "	"	"	5,050 "	"	551,450 02	
265 10	15,087 65								
"	5,207 60								
"	"								
64 45	2,571 21								
111 22	5,719 81								
854 04	27,976 46								
1,565 10	166,082 59								
"	5,755 12								
1,505 08	106,475 44								
1,529 19	56,809 57								
"	"								
"	6,805 57								
104 55	1,861 70								
"	1,490 65								
"	186 80								
5,451 25	29,878 70								
"	214 40								
"	8,710 "	8,710 "	"	"	"	"	"	5,710 "	
425,000 "	425,000 "	425,000 "	"	"	"	"	"	125,000 "	
"	157 90	157 90	"	"	"	"	862 10	"	
5,501 48	44,575 05	44,575 05	"	"	"	"	"	51,575 05	
455,510 25	2,089,872 95	2,089,872 95	5,050 "	"	"	5,050 "	862 10	511,755 05	
				5,050 "			610,872 95		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemin de fer	Voyageurs	55,525,850 37	
	Bagages	1,851,228 95	
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	154,000,000	165,062,295 28
	Produits extraordinaires	5,204,086 57	
	154,000,000	165,062,295 28	165,062,295 28
Reste à recouvrer des années antérieures
TOTAUX fr.	154,000,000	165,062,295 28	165,062,295 28

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'état.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	En 1898.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
161,228,701 26	3,693,562 50	*	164,922,263 76	140,029 52	*	10,922,263 76	
161,228,701 26	3,695,562 50	*	164,922,263 76	140,029 52	*	10,922,263 76	
.	.	*	.	.	*	"	
161,228,701 26	3,693,562 50	*	164,922,263 76	140,029 52	*	10,922,263 76	

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones	6,730,000	7,174,449 59	7,174,449 59
<i>Postes.</i> Taxes des correspondances en général	11,454,850	11,867,697 25	11,867,697 25
— sur les mandats et bons de poste	374,050	409,134 92	409,134 92
— sur les abonnements	40,000	45,582 93	45,582 93
— sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	780,000	831,769 70	831,769 70
TOTAUX fr.	12,640,500	13,154,184 80	13,154,184 80

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	En 1898.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
6,889,655 36	284,810 25	7,17 449 59	7,174,449 59	.	.	444,449 59	
11,227,110 56	617,545 78	11,844,654 54	11,844,654 54	25,042 91	.	389,804 54	
409,154 92	.	409,154 92	409,154 92	.	.	34,484 92	
45,582 05	.	45,582 05	45,582 05	.	.	5,582 95	
851,769 70	.	851,769 70	851,769 70	.	.	51,769 70	
12,515,508 11	617,545 78	13,131,141 89	13,131,141 89	25,042 91	.	481,641 89	
						481,641 89	

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NOMBRE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,350,000 »	•	1,231,605 23
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	85,000 »	•	77,565 80
TOTAL fr.	1,435,000 »	•	1,309, 0 03

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	En 1898.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
1,231,605 23	.	.	1,231,605 23	.	118,504 77	.	
77,565 80	.	.	77,565 80	.	7,436 20	.	
1,500,169 03	.	.	1,500,169 03	.	125,830 97	.	
					125,830 97		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1897.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux		59,252 70		59,048 46
{ Routes.		27,449 25		27,411 95
Produit d'autres aliénations d'immeubles		59,141 12		59,141 12
Produits { des successions en déshérence.		70,705 17		70,689 84
{ nets des épaves		405 80		405 80
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,465 15		1,464 63
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.		504 »		»
provenant du Département des Affaires étrangères.		558 05		558 05
— — des Finances		46,088 06		46,088 06
— — de la Guerre		177,018 48		177,018 48
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.		1,390 15		1,346 65
— — de l'Agriculture et des Travaux publics	555,000 »	70,444 68	583,211 60	70,444 68
— — de la Justice		9,725 94		8,444 47
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.		49,221 75		49,221 75
— — de l'Industrie et du Travail		»		»
— — de la Cour des comptes		1,179 11		1,179 11
Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale		»		»
{ de créances ordinaires		»		»
Rachat et transfert de rentes		»		»
Transactions en matière domaniale		»		»
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		22,743 06		22,613 66
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		20 »		20 »
Produit d'objets saisis et confisqués		5,168 53		5,168 48
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		929 65		929 65
A REPORTER . . . fr.	555,000 »	583,211 60	583,211 60	580,995 85

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1898.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surtaxe indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant,		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	mis à la charge des receveurs.		à recourir sur les débiteurs				
204 24	59,252 70								
57 28	27,449 23								
"	39,141 12								
15 35	70,705 17								
"	405 89								
0 50	1,405 13								
504 "	504 "								
"	358 05								
"	46,088 96								
"	177,018 48								
43 50	1,390 15								
"	70,444 68	583,211 60	"	"	"	"	"	48,211 60	
1,281 47	9,725 94								
"	49,221 75								
"	"								
"	1,179 11								
"	"								
"	"								
"	"								
"	"								
129 40	22,743 06								
"	20 "								
0 05	5,168 53								
"	920 85								
2,215 77	583,211 00	583,211 60	"	"	"	"	"	48,211 60	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1897.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
REPORT fr.	535,000	583,211 60	583,211 60	580,905 83
<i>Forêts</i>				
Prix de vente de coupes de bois		555,656 77		528,848 25
— de chablis, bois de délit et d'élagage.		115,884 27		115,509 09
— d'objets saisis et confisqués		•		•
— de glandée, panage, foins et herbages		157 •		157 •
Fermages des propriétés dépendantes des forêts	775,000	14,902 09	707,114 05	14,902 09
— du droit de chasse.		18,270 14		17,870 14
— — de pêche (baux et licences).		770 •		770 •
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral		2,809 51		2,203 10
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage		18,574 27		18,574 27
Indemnités pour carbonisation, etc.		•		•
<i>Dépendances des chemins de fer.</i>				
Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.		21,229 14		18,817 45
— de bâtiments		7,977 42		7,977 42
— d'herbages, d'oseraies, etc.		5,923 10		5,872 10
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	110,000	382 19	88,865 11	100 51
Argent non réclamé.		3,827 18		3,827 18
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		19,706 38		19,586 57
Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.		11,526 •		11,526 •
— d'objets non réclamés		12,737 50		12,737 50
— d'arbres, plantations, herbages, etc.		5,556 20		5,556 20
<i>Établissements et services régis par l'État.</i>				
École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		9,740 75		9,740 75
{ Produit des ventes d'objets divers		400 •		400 •
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		82 75		82 75
Écoles de bienfaisance de Ruyselede et de Beernem		•		•
Bénéfices de la fonderie de canons.	43,000	•	44,775 50	•
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,622 •		15,472 •
Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		•		•
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,680 •		4,680 •
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		13,250 •		7,750 •
A REPORTER. fr.	1,463,000	1,423,066 20	1,423,906 20	1,404,047 80

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recourir.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1898.	TOTAL			ARTICLES annulés ou sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		à recourir sur les débiteurs.	Excédent des évaluations.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
2,215 77	585,211 60	585,211 60						48,211 60	
6,808 54	535,656 77								
284 28	115,884 27								
"	"								
"	137 "								
"	14,902 09								
400 "	18,270 14	707,114 05					67,885 95		
"	770 "								
696 41	2,809 51								
"	18,574 27								
"	"								
1,078 60	20,796 14								
"	7,977 42								
51 "	5,925 10								
195 81	296 52								
"	3,827 18	88,546 24	518 87	12 56	"	506 31	21,655 76		
119 81	10,706 38								
"	11,526 "								
"	12,737 50								
"	5,556 20								
"	9,740 75								
"	400 "								
"	82 75								
"	"								
"	"	44,775 50						1,775 50	
150 "	15,622 "								
"	"								
1,000 "	5,680 "								
5,500 "	15,250 "								
19,400 51	1,425,447 59	1,425,447 59	518 87	12 56	"	506 31	89,539 71	49,987 10	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1897.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr.	1,465,000	1,425,966 26	1,425,966 26	1,404,047 08
Produit des examens universitaires		46,142		46,142
— des examens et visa des diplômes		74,467		74,467
— des brevets d'invention		505,570		505,570
— du quart des salaires sur transcriptions		52,697 94		52,697 94
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation		8		8
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France				
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		7,903		7,903
<i>Produits divers et acci- dentels.</i> Restitutions volontaires	650,000	20 40	751,348 15	20 40
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)		79		79
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		14 25		14 25
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées				
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		57,298 26		57,298 26
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor		2,151 52		2,151 52
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.				
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		4,408 46		4,408 46
De toute autre nature		588 50		588 50
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		106,998 25		105,658 57
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		59,577 11		59,576 11
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		55,885 05		55,885 05
{ Fermages de pêche et de chasse		8,152 87		8,152 87
Arrérages de rentes		479 65		455 40
Redevances pour concessions de prises d'eau		12,912 70		12,565 09
Abbaye de Villers. Produit des droits d'entrée		2,075 25		2,075 25
— Menus produits		380		380
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale				
— — de créances ordinaires				
<i>Revenus des domaines.</i> Domaine de Tervueren. { Vente d'arbres	645,000	246	805,807 57	246
{ Fermages		4,802 27		4,746 60
{ Menus produits		1,099		1,099
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		8 55		8 55
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines, du 21 avril 1810 (chemins de fer exceptés)		2,454 28		452 14
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		57,036 84		55,879 97
{ d'emprises { Routes		9,255 70		9,103 84
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		154,222 55		150,211 71
{ herbages, etc. { Routes		545,957 59		545,328 05
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		46,045 45		39,002 64
Revenus des biens de cures (fermages et rentes)		147 26		150 80
Loyer de matériel appartenant à l'État		511 35		511 35
TOTAUX. fr.	2,756,000	2,981,121 76	2,981,121 76	2,942,480 08

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommés portés en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
19,400 51	1,423,447 39	1,423,447 39	518 87	12 56	"	506 51	89,539 71	49,987 10	
"	46,142 "								
"	74,467 "								
"	505,570 "								
"	52,697 94								
"	8 "								
"	"								
"	7,903 "								
"	20 40	751,348 13	"	"	"	"	"	121,348 13	
"	79 "								
"	14 25								
"	"								
"	57,208 26								
"	2,151 32								
"	"								
"	4,408 46								
"	588 50								
3,090 89	106,729 46								
1 "	59,377 11								
"	35,885 05								
"	8,132 87								
46 25	479 65								
347 70	12,912 79								
"	2,075 25								
"	380 "								
"	"								
"	"								
"	246 "	800,332 83	5,474 54	958 64	"	4,515 90	"	157,332 85	
"	4,746 60								
"	1,099 "								
"	8 35								
1,700 89	2,138 83								
1,050 89	56,930 86								
36 88	9,230 70								
"	150,211 71								
357 13	343,685 16								
6,602 19	45,604 83								
7 46	147 26								
"	311 35								
32,647 37	2,075,128 35	2,075,128 35	5,993 41	971 20	"	5,022 21	89,539 71	528,668 06	
				5,003 41			239,128 35		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>		25,053 54	
— — au <i>Compte rendu analytique</i>		32,876 »	
— — aux <i>Annales parlementaires</i>		12,526 »	
— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	90,000 »	21,056 25	95,471 29
— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		456 »	
— — aux <i>Documents parlementaires</i>		135 50	
— — au <i>Bulletin international des douanes</i>		1,170 »	
TOTAUX fr.	90,000 »	95,471 29	95,471 29

Postes.
Services régis
par l'État.

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.*recouvrements effectués, par année et par nature de perception.*

RECouvreMENTS EFFICACES				RESTE A RECOURIR AUX les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	En 1898.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
25,053 54	•	25,053 54					
32,676 •	•	32,676 •					
12,526 •	•	12,526 •					
21,656 25	•	21,656 25	95,471 29	•	•	3,471 29	
456 •	•	456 •					
155 50	•	155 50					
1,170 •	•	1,170 •					
95,471 29	•	95,471 29	95,471 29	•	•	3,471 29	

Evaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redressables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	352,500 .	.	384,490 32

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés A la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1897.	En 1898.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.				
200,300 85	87,150 75		385,460 60	1,058 72	.	30,060 60	Articles annulés fr. 25 00 — reportés 1,015 66 <hr/> 1,058 72

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,870,000 »	»	2,950,960 59
— des actes des commissariats maritimes	150,000 »	•	141,557 55
— des droits de chancellerie	10,800 »	»	9,484 20
— — de pilotage	3,000,000 »	»	3,057,698 59
— — d'écluse	7,000 »	»	7,422 47
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	105,000 »	•	160,502 86
— des établissements de bienfaisance de l'État.	101,100 »	»	150,025 60
— du placement des fonds disponibles du Trésor	400,000 »	»	1,056,710 »
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	700,000 »	•	977,967 05
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	900,000 »	•	1,156,450 17
Intérêts à 5 1/2 p. c. sur 50,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	525,000 »	•	1,556,759 75
Intérêts à 5 p. c. sur les avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	50,000 »	•	59,452 00
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux	560,000 »	•	1,257,944 88
Totaux. fr.	9,558,900 »	•	12,422,895 55

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	En 1898.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
2,950,960 59	.	•	2,950,960 59	.	.	80,960 59	
141,557 55	•	•	141,557 55	•	8,442 45	.	
8,646 •	838 20	•	9 484 20	•	1,315 80	.	
5,057,698 39	.	•	5,057,698 39	.	•	57,698 39	
7,422 47	•	•	7,422 47	•	•	422 47	
125,566 88	56,995 08	•	160,561 96	a) 140 90	•	55,561 96	a) Articles annulés fr. 140 90
95,114 45	56,816 48	•	129,950 95	b) 94 67	•	28,850 95	b) Articles annulés fr. 94 67
•	1,056,710 •	•	1,056,710 •	•	•	656,710 •	
455,594 85	494,572 20	•	977,967 05	•	•	277,967 05	
556,865 17	579,565 •	•	1,156,450 17	•	•	256,450 17	
•	525,000 •	•	525,000 •	1,011,739 75	•	•	
59,452 06	•	•	59,452 06	•	•	9,452 06	
562,208 45	•	•	562,208 45	675,736 45	•	2,208 45	
8,004,886 84	2,730,298 96	•	10,735,185 80	1,687,711 75	9,758 25	1,586,042 05	
						1,576,285 80	

REMBOURSEMENTS. — CON

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux	520,000 °	156,166 28	601,621 75
— — — — — communaux		405,455 47	
Remboursement, par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	190,000 °	177,745 57	177,745 57
Totaux fr.	710,000 °	779,365 32	779,365 32

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	En 1898.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
125,468 "	10,698 28	156,166 28	601,621 75	"	"	81,621 75	
459,254 "	26,201 47	465,455 47					
177,745 37	"	177,745 57	177,745 57	"	12,256 45	.	
742,465 57	36,899 75	779,365 32	779,365 52	"	12,256 45	81,621 75	
					69,365 52		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1897.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes . . .	"	"	"
	Actes de chargement de divers chefs.	140 40	375,647 42	140 40
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .	24,766 82		1,041 55
	— divers	548,740 20		8,458 41
	Frais de poursuites et d'instances	195 74		182 78
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions	52 08		52 08
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).	2,156 74		2,156 74
Ministère des Finances.	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	"		"
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères	"		"
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt	2,216 "		2,215 "
	Rétribution des surnuméraires	31,000 94		25,810 45
	Remboursement divers	1,067 50		4 60
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers . . .	902 40		902 40
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	564 55		564 55
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	10,949 59		10,949 59
	Remboursement de subsides	"		"
	Restitution de bourses d'études	"		"
<i>Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments</i>	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.	516,000 "	676,355 47	132,971 25
	— en matière de simple police	125,795 56		125,795 56
	— — de faillites	129 20		129 20
Ministère de la Justice.	— militaire	1,467 61		1,467 61
	Frais de poursuites en matière forestière	10,348 67		10,058 54
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.	3,868 23		2,561 05
	Remboursements divers.	5 75		5 75
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- raires	"		"
	{ Rachat des annuités	"		"
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés.	22,192 "		21,192
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	328,987 10		95,207 65
	— d'entretien de routes concédées.	"		"
	Restitution de droits.	54 15		54 15
	Remboursements divers	1,562 83		1,567 83
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —	Restitution de droits	"		"
	TOTAUX. fr.	528,000 "	1,050,002 89	441,048 70

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1898.	TOTAL.			ARTICLES annulés et sommes portées en surcharge indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	mis à la charge des receveurs.		à recouvrer sur les débiteurs.				
.
.	140 40	55,485 21	540,164 21	7,522 59	.	352,841 89	.	15,485 21	.
17,540 20	18,581 75								
6,522 67	14,761 08								
10 96	193 74								
.	52 08								
"	2,156 74								
"	"								
"	"								
1 "	2,216 "								
7,280 49	31,090 94								
1,062 80	1,067 50								
.	902 40								
.	364 55								
.	10,949 59								
"	"								
"	"								
"	132,971 25	658,872 51	17,482 96	.	.	17,482 96	.	148,872 51	
"	125,795 36								
"	129 20								
"	1,467 61								
290 13	10 548,67								
1,507 18	5,868 25								
"	5 75								
"	"								
"	"								
1,000 "	22,192 "								
216,296 49	311,504 14								
"	"								
"	34 15								
195 "	1,562 83								
"	"								
251,507 02	692,355 72	692,355 72	357,647 17	7,522 59	.	350,324 78	.	104,355 72	
				357,647 17				164,355 72	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,984 .	.	22,984 .

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	En 1898.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984	.	.	22,984	.	.	.	

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de percept. ou.	PAR ARTICLE du budgét.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,000	•	211,168
Recettes diverses et accidentelles.	500,000	•	10,440,906 62
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,500	•	1,500
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1892.	50,000	•	23,845 55
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000	•	175,000
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200	•	6,185 51
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	51,445	•	51,845
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.)	1,528,200	•	1,426,557 56
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	•	10,510 40
Établissements de bienfaisance	467,050	•	374,959 92
TOTAUX. fr.	2,700,365 40	•	12,711,334 36

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1897.	En 1898.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget				
73,402 32	"	"	73,402 32	137,765 68	"	28,402 32	
1,367,085 44	9,082,821 18	"	10,449,906 62	"	"	9,940,906 62	
"	1,360 "	"	1,360 "	"	"	"	
23,843 55	"	"	23,843 55	"	6,156 45	"	
175,000 "	"	"	175,000 "	"	"	"	
"	6,183 31	"	6,183 31	"	4,016 69	"	
31,845 "	"	"	31,845 "	"	"	400 "	
1,420,640 23	"	"	1,420,640 23	5,917 33	107,559 77	"	
10,510 40	"	"	10,510 40	"	"	"	
216,391 05	147,951 97	"	364,343 02	a) 10,616 "	103,306 08	"	a) Articles annulés fr. 6120 — reportés 10,554 80
5,318,718 89	9,238,316 46	"	12,557,035 35	154,299 01	221,038 99	9,978,708 94	
						9,757,669 95	

Détail des recouvrements effectués,

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	24,570	54
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	50,807	20
Restitutions anonymes	2,751	20
Restitution de bourses d'études	75	•
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi	14,111	96
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements, au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	1,726	27
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1896	42,258	42
Restitution de frais d'entretien d'indigents	3,844	01
Montant des excédents de caisse constatés par les agents des postes, pendant l'année 1897	9,653	08
Reliquat, au 31 décembre 1896, de la pension payée par les élèves de l'école militaire	212	56
Recettes nettes du chemin de fer d'Anvers à Gand (arrêté royal du 30 juin 1897, art. 3, § 2)	472,242	07
— du chemin de fer d'Eccloo à Gand (arrêté royal du 30 juin 1897, art. 3, § 2)	80,205	04
— du réseau Grand Central belge (arrêté royal du 8 juin 1898, art. 2, § 1 ^{er} b)	7,885,000	•
— du réseau Liégeois-Limbourgeois (arrêté royal du 8 juin 1898, art. 2, § 2 b.)	1,197,821	18
		9,765,278 22
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	789	58
Remboursement au Trésor de la remise de 1/2 p. c. payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le Département de la Guerre, pendant l'année 1896	16,762	•
Retenue de 1/2 p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	18,761	71
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1897	6,000	•
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour l'année 1897	6,000	•
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouverts par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1896	3,286	47
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1897, au delà du maximum fixé par la convention du 5 août 1891	4,881	96
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites en 1897 sur le budget des Non-Valeurs, du chef de restitutions de traitements reçus en trop	39	80
Remboursement au Trésor pour frais d'imprimés fournis en 1896-1897 pour le compte des usagers des anciennes grueries d'Arton et de Chiny	71	25
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer néerlandais de sommes payées par l'État, à titre de minimum d'intérêt pour la ligne de Tongres à Bilsen, en 1895	13,268	08
Remboursement par la Compagnie du chemin de fer de la Flandre-Occidentale, de sommes payées par l'État, à titre de minimum d'intérêt, pour l'année 1895	4,595	75
		74,456 60
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :		
Dette à 2 1/2 p. c., échéances de juillet 1891 et janvier 1892	1,181	02
— à 5 p. c., échéances de mai et novembre 1891 et mai 1892	8,377	50
— à 5 1/2 p. c. (1 ^{re} série), échéances de juillet 1891 et janvier 1892	2,420	25
— à 5 1/2 p. c. (2 ^e série), échéances de mai et novembre 1891 et mai 1892	19,540	33
— à 5 1/2 p. c. (3 ^e série), échéances de février et août 1891 et février 1892	364	•
Actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg, échéances de juillet 1891 et janvier 1892	175	•
Servitudes militaires. Échéances des 15 avril 1891 et 1892	1,222	80
Demi-centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des arrérages de rente de la dette à 3 p. c. (2 ^e série) afférents aux échéances de mai et novembre 1897	0	02
Montant de mandats et bons de poste et de quittances d'encaissement de l'exercice 1891, frappés de prescription	11,060	51
		44,547 45
A REPORTER fr.		9,884,082 25

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

	REPORT. fr.	9,884,082 25
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.		
Bonification de coupons manquant à des titres de la caisse d'annuités dus par l'État, sortis au tirage et présentés au remboursement		24,424 90
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 41,525,600 francs à 3 p. c. (Arrêté royal du 9 juin 1896)		172,168 80
Excédent du produit de l'emprunt de 41,525,600 francs à 3 p. c. (Arrêté royal du 9 juin 1896)		80 80
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 35,914,100 francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 25 février 1897)		288,776 00
Excédent du produit de l'emprunt de 35,914,100 francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 25 février 1897)		10 84
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 203,100 francs en 5 p. c., émis en 1897, pour couvrir des dépenses extraordinaires faites en 1896		170 40
Bénéfice de change résultant de l'envoi de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		44 50
Bénéfice de change résultant du paiement des coupons de la dette belge par MM. Baring frères et C ^{ie} limited, à Londres		1 90
		485,697 31
PRODUITS DIVERS.		
Produit d'expédition d'archives		696 50
— de la vente du bulletin de l'agriculture et de celui de la police sanitaire		934 05
— — de listes de recours et d'extraits en matière électorale		112 50
— — de catalogues du musée Wiertz		1,269 »
— — de catalogues du musée ancien de peinture		512 50
— — de publications du musée d'histoire naturelle		912 »
— — de publications de la commission royale d'histoire		213 »
— — de publications de la commission des anciennes lois		56 »
— — d'exemplaires du recueil des règlements consulaires		20 »
— — d'exemplaires du recueil des circulaires du Département de la Justice		4 84
— — d'exemplaires du rapport sur la condition des aliénés, 1885-1892		10 »
— — d'exemplaires de la correspondance du cardinal Granvelle		426 37
— — de livres pour le compte du bureau de la statistique générale		3 50
— — des collections non utilisées du bulletin des tarifs douaniers		907 »
— — de fragments de pièces de monnaies cisailées à tort par les comptables de l'État en 1896		52 80
— — de l'ancien bâtiment d'école de Bosh		485 »
— des abonnements à la <i>Revue du travail</i>		1,362 95
Parties de cautionnements d'adjudicataires acquises à l'État		1,233 55
Droit proportionnel dû par le Directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies d'argent pour la Russie		02,400 »
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies d'argent pour la Colombie		2,209 92
Part de la Belgique dans les recettes effectuées en 1896, par le Bureau international de la propriété industrielle, à Berne		2,400 »
Cession d'une goëlette à l'Administration des contributions par l'Administration des chemins de fer		3,945 »
		80,127 00
	TOTAL. fr.	10,440,006 62

(100)

COMpte DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

RECETTES.

Développement, par province, des recouvrements effectués.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développements, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,501,380 00	5,097,825 22	2,709,667 57
	Personnel	3,458,155 51	5,789,701 31	2,154,396 23
	Patentes	1,277,934 91	2,262,517 27	602,385 24
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Tabacs	1,451,080 40	15,641 49	27,072 81
	Eaux-de-vie étrangères	360,387 85	747,148 10	72,192 93
	Bières	116,264 23	161,973 "	12,582 02
	Vinaigres et acides acétiques	33,971 03	79,877 20	9,358 15
	Sucres raffinés	27,644 09	72,728 46	6,320 07
	Sirops et mélasses	104,884 27	106,616 20	179 00
	Autres marchandises	10,567,984 21	11,025,569 17	1,993,357 03
	Vins étrangers	920,065 09	1,450,932 08	230,131 64
	Vins de fruits secs	"	12,376 77	"
	Eaux-de-vie indigènes	13,314,891 76	9,276,937 58	2,591,322 72
	Acide acétique	"	3,182 15	65 82
	Bières	1,396,560 39	3,237,259 64	1,593,601 63
	<i>Accises</i>	Vinaigres { de bières	"	"
{ autres que de bières		"	13,737 71	"
Sucres étrangers		262,416 35	3,497 63	537 38
Sucres de betterave indigènes		91,578 51	387,864 12	124,504 78
Glucoses et autres sucres non cristallisables		90,852 72	185,194 58	"
Margarine et autres beurres artificiels		263,938 08	112,650 55	"
Tabacs étrangers		393,198 77	68,288 35	21,683 75
Tabacs indigènes		"	579 02	"
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent		"	2,500 73	"
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine		565 15	"	"
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Loyers de bâtiments	3,760 "	4,500 "	2,025 34
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	292 78	93 25	4 90
	Extraits cadastraux	7,704 73	14,329 37	11,837 50
	Recettes extraordinaires de toute nature	17,309 93	137,568 73	950 07
	Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	12,806 "	11,492 "	1,264 "
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	317, 803 "	2,642 "	11,904 "
	Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures	3,240 "	1,080 "	720 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAUX fr.		37,050,750 37	40,880,323 77	12,275,910 29

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
5,544,547 85	4,570,815 16	5,037,956 57	951,658 56	697,509 28	1,022,891 35	25,294,030 35	55,819,302 49
2,687,515 59	2,516,672 22	1,986,848 81	557,401 27	297,845 63	774,961 11	20,005,275 68	
807,512 01	1,206,625 43	1,235,327 95	111,996 42	114,355 10	330,676 06	8,075,126 39	55,819,302 49
.	514,203 24	124,421 04	.	2,983 98	5,251 91	446,861 07	
261,888 63	82,784 61	189,172 06	75,801 27	26,860 78	11,175 61	2,142,577 66	55,819,302 49
52,072 04	108,976 58	120,209 09	14,338 82	11,708 18	49,420 82	1,537,354 41	
5,080 25	11,899 83	63,551 02	6,481 48	27,528 11	737 06	406,797 .	37,793,509 60
31,878 40	11,757 57	13,284 70	4,047 39	1,194 08	3,207 65	188,576 06	
9,665 62	5,093 37	10,515 24	397 96	5,592 08	1,030 26	136,993 05	37,793,509 60
49,118 84	8,186 79	.	11 58	.	.	268,996 77	
3,184,706 46	1,216,356 17	3,572,463 28	490,177 43	549,427 20	712,391 19	33,112,412 14	37,793,509 60
244,182 24	508,137 55	558,004 .	19,485 38	39,059 42	175,221 45	5,945,216 83	
.	12,376 77	37,793,509 60
3,661,505 57	12,530,069 73	3,025,596 91	2,951,299 11	.	277,720 56	47,629,163 94	
59,509 71	62,757 38	37,793,509 60
1,954,365 80	2,168,077 93	454,432 .	245,303 54	150,118 38	428,816 75	11,628,534 15	
6,716 43	15,676 45	68,717,446 86
.	.	8,922 20	.	.	.	22,659 91	
17,671 99	274,123 35	68,717,446 86
318,673 93	1,287,184 95	736,711 91	137,881 99	.	148,081 11	3,232,481 30	
515,317 44	791,364 74	68,717,446 86
.	11,060 40	15,771 80	4,434 45	.	.	407,855 26	
71,209 33	12,594 73	51,358 83	20,651 72	7,264 94	3,047 81	640,478 23	68,717,446 86
29,405 17	15,571 54	.	.	484 57	1,718 25	47,758 35	
.	2,500 73	68,717,446 86
.	505 15	
1,467 50	8,520 .	413 35	5,591 87	3,208 01	1,440 .	50,924 07	68,717,446 86
224 78	17 10	42 20	.	0 01	1 50	676 52	
11,772 54	16,730 80	13,233 89	4,552 15	5,056 60	5,707 77	90,925 17	690,637 90
1,892 05	2,619 18	1,612 23	1,662 93	201 99	603 30	164,510 41	
5,524 .	4,996 .	8,558 .	.	36 .	.	44,676 .	690,637 90
21,395 .	.	16	353,758 .	
.	5,040	720 .	10,800 .	690,637 90
.	.	301 85	.	.	.	301 85	
17,416,015 06	26,883,086 68	14,828,683 63	5,383,173 30	1,938,232 34	4,560,821 52	161,020,896 94	161,020,896 94

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.		
<i>Enregistrement.</i> (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	2,551,701 01	5,081,068 75	2,022,360 07		
	— sous seing privé	55,146 63	213,411 08	61,985 28		
	— judiciaires	114,592 71	277,849 39	56,111 70		
	— d'huissiers	158,190 47	330,659 50	45,205 27		
	Lettres de noblesse	"	3,190 "	"		
<i>Grefse.</i> (50 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille	145 "	435 "	"		
	Mise au rôle	25,827 50	93,239 50	10,227 50		
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	105,628 74	215,889 79	49,079 49		
<i>Hypothèques.</i> (25 centimes additionnels.)	Légalisations et recherches	534 50	21,661 67	1,263 20		
	Droits d'inscription	41,514 92	73,211 23	18,149 62		
<i>Successions.</i> (50 centimes additionnels.)	Droits de transcription d'actes de mutation	449,645 72	837,010 50	302,670 03		
	Droits de succession	1,857,489 52	5,025,245 51	1,590,936 26		
	— de mutation par décès	12,688 74	33,624 58	150,068 44		
	— — sur les successions en ligne directe	272,040 04	482,214 53	358,375 47		
<i>Timbre (sans additionnels).</i>	— dus par les époux survivants	58,028 22	75,145 35	45,271 54		
		Formules pour actes de protêt. { (Huissiers).	12,925 "	44,525 "	5,350 "	
		{ (Postes)	1,775 "	4,750 "	2,375 "	
	Timbres fixes	Passeports à l'intérieur	"	"	"	
		Passeports à l'étranger	808 "	4,648 "	560 "	
		Permis de port d'armes de chasse	30,445 "	79,590 "	37,095 "	
		Permis de chasse au lévrier	35 "	35 "	350 "	
	Débit	Timbres proportionnels pour effets de commerce	51,105 80	150,910 60	26,963 50	
		Timbres adhésifs. { pour effets de commerce créés à l'étranger.	Payables en Belgique	44,673 40	121,613 20	6,990 70
			— à l'étranger	6,710 35	4,169 91	63 18
	pour affiches	34,664 50	122,600 46	29,705 80		
Visa	Timbres de dimension	222,877 90	585,898 45	158,115 55		
	Timbres proportionnels	132,065 31	36,621 63	1,722 95		
	Timbres de dimension	2,565 92	10,397 87	4,129 61		
	Timbres fixes. — Warrants	"	958 50	"		
	Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	355,718 25	473,278 45	31,490 10
Bons de caisse, billets au porteur, etc			40,270 "	1,028,848 55	12,509 50	
		Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"	
		Coupages	"	"	"	
Timbres de dimension	Papiers blancs pour actes, etc.	86,468 10	114,025 95	34,186 60		
	Affiches	10,468 70	28,842 92	1,457 65		
A REPORTER fr.		6,686,641 95	16,184,570 96	5,115,169 71		

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT	LIEGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
2,141,405 45	2,606,910 07	2,086,605 89	466,748 24	557,668 90	1,061,066 45	18,575,532 79	
54,740 20	75,618 74	91,200 52	17,749 12	58,512 55	37,420 10	645,784 11	
59,585 41	115,828 19	106,621 67	11,847 92	15,881 40	31,955 27	790,251 75	
90,125 75	141,255 56	122,289 05	16,632 48	21,465 54	57,881 25	972,680 52	20,986,454 17
"	"	"	"	"	"	5,190 "	
145 "	145 "	145 "	"	"	"	1,015 "	
15,995 "	55,163 "	54,451 50	5,206 50	5,404 50	9,142 50	250,748 50	
71,055 95	112,152 11	110,112 05	16,074 61	18,577 85	50,450 58	728,760 95	986,269 07
526 75	1,228 "	572 25	147 75	551 50	474 "	26,759 62	
25,557 75	59,470 62	51,451 85	6,796 80	4,871 26	15,555 84	256,559 89	
569,195 96	475,713 52	582,480 19	86,752 16	96,575 65	189,860 16	3,506,880 68	5,565,220 57
2,605,747 68	2,010,190 84	1,492,963 58	241,245 55	283,017 90	767,455 "	16,474,287 82	
105,655 06	128,256 48	15,352 54	15,871 57	15,229 12	10,561 91	465,286 44	
291,656 88	244,534 57	288,531 65	61,621 15	58,608 04	110,417 58	2,148,679 51	19,407,550 96
41,152 50	57,161 92	55,960 66	4,172 86	9,290 95	14,956 41	519,097 19	
8,050 "	15,800 "	15,875 "	1,100 "	1,500 "	3,225 "	106,550 "	
1,475 "	18,750 "	9,825 "	1,400 "	2,575 "	5,575 "	48,500 "	
"	20 "	"	"	"	"	20 "	
512 "	2,272 "	6,672 "	40 "	104 "	600 "	16,016 "	
55,700 "	105,140 "	66,780 "	20,895 "	37,855 "	60,505 "	485,585 "	
"	"	"	"	"	"	420 "	
35,697 70	77,954 45	57,522 75	7,056 65	6,748 95	22,447 55	416,507 95	
21,922 10	19,760 25	54,614 40	597 55	1,052 "	2,526 65	255,550 25	
519 19	1,401 23	1,697 88	16 17	92 02	156 27	14,606 20	
20,804 48	59,571 41	41,156 54	4,810 16	7,645 53	20,525 53	351,062 01	
218,657 95	581,046 15	264,898 70	74,906 70	86,241 90	127,155 50	2,119,776 80	7,049,614 85
4,051 66	13,500 45	15,229 55	634 60	27 25	2,705 95	204,359 15	
3,244 55	7,932 21	7,118 08	680 15	2,856 15	2,201 79	41,104 15	
"	"	24 25	"	"	"	982 75	
126,410 55	155,910 45	150,158 25	15,171 25	9,568 45	34,194 45	1,351,877 "	
10,479 50	59,011 10	59,866 05	250 "	282 70	5,822 30	1,217,339 70	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
45,240 20	37,590 65	44,492 25	1,241 20	900 45	15,168 00	577,514 "	
1,589 44	1,855 52	1,512 09	380 02	87 02	470 55	46,415 91	
6,454,687 51	6,976,682 07	5,596,525 68	1,075,914 14	1,282,747 25	2,650,972 55	51,992,000 60	51,992,969 60

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		6,686,641 95	16,184,570 96	5,115,169 71	
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire	3,000 »	5,250 »	»	
	Droits de grande naturalisation	500 »	2,000 »	»	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	7,119 27	19,140 87	10,204 14	
	Greffe	»	»	»	
	Hypothèques	392 99	315 40	765 00	
	Successions	16,064 60	31,656 67	21,695 90	
	Timbre	3,052 50	13,558 34	3,575 54	
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses.	Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	en totalité. . .	72,687 07	147,087 98	73,634 54
		en partie. . .	187 63	441 94	135 87
TOTAUX. fr.		6,730,646 10	16,424,021 66	5,225,179 60	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL		
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
6,434,087 31	6,976,682 07	5,506,523 68	1,075,014 14	1,242,747 25	2,650,972 55	51,992,009 60	51,992,009 60	
750 »	1,000 »	2,250 »	750 »	1,000 »	500 »	14,500 »	19,250 »	
500 »	500 »	1,250 »	»	»	»	4,750 »		
17,280 10	15,940 32	6,724 02	4,264 48	4,508 07	4,651 29	89,821 06	545,454 19	
»	»	»	»	»	7 »	7 »		
172 82	198 50	740 42	310 99	401 18	726 16	4,022 36		
38,459 20	38,039 52	14,544 10	8,850 45	7,515 03	10,727 51	208,453 14		
7,116 56	5,244 20	4,103 68	981 26	975 »	2,563 46	41,150 65		
69,814 41	109,058 16	59,108 40	12,540 80	13,435 52	29,444 56	586,811 44		
126 65	267 09	50 33	31 12	151 29	67 90	1,439 82		
6,568,916 14	7,147,829 95	5,685,204 63	1,103,623 22	1,310,713 32	2,688,640 43	52,943,865 05		52,943,865 05

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
	Liège à Maestricht	•	•	•
	Maestricht à Bois-le-Duc	•	•	•
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	289,919 61	•	•
	Embranchement vers le camp de Beverloo	•	•	•
	— vers Hasselt	8,430 96	•	•
	— vers Turnhout	19,040 46	•	•
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	34,188 77	•	•
	Sambre	•	•	•
	Canal du Centre	•	•	•
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	•	62,342 20	•
	Mons à Condé	•	•	•
	Pommerœul à Antoing	•	•	•
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	•	•	•
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	•	•	•
	Roulers à la Lys	•	•	4,416 93
Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Gand { Droit général	•	•	7,970 64
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	•	•	•
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	•	•	15,087 65
	Moervaert	•	•	•
	Grande Nèthe	•	•	•
	Petite Nèthe (canalisée)	2,371 21	•	•
	Bossuyt	•	•	5,719 81
	Gand à Terneuzen	•	•	•
	Meuse	•	•	•
	Ourthe	•	•	•
	Escaut	•	•	634 25
	Lys	•	•	31,260 35
	Démer	•	•	•
	Yser	•	•	6,803 37
	Ypres à l'Yser	•	•	1,861 70
	Loos	•	•	1,490 65
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	•	•	37 41
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	565 •	12 •	185 •
	Relevances des Sociétés nautiques anversoises	214 40	•	•
	Routes appartenant à l'État. — Produits des barrières affermées et en régie	•	•	•
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	425,000 •	•	•
	Produit du bassin à flot de Nieuport	•	•	137 90
	Droits des quais de l'avant-port d'Ostende	•	•	44,575 03
	TOTAUX fr.	770,730 41	62,364 20	120,180 69

Rivières
et canaux.

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
•	•	52,861 54	50,240 44	•	•	103,110 78	
•	•	•	125,545 96	•	•	125,545 96	
•	•	•	124,803 71	•	•	414,723 52	
•	•	•	4,531 73	•	•	4,531 73	
•	•	•	5,448 01	•	•	13,870 87	
•	•	•	•	•	•	19,040 46	
•	•	•	•	•	•	54,188 77	
•	83,476 01	•	•	•	41,438 75	124,914 76	
•	1,950 61	•	•	•	•	1,950 61	
•	131,883 •	•	•	•	•	104,225 20	
•	38,958 78	•	•	•	•	38,958 78	
•	44,562 05	•	•	•	•	44,562 05	
5,074 43	•	•	•	•	•	5,074 43	
7,864 28	•	•	•	•	•	7,864 28	
•	•	•	•	•	•	4,416 93	
56,774 58	•	•	•	•	•	44,745 22	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	15,087 65	1,611,450 02
3,207 60	•	•	•	•	•	3,207 60	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	2,371 21	
•	•	•	•	•	•	5,719 81	
27,976 46	•	•	•	•	•	28,976 46	
•	•	73,707 56	•	•	•	166,082 59	
•	•	5,753 12	•	•	92,285 03	5,753 12	
25,496 16	82,343 05	•	•	•	•	106,475 44	
25,540 02	•	•	•	•	•	56,809 37	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	6,803 37	
•	•	•	•	•	•	1,861 70	
•	•	•	•	•	•	1,490 65	
85 18	64 21	•	•	•	•	186 80	
8,129 50	856 •	14,556 33	667 •	•	4,908 87	20,878 70	
•	•	•	•	•	•	214 40	
•	•	8,710 •	•	•	•	8,710 •	8,710 •
•	•	•	•	•	•	425,000 •	425,000 •
•	•	•	•	•	•	137 90	137 90
•	•	•	•	•	•	44,575 03	44,575 03
138,157 21	384,095 69	155,677 35	311,046 75	•	138,632 65	2,089,872 95	2,089,872 95

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux.	•	•	5,588 31
	Routes	375 17	10,127 06	477 51
Produit d'autres aliénations d'immeubles.		1,000 •	1,490 •	13,500 06
Produit	des successions en déshérence	1,641 67	21,250 07	•
	net des épaves	•	•	405 80
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer con- cédés, messageries, etc., et non réclamés		•	372 65	256 17
Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)		•	504 •	•
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant de Département des Affaires étrangères	•	558 05	•
	— — des Finances	198 •	45,862 41	2 •
	— — de la Guerre	34,528 10	56,560 28	11,824 10
	— — de l'Intérieur et de l'In- struction publique.	•	95 50	•
	Prix de — — de l'Agriculture et des vente d'objets — — Travaux publics	1,613 20	24,657 50	20,683 25
	hors d'usage — — de la Justice	548 94	2,506 77	874 13
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	11,958 50	809 15	34,014 10
	— — de l'Industrie et du Travail	•	•	•
— — de la Cour des comptes	•	1,179 11	•	
Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	•	•	•
	de créances ordinaires.	•	•	•
Rachat et transfert de rentes.		•	•	•
Transactions en matière domaniale		•	•	•
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts mo- ratoires compris		3,451 70	5,182 70	2,744 22
Refournissement pour moins-valeur de mobilier (bacs et bateaux)		•	•	•
Produit d'objets saisis et confisqués		718 45	2,664 05	382 90
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		•	•	•
A REPORTER fr.		56,011 73	173,419 30	88,562 64

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

 DEVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1897

des recouvrements effectués.

FLANDRE, ORIENTALE	HAINAUT.	LIEGE	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
55,444 54	21,585 75	.	"	"	1,050 10	59,252 70	
4,608 05	1,715 05	5,087 75	722 52	809 87	3,528 25	27,440 25	
19,046 "	"	1,300 "	5 "	302 "	1,898 00	50,141 12	
6,185 19	1,794 85	17,927 84	14,500 08	2,175 86	5,222 05	70,705 17	
"	"	"	"	"	"	405 89	
283 67	"	552 64	"	"	"	1,465 15	
"	"	"	"	"	"	504 "	
"	"	"	"	"	"	558 05	
16 55	"	"	"	"	10 "	46,088 06	
12,281 10	26,094 00	19,365 70	5,870 80	238 45	12,257 05	177,018 48	
"	288 50	902 50	105 05	"	"	1,590 15	
9,047 60	5,798 40	9,516 50	222 18	17 50	1,088 75	70,444 68	585,211 60
1,876 75	506 64	195 51	25 27	2,055 60	1,540 55	9,725 04	
1,220 "	100 "	"	"	"	1,140 "	49,221 75	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	1,179 11	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
724 82	5,705 95	425 89	1,677 14	1,343 02	1,487 64	22,745 06	
"	"	20 "	"	"	"	20 "	
422 42	591 45	119 55	150 55	84 48	54 70	5,168 53	
"	"	925 05	"	"	5 70	920 65	
89,754 67	61,979 41	56,133 65	21,264 79	7,026 76	29,068 65	585,211 60	585,211 60

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		56,011 73	173,419 50	88,552 64	
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	3,687 50	298,918 56	•	
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	•	89,150 65	11,440 •	
	— d'objets saisis et confisqués	•	•	•	
	— de glandée, panage, foin et herbages	•	•	•	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	•	14,558 69	54 •	
	— du droit de chasse	15 •	•	150 •	
	— — de pêche (baux et licences)	•	400 •	•	
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	•	948 •	•	
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	•	12,759 53	•	
	Indemnités pour carbonisation, etc.	•	•	•	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	4,500 66	3,555 73	124 61	
	Location de bâtiments	183 74	2,915 50	•	
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	105 •	1,524 88	81 90	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	•	•	•	
	Argent non réclamé	•	3,827 18	•	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	397 •	2,250 •	295 80	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	7,195 •	1,550 •	70 •	
	— d'objets non réclamés	•	12,757 50	•	
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	428 •	2,057 •	251 20	
	Établisse- ments et services régis par l'État.	École vétérinaire. {	Pensions d'animaux malades.	•	9,740 75
Produit des ventes d'objets divers			•	400 •	•
Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889		•	26 95	•	
Écoles de bienfaisance de Ruysselede et de Beernem		•	•	•	
Bénéfices de la fonderie de canons		•	•	•	
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		912 •	2,052 •	1,500 •	
Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		•	•	•	
Section normale d'enseignement moyen pour filles	•	5,680 •	•		
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	•	13,250 •	•		
A REPORTER fr.		73,453 63	631,532 •	102,080 15	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
89,754 67	61,979 45	56,135 63	21,264 79	7,026 76	29,068 63	583,211 60	583,211 60
"	"	68,020 18	"	137,510 72	27,719 81	535,056 77	
"	"	6,815 30	"	8,433 09	65 25	115,884 27	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	157 "	"	"	"	157 "	
"	"	178 20	"	151 20	"	14,902 09	
"	"	2,650 14	75 "	11,900 "	5,500 "	18,270 14	707,114 05
"	"	"	"	280 "	"	770 "	
"	"	"	"	1,951 51	"	2,899 51	
"	"	11 "	"	5,623 46	200 25	18,574 27	
"	"	"	"	"	"	"	
705 41	6,770 07	2,085 54	180 30	847 38	2,017 44	20,796 14	
1,826 25	1,054 98	368 55	"	506 "	222 60	7,977 42	
365 07	2,491 17	305 88	275 70	392 85	580 65	5,923 10	
"	78 09	105 81	"	"	22 42	298 32	
"	"	"	"	"	"	3,827 18	88,346 24
2,101 81	3,720 88	9,148 40	132 10	42 "	1,618 39	19,706 38	
616 "	620 "	1,186 "	"	"	89 "	11,526 "	
"	"	"	"	"	"	12,737 50	
751 "	399 "	966 "	290 "	80 "	574 "	5,556 20	
"	"	"	"	"	"	9,740 75	
"	"	"	"	"	"	400 "	
13 20	42 60	"	"	"	"	82 75	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	44,775 50
1,782 "	2,632 "	2,052 "	1,236 "	1,308 "	2,148 "	15,622 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	5,680 "	
"	"	"	"	"	"	13,250 "	
97,916 41	80,688 24	150,253 63	25,462 80	175,853 "	67,026 44	1,425,447 30	1,425,447 30

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		73,435 63	651,532 »	102,680 15	
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires.	1,900 »	26,080 »	600 »	
	— — et visa des diplômes.	2,472 »	39,890 »	1,124 »	
	— des brevets d'invention	4,390 »	451,550 »	1,550 »	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	5,090 76	12,487 79	5,195 37	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	»	2 25	»	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	»	»	»	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	1,260 »	4,880 »	215 »	
	Restitutions volontaires	»	»	»	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	»	»	
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	»	»	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	4,633 80	9,400 33	4,882 45	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	100 05	1,065 04	50 29	
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	»	»	»	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	2,412 08	1,751 80	
De toute autre nature	»	»	»		
Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	11,958 92	28,535 92	44,582 29		
Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	22,193 06	5,388 34	425 25	
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	9,651 90	»	»	
	Fermages de pêche et de chasse	6,678 22	150 15	»	
Arrérages de rentes	»	129 97	»		
Redevances pour concessions de prises d'eau	»	5,821 75	2,415 16		
Abbaye de Villers. {	Produit des droits d'entrée	»	2,075 25	»	
	Menus produits	»	380 »	»	
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»		
— — de créances ordinaires	»	»	»		
<i>Revenus des domaines</i>	Domaine de Tervueren. {	Vente d'arbres.	»	246 »	»
		Fermages	»	4,746 60	»
		Menus produits.	»	1,009 »	»
Produits des sablières et mines (forêts exceptées).	»	»	»		
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810. (Chemins de fer exceptés.)	»	»	»		
Location de terrains provenant d'emprises {	Rivières et canaux.	3,938 73	1,669 48	12,387 92	
	Routes	226 »	121 50	94 39	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux.	4,271 45	4,305 25	6,702 67	
	Routes	21,106 17	48,503 66	20,633 97	
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	5,154 44	1,852 26	2,887 10		
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	7 46	»	»		
Loyer de matériel appartenant à l'État	»	»	»		
TOTAUX. fr.	178,448 59	1,284,925 22	208,135 81		

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
97,915 41	80,688 24	150,253 65	25,462 89	175,855 .	67,026 41	1,425,447 39	1,425,447 59
1,540 .	1,815 .	5,500 .	682 .	475 .	9,550 .	46,142 .	
9,655 .	2,809 .	14,208 .	540 .	528 .	3,243 .	74,467 .	
4,150 .	15,040 .	46,140 .	250 .	600 .	1,920 .	505,570 .	
6,657 82	9,027 22	6,264 69	1,968 58	2,611 01	5,414 70	52,697 94	
•	5 70	2 05	•	•	•	8 .	
•	•	•	•	•	•	•	
510 .	580 .	580 .	110 .	30 .	140 .	7,905 .	
•	•	20 40	•	•	•	20 40	751,548 15
•	•	50 .	•	•	20 .	79 .	
14 25	•	•	•	•	•	14 25	
•	•	•	•	•	•	•	
12,545 64	8,256 78	3,728 11	3,426 21	5,988 95	4,435 89	57,298 26	
95 22	89 72	•	• 40	•	150 .	2,151 52	
•	•	•	•	•	•	•	
•	264 58	•	•	•	•	4,408 46	
•	588 50	•	•	•	•	588 50	
•	•	•	•	•	•	•	
731 02	10,825 86	9,209 55	89 80	56 05	762 07	106,729 46	
4,005 02	101 50	6,492 59	107 55	•	664 22	59,577 11	
344 15	270 .	125 .	25,465 25	•	52 75	55,885 05	
1,144 50	160 .	•	•	•	•	8,152 87	
108 85	19 05	25 .	156 71	•	40 09	479 65	
25 50	3,895 58	•	5 .	•	750 .	12,912 79	
•	•	•	•	•	•	2,075 25	
•	•	•	•	•	•	580 .	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	246 .	
•	•	•	•	•	•	4,746 60	800,352 85
•	•	•	•	•	•	1,099 .	
•	•	•	•	8 35	•	8 35	
•	843 75	1,200 01	•	•	95 07	2,138 85	
5,961 22	20,154 21	7,917 42	870 10	•	4,031 78	56,950 86	
310 45	3,976 70	5,111 12	188 99	145 67	1,057 88	9,250 70	
67,176 24	39,565 79	1,458 70	4,555 86	•	2,595 75	150,211 71	
121,281 55	58,405 15	20,015 62	26,587 78	35,125 74	12,029 54	545,685 16	
3,403 95	6,801 97	14,198 69	2,700 90	2,982 04	5,614 50	45,604 85	
•	159 80	•	•	•	•	147 26	
•	•	311 55	•	•	•	511 35	
357,355 75	244,120 .	288,007 73	91,154 80	224,399 79	117,982 68	2,975,128 35	2,975,128 35

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	11,628 46	33,599 20	14,793 79
— — communaux	62,548 75	131,782 15	53,248 05
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	20,914 75	58,212 79	19,969 74
TOTAUX.fr.	104,091 96	223,594 14	88,011 58

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
10,166 59	45,400 60	10,197 64	3,461 94	5,869 81	5,242 19	136,160 28	601,621 75
42,969 99	67,154 47	58,216 28	12,475 12	11,590 14	25,470 52	465,455 47	
25,225 77	21,561 35	13,134 46	2,856 02	2,068 87	4,999 82	177,743 57	
78,562 35	131,922 48	81,548 38	18,703 08	17,528 82	35,712 53	779,365 82	779,365 82

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	•	•	•
	Actes de chargement de divers chefs	•	101 95	1 36
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	•	1,173 93	•
	— divers	•	3,203 97	7,981 58
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	•	99 31	51 43
	Remboursement et dégrèvement de contributions	•	•	•
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	286 97	932 60	130 85
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	•	•	•
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	•	•	•
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	258 50	805 50	107 •
	Rétributions des surnuméraires	4,053 99	6,134 02	4,972 57
	Remboursements divers	•	1,067 50	•
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	•	902 40	•
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	•	•	39 •
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	1,306 70	6,087 11	274 41
	Remboursement de subsides	•	•	•
	Restitution de bourses d'études	•	•	•
Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	16,106 52	21,098 33	19,353 82
	— en matière de simple police	13,953 •	26,306 42	9,511 24
	— en matière de faillites	21 50	94 05	•
	— militaire	140 26	126 50	164 22
	Frais de poursuites en matière forestière	•	10,348 67	•
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	1,366 37	553 17	564 95
	Remboursements divers	•	1 •	•
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	•	•	•
	{ Rachat des annuités	•	•	•
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. —	Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 •	5,900 •	2,175 •
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	8,293 35	731 69	2,405 00
	Frais d'entretien de routes concédées	•	•	•
	Restitution de droits	•	•	•
	Remboursements divers	•	1,462 83	40 •
Restitution de droits	•	•	•	
TOTALX. fr.		45,896 16	87,308 95	47,833 03

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.*des recouvrements effectués.*

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget
•	•	•	•	•	•	•	} 33,485 21
2 28	•	•	•	28 33	6 48	140 40	
•	839 30	15,398 08	•	1,002 25	168 17	18,581 73	
1,105 08	740 62	•	•	1,819 83	11 •	14,761 08	
23 57	10 45	•	•	•	•	195 74	
52 08	•	•	•	•	•	52 08	
74 11	151 19	445 79	9 03	76 35	51 87	2,156 74	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
185 •	401 •	277 50	22 •	30 •	63 50	2,216 •	
2,616 51	928 42	7,199 21	212 34	2,508 31	2,485 57	31,090 94	
•	•	•	•	•	•	1,067 50	
•	•	•	•	•	•	902 40	
•	•	•	•	•	325 53	384 53	
561 •	1,348 53	1,354 41	•	104 70	112 53	10,949 59	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
16,729 87	23,501 19	14,862 08	4,726 66	7,004 09	9,587 70	152 971 25	} 658,872 51
11,352 98	25,651 64	23,105 18	3,685 24	4,024 18	8,165 48	125,795 36	
18 65	•	•	•	•	•	129 20	
111 46	427 47	461 •	3 20	2 70	21 80	1,467 61	
•	•	•	•	•	•	10,348 67	
595 95	271 •	213 53	116 37	84 20	104 71	3,868 23	
•	•	•	•	•	4 75	5 75	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	
3,270 •	3,397 •	6,150 •	•	•	1,200 •	22,102 •	
3,130 92	24,000 82	26,275 22	12,295 08	160,758 38	64,553 08	311,504 14	
•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	34 15	34 15	
•	•	•	•	•	60 •	1,502 83	
•	•	•	•	•	•	•	
39,600 44	81,666 61	95,800 00	21,069 92	186,243 30	86,936 41	692,355 72	692,355 72

(128)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

RECETTES.

Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1897.	1896.
Foncier fr.	25,204,050 55	25,128,120 86
Personnel	20,003,275 68	19,654,642 42
Patentes	8,075,126 30	7,814,636 07
Redevances sur les mines.	446,661 07	381,208 98
Tabacs	2,142,377 66	•
Eaux-de-vie étrangères.	1,537,354 41	1,625,602 37
Bières	406,707 •	319,005 90
<i>Douanes. — Droits d'entrée</i>		
Vinaigres et acides acétiques	188,576 06	181,458 60
Sucres raffinés	156,996 65	170,450 72
Sirops et mélasses	268,906 77	•
Autres marchandises	53,112,412 14	56,502,571 57
Vins étrangers	3,945,216 83	4,608,057 10
Vins de fruits secs	12,376 77	10,554 50
Eaux-de-vie indigènes	47,029,163 94	20,156,165 75
Acide acétique	62,757 38	47,327 07
Bières.	11,628,534 15	11,507,710 87
<i>Accises</i>		
Vinaigres } de bières	13,676 45	10,675 43
} autres que de bières	22,650 91	20,389 71
Sucres étrangers.	274,123 35	275,558 50
Sucres de betterave indigènes	3,232,481 30	3,782,341 56
Glucoses et autres sucres non cristallisables.	791,364 74	773,445 31
Margarine	407,835 26	328,265 42
Tabacs étrangers	649,478 23	•
Tabacs indigènes	47,758 55	•
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	2,500 73	2,701 91
Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	565 15	565 15
Loyers de bâtiments	30,924 07	31,114 99
Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	676 52	752 08
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>		
Extraits cadastraux.	90,925 17	87,947 16
Recettes extraordinaires de toute nature	164,510 41	45,200 58
Taxes d'ouverture d'entrepôts particuliers	44,676 •	•
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires.	353,758 •	354,116 •
Taxes pour frais de surveillance des fabriques de confitures, etc.	10,800 •	•
Contributions du territoire neutre de Moresnet	301 85	1,278 46
TOTAUX fr.	161,029,896 94	142,610,853 93

TES, DOUANES ET ACCISES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
165,918 49	•	Cette progression est une conséquence de l'imposition des nouvelles constructions.
548,655 26	•	Différence en plus provenant de l'imposition des bâtiments nouvellement construits et de l'augmentation du nombre des domestiques déclarés à l'impôt.
260,400 52	•	Cette augmentation est due à la situation prospère de l'industrie et du commerce.
65,652 09	•	Idem.
2,142,577 66	•	Le produit des droits de douane sur les tabacs non fabriqués ne figure séparément dans les écritures que depuis le mois de juillet 1897.
•	88,247 96	Différence sans cause déterminée.
87,791 10	•	Depuis l'abaissement des droits d'entrée sur les bières en fûts, les importations n'ont cessé d'augmenter.
7,117 57	•	D'autre part, pendant l'année 1897, les importations de bières étrangères ont été particulièrement importantes à l'occasion de l'exposition internationale de Bruxelles.
•	55,435 07	Différence sans cause déterminée.
268,996 77	•	Depuis l'établissement d'une surtaxe sur les sucres raffinés, les importations de ces produits ont baissé d'année en année.
•	5,300,159 25	Le produit des droits de douane sur les sirops et mélasses ne figure séparément dans les écritures que depuis le mois de juillet 1897.
•	662,840 27	En tenant compte des sommes perçues sur les tabacs et sur les sirops et mélasses, qui étaient relevées précédemment avec les autres marchandises, la différence en moins n'est que de fr 978,754 80 ; celle-ci est due aux fluctuations du mouvement commercial et porte principalement sur les produits suivants : bestiaux, beurre et margarine, Tissus de laine, Voiture
•	7,177 75	Cette diminution doit être attribuée à cette circonstance, qu'en 1896, les importations ont été anormales par suite des approvisionnements extraordinaires effectués en vue d'une augmentation de droit que l'on supposait imminente.
18,492,998 19	•	L'augmentation provient, d'une part, du relèvement du taux de l'accise porté de 64 à 100 francs par la loi du 17 juin 1896 et, d'autre part, de ce que l'article 92 de la loi du 15 avril 1896 a diminué la durée des termes de crédits.
15,450 51	•	Extension normale de la fabrication.
320,814 28	•	Idem.
3,001 02	•	Idem.
2,270 20	•	Idem.
•	1,435 15	
•	549,860 26	La diminution est due à la loi du 9 août 1897 qui, pour la dite année, a réduit de 6,500,000 francs à 6,000,000 de francs le produit minimum des droits d'entrée et d'accise sur les sucres et les droits d'entrée sur les sirops et mélasses.
17,919 45	•	Augmentation normale de la fabrication.
79,589 84	•	Idem.
649,478 25	•	
47,758 55	•	La loi du 17 avril 1896, relative au régime fiscal du tabac, n'ayant été mise en vigueur qu'à partir du 1 ^{er} juillet 1897, aucun droit d'accise n'a été perçu sur les tabacs pendant l'année 1896.
•	201 18	
•	•	
•	190 92	
•	75 56	
2,978 01	•	
119,309 83	•	Augmentation provenant de la perception, en 1897, de droits de patente de 1896 admis provisoirement parmi les non-valeurs
44,676 •	•	Taxe établie par l'article 7 de la loi budgétaire du 30 décembre 1896 et fixée à 4 francs par jour. (Arrêté royal de la même date.)
•	358 •	
10,800 •	•	Taxe établie par le § 3 de l'article 7 de la loi du 9 août 1897, fixée à 560 francs par mois. (Arrêté royal du 26 du même mois)
•	970 61	
25,154,000 95	4,734,957 94	
18,419,043 01		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1897.	1896.
Enregistrement. (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	18,575,532 70	17,780,852 52
	— sous seing privé	645,784 11	673,942 82
	— judiciaires	790,261 75	802,610 05
	— d'huissiers	972,680 52	940,325 02
	Lettres de noblesse	3,190 »	2,030 »
	Permis de changer de nom de famille	1,015 »	870 »
Greffes. (30 centimes additionnels.)	Mise au rôle	230,748 50	221,849 85
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	728,760 95	740,699 19
	Légalisations et recherches	26,759 62	53,258 04
Hypothèques. (25 centimes additionnels.)	Droits d'inscription	256,359 80	241,028 94
	— de transcription d'actes de mutation	5,506,880 68	5,187,826 59
Successions. (50 centimes additionnels.)	Droits de succession	16,474,287 82	16,205,883 05
	— de mutation par décès	465,286 44	379,520 31
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,148,679 51	2,404,228 64
	— dus par les époux survivants	319,097 19	521,962 51
	Formules pour actes de protêts. (Huissiers)	106,350 »	102,575 »
	(Postes)	48,500 »	48,500 »
Timbres fixes.	Passeports à l'intérieur	20 »	10 »
	Passeports à l'étranger	16,016 »	15,144 »
	Permis de port d'armes de chasse	483,385 »	478,730 »
	Permis de chasse au lévrier	420 »	420 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	416,507 95	394,983 »
Débit	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. Payables en Belgique	253,550 25	243,291 85
	— à l'étranger	14,606 20	12,085 90
	Timbres adhésifs pour affiches	351,062 01	333,011 20
	Timbres de dimension	2,119,776 80	2,113,996 50
Timbre. (Sans additionnels.)	Visa		
	Timbres proportionnels	204,359 13	184,108 70
	Timbres de dimension	41,104 13	38,272 89
	Timbres fixes. — Warrants	982 75	703 75
Extraordinaire	Timbres proportionnels. Effets de commerce	1,351,877 »	1,256,955 25
	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	1,217,359 70	1,158,746 48
	Effets, récépissés, obligations, etc.	»	»
	Coupures	»	»
	Timbres de dimension. Papiers blancs pour actes, etc.	377,314 »	361,270 67
	Affiches	46,443 01	46,635 08
A REPORTER. fr.		51,992,909 60	50,724,305 60

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
704,700 27	°	
°	50,158 71	
°	12,558 50	
52,557 50	°	Le relèvement des valeurs imposables, qui se manifeste depuis quelques années, continue à s'accroître
1,160 °	°	
145 °	°	
8,598 65	°	Sans cause connue.
°	11,958 24	Diminution corrélative à celle constatée dans le rendement des droits d'enregistrement sur les actes judiciaires.
°	6,498 42	Sans cause connue
15,310 95	°	L'augmentation est parallèle à la progression constatée dans la recette des droits d'enregistrement (actes civils publics) et procède de la même cause
110,054 29	°	
268,404 77	°	Différences peu appréciables, résultant en grande partie, des fluctuations dans le nombre et l'importance des successions ouvertes.
85,766 13	°	
°	255,549 13	
°	2,865 32	
5,775 °	°	
°	°	
10 °	°	
2,872 °	°	
4,655 °	°	
°	°	
21,524 95	°	
10,258 40	°	
2,520 50	°	
18,050 81	°	Passe-ports Différence due à l'exode, toujours croissant, de nombreux ouvriers pour l'étranger, notamment pour la Russie
5,780 50	°	La progression constatée depuis 1895 dans ce produit, s'accroît chaque année La situation favorable du commerce et de l'industrie, les nombreuses constitutions de sociétés et l'augmentation des transactions pendant l'année 1897, ont eu pour résultat de favoriser le rendement de cet impôt.
20,250 43	°	
2,831 24	°	
279 °	°	
94,021 75	°	
58,593 22	°	
°	°	
°	°	
16,043 33	°	
°	191 17	
1,588,105 29	519,559 29	

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1897.	1896.	
REPORT. fr.		51,992,909 60	50,724,505 60	
Naturalisations.	Droit de naturalisation ordinaire.	14,500 "	2,000 "	
	Droit de grande naturalisation	4,750 "	1,500 "	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	89,821 06	83,802 30	
	Greffe.	7 "	.	
	Hypothèques	4,022 36	2,416 04	
	Successions	208,453 14	209,703 01	
	Timbre	41,150 65	45,552 82	
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	586,811 44	557,089 97
		en partie	1,459 82	2,082 06
TOTALS. fr.		52,043,865 05	51,628,545 69	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,588,165 29	310,559 29	
12,500 .	•	Impôt essentiellement variable
3,250 .	•	
6,018 67	•	
7 .	•	Différences insignifiantes
1,005 42	•	
•	1,359 87	
•	4,202 10	L'augmentation n'a pas de cause connue
29,721 47	•	
•	643 14	
1,641,265 85	325,744 49	
1,315,521 36		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1897	1896.
DOMAINES.			
	Liège à Maestricht	103,110 78	97,160 24
	Maestricht à Bois-le-Duc.	125,545 96	119,019 76
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	414,723 32	362,894 17
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	4,551 75	2,558 90
	{ vers Hasselt	13,879 87	14,158 23
	{ vers Turnhout	19,040 46	17,542 47
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	34,188 77	26,427 76
	Sambre.	124,914 76	121,775 17
	Canal du Centre.	1,950 61	1,085 75
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	194,225 20	219,040 45
	Moos à Condé.	38,958 78	45,835 48
	Pommerœul à Antoing.	44,562 05	52,185 31
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	5,074 45	4,411 11
	{ Schipdonck à Balgerhoeke	7,864 28	7,962 53
	Roulers à la Lys	4,416 05	4,155 10
Droits de navigation de ponts, d'écluses, etc.	Gand à Ostende.	44,745 22	45,510 10
	{ Droit général	"	"
	{ Droit à la porte de Damme	"	"
	Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France	15,087 65	14,167 99
	Moervaert	3,207 60	3,824 85
	Grande Nèthe.	"	"
	Petite Nèthe (canalisée).	2,371 21	2,251 75
	Bossuyt	5,719 81	7,641 23
	Gand à Terneuzen.	27,076 46	28,892 81
	Meuse	166,082 59	156,487 46
	Ouiche	5,753 12	8,171 41
	Escaut	106,473 44	98,628 69
	Lys	56,809 37	55,423 49
	Démer	"	"
	Yser.	6,803 37	5,697 50
	Ypres à l'Yser	1,861 70	1,333 60
	Loo	1,490 65	1,226 54
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	186 80	32 38
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	29,878 70	26,551 91
	Redevances des sociétés nautiques anversoises	214 40	207 20
	<i>Routes appartenant à l'État. — Produit des barrières affermées et en régie.</i>	8,710 "	6,600 "
	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.	425,000 "	400,000 "
	Produit du bassin à flot de Nieupoort	137 90	6 90
	Droits des quais de l'avant-port d'Ostende.	44,575 03	27,944 35
	TOTAUX. fr.	2,089,872 95	1,987,512 37

Rivières
et canaux.

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
5,950 54	•	
6,526 20	»	
51,829 15	•	Exploitation de nouvelles sablières
1,772 85	»	
»	278 36	
1,697 90	•	
7,761 01	•	
3,150 50	•	
•	35 14	
•	24,815 25	Chômage en août et septembre, nécessité par les travaux de mise à grande section de l'écluse n° 55.
•	6,876 70	Grève des charbonniers.
•	7,625 26	Idem
665 52	•	
•	98 25	
261 85	•	
•	764 88	
•	•	
919 66	•	
•	617 25	
•	•	
110 48	•	Produits soumis à des influences diverses et, notamment, à l'activité plus ou moins intense du trafic
•	1,921 42	
•	916 55	
9,595 13	•	
•	2,418 29	
7,844 75	•	
1,585 88	•	
•	•	
1,106 07	•	
528 10	•	
264 11	•	
154 42	•	
5,326 70	•	
7 20	•	
2,110 •	•	
25,000 •	•	
131 •	•	
16,650 68	•	
148,725 75	46,365 15	
102,360 58		

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1897.	1896.
Chemin de fer	Voyageurs	55,525,850 57	51,287,040 55
	Bagages	1,851,228 95	1,681,226 01
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	104,561,098 07	99,022,460 16
	Produits extraordinaires	5,204,086 57	5,065,926 65
TOTALS fr.		164,922,265 76	155,057,571 37

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS	EN MOINS.	
4,237,900 82	°	} Exposition internationale de Bruxelles
150,002 94	°	
5,558,628 91	°	} Prospérité des affaires commerciales et industrielles
158,159 72	°	
9,864,692 39	°	

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1897.	1896.
Télégraphes et téléphones	7,174,449 50	6,584,129 15
<i>Postes.</i> { Taxe des correspondances en général	11,844,654 54	11,286,072 08
{ Taxe sur les mandats et bons de poste	409,134 02	585,790 31
{ Taxe sur les abonnements	45,582 93	45,424 02
{ Taxe sur les effets de commerce	831,769 70	793,205 30
TOTAUX fr.	13,131,141 89	12,508,492 81

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
590,320 46	.	<p>La différence en plus résulte :</p> <p>1° En ce qui concerne le télégraphe :</p> <p>a) De l'accroissement du trafic interne et international à attribuer en partie à l'Exposition universelle de Bruxelles;</p> <p>b) De l'augmentation du nombre des expès postaux remis à l'intervention du service des télégraphes;</p> <p>2° En ce qui concerne le téléphone :</p> <p>a) De l'augmentation constante du nombre des abonnés et de la mise en exploitation, en 1897, de 11 nouveaux réseaux;</p> <p>b) De l'accroissement des correspondances interurbaines (internes et internationales).</p> <p>L'Exposition internationale de Bruxelles a contribué à augmenter les recettes dans de notables proportions.</p>
558,582 26	"	
23,344 41	"	
2,158 01	"	
58,564 40	"	
622,640 08	.	

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES	
	EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1897.	1896.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,251,605 23	1,180,258 92
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	77,565 80	75,008 38
TOTAUX fr.	1,309,169 03	1,256,167 30

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

*avec ceux de l'exercice antérieur.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
51,546 51	.	Cette différence provient du mouvement plus considérable des voyageurs, notamment en service anglo-belge, à l'occasion de l'Exposition internationale de Bruxelles.
1,055 42	.	Augmentation importante dans le transport des animaux et des véhicules.
55,001 73	.	

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1897.	1896.
Prix de vente de terrains prov ^t d'emprises.	Rivières et canaux	59,252 70	100,750 54
	Routes	37,440 25	17,043 73
Produits d'autres aliénations d'immeubles.		39,141 12	4,880 37
Produits	de successions en déshérence.	70,705 17	55,510 67
	nets des épaves	405 89	223 04
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés		1,465 15	2,417 63
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.		504 .	666 .
Domaines. (Valeurs capitales.)	provenant du Département des Affaires étrangères	358 05	572 .
	— — des Finances	46,088 06	13,318 36
	— — de la Guerre	177,018 48	173,395 36
	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	1,590 15	1,992 59
	— — de l'Agriculture et des Travaux publics	70,444 68	57,315 74
	— — de la Justice	9,725 94	15,266 27
	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	49,221 75	5,000 91
	— — de l'Industrie et du Travail	•	•
	— de la Cour des comptes	1,179 11	1,544 81
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	•
	de créances ordinaires	•	•
Rachat et transfert de rentes.		•	229 80
Transactions en matière domaniale.		•	•
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris		22,743 06	17,312 79
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		20 •	•
Produits d'objets saisis et confisqués		5,168 53	5,120 05
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis		929 65	929 06
A REPORTER fr.		583,211 60	469,580 12

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	41,497 84	Le travail d'ensemble, commencé en 1894, pour la recherche et l'aliénation des excédents d'emprises dépendant des rivières et canaux, touchait à sa fin en 1897.
10,405 50	•	
34,260 75	•	
17,194 50	•	
181 05	•	
•	952 50	
•	162 •	
•	215 95	
32,770 60	•	
5,625 12	•	
•	602 44	Produits variables.
13,130 94	•	
•	3,540 33	
44,130 84	•	
•	•	
•	365 70	
•	•	
•	•	
•	229 80	
•	•	
5,450 27	•	
20 •	•	
47 58	•	
•	• 01	
161,196 05	47,564 57	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1897.	1896.
REPORT. fr.		585,211 60	469,580 12
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	535,656 77	609,165 92
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	115,884 27	120,019 12
	— d'objets saisis et confisqués	»	»
	— de glandée, panage, foins et herbages	157 »	658 »
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	14,902 00	14,684 45
	— du droit de chasse	18,270 14	18,520 »
	— — de pêche (baux et licences).	770 »	988 50
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	2,809 51	2,553 76
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	18,574 27	18,232 89
	Indemnité pour carbonisation	»	»
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	20,796 14	28,531 30
	— de bâtiments	7,977 42	10,844 92
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	5,923 10	6,964 82
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	296 32	282 45
	Argent non réclamé	3,827 18	4,781 68
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	19,706 38	48,047 78
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	11,526 »	12,097 40
	— d'objets non réclamés.	12,737 50	15,526 99
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	5,556 20	7,817 75
	Établissements et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	9,740 75
{ Produit des ventes d'objets divers.		400 »	313 »
Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1889.		82 75	70 80
Écoles de bienfaisance de Ruysselede et de Beernem		»	177 »
Bénéfices de la fonderie de canons		»	»
Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,622 »	15,650 »
Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres		»	»
Section normale d'enseignement moyen pour filles		5,680 »	5,920 »
Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.		13,250 »	13,264 44
A REPORTER fr.		1,423,447 39	1,454,861 27

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS	
161,196 05	47,564 57	
•	73,500 15	} Produits influencés par la quantité de bois à vendre, les besoins et les fluctuations du marché.
•	4,154 85	
•	•	
•	501 •	
217 64	•	
•	49 86	} Produits variables. Différence minime sur l'ensemble.
•	218 50	
365 75	•	
341 38	•	
•	•	
•	7,755 16	
•	2,867 50	
•	1,041 72	} Idem.
15 80	•	
•	954 50	
•	28,541 40	} Le travail d'ensemble pour la recherche et l'aliénation des excédents dépendant des chemins de fer, s'est terminé en 1897.
•	571 40	
•	2,589 49	} Produits variables.
•	2,261 55	
•	847 45	
87 •	•	
11 95	•	
•	177 •	
•	•	} Idem.
•	28 •	
•	•	
•	240 •	
•	14 44	
162,255 06	173,647 54	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1897.	1896.	
	REPORT. fr.	1,423,447 39	1,434,861 27	
	Produit des examens universitaires	46,142 *	45,076 25	
	— — et visa des diplômes	74,467 *	71,925 50	
	— des brevets d'invention.	505,570 *	433,540 *	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	52,697 94	55,054 67	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	8 *	18 86	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	"	"	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	7,903 *	8,140 *	
<i>Produits divers et accidentels.</i>	Restitutions volontaires	20 40	"	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	79 *	53 *	
	— de cassation	"	150 *	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	14 25	"	
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées	"	6 65	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	57,208 26	72,155 05	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	2,151 32	5,521 07	
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves	"	"	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	4,408 46	50,000 *	
	De toute autre nature	588 50	"	
		Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	106,729 46	125,072 50
	Génie militaire.	{ Location de biens-fonds et de bâtiments	59,377 11	55,854 12
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		35,885 05	15,645 50	
{ Fermages de pêche et de chasse.		8,132 87	8,291 95	
	Arrérages de rentes.	479 65	479 61	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	12,912 79	12,209 92	
Abbaye de Villers	{ Produit des droits d'entrée	2,075 25	"	
	{ Menus produits	380 *	"	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	
<i>Revenus des domaines.</i>	— — de créances ordinaires	"	2,046 52	
	Domaine de Tervueren. {	Vente d'arbres	246 *	4,407 55
		Fermages.	4,746 60	4,751 27
	— — Menus produits	1,099 *	997 *	
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées)	8 35	5,275 *	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810 (chemins de fer exceptés)	2,138 83	2,188 27	
Location de terrains provenant d'emprises	{ Rivières et canaux.	56,930 86	60,188 71	
	{ Routes	9,230 70	8,977 94	
Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	{ Rivières et canaux.	130,211 71	108,476 36	
	{ Routes	343,085 10	364,940 52	
	Droits de pêche (rivières et canaux).	45,604 85	45,091 94	
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	147 26	93 05	
	Loyer de matériel appartenant à l'État	311 35	150 12	
	TOTAUX. fr.	2,975,128 35	2,993,609 57	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
162,235 66	173,647 54	
3,065 75	"	
2,541 50	"	
52,050 "	"	
"	536 73	
"	10 86	
"	"	
"	237 "	
20 40	"	
26 "	"	Produits éventuels.
"	150 "	
14 25	"	
"	6 65	
"	14,857 59	
"	1,569 75	
"	"	
"	45,591 54	
588 50	"	
"	18,343 04	
3,522 90	"	
20,239 55	"	
"	159 08	
" 04	"	
702 87	"	
2,075 25	"	
380 "	"	
"	"	
"	2,046 52	
"	4,161 35	Produits variables.
15 53	"	
102 "	"	
"	3,266 65	
"	49 44	
"	3,257 85	
262 76	"	
21,735 35	"	
"	21,255 56	
512 89	"	
54 21	"	
152 23	"	
270,265 55	288,746 75	
18,481 22		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1897.	1896.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	25,053 54	24,805 08
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	32,676 »	45,868 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	12,526 »	14,065 »
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	21,656 25	20,377 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	456 »	432 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	133 50	175 50
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,170 »	1,125 »
	TOTAUX. fr.	93,471 29	107,445 58

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
248 46	•	Sans explications.
•	15,102 •	
•	2,337 •	
1,279 25	•	
24 •	•	
•	42 •	
45 •	•	
1,596 71	13,571 •	
13,974 29		

CAPITAUX ET REVE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1897	1896.
Produits divers des prisons	385,460 60	350,169 35

NUS. — PRISONS.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
33,201 25	.	Cette différence provient : 1° d'une augmentation du produit du travail des détenus, dont environ 12,000 francs de travaux effectués pour compte de l'État ; 2° du produit des fournitures faites aux Ecoles de bienfaisance de l'État, fournitures qui, antérieurement à 1897, étaient considérées comme cessions au lieu de ventes et 3° d'une diminution des frais d'entretien des mendiants et des militaires de passage dans les prisons.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1897.	1896.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,050,960 50	2,868,042 42
Produit des actes des commissariats maritimes	141,557 55	154,612 43
Produit des droits de chancellerie	9,484 20	9,517 20
Produit des droits de pilotage	5,057,698 59	2,854,517 84
Produit des droits d'écluse	7,422 47	•
Produit des droits de fanal	•	121,000 66
Produit de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	160,561 96	148,782 •
Produit des établissements de bienfaisance de l'État	129,950 93	100,904 73
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	1,056,710 •	750,000 •
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	977,967 05	858,554 80
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,136,450 17	1,000,104 62
Intérêts à 3 1/2 p. c. sur 50,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo.	525,000 •	•
Intérêts à 5 p. c. sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.	59,452 06	55,853 35
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux.	562,208 45	482,643 25
TOTAUX. fr.	10,735,183 80	9,545,103 28

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS	EN MOINS.	
82,018 17	°	Augmentation des fonds de dépôt.
6,945 12	°	Accroissement du mouvement de la navigation sur Anvers, Gand et Ostende.
°	53 °	Sans explication.
185,380 55	°	Progression dans le mouvement de la navigation sur Ostende.
7,422 47	°	Article nouveau.
°	121,000 66	Les droits de fanal ont cessé d'être perçus depuis le 1 ^{er} février 1896. (Loi du 12 juillet 1895 et Arrêté royal du 11 janvier 1896.)
11,579 96	°	Cette différence provient de l'accroissement des insertions au recueil spécial des actes de société et des annonces que font publier au <i>Moniteur</i> , les compagnies commerciales.
28,056 20	°	Augmentation des produits des ateliers et des produits divers.
326,710 °	°	En 1897, un capital de 55,356,817 francs a été placé au taux moyen de 1.00 %; en 1896, 41,526,015 francs avaient été placés au taux moyen de 1.75 %.
119,612 25	°	La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1897 a été supérieure de 24,045,520 francs à celle de l'année précédente.
130,525 55	°	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale en 1897, ont dépassé ceux de l'année précédente par suite, notamment, de ce que le taux moyen de l'escompte a été de 5 % en 1897, tandis que, en 1896, ce taux n'avait été que de 2.84 %.
525,000 °	°	Conformément à l'acte additionnel à la convention conclue le 27 mars 1896 entre le Gouvernement et la Compagnie du chemin de fer du Congo, les intérêts pour 1896 seront liquidés ultérieurement sur le produit de l'exploitation.
5,618 75	°	La Société nationale des chemins de fer vicinaux a remboursé anticipativement au Trésor, une somme de 500,000 francs. La différence en plus de fr 5,618 75 provient de ce que les intérêts de ce capital, arrêtés au 31 décembre 1897, ont été rattachés au compte de cet exercice.
79,505 18	°	L'augmentation provient, d'une part, de ce que le produit des lignes vicinales a été plus élevé en 1897 qu'en 1896 et, d'autre part, de ce que la participation de l'État augmente chaque année.
1,513,114 18	121,035 66	
1,392,080 52		

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1897.	1896.
Frais de perception des centimes provinciaux	156,166 28	135,318 04
— — communaux	405,455 47	440,444 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	177,743 57	174,303 30
TOTAUX fr.	779,365 32	750,155 45

REMBOURSEMENTS. — CON

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1897.	1896.
Frais de perception des centimes provinciaux	156,166 28	135,518 04
— — communaux	465,455 47	440,444 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	177,743 57	174,303 59
Totaux fr.	779,365 32	750,155 43

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
848 24	•	} Par suite de l'augmentation des impôts directs, les revenus provinciaux et communaux ont été plus élevés en 1897 qu'en 1896; les différences ci-contre proviennent de cette cause.
25,011 47	•	
5,350 18	•	Différence peu importante due à une cause spéciale
29,209 89	•	

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effect

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1897.	1896.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	"
	Actes de chargement de divers chefs	140 40	558 60
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	18,581 75	6,187 26
	— divers	14,761 08	20,842 57
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	195 74	400 08
	Remboursement et dégrèvement de contributions	52 08	57 02
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,156 74	2,288 82
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	2,216 "	2,058 50
	Rétribution des surnuméraires	51,090 94	7,996 48
	Remboursements divers	1,067 50	7 "
	Ministère de la Guerre. — Remboursements divers	602 40	785 40
	Ministère des Affaires étrangères. — Remboursement de sommes avancées par les consuls	564 53	17 67
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Frais de justice en matière de garde civique	10,949 59	12,797 71
	Remboursement de subsides	"	"
	Restitution de bourses d'études	"	"
	Remboursement de minerval. Enseignement moyen.	"	15 55
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	132,971 25	115,970 67
	— — de simple police	125,705 56	117,427 25
	Frais de justice en matière de faillites	129 20	135 20
	— militaire	1,467 61	1,226 97
	Frais de poursuites en matière forestière	10,548 67	505 85
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	3,868 25	4,526 70
	Remboursements divers	5 75	4 66
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	"	"
	{ Rachat des annuités.	"	"
	Frais de surveillance de travaux publics concédés	22,192 "	22,254 "
Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.	— de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	311,504 14	220,864 16
	— d'entretien de routes concédées	"	"
	Restitution de droits	34 15	502 75
Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. — Restitution de droits .	Remboursements divers	1,562 83	3,270 60
		"	353 36
TOTAUX. fr.		692,355 72	549,050 41

GISTREMENT ET DOMAINES

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	•	
•	218 20	
12,594 47	•	} Produit variable.
•	15,081 20	
•	206 54	} Idem.
•	4 94	
•	132 08	
•	•	
•	•	
177 50	•	
23,094 46	•	L'arrêté créant la rétribution des surnuméraires n'a été mis en vigueur que le 1 ^{er} octobre 1896.
1,060 50	•	
117 •	•	
346 80	•	
•	1,848 52	
•	•	
•	•	
•	13 33	
17,000 58	•	
8,368 11	•	
•	4 •	
240 64	•	
10,042 82	•	} Produits accidentels ou variables.
•	658 47	
1 09	•	
•	•	
•	•	
•	62 •	
90,659 98	•	Une partie des frais de gardiennat de l'exercice 1896, a été recouvrée en 1897.
•	•	
•	468 60	
•	1,707 77	
•	353 30	
163,484 01	20,758 70	
142,726 31		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1897.	1896.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984 .	22,984 .

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1897.	1896.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	73,402 52	60,977 03
Recettes diverses et accidentelles	10,440,906 62	881,350 95
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . . .	1,380 »	1,560 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	23,843 55	23,304 00
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	6,188 31	5,983 27
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,845 »	31,445 »
Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	1,420,640 23	1,330,685 45
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	10,510 40
Établissements de bienfaisance	364,345 92	364,065 52
TOTAUX . . . fr.	12,557,035 35	2,885,282 48

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1897.
EN PLUS.	EN MOINS.	
12,425 29	»	Cette augmentation résulte du recouvrement de droits afférents à des exercices clos.
9,568,555 69	»	Cette différence provient principalement de ce que transitoirement, on a rattaché à ce compte en 1897, les recettes nettes des diverses concessions de chemins de fer dont le rachat a été autorisé par les lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898.
»	»	
538 05	»	Produit éventuel.
»	»	
200 04	»	Différence résultant d'une augmentation de traitement accordée à un employé de la masse d'habillement.
400 »	»	Somme versée anticipativement par le Conseil de Prud'hommes
89,954 80	»	Augmentation résultant de recouvrements faits sur les exercices clos et de l'accroissement du chiffre des pensions.
»	»	
»	321 60	Cette dépense provient : 1° De la diminution sur les frais de pension de fr. 1,209 14 2° De l'augmentation sur les frais d'entretien 977 54
9,672,074 47	321 60	Soit en moins fr. <u>521 60</u>
9,671,752 87		

(160)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

DÉPENSES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1894.				
		<i>Report de l'exercice 1894 à l'exercice 1897, conformément à l'article 39 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		5^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
17		Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et Louvain	9,074 14	•	•	•
		EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1895 à l'exercice 1897.</i>				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		5^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
17		Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et Louvain	22,474 14	4,000 •	4,000 •	•
		EXERCICE 1896.				
		<i>Reports de l'exercice 1896 à l'exercice 1897.</i>				
1.		Service de la dette proprement dite.				
		5^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
16		Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière, Namur, Courtrai et Malines	33,474 14	4,000 •	4,000 •	•
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
21		A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc)	45 85	45 85	45 85	•
		B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc, au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt.				
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1896	33,517 00	4,043 85	4,043 85	•

PUBLIQUE.

 DÉVELOPPEMENTS
 DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
 DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

PAGES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transferts à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 34 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				0,974 14		a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes le 30 novembre 1897 et 21 décembre 1897.
4,000				18,474 14		
4,000				20,474 14		
48 85						
4,048 85				20,474 14		

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ^t .		
		EXERCICE 1897. (<i>Compte définitif.</i>)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Première section. — Service ordinaire.				
		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.				
	1	Dette à 2 1/2 %	5,498,090 78	•	5,498,090 78	5,498,000 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	•	•	•	a) 80,650 12
		2 ^e SECTION. — Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.				
	5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	•	•	•	123,586 24
	4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830.				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.				
	5	Dette à 3 % (1 ^{re} série).	4,329,229 75	281,048 65	4,511,178 40	4,511,178 40
	6	— (2 ^e série).	52,788,605 46	5,519,244 56	58,307,909 82	56,307,909 82
	7	— (3 ^e série).	6,001,200 •	400,080 •	6,401,280 •	6,401,280 •
		TOTAUX. fr.	68,518,085 99	4,201,275 01	72,719,350 •	
	8	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	•	•	•	800,000 •
		A REPORTER. fr.	•	•	•	73,744,568 58

a) Le crédit primitif de l'article 2 de fr. 80,598,14, a été augmenté d'une somme de fr. 60,98, par l'article 6 de la loi du 9 août 1897. *Moniteur* du 15, n° 227.

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnances au profit des conciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
5,498,990 78	2,740,495 59	2,740,495 59	5,498,990 78	»	»	0	»	»
80,659 12	80,598 14	60 98	80,659 12	»	»	»	»	»
122,170 40	»	122,170 40	122,170 40	»	0	1,215 84	»	»
20,955 47	»	20,955 47	20,955 47	0	»	208 55	»	»
4,509,516 01	2,254,658 02	2,254,657 99	4,509,516 01	»	»	1,862 59	»	»
56,294,555 12	56,294,555 12	»	56,294,555 12	»	»	15,556 70	»	»
6,401,280	6,401,280	»	6,401,280	»	»	»	»	»
752,585 30	752,585 30	»	752,585 30	»	»	07,416 70	»	»
75,660,308 20	88,512,967 97	5,147,340 25	75,660,308 20	»	»	84,260 18	»	»

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	73,744,568 38	73,660,508 20	68,512,967 97	5,147,340 23
I	(suite)	Service de la dette proprement dite (suite).				
		3^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT (suite).				
		Loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> des 28-29, n ^{os} 179-180 :				
		2 ^o Paiement des intérêts dus pour l'année 1896 sur le capital de 9,472,500 francs à remettre à la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand	284,169	284,169	284,169	"
		5 ^o a) Intérêts dus pour l'année 1897 sur le dit capital de 9,472,500 francs; b) des intérêts des obligations à émettre pour couvrir le paiement de 5,545,100 francs à effectuer à la Compagnie d'Eecloo à Gand; c) des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie d'Anvers à Gand, ainsi que des obligations de la Compagnie d'Eecloo à Gand ou des intérêts à courir en 1897 sur le capital emprunté, le cas échéant, pour le remboursement de ces titres	835,922	723,747 81	229,082 15	494,665 66
		Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> du 25, n ^o 115 :				
		2 ^o Paiement des intérêts dus pour l'année 1896 sur le capital de 10,254,500 francs à payer à la Compagnie du Chemin de fer Liégeois-Limbourgeois, conformément à l'article 5, § 1 ^{er}	507,035	507,035	"	507,035
		5 ^o Règlement des intérêts du capital de fr. 196,198,697 50 en dette à 5 %, à émettre conformément à l'article 5, § 1 ^{er}	5,885,961	5,885,960 92	"	5,885,960 92
		5 ^o Régularisation des intérêts à 5 %, bonifiés en 1896 à la Compagnie d'Anvers-Rotterdam sur le montant du premier semestre du loyer provisionnel échu le 1 ^{er} avril 1896.	7,500	7,500	"	7,500
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
		9 Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000	300,000	150,000	150,000
		10 Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,350	672,350	672,350	"
		11 Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	219,600	219,600	219,600	"
		12 Vingt-septième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000	612,000	612,000	"
		A REPORTER. fr.	82,860,085 38	82,672,050 93	70,680,140 12	11,992,501 81

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférées à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité			
75,660,508 20	.	.	84,260 18	.	.		
284,160		
725,747 81	.	.	112,174 19	.	.		
507,055		
5,885,960 92	.	.	08	.	.		
7,500		
500,000		
672,550		
210,600		
612,000		
82,672,050 03	.	.	106,434 45	.	.		

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	82,869,085 58	82,672,650 95	70,680,149 12	11,992,501 81
I (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		5^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES (suite).				
	15	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,800 »	8,800 »	5,800 »	5,000 »
	14	Annuité de 11.000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,857 »	8,471,857 »	8,558,857 »	115,000 »
	15	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam (convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880).	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	»
	16	Annuités à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines.	71,000 »	55,908 24	55,908 24	»
	17	Premier douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État, du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière	688,544 74	688,544 74	688,544 74	»
	18	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	700,000 »	679,759 50	679,759 50	»
		Intérêts et amortissement des obligations des Sociétés d'Anvers-Rotterdam, de l'Est belge et du Liégeois-Limbourgeois (a)	5,925,000 »	5,925,000 »	»	3,925,000 »
		§ 5. — AUTRES CHARGES.				
	19	Rente annuelle à 5 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)	59,798 56	59,796 05	59,796 05	»
	20	Rente annuelle à 5 p. ‰, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1895.)	45,000 »	45,000 »	45,000 »	»
	21	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	500,000 »	147,575 75	75,000 »	74,575 75
	22	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000 »	154,500 »	95,821 70	26,643 82	67,177 88
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt. fr. 7,500 »				
		A REPORTER. fr.	98,255,565 68	97,828,401 89	81,640,258 47	16,170,255 42

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
82,672,650 93	»	»	196,454 45	»	»	
8,800 »	»	»	»	»	»	
8,471,857 »	»	»	»	»	»	
1,000,000 »	»	»	»	»	»	
55,908 24	»	»	»	15,091 76	»	
688,344 74	»	»	»	»	»	
679,759 50	»	»	20,240 50	»	»	
5,925,000 »	»	»	»	»	»	a) Crédit alloué par la loi du 16 avril 1898, 4 ^e , <i>Moniteur</i> du 25, n° 115.
59,796 05	»	»	2 51	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
147,573 73	»	»	152,426 27	»	»	
95,821 70	»	»	40,078 30	»	»	
97,828,491 89	»	»	409,782 03	15,091 76	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	98,253,365 68	97,828,491 89	81,049,258 47	16,179,253 42
II.		Rémunérations.				
	23	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif</i>).	9,200,000 »	9,178,705 07	»	9,178,705 07
	24	Pensions diverses	11,311,396 »	10,986,419 51	5,946,655 84	5,030,794 34
	25	Pensions des professeurs et instituteurs communaux	2,425,000 »	2,584,950 09	1,649,741 42	754,101 18
	26	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	564,000 »	564,000 »	562,983 75	1,016 25
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations.				
	27	A. Intérêts à 5 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor fr. 1,600,000 » B. Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos fr. 3,000 »	1,603,000 »	1,568,910 09	494,603 18	1.066,174 90
	28	Intérêts à 2 1/2 p. % des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	3,050 »	3,017 04	»	3,017 04
	29	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 3 p. % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à s'appliquer jusqu'à la majorité des mineurs émancipés après la consignation (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)	850,000 »	777,583 91	118,028 39	654,059 19
		TOTAL. fr.	124,209,811 68	123,291,877 60	90,421,231 05	52,847,121 30
IV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	1°	Frais de confection des titres de la dette publique dont l'émission est autorisée par les articles 2 et 4 de la loi du 27 juin 1897, ainsi qu'aux frais à résulter de l'estampillage des obligations et actions privilégiées dont il est question à l'article 5 a)	25,000 »	3,928 85	3,042 »	886 85
	1°	Frais de confection des titres de la dette publique dont l'émission est autorisée par les articles 5 et 6 de la loi du 16 avril 1898, ainsi qu'aux frais à résulter de l'estampillage des obligations des sociétés b)	250,000 »	»	»	»
		TOTAL. fr.	275,000 »	3,928 85	3,042 »	886 85
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique fr.	124,484,811 68	123,295,806 45	90,424,273 05	52,848,008 24

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
97,828,491 89	.	.	409,782 05	15,091 76	.	
9,178,705 07	.	.	21,294 05	"	.	
10,977,450 18	8,989 53	.	324,976 40	"	"	
2,585,842 60	1,107 40	.	40,049 91	"	"	
564,000 .	.	"	.	"	"	
1,560,778 08	8,132 01	.	54,089 01	.	"	
3,017 04	.	"	52 06	.	"	
772,087 58	5,206 53	.	72,616 09	.	"	
125,268,552 44	25,525 16	"	902,842 32	15,091 76	.	
5,928 85	.	"	21,071 15	"	"	a) Crédit alloué par la loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> des 28 et 29, n° 179-180.
.	"	.	250,000 .	"	"	b) Crédit alloué par la loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> du 25, n° 115
5,928 85	"	"	271,071 15	"	.	
125,272,281 29	25,525 16	"	1,173,915 47	15,091 76	.	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1894. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	9,074 14	•	•	•
		Transfert de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité.)	22,474 14	4,000 •	4,000 "	"
		Transferts de l'exercice 1896. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	33,517 99	4,043 85	4,045 85	"
		Total des transferts des exercices précédents. fr.	65,966 27	8,043 85	8,045 85	•
		Total du Budget pour l'exercice 1897	124,484,811 68	123,295,806 45	90,424,275 05	52,848,008 24
		TOTAUX. fr.	124,550,777 95	123,505,850 30	90,432,316 90	52,848,008 24

BLIQUE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TCFS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés d'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
.	.	.	.	9,974 14	.	
4,000	.	.	.	18,474 14	.	
4,043 85	.	.	.	20,474 14	.	
8,043 85	.	.	.	57,922 42	.	
125,272,281 20	23,525 16	.	1,175,913 47	13,001 76	.	
125,280,325 14	23,525 16	.	1,175,913 47	73,014 18	.	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1897 a été fixé, par l'article unique de la loi du 24 avril 1897, *Moniteur* du 25, n° 115, à la somme de fr. 112,964,163 70

A Y AJOUTER : 1° a) Les crédits supplémentaires 11,245,647 98

b) Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1894, 1895 et 1896, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 65,966 27

124,275,777 95

2° Les crédits supplémentaires formant la deuxième section (dépenses exceptionnelles) 275,000 »

TOTAL fr. 124,550,777 95

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1897 (Compte définitif.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	5,500,000	5,500,000	5,500,000	.
	2	Dotation de Son Altesse Royale le Comte de Flandre	200,000	200,000	200,000	.
II.	3	Sénat	185,000	184,765 77	184,288	475 77
III.	4	Chambre des Représentants	951,800	951,768 52	806,587 21	145,181 51
Cour des Comptes.						
IV.	5	Traitement des membres de la Cour	70,750	70,750	70,750	.
	6	— du personnel des bureaux	192,350	192,550	154,085 19	37,064 81
	7	Matériel et dépenses diverses	24,000	25,999 65	19,670 81	4,528 82
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	1,200	755 40	755 40	.
	9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,600	550	425	125
	10	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service	5,500	1,000	1,600	.
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Dotations. fr.			4,950,200	4,926,557 41	4,758,701 70	187,775 71

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RESTANT AFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.			
3,500,000	"	"	"	"	"	"	
200,000	"	"	"	"	"	"	
184,763 77	"	"	236 25	"	"	"	
951,768 52	"	"	31 48	"	"	"	
70,750	"	"	"	"	"	"	
192,350	"	"	"	"	"	"	
25,999 65	"	"	57	"	"	"	
755 49	"	"	444 51	"	"	"	
550	"	"	1,050	"	"	"	
1,600	"	"	1,900	"	"	"	
4,026,557 41	"	"	3,662 59	"	"	"	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1897 a été fixé par l'article unique de la loi du
31 décembre 1896, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1897, n° 1, à la somme de fr. 4,030,200

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des exerçants de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1896. a)				
		<i>Report de l'exercice 1896 à l'exercice 1897, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Publications officielles.				
VI.	25	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur, des Annales parlementaires, des Comptes rendus des séances des Chambres et travaux accessoires.</i>	1,016 42	1,016 42	1,016 42	.
		EXERCICE 1897. (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	480,000 »	470,098 06	465,578 02	14,420 04
	5	Matériel a)	82,500 »	82,499 25	50,088 07	23,614 08
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques b)	5,260 »	5,252 86	1,527 51	1,925 55
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . . c)	9,040 »	9,050 65	8,289 85	749 80
II.		Ordre judiciaire.				
	6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	275,620 »	275,176 64	274,876 64	500 »
	7	<i>Cour de cassation.</i> Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles	7,200 »	7,199 51	7,046 »	153 31
	8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,121,090 »	1,114,138 59	984,177 06	129,961 53
	9	<i>Cours d'appel.</i> Matériel. — Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles	45,300 »	39,958 59	37,967 20	1,991 59
	10	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> Personnel	2,461,000 »	2,447,675 93	2,295,131 79	152,544 14
	11	<i>Tribunaux de première instance et de commerce.</i> Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles d)	214,000 »	213,495 90	209,779 »	3,708 49
	12	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> Personnel	1,812,100 »	1,805,966 59	1,525,766 59	280,200 »
	13	<i>Justices de paix et tribunaux de police.</i> Indemnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles	125,000 »	121,788 59	121,020 »	759 09
		A REPORTER. fr.	6,655,110 »	6,621,187 76	6,008,047 55	610,327 22

LA JUSTICE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

THES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
1,016 42	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes le 26 octobre 1897, n° 450795.
21,000	<p>b) Par l'article 1^{er} de la loi du 9 mai 1898, <i>Moniteur</i> du 11, n° 151, le Budget du Ministère de la Justice a été augmenté d'une somme de 65,000 francs à répartir entre les articles 41 et 59^a (nouveau). Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 25 et 45 ont été diminués d'une somme de 142,220 francs portée en augmentation aux articles 3, 4, 5, 11, 41, 44, 50, 51, 52, 53, 54, 56 et 58.</p> <p>a) Crédit primitif . . . fr. 70,000 . Augmentation 12,500 .</p> <p>b) Crédit primitif . . . fr. 2,000 . Augmentation 1,260 .</p> <p>c) Crédit primitif . . . fr. 9,000 . Augmentation 40 .</p>
479,998 06	.	.	1 94	.	.	
79,702 15	2,797 10	.	0 75	.	.	
5,252 86	.	.	7 14	.	.	
9,059 65	.	.	0 35	.	.	
275,176 64	.	.	443 56	.	.	
7,199 51	.	.	0 69	.	.	
1,114,138 39	.	.	6,951 61	.	.	
39,958 89	.	.	5,341 41	.	.	
2,447,675 95	.	.	15,324 07	.	.	
213,487 49	6 41	.	506 10	.	.	
1,805,966 59	.	.	6,133 41	.	.	
121,779 09	9 50	.	5,211 41	.	.	
6,618,374 75	2,815 01	.	33,922 24	.	.	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DEPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	6,655,110	6,621,187 76	6,008,047 55	610,327 22
III.		Justice militaire.				
	14	<i>Cour militaire.</i> Personnel. — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences. . .	19,600	10,445	19,105	250
	15	<i>Cour militaire.</i> Matériel	1,500	1,295 40	1,000	205 40
	16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences.	44,500	44,295	44,295	.
	17	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière	4,550	4,550	4,055	275
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Crédit non limitatif.</i>) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion	1,500,000	2,290,652 54	159,720 15	2,121,157 58
	19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	1,000	999 96	999 06	.
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,500	12,500	11,804 25	405 75
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre	107,000	106,982 68	55,754 60	72,928 08
VI.		Publications officielles.				
	22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	290,000	258,085 08	185,275 80	74,809 28
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires a)	187,780	116,107 89	98,410 51	17,697 58
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation (y compris une somme de 7,500 francs en charge extraordinaire et temporaire	15,000	5,691 51	1,509 22	4,182 29
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000	10,977 42	7,435 70	3,502 50
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.	8,000	7,986 79	4,700 04	3,286 75
		A REPORTER. fr.	8,836,920	9,500,316 85	6,578,202 56	2,000,207 43

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
6,618,574 75	2,815 01	°	55,922 24	°	°	
19,445 °	°	°	155 °	°	°	
1,295 40	°	°	4 60	°	°	
44,295 °	°	°	205 °	°	°	
4,530 °	°	°	°	°	°	
2,280,877 73	9,754 61	°	°	°	700,632 54	
999 96	°	°	° 04	°	°	
12,500 °	°	°	°	°	°	
106,682 68	500 °	°	17 32	°	°	
258,085 08	°	°	31,014 92	°	°	
116,107 89	°	°	71,672 11	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 250,000 ° Diminution 62,220 °
5,691 51	°	°	9,308 49	°	°	
10,958 20	39 22	°	22 58	°	°	
7,986 79	°	°	13 21	°	°	
9,487,409 90	12,906 84	°	147,255 51	°	700,632 54	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	8,856,920	9,500,516 85	6,578,202 56	2,909,207 45
VII.		Pensions et secours.				
	27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	20,000	12,151 88	10,630 80	1,521 08
	28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse.	0,000	8,410	7,198	1,212
	29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	4,000	3,235	2,800	435
	30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000	4,000	4,000	.
VIII.		Cultes.				
	51	Clergé supérieur du culte catholique.	285,000	282,333 33	260,233 33	22,100
	2	Clergé inférieur du culte catholique	4,440,000	4,445,860 98	3,522,729 50	1,121,575 36
	55	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises	500,000	500,000	415,845 87	83,454 13
	54	Cultes protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	85,200	81,689 36	66,504 06	15,565 80
	55	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	8,051 15	6,022 91	2,028 22
	56	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	18,000	17,642	14,356 50	3,285 50
	57	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	1,000	1,000	1,000	.
	58	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000	10,000	.	10,000
	59	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	16,000	10,513 01	8,182 25	2,031 66
	40	Secours pour les ministres des cultes.	50,000	50,000	28,250	1,750
IX.		Bienfaisance.				
		SECTION 1 ^{re} . — <i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>				
	41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. a)	2,895,000	2,894,098 47	1,323,044 51	1,567,126 63
	42	Subsides : A. 1 ^o à accorder extraordinairement à des communes, à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; 4 ^o pour secours à des aliénés indigents. — B. Pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés	100,000	100,000	90,011 70	9,988 30
		A REPORTER. fr.	17,291,120	17,910,092 89	12,158,811 70	5,751,077 11

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
9,487,409 90	12,906 84	•	147,235 51	•	790,632 34	
12,151 88	•	•	7,848 12	•	•	
3,410 •	•	•	590 •	•	•	
3,235 •	•	•	765 •	•	•	
4,000 •	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	
282,535 33	•	•	2,066 07	•	•	
4,444,302 66	1,558 32	•	3,159 02	•	•	
•	•	•	•	•	•	
499,500 •	700 •	•	•	•	•	
81,667 88	21 50	•	1,510 64	•	•	
8,051 15	•	•	1,948 87	•	•	
17,642 •	•	•	358 •	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	
10,000 •	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	
10,215 91	100 •	•	5,686 09	•	•	
50,000 •	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	
2,890,171 14	4,327 53	•	1 53	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 2,745,000 • Augmentation 50,000 • Id. 91,000 •
•	•	•	•	•	•	
100,000 •	•	•	•	•	•	
17,889,888 90	20,115 99	•	171,749 45	•	700,632 34	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPART. fr.	17,291,120	17,910,002 89	12,158,811 79	5,751,077 11
IX		Bienfaisance (suite).				
		<i>SECTION 1^{re}. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés (suite).</i>				
	45	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles	15,000	15,000	5,705 00	9,296 10
		<i>SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.</i>				
	44	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements . a)	528,200	528,052 90	478,015 05	49,402 38
	45	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Loyer d'immeuble b)	935,000	954,381 83	757,955 36	176,406 55
	46	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	60,000	60,000	52,100	7,900
	47	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	5,000	2,000 04	910 55
X.		Prisons.				
	48	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfert de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation.	990,000	969,417 67	776,740 28	192,484 08
	49	Salaires des détenus.	160,000	158,816 25	144,500 20	14,315 96
	50	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel. c)	25,500	25,150 02	18,857 39	6,272 63
	51	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés d)	18,500	18,458 65	14,095 75	3,442 90
	52	Traitements des fonctionnaires et employés e)	1,226,000	1,225,098 93	1,193,275 53	32,639 10
	53	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés f)	8,600	8,508 54	7,000	1,508 54
	54	Frais d'impression et de bureau g)	12,600	12,600	9,532 61	3,067 39
	55	Patronage des condamnés libérés.	30,000	30,000	22,600	7,400
	56	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingrédients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles h)	130,000	129,093 64	105,335 27	24,645 67
		A REPORTER. fr.	21,433,520	22,029,341 38	15,726,023 04	6,280,768 76

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
17,889,888 90	20,113 99	•	171,749 45	•	790,652 34	
15,000 •	•	•	•	•	•	
528,017 41	55 55	•	147 04	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 521,000 • Augmentation 7,200 •
954,361 91	19 92	•	618 17	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 1,015,000 • Diminution 80,000 •
60,000 •	•	•	•	•	•	
2,910 39	2,089 61	•	•	•	•	
969,224 36	193 31	•	20,582 33	•	•	
158,816 25	•	•	1,183 75	•	•	
25,130 02	•	•	369 98	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 22,000 • Augmentation 3,500 •
18,438 65	•	•	61 35	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 15,000 • Augmentation 3,500 •
1,225,914 43	84 50	•	1 07	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 1,217,500 • Augmentation 8,500 •
8,508 54	•	•	91 46	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 7,000 • Augmentation 1,600 •
12,600 •	•	•	•	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 10,000 • Augmentation 2,600 •
30,000 •	•	•	•	•	•	
129,980 94	12 70	•	6 36	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 125,000 • Augmentation 5,000 •
22,000,791 80	22,549 68	•	194,810 96	•	790,652 34	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	21,453,520	22,020,341 58	15,726,023 04	6,280,768 76
XI.		Frais de police.				
	57	Mesures de sûreté publique	60,000	60,000	60,000	•
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses imprévues.				
	58	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département a)	45,520	45,519 00	44,195 22	1,524 68
	59	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	10,000	13,645 85	12,517 60	1,076 25
XII ^{bis}	59 ^b	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos b)	4,000	4,000	•	4,000
		TOTAL. fr.	21,559,040	22,152,505 15	15,842,735 86	6,287,169 69
XIII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	60	Acquisition de l'École de bienfaisance de Moll (3 ^e annuité) .	100,000	100,000	100,000	•
	61	Travaux d'agrandissement, etc., aux écoles de bienfaisance de l'État	194,000	96,985 92	1,166 60	95,819 32
	62	Acquisition du palais de justice de Gand c)	350,000	345,587 50	•	545,587 50
		TOTAL. fr.	644,000	542,573 42	101,166 60	441,206 82
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Justice fr.	22,203,040	22,694,878 55	16,943,902 46	6,728,576 51

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCEDANT LES DEPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations.
	FOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler definitivement		
22,006,791 80	22,549 58	»	194,810 96	»	790,652 54	
60,000 »	»	»	»	»	»	
45,519 00	»	»	0 10	»	»	a) Crédit primitif . fr 41,000 » Augmentation . 4,520 »
15,593 85	50 »	»	2,356 15	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	b) Le crédit de l'article 50 ¹ a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1898, <i>Moniteur</i> du 11, n° 131
22,129,905 55	22,599 58	»	197,167 21	»	790,652 54	
100,000 »	»	»	»	»	»	
96,085 02	»	»	»	97,014 08	»	
545,547 50	»	»	4,612 50	»	»	c) Le crédit de l'article 62 a été alloué par l'article 8 de la loi du 9 mai 1898, <i>Moni- teur</i> du 11, n° 131
542,373 42	»	»	4,612 50	97,014 08	»	
22,672,278 97	22,599 58	»	201,779 71	97,014 08	790,652 54	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, Jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1896. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	1,016 42	1,016 42	1,016 42	•
		Total du Budget de l'exercice 1897	22,203,040	22,694,878 55	15,943,902 46	6,728,376 51
		TOTAL. fr.	22,204,056 42	22,695,894 97	15,944,918 88	6,728,376 51

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,016 42	
22,672,278 97	22,599 58	.	201,779 71	97,014 08	790,652 34	
22,673,295 39	22,599 58	.	201,779 71	97,014 08	790,652 34	

Par l'article unique de la loi du 22 juillet 1897, *Moniteur* du 20, n° 210, le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1897 a été fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 21,496,040	»
A Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires.	65,000	»
b) La partie d'allocation transférée au Budget de l'exercice 1896 au Budget de l'exercice 1897, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État	1,016 42	
	<hr/>	21,560,056 42
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 294,000	»
A Y AJOUTER : Le crédit supplémentaire formant l'article 62	350,000	»
	<hr/>	644,000
TOTAL	fr. 22,204,056 42	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'État.	ET JUSTIFIÉS	En 1897.
		EXERCICE 1897. (COMPTE DÉFINITIF. *)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section — Service ordinaire				
		Administration centrale.				
I.	1	Traitement du Ministre	21,000	21,000	21,000	•
	2	— du personnel des bureaux	554,500	554,500	550,026 06	4,475 04
	3	Matériel (y compris 5,000 francs en charge temporaire). a)	61,500	61,163 92	40,506 15	20,767 07
	4	Fonds secrets	15,000	15,000	4,000	9,000
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000	20,000	20,000	•
		II. Légations.				
		Traitements des agents diplomatiques.				
	6	Allemagne	58,000	58,000	58,000	•
	7	Autriche-Hongrie	58,000	58,000	58,000	•
	8	Brésil	50,000	50,000	50,000	•
	9	Chine	54,150	54,150	54,150	•
	10	Danemark, Suède et Norwège	25,000	25,000	25,000	•
	11	Espagne	50,000	50,000	50,000	•
	12	États-Unis	50,000	50,000	50,000	•
	13	France	58,000	58,000	58,000	•
	14	Grande-Bretagne	58,000	58,000	55,261 12	2,738 88
	15	Italie	58,000	58,000	58,000	•
	16	Japon	58,000	58,000	58,000	•
	17	Grand-Duché de Luxembourg	15,000	15,000	15,000	•
	18	Mexique	50,000	50,000	27,500	•
	19	Pays-Bas	58,000	58,000	58,000	•
	20	Perse	50,000	50,000	50,000	•
	21	Portugal	25,000	21,187 50	17,187 50	2,500
	22	Roumanie	25,000	25,000	25,000	•
	23	Russie	58,000	58,000	58,000	•
	24	Saint-Siège	20,000	20,000	20,000	•
	25	Serbie	25,000	25,000	25,000	•
	26	Suisse	15,000	15,000	15,000	•
	27	Turquie	50,000	50,000	50,000	•
	28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500	167,500	161,558 48	6,141 52
		A REPORTER fr.	1,411,650	1,407,500 72	1,357,880 21	45,620 51

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU CORPS DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 "	"	"	"	"	"	<p>*) Par l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1897, <i>Moniteur</i> du 31, n^o 565, le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été augmenté d'une somme de 41,300 francs, à répartir entre les articles 5, 55 et 54.</p> <p>Par l'article 1^{er} de la loi du 9 mai 1898, <i>Moniteur</i> du 11, n^o 151, le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été augmenté d'une somme de fr. 56,716 94, à répartir entre les articles 54, 50, 44 et 46.</p> <p>a) Crédit primitif . . . fr. 55,500 . Crédit supplémentaire . . . 8,000 .</p>
534,500 "	"	"	"	"	"	
61,167 22	"	"	536 78	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
54,150 "	"	"	"	"	"	
23,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
78,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
27,500 "	2,500 "	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
19,687 50	1,500 "	"	5,812 50	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
26,000 "	"	"	"	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
50,000 "	"	"	"	"	"	
167,500 "	"	"	"	"	"	
1,405,500 72	4,000 "	"	31 4,149 28	"	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	1,411,650 »	1,407,500 72	1,357,880 21	48,620 51
III		Consulats.				
	29	Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 50,000 francs, les sommes restées sans emploi. . .	775,900 »	767,747 44	755,445 50	52,885 47
IV.		Frais de voyage.				
	50	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; indemnités de logement à quelques agents diplomatiques; frais de courriers, estafettes, courses diverses	180,000 »	180,000 »	112,259 78	67,740 22
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 »	14,000 »	15,000 »	1,000 »
	32	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Constantinople	17,000 »	5,000 »	5,000 »	»
	35	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient a)	84,045 »	85,795 52	67,596 95	16,396 39
	54	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels b)	155,000 »	154,501 57	55,275 99	119,225 38
	55	Frais de chancellerie	23,000 »	23,000 »	23,000 »	»
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	56	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget. Allocation d'un subside de 5,000 francs en faveur de la Conférence interparlementaire pour l'arbitrage et la paix	60,000 »	59,604 22	45,364 42	14,239 80
	37	Quote-part de la Belgique, pour l'année 1894, dans les frais du Bureau spécial d'échange de documents et de renseignements sur la traite des esclaves	385 97	385 97	385 97	»
		À REPORTER. . . . fr.	2,720,980 97	2,695,535 04	2,395,008 60	297,107 77

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

LIGES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
1,403,500 72	4,000 "	"	4,149 28	"	"	
766,350 77	1,416 67	"	8,152 56	"	"	
180,000 "	"	"	"	"	"	
14,000 "	"	"	"	"	"	
5,000 "	"	"	12,000 "	"	"	
85,793 52	"	"	251 68	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 80,245 "
						Crédit supplémentaire . . . 3,800 "
154,501 57	"	"	498 63	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 100,000 "
25,000 "	"	"	"	"	"	Crédit supplémentaire . . . 30,000 "
						Id. id. . . . 25,000 "
50,604 22	"	"	395 78	"	"	
385 97	"	"	"	"	"	
2,690,116 37	5,416 67	"	25,447 93	"	"	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,720,980 97	2,695,535 04	2,595,008 60	297,107 77
VII.		Commerce, émigration.				
	38	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie. . .	80,000 .	76,082 12	62,445 54	13,636 58
	39	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque a)	20,216 94	10,496 29	12,851 12	6,645 17
	40	Service de l'émigration.	26,000 .	21,861 70	20,586 65	1,475 05
	41	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union internationale pour la publication des tarifs douaniers.	6,855 .	6,855 .	6,833 .	•
	42	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000 .	10,000 .	10,000 .	•
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	43	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	5,000 .	2,485 .	1,000 .	585 .
	44	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent. b)	2,000 .	1,208 26	1,000 .	208 26
		TOTAL. fr.	2,869,050 91	2,853,490 41	2,508,424 91	319,067 83
IX.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	45	Participation du Département à l'Exposition de 1897 . . .	5,000 .	5,000 .	5,000 .	•
	46	Subside à la Conférence internationale pour la protection de la propriété industrielle c)	10,500 .	10,500 .	•	10,500 .
		TOTAL. fr.	15,500 .	15,500 .	5,000 .	10,500 .
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Affaires Étrangères fr.	2,884,550 91	2,848,990 41	2,513,424 91	330,157 83

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
2,690,116 37	5,416 67	•	25,447 93	•	•	
76,082 12	•	•	5,917 88	•	•	
19,496 29	•	•	720 65	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 20,000 • Crédit supplémentaire . . . 216 94
21,861 70	•	•	4,138 30	•	•	
6,835 •	•	•	•	•	•	
10,000 •	•	•	•	•	•	
2,485 •	•	•	315 •	•	•	
1,208 26	•	•	791 74	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 1,000 • Crédit supplémentaire . . . 1,000 •
2,828,082 74	5,416 67	•	35,551 50	•	•	
5,000 •	•	•	•	•	•	
10,500 •	•	•	•	•	•	c) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1898, <i>Moniteur</i> du 11, n° 131.
15,500 •	•	•	•	•	•	
2,843,582 74	5,416 67	•	35,531 50	•	•	

Le Budget du Ministère des Affaires étrangères, pour l'exercice 1897, a été fixé par l'article unique de la loi du 23 juillet 1897, *Moniteur* du 31, n° 212 :

1 ^o Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 2,801,013 97	
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires	68,016 94	2,869,030 91
2 ^o Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	5,000 •	
A Y AJOUTER : Un crédit supplémentaire de	10,500 •	15,500 •
TOTAL	fr. 2,884,530 91	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898. jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1896. a)				
		<i>Report de l'exercice 1896 à l'exercice 1897, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
XV.	105	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires	5,150 °	3,150 °	°	5,150 °
		EXERCICE 1897. (COMPTE DÉFINITIF.) b)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
		I. Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 °	21,000 °	21,000 °	°
	2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service. — Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les conseils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au Département.)	486,200 °	485,809 12	476,140 86	9,668 26
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses. Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> c)	65,505 50	65,504 81	55,579 65	10,125 16
	4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 °	3,986 50	1,224 55	2,762 15
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	20,000 °	17,052 65	17,052 65	°
	6	Frais de route et de séjour; missions.	2,700 °	2,580 05	2,115 °	405 05
		A REPORTER. fr.	500,405 30	505,913 13	572,892 51	25,020 62

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,150 "	"	"	"	"	"	a) Ce transfert a été autorisé par décision de la Cour des Comptes du 16 novembre 1897, n° 451874.
21,000 "	"	"	"	"	"	b) Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1897, a été augmenté : 1° d'une somme de 60,000 francs, qui formera l'article 123. Art 3 de la loi du 14 août 1897, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232; 2° d'une somme de fr 85,987 65 à répartir sur les articles 3, 70, 72, 82, 90, 98 et 117. Article 1° de la loi du 9 mai 1898, <i>Moniteur</i> du 11, n° 151. Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 19, 26, 40, 60 et 63 ont été diminués d'une somme de fr. 21,877 53, portée en augmentation aux articles 22, 28, 39, 58, 61 et 62.
485,809 12	"	"	590 88	"	"	
65,504 81	"	"	0 40	"	"	c) Crédit primitif fr. 61,000 Crédit supplémentaire 4,505 30
5,986 50	"	"	13 50	"	"	
17,032 65	"	"	2,967 35	"	"	
2,580 05	"	"	119 95	"	"	
506,915 13	"	"	3,492 17	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	599,405 50	595,915 15	572,892 51	25,020 62
II		Pensions et secours.				
	7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1897 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	61,650	61,515 55	52,078 19	9,457 54
	8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1897	221,000	200,959 42	154,853 86	46,054 05
	9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1897	500	500 "	150 "	150 "
	10	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues.	20,000	15,952 48	"	15,952 48
	11	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	45,500	45,107 12	42,964 94	142 18
	12	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 15 mars 1867	5,771	5,771	"	5,771 "
	15	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'Etat, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, en raison de leur position malheureuse	98,100	82,100	76,850 "	4,850 "
III.		Statistique générale.				
	14	Commission centrale de statistique : jetons de présence des membres; indemnité du membre-secrétaire	4,500	5,966 "	2,951 "	1,655 "
	15	Frais de la Commission de l'orthographe des noms des communes et des hameaux. Indemnités pour la rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Traductions	4,900	4,450 "	4,450 "	"
	16	Commission centrale de statistique : frais de bureau. Frais de publication des travaux du service de la statistique générale et de la Commission centrale. Achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures pour le service de la statistique générale	8,600	7,859 70	2,609 "	5,250 70
	17	Bibliothèque de statistique : achat, réception et envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures; matériel de la bibliothèque	4,800	3,708 82	3,187 02	521 80
		A REPORTER. fr.	1,070,826 30	1,021,543 20	912,946 52	108,125 15

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS	
595,913 13	•	•	3,492 17	•	•	
61,515 53	•	•	154 47	•	•	
200,867 89	71 53	•	20,060 58	•	•	
500 •	•	•	•	•	•	
13,032 48	•	•	6,067 52	•	•	
43,107 12	•	•	392 88	•	•	
3,771 •	•	•	•	•	•	
81,700 •	400 •	•	16,300 •	•	•	
3,966 •	•	•	554 •	•	•	
4,450 •	•	•	450 •	•	•	
7,839 70	•	•	760 30	•	•	
5,708 82	•	•	1,001 18	•	•	
1,021,071 07	471 53	•	40,283 10	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1897.	En 1898. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,070,826 30	1,021,545 20	012,946 52	108,125 15
IV.		Affaires provinciales et communales.				
	18	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,800 »	447,135 18	436,535 18	10,800 »
	19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :				
		Province d'Anvers.	114,500 »			
		— de Brabant.	151,170 »			
		— de la Flandre occidentale.	150,155 »			
		— de la Flandre orientale.	132,620 »			
		— de Hainaut.	137,090 »			
		— de Liège.	127,600 »			
		— de Limbourg.	86,640 »	a) 1,009,660 »	1,095,745 93	1,069,633 26
		— de Luxembourg.	83,150 »			
		— de Namur.	100,000 »			
		Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	22,755 »			
		Organisation des offices provinciaux du travail.	50,000 »			
	20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers.	27,000 »			
		— de Brabant.	27,000 »			
		— de la Flandre occidentale.	27,000 »			
		— de la Flandre orientale.	27,000 »			
		— de Hainaut.	31,000 »	235,900 »	235,146 78	152,058 30
		— de Liège.	31,500 »			
		— de Limbourg.	20,700 »			
		— de Luxembourg.	20,700 »			
		— de Namur.	24,000 »			
	21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité et secours :				
		Traitements des commissaires.	211,500 »			
		Frais de bureau.	43,400 »	408,900 »	457,728 29	439,085 26
		Traitements des employés.	214,000 »			18,643 03
		A REPORTER fr.	3,323,086 30	3,257,297 38	3,010,956 52	244,253 74

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	
1,021,071 67	471 53	.	49,285 10	.	.	
447,135 18	.	.	2,666 82	.	.	
1,095,745 93	.	.	3,914 07	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 1,115,000 Diminution 16,000
233,511 19	1,635 59	.	753 22	.	.	
457,728 20	.	.	11,171 71	.	.	
3,255,190 26	2,107 12	.	67,788 92	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,525,086 30	3,257,297 38	3,010,956 52	244,235 74
IV. (suite)		Affaires provinciales et communales (suite).				
	22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume. Frais d'impression; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales. a)	66,000	65,992 02	36,810 60	29,177 78
	23	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination. Inauguration du monument Rogier	34,000	32,941 25	32,680	261 25
V.		Affaires électorales.				
	24	Frais et travaux extraordinaires dans les commissariats d'arrondissement pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} juin 1897. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections.	20,000	13,476 99	12,052 91	1,444 08
	25	Indemnités de déplacement calculées d'après la base de l'article 75 du tarif criminel et dues aux juges de paix pour l'exécution de l'article 71 du Code électoral	18,000	16,338	24	16,218
	26	Frais de matériel, d'impressions et d'écritures nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions des lois électorales relatives aux élections. Frais de correspondances télégraphiques. Achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; impressions et matériel pour le service spécial de l'administration des affaires électorales b)	18,500	18,171 08	14,716 84	3,444 84
	27	Confection et distribution du papier électoral à fournir par l'État. Jetons de présence et indemnités de déplacement dus aux membres des bureaux des élections législatives, en exécution de l'article 149 du Code électoral. (Crédit non limitatif.)	40,000	7,486 80	6,715 60	765 20
	28	Frais à rembourser au Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes du chef du transport des électeurs admis au parcours gratuit sur les chemins de fer de l'État c)	2,500	2,400 80	396 95	2,005 85
VI		Milice.				
	29	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions	120,000	118,193 25	64,611 80	53,365 05
	50	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	20,000	8,773 88	6,768 85	2,005 03
		A REPORTER fr.	3,664,086 30	3,541,072 05	3,185,714 07	352,936 82

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT AFFECTUÉS OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,255,190 26	2,107 12	.	67,788 92	.	.	
65,088 58	3 64	.	7 98	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 50,000 . Augmentation 16,000 .
52,941 25	.	.	1,058 75	.	.	
13,476 99	.	.	6,525 01	.	.	
16,242 .	96	.	1,662 .	.	.	
18,161 68	10 .	.	328 32	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 20,000 . Diminution 1,500 .
7,480 80	6 .	.	32,513 20	.	.	
2,400 80	.	.	99 20	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 1,000 . Augmentation 1,500 .
117,994 85	108 40	.	1,806 75	.	.	
8,775 88	.	.	11,226 12	.	.	
3,538,650 89	2,421 16	.	125,014 25	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,064,086 50	5,541 072 05	5,185,714 07	552,956 82
VII.		Garde civique et Corps de sapeurs-pompiers.				
	51	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour	21,800 .	18,400 .	10,906 65	1,455 37
	52	Inspection générale et commandements supérieurs : frais de bureau	500 .	406 65	264 40	232 25
	53	Magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 .	7,100 10	6,449 60	710 50
	54	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures (y compris 4,500 francs en charge temporaire)	15,000 .	7,154 06	4,645 94	2,490 12
	55	Tir national : personnel permanent	21,760 .	21,757 46	21,657 46	120 .
	56	Tir national : frais de gestion, chauffage, éclairage, dépenses diverses. Frais d'organisation des grands concours annuels; achat de prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie.	29,340 .	29,296 59	26,125 70	3,170 69
	57	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir	45,000 .	58,904 50	6,687 50	52,217 .
	58	Subsides aux communes rurales, à concurrence d'un tiers ou de la moitié au plus de la dépense totale, pour l'acquisition de matériel d'incendie et d'objets d'équipement destinés aux sapeurs-pompiers volontaires. Subsides pour l'organisation de réunions fédérales de corps de sapeurs-pompiers.	20,000 .	15,687 .	6,775 .	8,012 .
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	39	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution a)	17,425 42	17,425 42	16,875 52	552 10
	40	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes b)	2,574 58	2,420 05	1,720 05	.
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	41	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subside de 300 francs à la veuve d'un Légionnaire qui n'a pas été pensionné; subsides annuels de 500 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1850 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles	280,000 .	245,385 32	205,241 66	58,512 50
		A REPORTER. fr.	4,123,886 50	5,045,657 .	5,400,000 55	440,587 55

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
5,538,650 89	2,421 16	»	123,014 25	•	»	
18,400 •	»	»	3,400 •	•	•	
496 65	•	•	3 35	•	•	
7,160 10	•	»	339 90	•	•	
7,134 08	»	•	7,865 04	•	•	
21,757 46	•	»	2 54	»	»	
29,296 39	»	•	43 61	•	•	
38,904 50	»	•	4,095 50	•	»	
14,787 •	900 •	•	4,313 •	»	»	
17,425 42	•	»	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 17,000 • Augmentation. 425 42
1,720 05	700 •	•	154 53	•	•	b) Crédit primitif. . . . fr. 3,000 • Diminution. 425 42
243,754 10	1,629 16	•	35,516 68	»	»	
3,039,486 08	3,650 32	»	178,749 30	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. - Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,123,886 30	3,945,137 .	3,490,009 33	440,587 35
X.		Sciences et lettres.				
	42	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; publication d'une <i>Bibliographie nationale (de 1830 à 1880)</i> ; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des sciences et des lettres. Publication de la <i>Bibliographie de Belgique</i> . Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> . Office international de bibliographie: rédaction et administration.	195,100 "	195,006 86	113,555 33	51,779 73
	43	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du palais des Académies; frais divers. Subsides extraordinaires à l'Académie, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une biographie nationale	105,900 "	103,682 40	73,727 99	29,954 41
	44	Académie royale flamande de langue et de littérature: traitements et salaires du personnel; jetons de présence; frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux; frais divers; dépenses ordinaires; publication des anciens monuments de la littérature flamande	30,000 "	29,862 17	19,992 63	9,477 46
	45	Observatoire royal: personnel; salaire des gens de service	72,900 .	69,866 15	65,816 06	4,049 50
	46	Observatoire royal: frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	35,000 "	33,990 47	22,390 71	9,808 65
	47	Bibliothèque royale: personnel; rédaction du catalogue général	96,900 .	96,899 75	94,449 95	2,449 80
	48	Bibliothèque royale: matériel et acquisitions (y compris 6,250 francs en charge temporaire)	106,250 "	106,163 86	93,907 64	12,256 22
		À REPORTER. fr.	4,765,936 30	4,580,608 66	3,982,940 23	560,253 12

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	excédant LES CRÉDITS	
5,959,486 68	5,650 32	»	178,749 30	»	»	
165,555 00	29,761 80	»	5 14	»	»	
103,682 40	»	»	2,217 60	»	»	
29,470 09	392 08	»	137 85	»	»	
69 866 15	»	»	3,053 85	»	»	
52,298 36	1,092 11	»	1,009 55	»	»	
96 879 75	»	»	0 25	»	»	
106,165 86	»	»	86 14	»	»	
1,545,202 35	37,496 31	»	185,237 64	»	»	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,765,956 50	4,580,698 66	5,982,040 25	560,253 12
		Sciences et lettres (suite).				
X	49	Musée royal d'histoire naturelle: personnel et frais d'études des collections.	96,500 .	91,067 20	84,869 44	5,952 56
	50	Musée royal d'histoire naturelle: matériel et acquisitions; exploration scientifique du pays et achat de collections; publication des <i>Annales du Musée</i>	52,250 .	52,249 51	31,489 69	20,597 72
	51	Archives générales du royaume à Bruxelles: personnel	65,600 .	59,574 88	58,166 56	1,208 52
	52	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	10,200 .	10,199 19	5,682 91	3,227 69
	53	Archives de l'État dans les provinces: personnel	68,050 .	68,049 70	68,049 70	»
	54	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,700 .	14,497 58	6,522 25	7,975 55
	55	Échanges littéraires internationaux	10,000 .	10,000 .	7,070 .	2,950 .
		Enseignement supérieur.				
XI.	56	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: traitement du secrétaire	1,000 .	855 50	835 50	»
	57	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 .	1,395 90	577 25	818 65
	58	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité a)	1,460,092 11	1,460,091 17	1,215,708 .	246,293 17
	59	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège	395,410 .	395,529 52	252,960 20	161,885 90
	60	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. b)	108,000	107,458 60	86,549 05	10,046 75
	61	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys c)	63,000 .	62,977 50	8,227 20	54,750 10
		A REPORTER. fr.	7,112,568 41	6,914,222 31	5,787,744 78	1,085,537 31

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A. annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.			
4,543,202 35	57,496 51	.	185,257 64	.	.		
90,822 .	245 20	»	5,252 80	.	.		
52,087 41	162 10	»	0 49	»	.		
59,574 88	.	»	6,225 12	.	.		
8,910 60	1,288 59	.	0 81	»	.		
68,049 70	.	»	0 50	.	.		
14,497 58	.	»	202 42	.	.		
10,000 .	.	»	.	.	.		
853 50	.	»	166 70	.	.		
1,395 90	.	»	604 10	.	.		
1,460,091 17	.	»	0 94	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 1,450,877 . Augmentation 215 11	
594,844 10	485 22	»	110 68	.	.		
106,193 80	1,202 80	.	541 40	»	.	b) Crédit primitif . . . fr. 111,000 » Diminution 3,000 »	
62,977 50	.	»	22 70	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 60,000 » Augmentation 3,000 »	
6,873,282 09	40,040 22	»	198,340 10	.	.		

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des fonctionnaires de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,112,368 41	6,914,222 51	5,767,744 78	1,085,557 51
		Enseignement supérieur (suite).				
	62	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques : matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. a)	5,757 *	5,506 56	3,066 58	2,450 98
	65	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. F, de la loi du 12 avril 1894. b)	10,047 89	9,837 20	1,256 *	8,581 20
	64	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale	1,500 *	1,406 49	1,085 40	415 *
	65	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission	4,000 *	3,257 24	1,507 04	1,049 50
	66	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du commis	1,000 *	1,000 *	1,000 *	*
	67	Frais des concours universitaires : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	12,000 *	10,278 51	0,243 26	1,035 25
	68	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 *	20,880 *	20,500 *	380 *
		Enseignement moyen.				
	69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire.	2,000 *	1,500 *	1,500 *	*
	70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers c)	7,500 *	7,274 10	2,852 20	4,421 90
	71	Inspection des établissements d'instruction moyenne : personnel, traitements et indemnités	20,500 *	25,637 50	25,637 50	*
	72	Inspection des établissements d'instruction moyenne : frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau . d)	14,608 20	14,457 40	12,029 20	1,808 20
	73	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : traitement de l'inspecteur	7,000 *	6,000 *	6,000 *	*
	74	Inspection de l'enseignement de la gymnastique : frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 *	2,527 80	1,754 00	773 20
		A REPORTER. fr.	7,931,261 50	7,023,854 01	5,875,575 35	1,107,559 34

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
6,875,282 09	40,940 22	•	198,546 10	»	•	
5,506 56	•	•	250 64	»	•	a) Crédit primitif. fr. 5,000 • Augmentation. 757 •
9,857 20	•	•	210 69	•	•	b) Crédit primitif. fr. 11,000 • Diminution. 952 11
1,496 49	•	•	5 51	•	•	
5,257 24	•	•	742 76	•	•	
1,000 •	•	•	•	•	•	
10,278 51	•	•	1,721 49	•	•	
20,880 •	•	•	120 •	•	•	
1,500 •	•	•	500 •	•	•	
7,274 10	•	•	225 90	•	•	c) Crédit primitif. fr. 4,000 • Crédit supplémentaire . . . 3,500 •
25,637 50	•	•	5,662 50	•	•	
14,457 40	•	•	170 80	•	•	d) Crédit primitif. fr. 12,800 • Crédit supplémentaire . . . 1,808 20
6,000 •	•	•	1,000 •	•	•	
2,527 80	•	•	472 20	•	•	
6 082,914 69	40,940 22	•	207,406 50	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr	7,251,261 50	7,025,854 91	5,875,575 35	1,107,359 54
XII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	75	Inspection des cours de dessin : traitements	8,000 »	8,000 »	8,000 »	»
	76	Inspection des cours de dessin : frais de route et de séjour	4,000 »	3,765 40	2,907 60	855 80
	77	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'École normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement	85,000 »	82,258 25	76,145 75	6,112 50
	78	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège	11,000 »	9,851 24	5,748 42	6,102 82
	79	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,000 »	41,104 90	59,585 50	1,521 60
	80	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel	2,500 »	1,759 02	1,408 87	290 15
	81	Cours temporaires d'ouvrages manuels et d'économie domestique à l'usage des régentes d'écoles moyennes. Jurys pour la délivrance des certificats de capacité; frais de voyage, de séances et de vacation. Matériel, indemnités et rémunérations de toute espèce, etc.	6,000 »	3,044 22	679 30	2,564 92
	82	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); aux écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); aux écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladies et de funérailles). a)	5,588,540 55	5,588,502 60	5,506,994 92	80,686 91
	85	Subsides aux élèves fréquentant les cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	3,000 »	3,000 »	»
	84	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées	33,000 »	32,275 »	29,750 »	2,475 »
	85	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé	155,411 »	155,598 10	117,760 30	16,686 80
	86	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	32,000 »	31,999 03	22,788 30	6,971 73
	87	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers	29,700 »	27,864 14	26,028 53	1,141 01
		A REPORTER. fr.	11,248,412 85	11,012,074 81	9,714,970 64	1,252,548 58

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TCES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
6,982,914 69	40,940 22	.	207,406 59	.	.	
8,000	
3,705 40	.	.	250 00	.	.	
82,258 25	.	.	741 75	.	.	
9,851 24	.	.	1,148 70	.	.	
41,104 90	.	.	18,895 10	.	.	
1,690 02	60 .	.	740 98	.	.	
5,044 22	.	.	2,955 78	.	.	
5,587,651 85	820 77	.	57 75	.	.	a) Crédit primitif fr 3,559,064 . Crédit supplémentaire 49,476 55
5,000 .	.	.	1,000 .	.	.	
32,225 .	50 .	.	725 .	.	.	
151,447 10	20,051 .	.	12 90	.	.	
29,760 05	2,259 .	.	0 97	.	.	
27,709 54	94 60	.	1,835 86	.	.	
10,947,519 22	65,155 80	.	255,758 04	.	.	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898. Jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULÉ . . . fr.	11,248,412 85	11,012,674 81	9,714,970 64	1,252,548 58
		Enseignement moyen (suite).				
	88	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré, sans emploi	2,000 .	2,000 .	2,000 .	.
	89	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements	152,197 .	114,252 40	104,055 05	10,198 54
	90	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen a)	9,461 25	9,455 84	8,191 09	1,264 75
	91	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850; acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 .	942 63	679 10	176 55
		Enseignement primaire.				
	92	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: traitement du secrétaire	2,000 .	2,000 .	2,000 .	.
	95	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 9 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	5,800 .	5,797 66	2,454 42	1,256 84
	94	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	415,500 .	402,414 61	576,997 85	25,416 76
	95	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^{er} aux inspecteurs principaux; 2 ^e aux inspecteurs cantonaux; 5 ^e aux inspectrices déléguées. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux	194,800 .	168,566 50	124,035 25	44,531 25
	96	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	98,000 .	97,200 .	96,925 .	275 .
	97	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'Etat. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'Etat. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application	811,650 .	773,569 85	762,254 55	11,315 30
		A REPORTER fr.	12,919,521 10	12,586,874 41	11,194,561 85	1,520,983 87

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,947,519 22	65,155 59	•	255,738 04	•	•	
2,000 »	»	»	»	»	•	
114,232 49	»	»	17,944 51	•	•	
9,455 84	»	•	5 41	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 0,200 » Crédit supplémentaire . . . 261 25
855 65	87 »	•	557 35	•	•	
2,000 »	»	•	•	•	•	
5,711 26	86 40	•	2 34	•	•	
402,414 61	»	•	13,085 59	•	•	
168,566 50	•	•	26,233 50	•	•	
97,200 »	»	•	800 »	•	•	
773,569 85	•	•	38,080 15	•	•	
12,521,545 42	65,328 99	•	332,446 69	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	12,910,321 10	12,586,874 41	11,194,561 85	1,326,983 57
XIII (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	98	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 9 de la loi organique de l'enseignement primaire 1884-1895. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des jurys chargés de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne a)	51,282 82	31,282 50	19,114 90	12,167 40
	99	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	5,909 75	4,550 87	1,448 88
	100	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État	70,950 »	70,948 10	42,243 44	28,659 11
	101	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées. Subsidés aux écoles normales agréées	500,000 »	298,014 .	198,100 .	100,236 »
	102	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines. Récompenses aux instituteurs primaires communaux adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	131,800 »	114,263 50	7,842 60	106,072 90
	103	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'écoles; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types	700,000 »	699,730 57	295,958 50	396,038 57
	104	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire : Subsidés à répartir, conformément aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption	9,200,000 »	8,766,675 »	8,165,956 »	600,311 .
	105	Subsidés complémentaires à accorder en exécution des 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e alinéas de l'article 8 de la loi organique, 1884-1895 : 1 ^{er} aux communes; 2 ^e aux écoles adoptées d'office dont l'adoption a cessé en vertu de ladite loi. — Subsidés extraordinaires à allouer, dans des cas tout à fait exceptionnels, par application du 8 ^e alinéa de l'article susmentionné. (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 104 à l'article 105 et vice versa)	950,000 »	901,843 .	882,508 .	18,768 .
	106	Subsidés pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons	20,000 »	9,335 »	8,064 »	1,271 .
	107	Part de l'État dans les augmentations périodiques légalement obligatoires de traitement accordées à des instituteurs communaux ou adoptés	500,000 »	245,164 46	»	185,402 17
	108	Part de l'État dans les traitements accordés aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades, communaux ou adoptés	125,000 »	83,916 98	40,686 94	36,018 29
		A REPORTER. fr.	24,754,353 92	23,814,047 07	20,850,506 10	2,814,336 89

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.		
12,521,545 49	65,328 90	°	352,446 69	°	°	
31,282 50	°	°	0 52	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 20,000 ° Crédit supplémentaire . . . 11,282 82
5,990 75	°	°	0 25	°	°	
70,902 55	45 55	°	1 90	°	°	
208,345 °	569 °	°	1,086 °	°	°	
113,015 50	348 °	°	17,536 50	°	°	
692,897 07	6,833 50	°	269 45	°	°	
8,766,267 °	408 °	°	433,325 °	°	°	
901,276 °	567 °	°	48,157 °	°	°	
9,535 °	°	°	10,665 °	°	°	
185,462 17	59,702 20	°	54,835 54	°	°	
76,705 23	7,211 75	°	41,083 02	°	°	
23,673,952 99	141,014 08	°	930,406 85	°	°	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	24,754,555 92	23,814,947 07	20,859,596 10	2,814,556 89
XIII. (suite)		Enseignement primaire (suite).				
	109	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1897 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. — Subsidés spéciaux aux communes qui appellent à des emplois dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité	298,000 »	253,566 03	182,518 82	70,991 51
	110	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux à donner par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial	30,000 »	2,508 33	»	2,508 33
	111	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes	1,250,000 »	1,250,000 »	710,225 »	538,446 »
	112	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités.	6,700 »	6,300 »	6,300 »	»
	113	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	6,800 »	5,806 28	5,025 55	2,147 03
	114	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	51,000 »	45,025 81	18,415 27	24,449 21
XIV.		Dépenses imprévues.				
	115	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,000 »	1,674 88	674 88	1,000 »
		TOTAL. fr.	26,402,853 92	25,377,628 40	21,780,551 62	3,453,878 77
XV.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	116	Ameublement des hôtels des gouvernements provinciaux de la Flandre orientale et du Limbourg	47,935 »	47,917 67	9,452 62	38,465 05
	117	Enseignement supérieur. — Construction, amélioration, ameublement et outillage scientifique des nouveaux locaux universitaires a)	194,068 71	167,061 58	19,034 40	131,154 »
		A REPORTER. fr.	242,003 71	205,879 25	28,487 02	169,610 05

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
	25,673,952 99	141,014 08	.	950,406 85	.	
	253,310 15	55 90	.	44,653 97	.	
	2,508 55	"	"	27,401 67	.	
	1,248,660 .	1,531	
	6,500 .	.	.	400 .	.	
	5,170 58	635 70	.	905 72	.	
	42,864 48	161 53	.	7,074 19	.	
	1,674 88	.	.	4,325 12	.	
	25,234,430 59	145,198 01	.	1,025,225 52	.	
	47,917 67	.	.	17 53	.	
	150,188 40	7,773 18	.	382 32	36,624 81	a) Crédit primitif . . . fr. 170,815 . Crédit supplémentaire . . . 15,153 71
	198,106 07	7,773 18	.	399 65	36,624 81	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	242,903 71	205,879 25	28,487 02	169,619 05
		Services divers (suite).				
XV (suite).	118	Enseignement supérieur. — Participation à l'Exposition internationale de Bruxelles en 1897	25,000 »	24,997 20	15,008 90	9,988 21
	119	Enseignement moyen. — Construction et ameublement des locaux	21,000 »	21,000 »	16,000 »	5,000 »
	120	Transaction relative à des terrains que la ville d'Arlon a acquis, en 1882 et 1885, pour la construction d'une école normale d'institutrices	40,000 »	40,000 »	40,000 »	»
	121	Tir national. — Installations complémentaires	25,000 »	24,961 25	20,490 27	4,470 06
	122	Acquisition d'une collection de jetons des anciens magistrats de Bruxelles	6,000 »	6,000 »	6,000 »	»
	123	Subside supplémentaire à l'expédition antarctique belge. a)	60,000	60,000 »	60,000 »	»
		TOTAL. fr.	419,903 71	382,857 68	185,986 28	189,078 22
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique fr.	26,822,757 63	25,760,466 08	21,966,537 90	3,642,956 00
		RÉCAPITULATION.				
		Transfert de l'exercice 1896. (Art. 30 de la loi de comptabilité.)	3,150 »	3,150 »	»	3,150 »
		Total du Budget pour l'exercice 1897.	26,822,757 63	25,760,466 08	21,966,537 90	3,642,956 00
		TOTAUX. fr	26,825,907 63	25,763,616 08	21,966,537 90	3,646,106 99

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comp- tabilité.		
"	7,773 18	"	"	36,624 81	"	
24,997 20	"	"	2 80	"	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
24,901 25	"	"	38 77	"	"	
6,000 "	"	"	"	"	"	
60,000 "	"	"	"	"	"	
575,064 50	7,773 18	"	441 22	36,624 81	"	
25,609,494 89	150,971 19	"	1,025,666 74	36,624 81	"	
3,150 "	"	"	"	"	"	
25,609,494 89	150,971 19	"	1,025,666 74	36,624 81	"	
25,612,644 89	150,971 19	"	1,025,666 74	36,624 81	"	

a) Crédit alloué par l'article 3 de la loi du
14 août 1897, *Moniteur* du 20, n° 232.

Par l'article unique de la loi du 5 juin 1897, *Moniteur* du 11, n° 162, le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1897, a été fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de fr.	26,532,020	"
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires	70,835 92	
	<hr/>	26,402,853 92
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr.	344,750	"
A Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires	75,153 71	
b) La partie d'allocation transférée du Budget de l'exer- cice 1896	3,150	"
	<hr/>	423,055 71
TOTAL fr.	26,825,907 03	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHIFFRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, Jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1894.				
		<i>Reports de l'exercice 1894 à l'exercice 1897, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
XI.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	56	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	614 34	•	•	•
	57	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	410 52	•	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1894 fr.	1,050 86	•	•	•
		EXERCICE 1895.				
		<i>Reports de l'exercice 1895 à l'exercice 1897.</i>				
		Première section. — Service ordinaire.				
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	35	Entretien des routes et des parcs publics, entretien des plantations et frais d'expertise. Amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides	2,850 87	1,676 •	•	1,676 •
	36	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise	339 62	•	•	•
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	39	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État (y compris 12,000 francs en charge temporaire)	1,100 •	•	•	•
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	41	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	523 96	•	•	•
		TOTAL fr.	4,794 44	1,676 •	•	1,676 •

ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité	excédant LES CRÉDITS.		
							a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 24 dé- cembre 1897, n° 454562.
				614 54			
				416 52			
				1,050 86			
1,676			206 87	948			
			339 62				
				1,100			
				523 95			
1,676			546 40	2,571 95			

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1895 à l'exercice 1897 (suite).</i>				
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.</i>				
XII	90	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hassel, et construction d'un laboratoire de l'Etat	11,94 75	•	•	•
	91	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	557 50	557 50	•	•
		TOTAL. fr.	11,552 05	557 50	•	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1895 fr.	16,526 47	2,015 50	•	1,676 •
		EXERCICE 1896.				
		<i>Reports de l'exercice 1896 à l'exercice 1897.</i>				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Eaux et forêts				
IV.	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat	4,559 27	3,925 52	•	3,925 52
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	56	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics; frais d'expertise Etablissement de voies cyclables Amélioration et redressement de routes; subsides	6,591 75	6,541 75	•	6,541 75
	57	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise	1,565 05	1,515 05	•	1,515 05
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
VIII.	58	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles	44,515 92	10,918 92	•	10,918 92
	40	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'Etat.	5,727 •	4,905 79	•	4,905 79
		A REPORTER. fr.	62,734 97	27,805 01	•	27,805 01

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
				11,194 75		
	537 50					
	537 50			11,194 75		
1,076 "	537 50		546 49	15,766 68		
3,925 52				613 75		
6,541 75			50 "			
1,515 05			50 "			
10,018 02			33,395 "			
4,905 79			821 21			
27,805 01			34,316 21	613 75		

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	62,754 97	27,805 01	.	27,805 01
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1896 à l'exercice 1897 (suite).</i>				
		Première section. — Service ordinaire (suite).				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POUDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
VIII. (suite)	41	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	500,929 92	276,408 99	.	276,408 99
	41 ^{bis}	Id. id. id.	1,401 42	1,362 27	.	1,362 27
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAUX.				
	46	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales.	57,200 40	49,970 32	.	49,970 32
	46 ^{bis}	Id. id. id.	1,550 62	1,550 62	.	1,550 62
		TOTAL fr.	425,907 35	357,097 21	.	357,097 21
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Ponts et Chaussées. — Bâtiments civils.</i>				
XII.	88	Transfert de la Cour des Comptes dans l'ancien hôtel du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, place Royale	6,079 51	6,079 51	.	6,079 51
	90	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt et construction d'un laboratoire de l'Etat	68,437 32	45,000 .	.	45,000 .
	100	Service de l'hydrographie. Acquisition d'une nouvelle em- barcation à vapeur	3,346 40	1,673 20	.	1,673 20
		TOTAL fr.	77,863 23	52,752 71	.	52,752 71
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1896	501,770 56	409,849 92	.	409,849 92

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget

TUES	PAYMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CREDITS	
27,805 01	.	.	54,516 21	613 75	.	
276,408 99	.	"	24,520 95	.	.	
1,362 27	.	.	50 15	.	"	
49,070 52	.	.	7,520 08	.	.	
1,550 62	.	"	.	.	.	
557,097 21	"	"	66,196 37	613 75	"	
6,079 51	.	"	.	.	.	
45,000 .	.	.	"	25,457 32	.	
1,675 20	.	"	1,675 20	.	"	
52,752 71	"	"	1,675 20	25,457 52	.	
400,840 92	.	"	67,869 57	24,051 07	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1897 (COMPTE DÉFINITIF). a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		—				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Administration centrale.				
		Personnel.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000	21,000	21,000	.
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	500,000	499,879 07	477,648 41	22,250 66
		Matériel.				
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	75,000	66,814 65	40,547 19	26,267 46
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . .	19,500	12,156 25	9,930 96	2 205 27
		Honoraires des avocats.				
	5	Honoraires des avocats du Département.	28,000	27,600	25,000	4,600
II.		Pensions et secours.				
	6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	15,350	4,455 20	3,798 89	641 56
	7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	12,000	12,000	11,850	150
III.		Agriculture.				
	8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: trai- tements, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études. Bureau de renseignements de la section agricole du Musée commercial de l'État; indemnités, frais de route, frais d'études, matériel	146,000	145,984 26	127,385 17	18,587 09
	9	Indemnités pour animaux abattus par ordre de l'autorité; indemnités pour cause de tuberculose bovine et porcine. Frais divers de tuberculination; dépenses résultant du marquage du bétail, achat de marques et d'instruments de marquage; frais de route et indemnités des agents marqueurs; indemnités pour bêtes bovines et porcines mortes ou impropres à la consommation pour cause de charbon; frais à résulter du paiement de ces indemnités; subsides aux fonds provinciaux d'agriculture, aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre la mor- talité du bétail; dépenses diverses b)	1,470,000	1,462,633 65	896,636 75	558,690 85
		A REPORTER. fr.	2,284,650	2,252,503 06	1,611,797 57	635,372 80

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CREDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	a) Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1897 a été augmenté : 1° d'une somme de 15,000 francs par l'article 4 de la loi du 24 juillet 1897, <i>Moniteur</i> du 28, n° 209; 2° d'une somme de fr. 61,084 00 à rattacher aux articles 64, 65, 66 et 88 ^{bis} , par l'article 7 de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227; 3° d'une somme de 2,000,000 de francs, qui formera l'article 85 ^{bis} , par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 août 1897, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232; 4° d'une somme de 352,500 francs à rattacher à l'article 91 et à former les articles 87 ^{bis} et 87 ^{ter} par l'article 2 de la loi du 29 décembre 1897, <i>Moniteur</i> du 31, n° 563; 5° d'une somme de fr. 1,261,755 38 à répartir entre les articles 9, 14, 20, 23, 24, 27, 35, 35, 57, 45, 48, 49, 51, 53, 55, 64, 71, 98, 108, 112 et 115, par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1898, <i>Moniteur</i> du 11, n° 131.
199,879 07	"	"	120 95	"	"	
66,814 65	"	"	6,185 35	"	"	
12,156 23	"	"	7,163 77	"	"	
27,600 "	"	"	400 "	"	"	
4,440 45	14 75	"	10,894 80	"	"	
12,000 "	"	"	"	"	"	
145,972 26	12 "	"	15 74	"	"	
1,455, 7 60	7,306 05	"	7,366 35	"	"	
2,243,170 26	7,332 80	"	32,146 94	"	"	

b) Crédit primitif . . . fr. 1,120,000 •
Crédit supplémentaire . . . 350,000 •

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,284,650	2,252,503 06	1,611,797 37	655,572 89
III (suite).		Agriculture (suite).				
	10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires	185,000	178,766 80	129,705 97	48,952 85
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques.	15,000	15 188 48	7,895 22	5,295 26
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements. Subsidés aux sociétés et aux syndicats d'élevage. Frais divers.	400,000	400,000	93,791 18	306,208 82
	15	Conseil supérieur de l'Agriculture, traitement du secrétaire — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsidés. Location d'un matériel de concours.	190,000	186,714 59	161,645 51	25,071 08
	14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsidés et encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du <i>Bulletin de l'Agriculture</i> ; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'Agriculture et de l'Horticulture. Sociétés coopératives de crédit agricole : subsidés pour frais de premier établissement et encouragements. Primes aux élèves des écoles primaires rurales pour la destruction des insectes nuisibles à l'Agriculture. a)	82,800	82,356 20	51,996 75	30,069 94
		Enseignement vétérinaire.				
	15	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	107,825	107,825	106,128 20	1,696 80
	16	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études	55,000	54,975 76	42,979 95	11,995 81
		Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.				
	17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	168,900	166,290 74	154,089 79	12,200 95
	18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys	71,600	71,520 56	58,628 49	12,724 07
	10	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000	8,075	4,225	3,800
	20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsidés. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Concours entre les élèves des différentes écoles d'agriculture et d'horticulture b)	281,500	281,485 99	266,479 15	15,006 86
		A REPORTER. fr.	3,852,275	3,803,702 27	2,680,358 56	1,106,375 31

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		
		Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
2,245,170 26	7,532 80	•	32,146 94	•	•	
178,638 80	128 •	•	0,233 20	•	•	
13,188 48	•	•	1,811 52	•	•	
400,000 •	•	•	•	•	•	
186,714 59	•	•	3,285 41	•	•	
82,066 69	289 60	•	443 71	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 62,800 • Crédit supplémentaire . . . 20,000 •
107,825 •	•	•	•	•	•	
54,975 76	•	•	24 24	•	•	
166,290 74	•	•	2,609 26	•	•	
71,352 66	168 •	•	79 44	•	•	
8,025 •	50 •	•	1,925 •	•	•	
281,485 99	•	•	14 01	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 275,000 • Crédit supplémentaire . . . 6,500 •
3,795,733 87	7,968 40	•	48,572 73	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,852,275	3,803,702 27	2,089,558 56	1,106,375 31
III (suite)		Agriculture (suite).				
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>				
	21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel. . .	38,200	38,000 02	57,500 02	500 »
	22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de cul- ture	53,200	53,200 »	50,402 14	2,797 86
IV.		Eaux et forêts.				
	25	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses a)	519,115	519,114 85	425,209 47	91,009 38
	24	Conseil supérieur des forêts. Stations météorologiques En- couragements à des sociétés forestières Bureau de recher- ches et de consultations en matière forestière. Conférences et champs d'expériences Traitements, indemnités Frais divers b)	17,500	17,499 99	10,505 89	7,194 10
	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	101,000	100,595 38	49,250 58	48,927 57
	26	Terrains incultes; défrichement; mise en valeur; conversion en bois, prés, oseraies ou étangs; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses. . . .	25,000	24,995 53	24,320 »	675 53
	27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses di- verses c)	22,060	21,487 57	14,089 55	6,489 02
V.		Laboratoires d'analyses.				
	28	Station agronomique: traitements et indemnités du person- nel; dépenses de matériel — Laboratoires d'analyses de l'État: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provin- ciaux, communaux et privés — Frais d'analyse de den- rées et substances alimentaires	94,000	93,990 10	92,034 37	1,955 73
VI.		Service de santé.				
	29	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du per- sonnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel, de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent gratuitement aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et				
		A REPORTER. . . . fr.	4,722,350	4,672,585 71	3,393,460 58	1,205,984 50

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS REÇUS DES DÉPENSES		DÉPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
1,795,753 87	7,968 40	.	48,672 73	.	.	
38,000 02	.	.	199 98	.	.	
53,200	
510,368 85	2,746 .	.	. 15	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 519,065 . Crédit supplémentaire . . . 50 .
17,499 99	.	.	0 01	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 16,000 . Crédit supplémentaire . . . 1,500 .
98,178 15	2,417 23	.	39 73	364 89	.	
24,995 53	.	.	4 47	.	.	
21,478 57	9 .	.	572 43	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 15,000 . Crédit supplémentaire . . . 7,060 .
93,990 10	.	.	9 90	.	.	
4,659,445 08	13,140 63	.	49,399 40	364 89	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,722,350	4,672,585 71	3,303,460 88	1,265,984 50
VI (suite).		Service de santé (suite).				
		achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du Conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Mesures de propagande contre l'alcoolisme; Subsidés; dépenses diverses (y compris une somme de 15,000 francs en charge temporaire).	415,000	398,250 76	275,730 52	122,090 53
	30	Académie royale de médecine	33,500	33,500	28,224 15	5,275 85
VII.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	31	Encouragements divers pour l'extension et l'amélioration de la voirie vicinale et l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	3,000,000	3,000,000	2,997,124	2,876
	52	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	70,000	66,751 04	35,650 01	31,101
	33	Frais de route et de séjour de l'inspection a)	11,534	11,534	7,611 45	3,922 55
	34	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000	1,990 05	1,928	71 05
VIII.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
	35	Entretien des routes et des plantations; établissement et entretien des parcs publics et des squares; frais d'expertise. Établissement de voies cyclables. Amélioration et redressement de routes; subsidés b)	4,018,295	4,002,743 05	2,004,164 78	1,991,980 58
	50	Travaux de plantations nouvelles; frais d'expertise	50,000	38,631 07	25,790 53	14,837 74
		SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
	37	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles c)	1,389,553 17	1,363,702 91	648,567 88	714,087 54
	38	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux.	75,000	75,944 37	65,360 82	8,574 55
	50	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État	28,000	25,345 04	21,595 85	3,740 19
		A REPORTER. fr.	13,815,250 17	13,688,987	9,501,217 20	4,165,159 88

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU AJUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS	
4,659,445 08	15,010 63	•	49,599 40	564 89	•	
396,429 65	1,821 11	•	16,749 24	•	•	
53,500 •	•	•	•	•	•	
5,000,000	•	•	•	•	•	
66,751 04	•	•	3,248 06	•	•	
11,534 •	•	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 10,000 •
1,999 05	•	•	0 95	•	•	Crédit supplémentaire . . . 1,534 •
5,996,145 56	6,597 69	•	968 47	14,581 48	•	b) Crédit primitif 4,000,000 •
58,628 07	3 •	•	1,440 45	9,928 50	•	Crédit supplémentaire . . . 18,295 •
1,562,655 42	1,047 49	•	9,438 15	16,412 15	•	c) Crédit primitif fr. 810,000 •
73,944 37	•	•	1,055 63	•	•	Crédit supplémentaire . . . 579,553 17
25,345 04	•	•	2,654 06	•	•	
13,666,377 08	22,609 92	•	84,956 17	41,287 •	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	13,815,250 17	13,688,987 .	9,501,217 20	4,165,159 88
VIII. (suite)		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils (suite).				
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	40	Entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	2,587,000 .	2,117,282 76	701,312 79	1,396,436 50
		<i>Plantations.</i>				
	41	Plantations nouvelles	13,500 .	13,333 80	4,491 88	8,841 92
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	42	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000 .	24,934 25	15,684 61	9,234 62
		<i>Service des irrigations de la Campine.</i>				
	43	Personnel : traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacements provisoires; frais d'opérations graphiques; frais télégraphiques; transports de dépêches; réparation d'instruments; menues dépenses	18,440 .	15,650 49	14,136 84	1,513 95
	44	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 .	1,004 .	1,004 .	•
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAUX.				
	45	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, travaux d'amélioration et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux; boisement des dunes domaniales a)	875,000 .	875,000 .	325,120 86	549,879 14
		SECTION 5. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS				
	46	Frais de route et de séjour	300 .	27 16	27 16	•
	47	Publication du recueil. Rémunération d'auteurs, frais de traductions, de bureau et de matériel	10,900 .	10,776 98	8,714 26	2,062 72
		SECTION 6 — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.				
	48	Études de projets; frais de missions à l'étranger; levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impression, etc; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achats de papier, etc Frais divers du Congrès international de navigation de Bruxelles 1898 (y compris une somme de 24,000 francs en charge temporaire). b)	61,458 40	61,177 03	55,116 97	6,060 06
		A REPORTER. . . . fr.	17,222,928 57	16,808,123 45	10,626,826 27	6,139,188 70

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE)

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.*Payements effectués par année et par article du Budget.*

TUES	PAYEMENTS <small>RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER</small>		CRÉDITS <small>EXCÉDANT LES DÉPENSES</small>		DÉPENSES	Observations.
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité	
15,666,377 08	22,609 02	•	84,956 17	41,287 •	•	
2,097,740 20	19,483 47	•	43,445 39	226,321 85	•	
13,333 80	•	•	166 20	•	•	
24,010 23	15 •	•	6,343 48	8,722 29	•	
15,650 49	•	•	2,789 51	•	•	
1,004 •	•	•	96 •	•	•	
875,000 •	•	•	•	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 725,000 • Crédit supplémentaire . . . 150,000 •
27 16	•	•	•	•	•	
10,776 98	•	•	•	•	•	
61,177 03	•	•	•	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 60,000 • Crédit supplémentaire . . . 1,458 40
16,766,015 00	42,108 39	•	138,473 98	970,331 14	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	17,222,928 57	16,808,123 45	10,626,826 27	6,139,188 79
VIII (suite).		Ponts et chaussées. — Bâtimens civils (suite).				
		SECTION 7. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.				
	49	Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement . . . a)	1,059,854 95	1,038,504 71	958,936 52	98,918 19
	50	Traitemens et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillans, des éclusiers, pontiers, sergens d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,246,665 .	1,246,658 81	1,087,062 73	158,110 08
	51	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ponts et chaussées. Frais de route et de séjour des membres des jurys. Impressions. Dépenses diverses . . . b)	6,073 80	1,545 40	1,061 40	284 .
		SECTION 8. — SERVICE DES BÂTIMENS CIVILS.				
	52	Traitemens, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de Justice de Bruxelles. — Frais d'habillement des gardiens des monuments et du Palais de Justice	172,615 .	172,474 65	154,076 41	18,508 24
	55	Études de projets, achat d'instrumens et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage et frais d'adjudication; chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de Justice de Bruxelles, etc c)	63,908 82	63,678 40	55,904 45	27,442 70
IX.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragemens en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	54	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivans ou dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissemens publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissemens intéressés. Encouragemens à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques de Berne; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragemens à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	275,000 .	267,562 50	188,095 66	78,616 84
		À REPORTER. . . . fr.	20,027,026 14	19,508,147 92	13,032,563 44	6,520,958 84

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RÉCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,766,015 06	42,108 50	°	138,473 98	276,551 14	°	
1,057,854 71	450 °	°	1,550 24	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 1,050,015 ° Crédit supplémentaire . . . 819 05
1,245,172 81	1,486 °	°	6 19	°	°	
1,345 40	°	°	4,728 40	°	°	b) Crédit primitif . . . fr. 6,000 ° Crédit supplémentaire . . . 75 80
172,474 65	°	°	140 35	°	°	
63,547 15	331 25	°	230 42	°	°	c) Crédit primitif . . . fr. 55,000 ° Crédit supplémentaire . . . 10,908 82
267,312 50	250 °	°	7,457 50	°	°	
10,553,522 28	44,626 64	°	152,547 08	276,551 14	°	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	20,027,026 14	19,598,147 92	13,052,565 44	6,520,958 84
IX (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (suite).</i>				
	55	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge (y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire) a)	170,000	177,875	119,012 80	58,860 20
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	56	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'Etat destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	148,705	148,705	148,705	.
	57	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions et frais d'entretien de modèles, de médailles et de livres	235,500	235,405 70	220,624 56	3,871 40
	58	Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles de dessin; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	21,000	20,985 06	19,864 26	1,118 80
	59	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	5,000	2,199 27	1,057 20	1,142 07
	60	Subsidés à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	17,000	16,925	15,425	1,500
	61	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure: pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	43,500	36,561 57	8,620 30	25,452 07
	62	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	15,400	15,380 61	14,665 20	715 41
		<i>Musées royaux; musée Wiertz.</i>				
	63	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne: personnel et frais de surveillance. Musée Wiertz: traitement du conservateur et frais de surveillance	52,800	52,799 83	50,865 75	1,934 08
64	Musées royaux de peinture et de sculpture; musée moderne: matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz: matériel; frais divers et imprévus b)	117,298 62	117,290 45	67,900 19	45,785 91	
65	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. — Personnel c)	48,250	48,124 56	48,124 50	.	
66	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la commission de surveillance. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses (y compris une somme de 12,500 francs en charge temporaire) d)	96,700	96,696 55	76,674 19	21,012 56	
		A REPORTER. fr.	21,003,179 76	20,565,182 18	13,832,111 05	6,682,531 14

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.		
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.			
10,555,522 28	44,625 64	.	152,547 08	276,531 14	.	.	
177,873 "	"	"	1,127 "	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 140,000 . Crédit supplémentaire . . . 39,000 .
148,705 "	"	"	"	"	"	"	
255,495 76	"	"	4 24	"	"	"	
20,985 06	"	"	16 94	"	"	"	
2,199 27	"	"	800 73	"	"	"	
16,925 "	"	"	75 "	"	"	"	
34,061 37	2,500 "	"	6,938 63	"	"	"	
15,380 61	"	"	19 39	"	"	"	
52,799 85	"	"	0 17	"	"	"	
113,686 10	5,604 55	"	8 17	"	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 89,310 . Crédits supplémentaires . . . 27,988 62
48,124 50	"	"	125 64	"	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 47,050 . Crédit supplémentaire . . . 1,200 .
96,686 55	10 "	"	3 45	"	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 84,200 . Crédit supplémentaire . . . 12,500 .
20,514,442 19	50,739 09	"	161,666 44	276,331 14	"	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	21,005,179 76	20,565,182 18	15,832,111 05	6,682,331 14
IX suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Monuments publics.</i>				
	67	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	30,000 .	45,985 .	8,750 .	37,235 .
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	68	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	86,000 .	85,988 65	32,850 85	42,175 66
	69	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	100,000 .	99,765 95	16,992 37	82,775 56
	70	Commission royale des monuments: personnel.	13,950 .	15,049 88	13,949 88	.
	71	Commission royale des monuments: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication a)	21,000 .	20,961 90	14,384 .	6,577 90
	72	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	3,000 .	1,350 20	111 .	1,239 20
	73	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 .	1,918 02	752 .	1,166 02
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	74	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel — Cours élémentaire de musique	164,820 .	164,820 .	164,820 .	.
	75	Conservatoire royal de musique de Liège: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,758 .	79,758 .	79,758 .	.
76	Conservatoire royal de musique de Gand: dotation de l'Etat destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	54,526 .	54,526 .	54,526 .	.	
		A REPORTER. fr.	21,578,735 76	21,134,203 74	14,218,985 13	6,855,490 48

ET DES TRAVAUX PUBLICS suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
20,514,412 19	50,759 00	.	161,666 44	276,351 14	.	
45,985 .	.	.	4,017 .	.	.	
75,000 49	10,982 14	.	11 57	.	.	
99,765 95	.	.	234 07	.	.	
15,040 88	.	.	12	.	.	
20,961 90	.	.	38 10	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 20,200 . Crédit supplémentaire . . . 800 "
1,350 20	.	.	1,649 80	.	.	
1,918 02	.	.	581 98	.	.	
164,820	
79,758	
54,526	
21,072,481 61	61,722 15	.	168,108 88	276,351 14	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES resultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	21,578,755 76	21,154,203 74	14,218,985 15	6,853,406 48
		Beaux-arts (suite).				
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical (suite).</i>				
IX. (suite)	77	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses.	175,000	174,064 30	155,658 58	14,807 72
	78	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	11,000	9,689 16	9,654 76	34 40
	79	Part de l'Etat dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des beaux-arts, qui, par dérogation à l'article 5 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics	2,000	.	.	.
X.		Traitements de disponibilité.				
	80	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	24,950	17,719 59	17,066 81	652 78
XI.		Dépenses imprévues.				
	81	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés, ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 7	15,000	9,898 47	8,420 25	1,478 22
	82	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonctions (rentes annuelles et viagères au sieur Maucourant, ancien ouvrier permanent, ainsi qu'à la veuve et aux enfants du sieur Bodart, ancien aide-éclusier, décédé accidentellement	3,135	2,040 25	2,040 25	.
		TOTAL. fr.	21,809,818 76	21,348,515 40	14,409,823 76	6,870,469 60

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES		PAYEMENTS RESTANTS A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 36 de la loi sur la comp- tabilité.			
21,072,481 61	61,722 15	•	168,108 88	276,331 14	•		
168,464 30	6,500 •	•	35 70	•	•		
9,689 16	•	•	1,310 84	•	•		
•	•	•	2,000 •	•	•		
17,719 50	•	•	7,230 41	•	•		
9,898 47	•	•	5,101 53	•	•		
2,040 25	•	•	1,094 77	•	•		
21,280,203 36	68,222 15	•	184,972 15	276,331 14	•		

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
XII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
		<i>Agriculture.</i>				
	85	Recensement agricole	150,000	125,819 21	88,705 02	36,739 19
	84	Écoles moyennes pratiques d'horticulture et d'agriculture de l'État à Gand et à Vilvorde. — Travaux d'amélioration, construction de serres	18,000	18,000	50 12	15,764 76
	85	Locaux de tuberculination. Installations complémentaires	170,000	139,267 20	3,495 18	115,691 12
	85 ^{bis}	Dotation du fonds spécial et temporaire pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896 a)	2,000,000	2,000,000	"	2,000,000
		<i>Service de santé et d'hygiène.</i>				
	86	Service sanitaire des ports-outillage et constructions.	65,000	64,770 45	20,081 85	29,905 79
		<i>Ponts et Chaussées. — Bâtiments civils.</i>				
	87	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	50,000	50,825 23	335 25	22,504 02
	87 ^{bis}	Acquisition d'un immeuble pour l'installation de divers services publics b)	102,500	102,500	"	102,500
	87 ^{ter}	Acquisition et transport d'œuvres d'art de Godecharle b)	30,000	29,982 55	"	29,982 55
	88	Annuités à payer à la ville de Bruxelles pour la liquidation du subside pour le redressement de la Montagne de la Cour, pour la création d'un square entre le Palais de Justice et le boulevard de Waterloo, et pour les terrains du Parc du Cinquantenaire. — Solde du subside alloué à la Société anonyme du Quartier-Léopold II.	195,000	170,000	80,000	90,000
	89	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Agrandissement des locaux et dégagements pour le cas d'incendie	110,000	"	"	"
	90	Parachèvement de la façade du palais des beaux-arts de Bruxelles	20,000	"	"	"
	91	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux extraordinaires c)	566,000	536,741 75	154,892 19	361,849 56
	92	Bibliothèque royale. — Installation de l'Office international de bibliographie	35,000	28,091 49	14,376	14,316 49
	93	Jardin botanique de Bruxelles. — Travaux de parachèvement et de chauffage; travaux divers.	55,000	44,766 69	242 60	44,524 09
94	Dépôt des archives de l'État à Gand. — Construction	100,000	"	"	"	
	À REPORTER. fr.	3,000,500	2,207,464 55	371,177 21	2,861,865 57	

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TIÈS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
125,444 21	575	•	24,180 79	•	•	
15,814 88	2,185 12	•	•	•	•	
117,186 50	22,080 90	•	50,752 80	•	•	
2,000,000	•	•	•	•	•	a) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 14 août 1897, <i>Moniteur</i> du 20, n° 252.
59,075 64	5,794 79	•	129 57	•	•	
22,859 27	15,985 96	•	15,174 77	•	•	
102,500	•	•	•	•	•	b) Crédits alloués par l'article 2, 2 ^e de la loi du 29 décembre 1897, <i>Moniteur</i> du 51, n° 365.
29,982 55	•	•	17 45	•	•	
170,000	•	•	25,000	•	•	
•	•	•	110,000	•	•	
•	•	•	20,000	•	•	
516,741 75	20,000	•	758 25	28,500	•	c) Crédit primitif . . . fr. 500,000 Crédit supplémentaire . . . 200,000
28,691 49	•	•	6,508 51	•	•	
44,766 69	•	•	10,255 31	•	•	
•	•	•	100,000	•	•	
5,253,042 78	64,421 77	•	540,555 45	28,500	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	3,666,500	3,297,464 55	571,177 21	2,861,865 57
XII (suite).		Services divers (suite).				
		<i>Ponts et Chaussées — Bâtimens civils (suite).</i>				
	95	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	570,000	271,251 25	905 86	250,347 39
	96	Parc public de Tervuren. — Travaux d'aménagement	200,000	185,141 69	122,580 15	56,061 54
	97	Arcade du Parc du Cinquantenaire	500,000	500,000	500,000	
	98	Participation des divers services du Département à l'Exposition de 1897. a)	26,040	125,576 67	85,587 04	40,189 65
	98bis	Construction du premier des deux ponts établis à Lacken, sur le canal de Willebroeck, pour le passage de l'avenue de la Reine. — Indemnité à l'entrepreneur b)	45,384 90	25,357		25,357
	99	Sambre canalisée; travaux d'amélioration	60,000	7,143 45	6,638 90	500
	100	Canaux de Liège à Anvers; travaux d'amélioration	125,000	104,966 50	45,400	48,676 50
	101	Yser. — Travaux extraordinaires de recréusement et d'approfondissement	70,000	70,000	70,000	
	102	Travaux d'amélioration des maisons d'habitation des agents des voies navigables	25,000	25,089 25	899 42	22,189 85
	105	Canal de Bossuyt à Courtrai	90,000	86,457 80	75,000	11,457 80
	104	Port de Blankenberghe.	150,000	76,657 10		76,657 10
	105	Côte	275,000	274,465 06	176,000	98,465 06
	106	Plantations le long des voies navigables.	15,000	14,851 84	5,837 93	8,995 86
	107	Canal de Louvain à la Dyle. — Frais d'études	5,015	5,010 99	1,050 71	5,950 28
		<i>Beaux-arts.</i>				
	108	Ruines de l'abbaye de Villers. Honoraires c)	82,000	76,248 44	40,174 85	35,998 61
	109	Ruines de l'abbaye d'Aulne	50,000	28,821 24	22,989 61	5,851 63
	110	Conservatoire royal de musique de Gand. — Agrandissement des locaux. — Construction d'une salle de concerts	140,000			
	111	Musées royaux de peinture et de sculpture. — Acquisitions.	1,555			
	112	Palais de la Nation. — Reconstruction d)	516 52	516 52		516 52
	115	Transfert de la Cour des Comptes d)	51,257 10	51,256 70		51,256 70
		<i>Eaux et forêts.</i>				
		Frais du cantonnement des droits d'usage grevant la forêt domaniale de Sainte-Cécile e)	15,000			
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service des dépenses exceptionnelles fr.	6,001,648 52	5,202,056 05	1,525,659 71	5,578,075 02
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire	21,809,818 76	21,548,515 49	14,409,825 76	6,870,469 60
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics fr.	27,811,467 28	26,550,551 52	15,935,465 47	12,448,544 62

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement		
5,255,042 78	64,421 77	.	540,535 45	24,500 .	.	
251,251 25	20,000 .	.	2,577 04	96,571 71	.	
178,641 69	4,500 .	.	.	16,858 51	.	
500,000	
125,576 67	.	.	1,065 55	.	.	a) Crédit primitif . . . fr. 110,000 . Crédit supplémentaire . . . 10,640 .
25,557 .	.	.	18,027 90	.	.	b) Crédit alloué par l'article 7, 3 ^e de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
7,158 90	4 55	.	52,816 57	.	.	
95,676 50	11,200 .	.	20,055 50	.	.	
70,000	
25,089 25	.	.	1,202 60	618 06	.	
86,457 80	.	.	5,562 20	.	.	
76,637 10	.	.	17,067 24	56,275 66	.	
274,465 06	.	.	554 94	.	.	
14,851 84	.	.	148 16	.	.	
4,980 99	50 .	.	4 01	.	.	
76,175 44	75 .	.	5 751 56	.	.	c) Crédit primitif . . . fr. 80,000 . Crédit supplémentaire . . . 2,000 .
23,821 24	.	.	1,178 76	.	.	
"	"	"	140,000 .	.	.	
"	"	"	1,555 .	.	.	
516 52	.	.	"	.	.	d) Crédits alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1898, <i>Moniteur</i> du 11, n° 151.
51,256 70	.	.	0 40	.	.	
"	.	.	"	15,000 .	.	e) Crédit alloué par l'article 4 de la loi du 24 juillet 1897, <i>Moniteur</i> du 28, n° 209.
5,101,714 75	100,321 50	.	605,088 75	195,625 74	.	
21,280,295 36	68,222 15	.	184,972 15	276,551 14	.	
20,582,008 09	108,543 45	.	790,060 88	460,054 88	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898. Jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1894. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	1,050 86	•	•	•
		Transferts de l'exercice 1895. (art. 50 de la loi de comptabilité)	16,526 47	2,015 50	•	1,676 •
		Transferts de l'exercice 1896. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	501,770 56	409,840 92	•	409,840 02
		Total des transferts des exercices précédents fr.	519,127 89	411,865 92	•	411,525 02
		Total du Budget pour l'exercice 1897	27,811,467 28	26,550,551 52	15,955,465 47	10,448,544 02
		TOTAUX fr.	28,550,595 17	26,962,414 74	15,955,465 47	10,860,070 54

ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES excédent LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
				1,050 86		
1,076	337 50		546 49	13,766 68		
409,849 92			67,869 57	24,051 07		
411,525 92	337 50		68,416 06	58,848 61		
26,582,008 09	168,543 45		790,960 88	469,954 88		
26,795,554 01	168,880 75		859,376 94	508,803 49		

Par l'article unique de la loi du 22 juillet 1897, *Moniteur* des 2-3 août, n° 214-215, le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, pour l'exercice 1897, a été fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de	fr. 20,580,579	°
A Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires	1,220,259 76	
b) Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer- cices 1894, 1895 et 1896, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État . . .	420,732 63	
	<hr/>	22,250,551 39
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr. 3,560,570	°
A Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires	2,441,078 52	
b) Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer- cices 1895 et 1896	80,395 26	
	<hr/>	6,091,043 78
Total.	fr. 28,350,595 17	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1897. (COMPTE DÉFINITIF.) *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Administration centrale.				
		Personnel.				
I.	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	.
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	270,870 »	202,520 15	255,204 65	7,025 52
		Matériel.				
	5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses . . .	60,000 »	59,412 48	50,754 65	28,598 85
		Frais de déplacement.				
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires . . .	16,800 »	8,792 56	6,910 70	1,881 66
II.		Pensions.				
	5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	6,000 »	165 25	.	165 25
III.		Industrie.				
	6	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route. Dépenses diverses	65,500 »	49,900 99	44,565 07	5,264 57
	7	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	65,000 »	62,020 42	62,000 »	20 42
	8	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et classes ménagères, écoles pro- fessionnelles de tissage, matériel — Missions, commissions, études dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides aux expositions diverses — Dépenses diverses . .	750,000 »	741,665 25	656,225 09	105,284 14
	9	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de ques- tions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie. — Frais résultant de la collation des décorations indus- trielles. — Dépenses diverses	17,000 »	16,998 87	16,077 19	921 68
	10	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'in- vention</i> ; frais d'impressions (y compris une somme de 1,500 francs en charge temporaire).	6,500 »	6,256 70	2,868 50	5,568 40
		A REPORTER. fr.	1,276,470 »	1,228,519 45	1,076,075 65	152,550 47

ET DU TRAVAIL

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TCÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000	
262,520 15	.	.	8,549 85	.	.	
50,555 48	79	.	587 52	.	.	
8,792 56	.	.	8,007 64	.	.	
165 25	.	.	5,854 75	.	.	
49,829 64	80 55	.	15,590 01	.	.	
62,020 42	.	.	2,979 58	.	.	
741,507 25	156	.	8,556 77	.	.	
16,998 87	.	.	1 15	.	.	
6,236 70	.	.	265 50	.	.	
1,228,204 10	515 55	.	47,950 35	.	.	

*) Par l'article 1^{er} de la loi du 9 mai 1898, *Moniteur* du 11, n° 151, le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail a été augmenté de 5,800 francs à répartir entre les articles 50 et 51.
Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 18, 24, 58 et 41 ont été diminués d'une somme de 150,000 francs, portée en augmentation aux articles 19 et 42.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. - Droits constatés et ordonnancés -

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,276,470	1,228,519 45	1,075,675 63	152,550 47
III (suite)		Industrie (suite).				
	11	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	3,700	2,150 09	2,119 80	50 29
	12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires — Frais divers	12,500	8,163 55	5,850 85	4,552 70
	15	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	5,000	2,055 99	"	2,055 99
IV.		Poids et mesures.				
	14	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection	82,550	65,125 08	65,012 68	2,112 40
	15	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000	55,400	55,400	"
	16	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures — Bureau de métrologie. — Missions	20,000	14,407 57	5,545 55	9,064 02
V.		Travail.				
	17	Office du Travail statistique, missions, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses.	80,000	69,220 29	40,901 22	28,019 07
	18	Comités de patronage; dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides (y compris 20,000 francs en charge temporaire) a)	40,000	30,658 64	21,015 40	9,645 24
	19	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés de secours mutuels. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance. — Dépenses diverses b)	80,000	78,419 16	58,252 74	40,186 42
	20	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes reconnues, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'Etat, ainsi qu'aux sociétés non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'Etat	46,000	46,000	"	46,000
	21	Primes d'encouragement aux sociétés mutualistes non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'Etat et ayant réalisé cette affiliation en 1895 (charge temporaire).	6,605	6,579	6,579	"
		A REPORTER. fr.	1,086,625	1,584,670 80	1,290,106 85	293,954 60

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,228,204 10	315 35	»	47,950 55	»	»	
2,150 09	»	»	1,549 91	»	»	
8,165 53	»	»	4,356 47	»	»	
2,053 90	»	»	966 01	»	»	
65,125 08	»	»	17,224 92	»	»	
33,400 »	»	»	2,600 »	»	»	
14,407 57	»	»	5,592 43	»	»	
68,920 29	300 »	»	10,779 71	»	»	
30,658 64	»	»	9,341 36	»	»	a) Crédit primitif . . . fr. 50,000 » Diminution 10,000 »
78,419 16	»	»	1,580 84	»	»	b) Crédit primitif . . . fr. 50,000 » Augmentation 50,000 »
40,000 »	»	»	»	»	»	
6,579 »	»	»	24 »	»	»	
1,584,061 45	615 35	»	101,940 20	»	»	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr	1,686,625	1,584,676 80	1,200,106 85	293,954 50
		Travail (suite).				
V	22	Conseils de prud'hommes. Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.	55,400	24,969 50	21,578 01	3,502 85
	25	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers	30,000	18,558 81	16,404 02	2,154 79
	24	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions . . . a)	105,000	103,975 51	132,326 85	31,648 68
	25	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	25,000	14,372 16	5,093 27	9,278 89
VI.		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — CONSEIL DES MINES.				
	26	Personnel. — Traitements et frais de déplacement	52,000	29,100 08	25,600 08	3,500
	27	Matériel	640	640	340	300
		SECTION 2 — CORPS DES MINES				
	28	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	356,000	347,089 41	317,090 28	29,999 13
	29	Frais des jurys d'examen pour l'admission dans le corps des ingénieurs des mines	3,500	3,422 05	47 70	3,374 35
	50	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences. — Frais de publication des <i>Annales des mines de Belgique</i> — Indemnités, frais de route et de séjour du comité directeur b)	14,500	14,495 50	10,134 36	4,360 94
		SECTION 3. — INSPECTION DES PRODUITS EXPLOSIFS.				
	31	Indemnité et frais de déplacements de l'inspecteur. — Dépenses diverses. c)	6,800	6,622 50	4,458 70	2,163 80
		SECTION 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	52	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration des dites caisses	45,000	45,000	686 45	44,313 55
		A REPORTER. fr.	2,306,463	2,252,921 92	1,823,806 55	428,351 58

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
1,584,061 45	605 35	"	101,946 20	"	"	
24,880 86	88 44	"	8,450 70	"	"	
18,558 81	"	"	11,441 19	"	"	
103,975 51	"	"	1,024 40	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 180,000 » Diminution 15,000 »
14,372 16	"	"	8,627 84	"	"	
20,100 08	"	"	2,899 02	"	"	
640 »	"	"	"	"	"	
547,089 41	"	"	8,910 59	"	"	
3,422 05	"	"	77 95	"	"	
14,495 50	"	"	4 70	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 12,500 » Crédit supplémentaire . . . 2,000 »
6,622 50	"	"	177 50	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 5,000 » Crédit supplémentaire . . . 1,800 »
45,000 »	"	"	"	"	"	
2,252,218 13	705 70	"	143,541 08	"	"	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT fr.	2,306,463	2,252,021 92	1,823,866 55	428,351 58
VI (suiv.).		Mines (suite).				
		SECTION 5. — CARTES GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	55	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole. — Frais de publication de la bibliographie des sciences géologiques — Traitement du fonctionnaire chargé de la direction du service géologique établi à l'Administration des Mines et traitements partiels de deux conservateurs du Musée d'histoire naturelle collaborant au service de la carte	160,000	155,460 58	96,587 17	57,073 41
VII.		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	54	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau.	500	•	•	•
		SECTION 2. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
	35	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel.	1,500	451 89	426 74	25 15
		SECTION 3. — COMMISSION DE REVISION DES RÉGLEMENTS MINIERS.				
	36	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc.	3,000	•	•	•
VIII.		Traitements de disponibilité.				
	37	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	8,000	1,353 36	1,353 36	•
IX		Dépenses imprévues.				
	38	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement	5,000	928 50	550	351 90
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire . fr.	2,574,463	2,409,116 95	1,922,583 82	486,802 04
X.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
	59	Recensement industriel	75,000	74,983 80	56,696 78	18,199 67
	40	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890	110,000	110,000	110,000	•
		A REPORTER. fr.	185,000	184,983 80	166,696 78	18,199 67

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DE BUDGET
DE L'EXERCICE 1907.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
2,252,218 15	705 70	•	145,541 08	•	•	
155,460 58	•	•	6,550 42	•	•	
•	•	•	500 •	•	•	
451 89	•	•	1,048 11	•	•	
•	•	•	3,000 •	•	•	
1,353 36	•	•	6,646 64	•	•	
901 90	26 60	•	4,071 50	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 10,000 • Diminution 5,000 •
2,408,585 86	750 39	•	165,546 75	•	•	
74,896 45	87 35	•	16 20	•	•	
110,000 •	•	•	•	•	•	
184,896 45	87 35	•	16 20	•	•	

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	185,000 .	184,083 80	166,696 78	18,199 67
		Services divers (suite).				
	41	Primes à payer par l'État aux lauréats des concours internationaux organisés à l'Exposition de Bruxelles de 1897; subsides divers à l'occasion de la dite Exposition . . . a)	200,000 .	199,915 55	9,400 .	165,615 55
	42	Expositions spéciales concernant le travail et l'économie sociale. — Dépenses diverses à l'occasion de l'Exposition de Bruxelles de 1897; subsides. b)	175,000 .	142,917 20	48,167 90	75,626 73
	45	Prime à payer par l'État à l'inventeur d'une pâte pour allumettes sans phosphore blanc et prenant feu sur toutes surfaces.	50,000
		TOTAL. fr.	610,000 .	527,816 55	224,264 68	257,441 95
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire . .	2,574,463 .	2,409,116 25	1,022,585 82	485,802 04
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail fr.	3,184,465 .	2,956,052 80	2,146,848 50	743,243 00

ET DU TRAVAIL (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
	184,896 45	87 55	.	16 20	.	
	175,015 55	26,900 .	»	84 45	»	a) Crédit primitif . . . fr. 300,000 » Diminution 100,000 »
	123,794 63	19,122 57	.	26,082 80	6,000 »	b) Crédit primitif . . . fr. 75,000 » Augmentation 100,000 »
	»	»	»	50,000 »	»	
	481,706 63	46,100 92	»	76,183 45	6,000 »	
	2,408,585 80	750 39	»	105,546 75	»	
	2,890,092 49	46,840 31	.	241,530 20	6,000 »	

Par l'article premier de la loi du 11 avril 1897, *Moniteur* du 21, n° 114, le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail, pour l'exercice 1897, a été fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de	fr.	2,570,665	»
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires		3,800	»
			2,574,463
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	fr.	610,000	»
TOTAL	fr.	3,184,465	»

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCEDENTS. a)				
		EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1893 à l'exercice 1897, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Chemins de fer.				
II.		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	11,279 19	»	»	»
		EXERCICE 1895.				
		<i>Reports de l'exercice 1895 à l'exercice 1897.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	2,547 97	2,455 40	»	2,455 40
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.				
	25	Frais d'exploitation	210 »	202 74	.	202 74
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1895 fr.	2,757 97	2,658 14	»	2,658 14
		EXERCICE 1896.				
		<i>Reports de l'exercice 1896 à l'exercice 1897.</i>				
II.		Chemins de fer.				
		SECTION 2 — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway; outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux (y compris 600,000 francs portés précédemment au Budget extraordinaire et 12,400 francs en charge temporaire)	51,902 40	21,054 57	3,605 60	17,450 77
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	283,235 56	268,038 66	13,436 28	255,505 38
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1896 fr.	315,157 96	289,093 03	17,038 88	272,054 15

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 39 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
						a) Ces transferts ont été autorisés par décision de la Cour des Comptes du 7 décembre 1897, n° 433206.
			11,279 19			
2,455 40			92 57			
902 74			7 26			
2,658 14			99 83			
21,054 57			1,844 07	9,003 96		
268,958 66			13,970 24	346 08		
289,995 05			15,814 31	9,350 02		

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultat des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1897 (COMPTE DÉFINITIF). *				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
		I. Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 .	21,000 .	21,000 .	•
	2	Traitements des fonctionnaires et employés a)	119,200 .	119,169 40	119,169 40	•
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	4,500 .	506 20	506 20	•
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	27,150 .	25,092 40	22,592 40	2,500 .
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 .	57,505 14	47,018 50	10,486 64
	6	Honoraires des avocats du Département.	44,000 .	40,755 .	50,915 .	9,840 .
		II. Chemins de fer.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. b)	559,007 56	559,007 56	98,892 46	440,125 10
	8	Salaires des agréés et des ouvriers c)	152,765 .	150,550 57	12,698 24	117,652 55
	6	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. d)	877,100 .	850,695 01	657,456 64	215,098 41
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	70,000 .	70,000 .	70,000 .	•
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de mal- heurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles e)	100,025 20	99,844 05	68,655 25	51,188 80
	12	Copférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer.	14,000 .	11,869 16	8,056 50	5,812 86
		SECTION 2 — VOIES ET TRAVAUX				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	1,988,762 41	1,988,762 41	545,920 22	1,644,855 19
	14	Salaires des agréés et des ouvriers, pour la surveillance et la police de la route g)	6,678,132 .	6,677,874 55	556,908 94	6,190,965 41
	15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . .	4,869,000 .	4,869,000 .	4,869,000 .	•
	16	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire) . . h)	7,871,501 97	7,792,919 88	1,950,694 90	5,856,577 98
		A REPORTER. . . . fr.	23,415,924 14	23,294,551 15	8,857,405 45	14,431,080 72

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TOTAL.	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'article 39 de la loi sur la comptabilité.		
21,000 00						
119,169 40			30 60			
506 20			5,995 80			
25,092 40			2,057 60			
57,505 14			2,494 86			
40,755 00			5,245 00			
538,927 56	80 00					
150,550 57			2,414 45			
850,555 05	159 96		26,404 99			
70,000 00						
99,844 05			181 15			
11,869 16			2,130 84			
1,988,762 41						
6,677,874 55			257 65			
4,869,000 00						
7,767,272 88	25,647 00		78,025 79	556 30		
23,268,484 17	25,866 96		121,216 71	356 30		

*) Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes a été augmenté : 1° d'une somme de 228,500 francs par l'article 2 de la loi du 27 juin 1897, *Moniteur* des 28-29, n° 179-180; 2° d'une somme de 5,752,000 francs par l'article 5 de la loi du 29 décembre 1897, *Moniteur* du 31, n° 565; 3° d'une somme de 1,755,000 francs par l'article 5, § 5 de la loi du 16 avril 1898, *Moniteur* du 25, n° 115; 4° d'une somme de fr. 4,086,975 67 par l'article 1^{er} de la loi du 9 mai 1898, *Moniteur* du 11, n° 151. Par l'article 2 de la même loi les crédits primitifs des articles 14, 16 et 28 ont été diminués d'une somme de 540,000 francs, portée en augmentation aux articles 18 et 25.

a) Le crédit primitif de l'article 2, de 114,600 francs, a été augmenté d'une somme de 4,600 francs, transférée des articles 45 et 48 par un arrêté ministériel pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.

b) Crédit primitif . . . fr. 492,150
Crédit supplémentaire . . . 15,810
Une somme de fr. 53,047 56 a, en outre, été transférée de l'article 22 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.

c) Crédit primitif . . . fr. 128,745
Crédit supplémentaire . . . 4,020

d) Crédit primitif . . . fr. 640,100
Crédit supplémentaire . . . 257,000

e) Crédit primitif . . . fr. 75,000
Crédit supplémentaire . . . 25,025 20

f) Crédit primitif . . . fr. 1,802,460
Crédit supplémentaire . . . 29,070
Une somme de fr. 157,252 41 a, en outre, été transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.

g) Crédit primitif . . . fr. 6,798,152
Diminution . . . 120,000

h) Crédit primitif . . . fr. 8,283,163
Diminution . . . 412,000
Crédit supplémentaire . . . 158 97

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898. Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	25,415,924 14	23,204,351 15	8,857,405 45	14,451,080 72
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	2,100,776 31	2,100,741 51	352,605 24	1,748,136 07
	18	Salaires des agréés et des ouvriers b)	16,650,018	16,650,018	1,576,832 60	15,255,185 40
	19	Primes d'économie et de régularité c)	772,278 98	768,244 58	6,528 70	761,917 68
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois d)	8,975,000	8,975,000	7,282,008 82	1,692,991 18
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . . e)	21,741,005	21,579,323 56	11,361,396 76	10,212,979 97
		SECTION 4. — TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	11,620,213 37	11,517,728 55	1,921,231 57	9,596,495 98
	23	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux g)	9,228,030	9,228,030	1,891,115 12	7,356,886 88
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois. h)	447,100	446,804 80	"	440,769 62
	25	Frais d'exploitation i)	2,769,259	2,750,515 92	2,099,736 75	648,259 36
	26	Publicité commerciale j)	280,740	252,706 90	60,471 59	192,235 51
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux. k)	2,078,571 35	2,041,362 70	648,296 47	665,555 83
	28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. . . l)	12,000	11,588 68	5,897 97	5,890 71
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. m)	2,077,702 60	2,077,702 60	336,831 02	1,740,871 58
	30	Salaires des agréés et des ouvriers n)	126,991	126,991	11,897 60	115,093 40
	31	Primes pour application régulière de taxes.	5,000	5,000	"	5,000
		SECTION 6. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION				
	32	Traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des chemins de fer. o)	18,050	18,016 52	1,583 52	16,433
		A REPORTER. fr.	102,298,059 75	101,824,125 74	36,193,426 76	64,867,782 80

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement.		
25,268,484 17	25,866 96	•	121,216 71	556 50	•	
2,100,741 51	•	•	55 •	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 1,919,594 • Crédit supplémentaire . . . 78,740 • Une somme de fr. 102,442 51 a, en outre, été transférée de l'article 22 par deux arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
16,630,018	•	•	•	•	•	
768,244 58	•	•	4,034 60	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 15,387,348 • Crédit supplémentaire . . . 510,670 • Augmentation 532,000 •
8,975,000 •	•	•	•	•	•	
21,574,370 73	4,052 65	•	159,158 50	2,543 34	•	c) Crédit primitif . . . fr. 725,400 • Crédit supplémentaire . . . 48,878 98
						d) Crédit primitif . . . fr. 7,500,000 • Crédit supplémentaire . . . 1,675,000 •
						e) Crédit primitif . . . fr. 17,053,795 • Crédit supplémentaire . . . 4,707,210 •
11,517,727 55	1 •	•	102,484 82	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 11,513,469 • Crédit supplémentaire . . . 492,260 • A déduire une somme de fr 385,515 65 transférée aux articles 7, 15, 17, 29 et 36 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'arti- cle 57.
9,228,000 •	30 •	•	•	•	•	
440,769 62	55 27	•	295 11	•	•	
2,747,996 09	2,519 85	•	18,552 02	191 06	•	g) Crédit primitif . . . fr 9,185,050 • Crédit supplémentaire . . . 45,000 •
252,706 90	•	•	28,033 10	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 400,000 • Crédit supplémentaire . . . 47,100 •
1,311,852 50	729,510 40	•	37,208 65	•	•	i) Crédit primitif . . . fr 2,484,250 • Crédit supplémentaire . . . 277,000 • Augmentation 8,000 •
11,588 68	•	•	411 32	•	•	j) Crédit primitif . . . fr. 235,000 • Crédit supplémentaire . . . 45,740 •
						k) Crédit primitif . . . fr. 895,000 • Crédit supplémentaire . . . 1,185,571 55
2,077,702 60	•	•	•	•	•	l) Crédit primitif . . . fr. 20,000 • Diminution 8,000 •
120,991 •	•	•	•	•	•	m) Crédit primitif . . . fr. 1,907,280 • Crédit supplémentaire . . . 112,710 • Une somme de fr. 57,712 60 a, en outre, été transférée de l'article 22 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 57.
5,000 •	•	•	•	•	•	
18,016 52	•	•	33 68	•	•	n) Crédit primitif . . . fr. 115,041 • Crédit supplémentaire . . . 15,950 •
						o) Crédit primitif . . . fr. 17,000 • Crédit supplémentaire . . . 1,050 •
101,061,209 65	762,916 09	•	471,443 31	5,990 70	•	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	102,208,659 75	101,824,125 74	56,195,426 76	64,867,782 89
III.		Postes, Télégraphes et Téléphones.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	55	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. a)	127,579 06	127,579 06	21,500 55	106,069 71
	54	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	166,500 .	155,524 49	24,852 70	150,471 79
	55	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	288,700 .	272,003 50	148,080 80	118,556 27
		SECTION 2. — POSTES.				
	56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. b)	4,875,780 75	4,852,798 08	1,181,608 49	3,651,189 59
	57	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	5,182,646 .	5,172,475 73	1,087,468 91	3,684,087 02
	58	Transport des dépêches	201,470 .	272,850 11	75,245 47	197,606 64
	59	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 .	104,800 .	74,800	50,000 .
	40	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 .	5,444 74	672 45	4,772 29
	41	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie c)	952,950 .	952,950	461,779 52	470,951 65
	42	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250 .	2,850 .	"	2,850 .
		SECTION 5. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	43	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. d)	3,818,580 50	3,780,720 31	620,846 09	3,168,868 40
	44	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,544,465 .	1,545,641 67	257,560 87	1,106,280 80
	45	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses.	655,000 .	589,257 84	429,860 01	159,045 31
	46	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000 .	2,000 .	"	2,000 .
	47	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges	50,000 .	17,837 82	"	17,837 92
		(Les crédits portés aux articles 45 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)				
		A REPORTER. fr.	120,167,440 86	119,445,748 99	41,157,509 31	77,518,550 28

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES récédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement		
101,061,209 65	762,916 09		471,445 51	5,090 70	.	
127,579 06	a) Crédit primitif . . . fr. 121,800 . Augmentation. 5,689 06
155,524 49	.	.	11,035 51	.	.	
266,617 16	5,176 14	.	7,805 14	8,801 56	.	
4,852,798 08	.	.	42,982 67	.	.	b) Crédit primitif . . . fr. 4,748,976 . Crédit supplémentaire . . . 14,000 . Une somme de fr. 112,801 75 a, en outre, été transférée des articles 22 et 45 par deux arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 57.
5,171,555 93	919 80	.	10,170 27	.	.	
272,850 11	.	.	18,619 89	.	.	
104,800 .	.	.	15,200 .	.	.	
5,444 74	.	.	4,555 26	.	.	
952,750 97	219 05	c) Crédit primitif . . . fr. 898,050 . Crédit supplémentaire . . . 54,000 .
2,850 .	.	.	400 .	.	.	
5,789,714 49	5 82	.	28,859 99	.	.	d) Crédit primitif . . . fr. 5,904,255 . A déduire une somme de fr. 85,674 70 transférée aux articles 2, 55, 56 et 48 par divers arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 57.
1,513,041 67	.	.	823 55	.	.	
588,905 52	552 52	.	62,151 95	5,500 21	.	
2,000	
17,857 92	.	.	52,162 08	.	.	
118,076,859 59	769,880 40	.	.	15,482 47	.	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	120,167,440 86	119,445,748 99	41,187,509 31	77,518,550 28
IV.		Marine.				
	48	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	1,368,972 64	1,368,972 04	970,480 04	398,492 60
	49	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés b)	291,430 "	290,688 20	104,264 11	186,485 09
	50	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,922,000 "	2,540,850 46	1,157,240 27	1,182,719 19
	51	Subsides	99,755 "	99,359 87	54,408 95	44,950 92
	52	Traction et matériel c)	2,015,376 "	2,015,376 "	1,504,612 81	536,316 83
V.		Comité mixte de législation.				
	53	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 "	2,154 25	1,100 "	1,054 25
VI.	54	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.	102,000 "	92,142 42	22,572 37	69,570 05
VII.	55	Pensions: premier terme	30,000 "	30,000 "	28,930 67	1,069 53
VIII.	56	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse d)	48,925 "	48,518 "	45,548 "	4,970 "
IX.	57	Dépenses imprévues non libellées au Budget. e) (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 29, 33, 56, 45 et 48 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	22,679 17	21,429 06	14,255 14	7,174 02
		Rachat des approvisionnements de la ligne d'Anvers à Gand f)	178,500 "	178,500 "	178,500 "	"
		" Rachat des approvisionnements de la ligne de Gand à Eecloo f)	50,000 "	49,352 22	16,761 26	52,590 96
		" Rachat des approvisionnements du réseau Grand Central belge g)	1,700,000 "	1,241,815 12	"	1,241,815 12
		" Rachat des approvisionnements du réseau Liégeois-Limbourgeois g)	35,000 "	"	"	"
		TOTAL. fr.	128,057,058 07	127,224,717 13	45,345,920 95	81,025,556 04
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
X.	58	Télégraphes. — Dépenses diverses	15,000 "	14,969 03	14,727 61	211 42
	59	Marine — Traction et matériel.	169,000 "	146,070 74	94,301 52	52,369 22
		TOTAL. fr.	184,000 "	161,639 77	109,029 13	52,610 64
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes fr.	128,221,058 67	127,386,356 90	45,454,950 06	81,078,167 28

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
				15,482 47		
1,368,972 64						
200,687 20	1		741 80			
2,559,950 40	900				418,859 46	a) Crédit primitif . . . fr. 1,352,311 Crédit supplémentaire : . . 19,000 Ce crédit a été : 1° augmenté d'une somme de fr. 951 64, transférée de l'article 45; 2° diminué d'une somme de 3,200 francs transférée à l'article 2, par divers arrêtés ministériels pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 57.
99,559 87			375 13			
1,950,929 64	84,446 36					b) Crédit primitif . . . fr. 286,950 Crédit supplémentaire . . . 4,500
2,154 25			2,845 75			
92,142 42			9,857 58			
30,000						
48,318			607			d) Crédit primitif . . . fr. 48,325 Crédit supplémentaire . . . 600
21,427 10	2 80		1,249 21			e) Crédit primitif . . . fr. 15,750 Crédit supplémentaire . . . 6,929 17
178,500						
49,552 22				647 78		f) Crédits alloués par l'article 2, § 4 de la loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> des 28-29, nos 179-180.
1,241,815 12			458,184 88			g) Crédits alloués par l'article 3 § 5 de la loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> du 25, n° 113.
				55,000		
126,509,477 57	855,239 56		1,180,070 75	51,130 25	418,859 46	
14,969 03			30 97			
146,670 74			17,207 13	5,122 13		
161,639 77			17,238 10	5,122 13		
126,531,117 34	855,239 56		1,197,308 85	56,252 38	418,859 46	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC • ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
RECAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	11,279 19	o	»	»
		Transferts de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	2,757 97	2,658 14	•	2,658 14
		Transferts de l'exercice 1896. (Art. 50 de la loi de comptabilité)	315,157 96	289,093 03	17,038 88	272,954 15
		Total des transferts des exercices précédents fr.	329,195 12	292,651 17	17,038 88	275,612 29
		Total du Budget pour l'exercice 1897.	128,221,058 67	127,586,356 90	45,452,050 06	81,078,167 28
		TOTAUX. fr.	128,550,255 79	127,679,008 07	45,469,988 94	81,353,779 57

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant	Observations.
	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
				11,279 19		
	2,658 14			99 83		
	280,993 03			15,814 31	9,350 62	
	292,651 17			27,193 33	9,350 62	
	126,531,117 54	855,230 56		1,197,308 85	56,252 38	418,850 46
	126,823,768 51	855,230 56		1,224,582 18	65,603	418,850 46

Par l'article unique de la loi du 10 août 1897, *Moniteur* du 15, n° 227, le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1897, a été fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de fr. 116,254,585 *

A Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires. 11,782,473 67

b) Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer-
cices 1893, 1895 et 1896, conformément à l'article 50 de
la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat. 329,195 12

128,366,253 79

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr. 184,000 *

TOTAL fr. 128,550,253 79

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1894.				
		<i>Report de l'exercice 1894 à l'exercice 1897, conformément à l'article 36 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
VIII.	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . .	10,886 25	•	•	•
		EXERCICE 1895.				
		<i>Reports de l'exercice 1895 à l'exercice 1897.</i>				
		Solde des troupes.				
IV.	12	Traitement et solde de l'infanterie	9,335 60	9,072 37	9,072 37	•
	15	— — de la cavalerie	397 80	78 30	78 30	•
	14	— — de l'artillerie	5,870 "	2,311 60	197 57	2,114 03
	15	— — du génie	165 •	155 23	155 23	•
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1895 fr.	15,768 40	11,617 50	9,503 47	2,114 05
		EXERCICE 1896.				
		<i>Reports de l'exercice 1896 à l'exercice 1897.</i>				
		Première section. — Service ordinaire.				
		Solde des troupes.				
IV.	12	Traitement et solde de l'infanterie	190,216 50	185,029 48	44,681 40	140,348 08
	15	— — de la cavalerie	25,452 83	21,546 76	4,838 96	16,707 80
	14	— — de l'artillerie	10,251 62	16,779 04	311 56	15,967 48
	15	— — du génie	6,073 26	5,058 08	•	5,058 08
	16	— — du bataillon d'administration . . .	6,447 20	5,444 11	•	5,444 11
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
		A REPORTER. fr.	248,021 41	233,857 47	50,331 92	183,525 55

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
				19,886 25		a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 23 no- vembre 1897, n° 432,319 et 3 décembre 1897, n° 432954.
9,072 57	°	°	185 13	78 10	°	
78 30	°	°	319 50	°	°	
2,511 60	°	°	140 10	3,418 30	°	
155 23	°	°	9 77	°	°	
11,617 50	°	°	654 50	3,496 40	°	
185,029 48	°	°	5,065 92	121 10	°	
21,546 76	°	°	780 49	3,105 58	°	
16,779 04	°	°	421 80	2,050 78	°	
5,058 08	°	°	98 18	1,517 °	°	
5,444 11	°	°	111 09	892 °	°	
233,867 47	°	°	6,477 48	7,686 48	°	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	248,021 41	253,857 47	50,351 92	183,525 55
		TRANSFERTS (suite).				
		<i>Reports de l'exercice 1896 à l'exercice 1897 (suite).</i>				
VII		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie	6,228 70	5,750 »	»	5,750 »
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	26	Casernement des hommes.	2,155 58	2,155 58	2,155 58	»
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	14,742 27	10,947 74	3,045 97	7,901 77
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	31	Traitements divers et honoraires	2,508 15	2,503 90	»	2,503 90
	31 ^{bis}	Honoraires. Frais de procédure	3,568 23	3,568 25	»	3,568 25
		TOTAL. fr.	276,824 34	258,371 92	55,533 47	202,838 45
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	36	Magasins à poudre	21,600 »	21,530 20	»	21,530 20
	37	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers	47,156 97	47,156 97	14,456 97	32,720 »
		TOTAL. fr.	68,756 97	68,687 17	14,456 97	54,250 20
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1896 fr.	345,581 31	327,059 09	69,970 44	257,088 65
		EXERCICE 1897 (COMPTE DÉFINITIF). a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Première section. — Service ordinaire.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre. b)	»	»	»	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	229,000 »	229,000 »	228,608 35	391 65
	3	Indemnité aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre c)	41,835 »	41,833 34	14,933 35	26,900 01
	4	Matériel d)	83,000 »	83,000 »	57,257 39	20,083 31
	5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire (y compris une somme de 5,500 francs en charge extraordinaire et temporaire)	169,500 »	169,097 66	149,475 85	19,621 81
		A REPORTER. fr.	523,365 11	522,031 02	480,274 92	68,996 78

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
255,857 47	»	»	6,477 48	7,686 46	»	
5,759 »	»	»	»	489 70	»	
2,155 58	»	»	»	»	»	
10,947 74	»	»	261 73	3,532 80	»	
2,303 90	»	»	4 25	»	»	
3,368 25	»	»	»	»	»	
258,371 92	»	»	6,743 46	11,708 96	»	
21,530 20	»	»	69 80	»	»	
47,156 97	»	»	»	»	»	
68,687 17	»	»	69 80	»	»	
527,059 09	»	»	6,813 26	11,708 96	»	
»	»	»	»	»	»	
229,000 »	»	»	»	»	»	
41,833 34	»	»	1 66	»	»	
77,340 70	5,659 30	»	»	»	»	
169,097 60	»	»	402 34	»	»	
517,271 70	5,659 30	»	404 »	»	»	

a) Le Budget du Ministère de la Guerre a été augmenté : 1° d'une somme de fr. 3,095,976 15 pour la création des articles 42 à 48 par la loi du 9 août 1897, *Moniteur* du 15, n° 227; 2° d'une somme de 10,000,000 de francs pour la création de l'article 55^{bis} par la loi du 14 août 1897, *Moniteur* du 20, n° 232; 3° d'une somme de fr. 838,708 58 à répartir entre les articles 25 et 24 comme crédits supplémentaires, article 1^{er} de la loi du 9 mai 1898, *Moniteur* du 11, n° 181.
Par l'article 2 de la même loi, les crédits primitifs des articles 1, 7, 8, 9, 17, 18, 25 et 29 ont été diminués d'une somme de 347,685 francs portée en augmentation aux articles 3, 4, 6, 10, 11, 23, 24, 28, 31, 32, 53 et 54.

b) Ce crédit a été transféré.

c) Crédit primitif fr. 40,300 »
Augmentation 1,535 »

d) Crédit primitif fr. 60,000 »
Augmentation 23,000 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés.

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	525,355	522,951	450,274 92	66,996 78
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général a)	878,720	878,710 75	214,436 30	664,274 34
	7	— — des provinces et des places b)	227,357	227,315 18	40,645 07	177,670 11
	8	— du service de l'intendance c)	261,085	261,034 41	62,283 54	198,750 87
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé d)	326,150	325,638 45	82,177 16	245,461 27
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. e)	720,135	720,110 09	221,724 01	507,580 78
	11	Service pharmaceutique. f)	252,320	252,319 90	199,999 71	52,320 19
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	15,355,798	15,125,386 53	3,805,078 93	11,520,308 30
	13	— — de la cavalerie	4,039,896	4,009,641 52	1,049,688 55	2,959,953 17
	14	— — de l'artillerie.	5,067,523	5,005,500 74	1,547,677 79	4,357,822 95
	15	— — du génie	1,611,416	1,599,828 43	579,927 46	1,219,900 97
	16	— — du bataillon d'administration.	701,508	701,190 78	140,315 27	554,877 51
		(Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)				
V.		Établissements d'instruction supérieure.				
	17	Personnel de l'École militaire g)	131,936 50	131,936 11	33,000	98,936 11
	18	— — de guerre h)	18,590	18,585 43	4,739 59	13,845 84
	19	Dépenses d'administration de l'École militaire	55,920	55,015 30	30,047 86	16,652 92
	20	— — de l'École de guerre	10,150	10,127 20	7,915 22	2,211 98
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Traitement du personnel des établissements	74,275	74,275	16,525	57,750
	22	Matériel de l'artillerie	1,647,100	1,647,100	1,057,991 27	589,108 73
		A REPORTER. fr.	32,810,220 50	32,476,586 38	9,308,445 94	25,162,226 82

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
517,271 70	5,659 50	•	404 0	•	•	
878,710 75	•	•	9 27	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 866,400 • Augmentation. 12,520 •
227,315 18	•	•	41 82	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 252,930 • Diminution. 5,575 •
261,054 41	•	•	50 59	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 309,500 • Diminution. 48,415 •
525,638 45	•	•	517 57	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 333,786 • Diminution. 7,030 •
729,114 69	5 •	•	15 51	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 649,155 • Augmentation. 80,000 •
252,319 90	•	•	0 10	•	•	f) Crédit primitif 200,000 • Augmentation 52,320 •
15,125,382 25	4 50	•	635 02	227,776 45	•	
4,009,641 52	•	•	117 68	30,156 80	•	
5,905,500 74	•	•	324 87	61,697 59	•	
1,599,828 45	•	•	956 57	10,651 0	•	
701,190 78	•	•	0 68	316 54	•	
131,936 11	•	•	0 59	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 153,056 50 Diminution. 1,120 •
18,585 43	•	•	4 57	•	•	
55,700 28	215 02	•	4 70	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 19,025 • Diminution. 455 •
10,127 20	•	•	22 80	•	•	
74,275	•	•	•	•	•	
1,647,100	•	•	•	•	•	
52,470,072 70	5,883 62	•	3,105 04	330,558 18	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	52,810,220 50	52,476,556 58	9,568,445 94	23,102,226 82
VII.		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie a)	1,560,245 58	1,545,265 71	977,577 76	566,325 15
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain et viande b)	7,286,704 »	7,276,380 42	2,592,092 80	4,684,287 53
	25	Fourrages en nature c)	3,690,639 »	3,690,634 50	1,033,579 50	2,657,055 00
	26	Casernement des hommes	769,450 »	769,398 74	524,655 75	244,380 22
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 »	97,960 81	29,187 29	66,675 52
	28	Transports généraux d)	130,500 »	130,499 49	69,205 54	61,294 15
	29	Chauffage et éclairage des corps de garde e)	105,200 »	104,988 20	76,796 41	28,170 89
	30	Remonte	997,950 »	997,950 »	70,000 »	927,950 »
		Le crédit de l'article 30 est réparti en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes montées. Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part dans le fonds de remonte en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	31	Traitements divers et honoraires f)	130,800 »	117,357 15	37,576 74	79,780 41
	32	Frais de route, de séjour et de représentation g)	286,548 »	285,965 86	18,978 19	266,975 67
X.		Pensions et secours.				
	33	Pensions et secours h)	308,170 »	307,950 44	50,261 38	257,687 39
XI.		Dépenses imprévues.				
	34	Dépenses imprévues non libellées au Budget i)	28,658 50	28,528 35	8,113 65	20,414 70
		TOTAL. fr.	48,210,083 58	47,829,416 14	14,856,460 84	32,963,191 54

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.		
52,470,672 76	5,885 62	•	3,105 04	530,558 18	•	
1,543,902 91	1,362 80	•	97 87	14,880 •	•	a) Crédit primitif . . . fr. 1,527,225 • Crédit supplémentaire . . . 1,118 58 Augmentation. 31,900 •
7,276,380 42	•	•	30 58	10,205 •	•	b) Crédit primitif . . . fr. 6,432,260 • Crédit supplémentaire . . . 837,590 • Augmentation. 16,845 •
5,600,634 59	•	•	4 41	•	•	
769,053 97	362 77	•	2 50	48 76	•	c) Crédit primitif . . . fr. 3,920,340 • Diminution. 238,710 •
95,860 81	2,100 •	•	6 05	7,055 16	•	
130,409 49	•	•	0 51	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 100,000 • Augmentation. 30,500 •
104,967 50	0 00	•	231 80	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 150,000 • Diminution. 24,800 •
997,950 •	•	•	•	•	•	
117,357 15	•	•	13,442 85	•	•	f) Crédit primitif . . . fr. 120,000 • Augmentation. 10,800 •
285,953 80	12 •	•	582 14	•	•	g) Crédit primitif . . . fr. 235,000 • Augmentation. 51,548 •
507,908 77	41 67	•	219 56	•	•	h) Crédit primitif . . . fr. 276,800 • Augmentation. 31,370 •
28,528 35	•	•	130 15	•	•	i) Crédit primitif . . . fr. 25,113 50 Augmentation. 5,545 •
47,810,652 38	9,763 76	•	17,854 34	502,813 10	•	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
XII.		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
	55	Amélioration du casernement.	250,000	254,162 20	118,370 71	115,791 49
	55 ^{bis}	Dotation du fonds spécial et temporaire pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpi- taux militaires et de l'école militaire. a)	10,000,000	10,000,000	10,000,000	»
	56	Construction de logements pour mariés, à Ostende	50,000	50,000	7,602 50	22,397 50
	57	Construction d'un bâtiment pour les services du génie, à Ostende.	50,000	500	100	400 »
	58	Construction d'un nouvel arsenal à Anvers.	350,000	183,181 66	2,454	180,747 66
	59	Achat de cartouchières, de bretelles de fusils et de gaines d'outils de campement des troupes d'infanterie.	255,000	252,793 57	»	252,793 57
	40	Voitures médicales régimentaires.	80,000	80,000	13,618	66,382 »
	41	Achat de bicyclettes.	40,000	39,990	38,750	1,240
	42	Artillerie de place b)	1,000,000	1,000,000	293,133 70	706,866 30
	43	Renforcement de l'armement du fort de Waelhem et de la re route du chemin de fer à Duffel. b)	742,000	»	»	»
	44	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions. b)	100,000	88,098 75	»	88,098 75
	45	Extension des établissements du service administratif à Liège et à Namur b)	700,000	107,653 54	»	107,653 54
	46	Lits militaires. b)	500,000	461,523 65	»	461,523 65
	47	Voitures à bagages et à vivres. b)	26,976 15	26,975 64	26,975 64	»
	48	École des cadets b)	25,000	24,995 80	5,240 25	19,755 55
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service des dépenses exceptionnelles fr.	14,128,976 15	12,829,874 81	10,506,224 80	2,023,050 01
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire . . .	48,210,083 58	47,829,416 14	14,856,460 84	32,963,191 54
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère de la Guerre fr.	62,339,059 73	60,659,290 95	25,362,685 64	34,986,241 55

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
254,162 20	°	°	2,165 75	15,672 05	°	
10,000,000 "	°	°	°	°	°	a) Crédit alloué par la loi du 14 août 1897, <i>Moniteur</i> du 20, n° 232.
30,000 °	°	°	°	°	°	
500 "	"	"	20,500 "	°	°	
185,181 66	"	°	9,021 77	157,706 57	°	
252,795 57	°	°	536 45	1,670 °	°	
80,000 °	°	°	°	°	°	
39,990 °	°	°	10 °	°	°	
1,000,000 °	°	°	°	°	°	b) Crédits alloués par la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227.
"	°	°	742,000 °	°	°	
88,098 75	°	°	°	11,901 25	°	
107,653 54	°	"	592,346 46	°	°	
461,523 65	°	"	1 65	38,474 70	°	
26,975 64	°	°	0 51	°	°	
24,995 80	°	°	4 20	°	°	
12,529,874 81	°	°	1,375,586 77	223,514 57	°	
47,819,652 38	0,763 76	"	17,854 34	362,813 10	°	
60,540,527 19	0,763 76	"	1,593,441 11	586,327 07	°	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
RÉCAPITULATION.						
		Transfert de l'exercice 1894. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	19,886 25	.	.	.
		Transferts de l'exercice 1895. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	15,768 40	11,617 50	9,503 47	2,114 03
		Transferts de l'exercice 1896. (Art. 30 de la loi de comptabilité)	345,581 51	327,050 09	69 970 44	257,088 65
		Total des transferts des exercices précédents fr.	381,235 96	338,676 59	70,475 91	259,202 68
		Total du Budget pour l'exercice 1897	62,359,059 75	60,359,290 95	25,362,685 64	34,986,841 55
		TOTAUX. fr.	62,720,295 69	60,697,967 54	25,442,159 55	35,246,044 23

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
				10,886 25		
11,617 50			654 50	3,496 40		
327,059 09			6,813 26	11,708 96		
538,676 59			7,467 76	35,091 61		
60,540,527 19	9,765 76		1,393,441 11	586,527 67		
60,688,203 78	9,765 76		1,400,908 87	621,419 28		

Par l'article premier de la loi du 5 juillet 1897, *Moniteur* des 5 et 6, n° 186-187, le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1897, a été fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de fr.	47,371,375 0
A Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires	858,708 58
b) Les parties d'allocations transférées des Budgets des exer- cices 1894, 1895 et 1896, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État	312,478 99
	<hr/>
	48,522,562 57
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr.	1,035,000 0
A Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires formant les articles 35 ^{bis} et 42 à 48.	13,093,976 15
b) Les parties d'allocation transférée du Budget de l'exer- cice 1896	68,756 07
	<hr/>
	14,197,733 12
TOTAL. fr.	<hr/> <hr/> 62,720,295 69

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1895 à l'exercice 1897, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat</i>	12,775 .	11,828 49	»	11,828 49
		EXERCICE 1896.				
		<i>Report de l'exercice 1896 à l'exercice 1897</i>	62,593 75	42,302 88	358 29	41,944 59
		TOTAL des transferts des exercices précédents. fr.	75,366 75	54,131 37	358 29	53,773 08
		EXERCICE 1897 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique.		Traitement et solde de la gendarmerie — Dépenses diverses	5,022,200 »	4,918,561 04	3,879,167 18	1,039,176 95
		TOTAUX. fr.	5,097,566 75	4,972,692 41	3,879,525 47	1,092,950 03

GENDARMERIE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
11,828 49	•	•	40 01	904 50	•	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 25 novembre 1897, n° 452519.
42,302 88	•	•	1,115 57	19,177 30	•	
54,151 57	•	•	1,155 58	20,081 80	•	
4,918,544 13	216 91	•	58,925 44	44,713 52	•	
4,972,475 50	216 91	•	60,079 02	64,795 32	•	

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1897, a été fixé par l'article premier de la loi du 27 juin 1897, *Moniteur* du 27, n° 178, à la somme de fr. 5,022,200 •

A Y AJOUTER : Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1895 et 1896, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État fr. 75,366 75

TOTAL fr. 5,097,566 75

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS. a)				
		EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1893 à l'exercice 1897, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Administration centrale.				
	10	Documents statistiques	2,955 25	•	•	•
		EXERCICE 1894.				
		<i>Report de l'exercice 1894 à l'exercice 1897.</i>				
I.		Administration centrale.				
	10	Documents statistiques	5,001 25	•	•	•
		EXERCICE 1895.				
		<i>Report de l'exercice 1895 à l'exercice 1897.</i>				
I.		Administration centrale.				
	10	Documents statistiques	2,565 •	•	•	•
		EXERCICE 1896.				
		<i>Reports de l'exercice 1896 à l'exercice 1897.</i>				
		Première section — Service ordinaire.				
I.		Administration centrale.				
	10	Documents statistiques	2,782 53	•	•	•
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
VII.		Services divers.				
	58	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers . . .	68,058 85	41,169 51	•	40,744 56
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1896	70,841 18	41,169 51	•	40,744 56

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TGES		PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.			
.	"	"	2,955 25	"	.	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes, par décision du 19 no- vembre 1897.	
.	"	"	3,001 25	"	.		
.	"	"	2,503 .	"	.		
.	"	"	2,782 53	"	.		
40,744 56	424 75	"	20,880 34	"	.		
40,744 56	424 75	"	20,071 87	"	.		

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898. jusqu'au 31 octobre.
		•				
		EXERCICE 1897 (COMPTE DÉFINITIF). a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET				
		—				
		Première section. — Service ordinaire.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité	1,075,500 »	1,065,967 54	1,055,672 54	52,295 »
	3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . .	78,000 »	75,057 92	53,757 79	21,251 47
	4	Frais de tournées b)	7,540 95	7,540 95	6,254 25	1,286 70
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	5,500 »	854 15	615 85	258 50
	6	Matériel c)	215,000 »	212,354 68	155,195 88	75,417 »
	7	Magasin général des papiers d)	185,455 25	185,455 25	167,061 55	18,595 68
	8	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires	13,950 »	2,620 »	2,155 »	465 »
	9	Service de la monnaie e)	12,884 58	12,884 58	4,402 15	8,482 43
	10	Documents statistiques	15,000 »	11,567 75	11,567 75	»
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	11	Traitements d'activité et de disponibilité des agents du Trésor	172,000 »	169,590 58	169,590 58	200 »
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . .	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces.				
	13	Surveillance générale. Traitements	465,000 »	422,712 04	167,615 41	255,098 63
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	876,900 »	856,820 09	551,554 35	505,265 74
	15	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	2,627,050 »	2,489,044 51	997,755 41	1,491,280 10
	16		Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif).	2,505,000 »	2,505,591 65	5,086 52
		A REPORTER. . . . fr.	8,310,580 76	8,066,661 47	5,154,860 85	4,007,988 18

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TRÈS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
21,000	•	•	•	•	•	a) Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1897 a été augmenté : 1° d'une somme de 417,000 francs à rattacher aux articles 6, 7, 15, 24, 28 et 40 nouveau, par l'article 9 de la loi du 9 août 1897, <i>Moniteur</i> du 15, n° 227; 2° d'une somme de fr. 1,580,454 45 formant l'article 41 par l'article 2 de la loi du 19 mai 1898, <i>Moniteur</i> du 22, n° 142; 3° d'une somme de fr. 280,096 88 à répartir entre les articles 4, 6, 9, 17, 22, 24, 50 et 55 par l'article 1 ^{er} de la loi du 9 mai 1898, <i>Moniteur</i> du 11, n° 151. Par l'article 9 de la même loi une somme de fr. 21,544 77 a été transférée de l'article 7 à l'article 6.
1,065,967 54	•	•	9,532 46	•	•	
74,989 26	68 66	•	2,042 08	•	•	
7,540 95	•	•	•	•	•	b) Crédit primitif. fr. 6,900 00 Crédit supplémentaire 640 95
854 15	•	•	2,645 85	•	•	
208,610 88	5,745 30	•	645 32	•	•	c) Crédit primitif. fr 160,000 00 Crédits supplémentaires 51,455 23 Augmentation (transfert de l'article 7) 21,544 77
185,455 25	•	•	•	•	•	
2,620	•	•	11,350	•	•	d) Crédit primitif fr 172,000 00 Crédit supplémentaire 55,000 00 Diminution (transfert à l'article 6) 21,544 77
12,884 58	•	•	•	•	•	
11,567 75	•	•	3,652 25	•	•	e) Crédit primitif. fr. 12,100 00 Crédit supplémentaire 784 58
169,590 38	•	•	2,409 62	•	•	
50,000	•	•	•	•	•	
422,712 04	•	•	42,287 96	•	•	
856,820 09	•	•	40,079 91	•	•	
2,489,044 51	•	•	138,005 40	•	•	f) Crédit primitif. fr. 2,467,050 00 Crédit supplémentaire 160,000 00
2,505,301 65	•	•	•	•	301 65	
8,062,840 01	3,812 46	•	253,310 04	•	301 65	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	8,319,580 76	8,066,661 47	3,154,860 85	4,907,988 18
III (suite).		Administration des contributions directes, douanes et accises dans les provinces (suite).				
	17	Service des douanes et de la recherche maritime . . . a)	6,051,700 *	6,032,558 76	2,421,210 60	3,611,330 16
	18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 *	6,999 84	2,016 60	4,085 24
	19	Suppléments de traitement.	228,000 *	220,945 62	55,684 75	165,159 87
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	30,000 *	20,325 55	8,861 90	11,463 45
	21	Frais de bureau et de tournées	102,500 *	86,566 *	47,453 *	39,115 *
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses. b)	705,200 *	682,245 07	127,627 54	547,731 53
	23	Police douanière.	5,000 *	1,510 *	1,335 *	175 *
	24	Matériel c)	306,425 *	270,154 79	117,420 71	161,690 58
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines dans les provinces.				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	617,950 *	589,458 85	187,502 76	401,956 09
	26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	12,800 *	12,628 74	4,333 50	8,295 44
	27	Frais de bureau et dépenses diverses.	46,800 *	45,700 74	35,053 20	10,667 54
	28	Traitements du personnel du domaine d)	98,255 *	94,642 20	26,203 53	68,438 67
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,528,685 *	1,397,529 45	"	1,397,569 45
	30	Matériel e)	19,752 70	11,193 99	6,489 56	4,704 43
	31	Dépenses du domaine	25,000 *	12,092 74	5,670 10	6,592 64
	32	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500 *	11 94	"	11 94
V.		Pensions et secours.				
	33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	27,200 *	22,008 58	19,574 68	3,333 90
	34	Secours à d'anciens employés, à d'anciens agents payés sur salaires, à leurs veuves ou à leurs familles, qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	18,000 *	16,024 *	15,549 *	475 *
VI.		Dépenses imprévues.				
	35	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,183 42	1,846 04	798 00	1,047 44
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire . fr.	17,954,511 88	17,601,044 15	6,238,534 60	11,540,636 51

FINANCES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.		
8,062,849 01	5,812 46	•	253,310 04	•	501 05	
6,032,558 76	•	•	19,141 24	•	•	a) Crédit primitif . . . fr. 5,021,700 • Crédit supplémentaire . . . 150,000 •
6,909 84	•	•	0 16	•	•	
218,844 62	2,101 •	•	7,054 58	•	•	
20,325 53	•	•	9,674 67	•	•	
86,566 •	•	•	15,034 •	•	•	
675,350 07	6,886 •	•	22,954 93	•	•	b) Crédit primitif . . . fr. 615,200 • Crédit supplémentaire . . . 90,000 •
1,510 •	•	•	3,490 •	•	•	
279,111 20	43 50	•	27,270 21	•	•	c) Crédit primitif . . . fr. 220,425 • Crédits supplémentaires . . . 80,000 •
589,458 85	•	•	28,401 15	•	•	
12,628 74	•	•	171 20	•	•	
45,700 74	•	•	1,099 26	•	•	
94,642 20	•	•	3,612 80	•	•	d) Crédit primitif . . . fr. 94,255 • Crédit supplémentaire . . . 4,000 •
1,307,569 43	•	•	•	•	68,884 43	
11,195 99	•	•	8,538 71	•	•	e) Crédit primitif . . . fr. 19,700 • Crédit supplémentaire . . . 32 70
12,062 74	30 •	•	10,907 26	•	•	
11 94	•	•	1,488 06	•	•	
22,908 58	•	•	4,291 42	•	•	
16,024 •	•	•	1,970 •	•	•	
1,846 04	•	•	5,337 38	•	•	
17,588,171 17	12,872 96	•	422,743 83	•	69,376 08	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre
		Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.				
		Services divers.				
VII.	56	Revision des évaluations cadastrales en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	1,500,000	793,876 06	211,555 62	582,320 44
	37	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises, à Anvers	200,000	165,778 86	4,796 72	160,982 14
	38	Travaux d'extension, de réparation et d'appropriation à des aubettes et pavillons situés sur les quais du port d'Anvers et ameublement de ces locaux	30,000	21,066 50	249 52	20,816 98
	39	Acquisition d'un stationnaire destiné à la douane en rade de Lillo	35,000	28,598 80	13,195	15,405 80
	40	Acquisition d'un immeuble pour l'installation de la conservation des hypothèques, à Charleroi	165,000	160,604 00	160,604 06	.
	41	Bénéfice d'opérations monétaires, à verser au fonds de prévision monétaire créé par la loi du 17 mai 1886	1,560,454 45	1,560,454 45	.	1,560,454 45
TOTAL des crédits et dépenses pour le service des dépenses exceptionnelles fr.			5,490,454 45	2,750,570 65	390,590 82	2,359,979 81
TOTAL des crédits et dépenses pour le service ordinaire			17,954,511 88	17,601,044 13	6,238,554 66	11,349,656 51
TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget du Ministère des Finances fr.			21,444,966 53	20,551,425 76	6,628,954 48	13,689,616 52
RÉCAPITULATION.						
Transfert de l'exercice 1893. (Art. 50 de la loi de comptabilité)			2,955 25	.	.	.
Transfert de l'exercice 1894. (Art. 50 de la loi de comptabilité)			3,001 25	.	.	.
Transfert de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comptabilité)			2,563	.	.	.
Transferts de l'exercice 1896. (Art. 50 de la loi de comptabilité)			70,841 18	41,169 31	.	40,744 56
Total des transferts des exercices précédents. fr.			79,360 68	41,169 31	.	40,744 56
Total du Budget pour l'exercice 1897			21,444,966 53	20,551,425 76	6,628,954 48	13,689,616 52
TOTAUX. fr.			21,524,327 01	20,572,595 07	6,628,954 48	13,750,360 88

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANTS À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
793,876 00	"	"	706,125 04	"	"	
165,778 86	"	"	17,926 80	16,294 34	"	
21,066 50	"	"	8,935 50	"	"	
28,598 80	"	"	6,401 20	"	"	
160,604 90	"	"	4,595 04	"	"	
1,560,454 45	"	"	"	"	"	
2,750,570 65	"	"	745,780 48	16,294 34	"	
17,588,171 17	12,872 96	"	422,743 83	"	69,276 08	
20,518,550 80	12,872 96	"	1,166,524 51	16,294 34	69,276 08	
"	"	"	2,955 25	"	"	
"	"	"	3,001 25	"	"	
"	"	"	2,503 "	"	"	
40,744 56	424 75	"	20,671 87	"	"	
40,744 56	424 75	"	58,191 37	"	"	
20,518,550 80	12,872 96	"	1,166,524 51	16,294 34	69,276 08	
20,559,295 56	13,297 71	"	1,204,715 08	16,294 34	69,276 08	

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1897, a été fixé par l'article unique de la loi du 24 avril 1897, *Moniteur* du 25, n° 115 :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de fr.	17,422,415 00	
A Y AJOUTER : a) Les crédits supplémentaires	532,096 88	
b) Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1895, 1894, 1895 et 1896, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.	11,502 03	17,965,815 91
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de fr.	1,765,000 00	
A Y AJOUTER : a) Les crédits formant les articles 40 et 41	1,725,454 45	
b) La partie d'allocation transférée du Budget de l'exercice 1896	68,058 65	3,558,513 10
TOTAL fr.	21,524,327 01	

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1897.	En 1898, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1897 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPOTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	250,000	168,116 58		168,116 58
	2	— — personnelle	415,000	400,007 04		400,007 04
	3	— sur le droit de patente	150,000	150,909 61		150,909 61
	4	— sur les redevances des mines	5,000	3,719 29		3,719 29
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	7,192 35		7,192 35
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000	402,391 24	20,557 36	381,727 51
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursements de fonds reconnus appartenir à des tiers	650,000	627,762 62	97,142 59	524,039 87
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent Budget. — Remboursements divers	40,000	615 24	41 55	571 69
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, inlûment perçus par l'administration de la marine.	2,000	1,249 14	1,087 53	161 61
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	115,000	105,516 87	105,516 87	•
	11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	40,044 45	14,151 66	20,312 79
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des Non-Valeurs et Remboursements fr.	1,926,000	1,908,122 41	238,477 56	1,662,958 32

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1897

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES	Observations
	TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comptabilité	
168,116 58	.	.	81,883 42	.	.	
400,007 04	.	.	14,992 06	.	.	
150,909 61	009 61	
5,719 29	.	.	1 280 71	.	.	
7,192 55	.	.	1,807 67	.	.	
402,284 87	106 37	.	.	.	152,301 24	
621,182 46	6,580 16	.	22,257 38	.	.	
613 24	.	.	39,586 76	.	.	
1,249 14	.	.	750 86	.	.	
105,516 87	.	.	9,483 13	.	.	
40,644 45	044 45	
1,901,455 88	6,686 53	.	171,822 89	.	153,945 30	

Le Budget des Non- Valeurs et Remboursements, pour l'exercice 1897, a été fixé par l'article unique de la loi du 25 décembre 1896, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1897, n° 1, à la somme de . fr 1,920,000 .

EXERCICE 1897. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.			DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
	1 ^{re} SECTION. — Service ordinaire.	2 ^e SECTION. — Dépenses exceptionnelles.	Total.	
Dette publique	124,275,777 95	275,000	124,550,777 95	123,305,850 50
Dotations	4,050,200	•	4,050,200	4,026,537 41
Ministère de la Justice	21,560,056 42	644,000	22,204,056 42	22,605,804 97
— des Affaires Étrangères	2,860,050 91	15,500	2,884,550 91	2,848,009 41
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	26,402,855 92	425,055 71	26,825,907 63	25,765,616 08
— de l'Agriculture et des Travaux publics	22,250,551 59	6,001,045 78	28,350,595 17	26,062,414 74
— de l'Industrie et du Travail	2,574,465	610,000	3,184,465	2,956,052 80
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	128,560,255 79	184,000	128,550,255 79	127,670,008 07
— de la Guerre	48,522,562 57	14,107,733 12	62,720,295 69	60,607,067 54
Corps de la Gendarmerie	5,007,566 75	•	5,007,566 75	4,072,092 41
Ministère des Finances	17,965,815 91	3,558,513 10	21,524,327 01	20,572,595 07
Non-Valeurs et Remboursements	1,026,000	•	1,026,000	1,008,122 41
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	406,750,150 61	25,098,845 71	432,728,974 52	425,068,629 21

PITULATION GÉNÉRALE.

Payements effectués par année et par Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS			PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1897	En 1898, jusqu'au 31 octobre	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité.		
90,452,516 90	52,848,008 24	123,280,525 14	23,525 16	"	1,173,913 47	75,014 18	"	
4,758,761 70	187,775 71	4,926,537 41	"	"	3,662 59	"	"	
15,944,918 88	6,728,576 51	22,673,295 39	22,599 58	"	201,779 71	97,014 08	790,632 34	
2,513,424 91	350,157 85	2,845,582 74	5,416 67	"	35,531 50	"	"	
21,966,557 90	3,846,106 99	25,612,644 89	150,971 19	"	1,025,666 74	36,624 81	"	
15,935,463 47	10,860,070 54	26,795,534 01	108,880 73	"	859,570 94	508,803 49	"	
2,146,848 50	745,243 99	2,890,092 49	46,840 31	"	241,530 20	6,000 "	"	
45,469,988 94	81,355,779 57	126,825,768 51	855,239 56	"	1,224,502 18	65,603 "	418,859 46	
25,442,159 55	55,246,044 23	60,688,203 78	9,763 76	"	1,400,908 87	621,419 28	"	
5,870,525 47	1,092,950 03	4,072,475 50	216 91	"	60,079 02	64,795 32	"	
6,628,934 48	15 730,360 88	20,359,295 36	13,207 71	"	1,204,715 68	16,294 34	69,276 08	
258,477 56	1,662,958 32	1,901,435 88	6,086 53	"	171,822 89	"	155,945 30	
233,535,558 26	188,420,852 84	425,765,191 10	1,503,438 11	"	7,605,489 79	1,489,568 50	1,432,713 18	

COMPARAISON

des dépenses de l'exercice 1897, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1897.	
	1897.	1896.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	123,303,850 30	105,820,207 62	17,483,642 68	•
Dotations	4,926,537 41	4,828,510 22	98,027 19	•
Ministère de la Justice	22,695,894 97	21,514,865 71	1,381,031 26	•
— des Affaires Étrangères	2,848,900 41	2,889,777 66	•	40,778 25
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	25,763,816 08	26,217,190 28	•	453,574 20
— de l'Agriculture et des Travaux publics	26,962,414 74	29,106,166 59	•	2,143,751 65
— de l'Industrie et du Travail	2,950,952 80	3,171,954 54	•	235,021 74
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	127,679,008 07	116,250,184 59	11,448,823 48	•
— de la Guerre	60,697,967 54	48,540,520 24	12,357,647 30	•
Corps de la Gendarmerie	4,972,602 41	4,574,776 18	397,916 23	•
Ministère des Finances	20,372,593 07	17,179,767 85	3,192,826 22	•
Non-Valeurs et Remboursements	1,908,122 41	2,880,576 70	•	972,454 29
TOTAUX fr.	425,068,629 21	382,554,293 08	46,859,913 36	3,845,580 13
En plus à l'exercice 1897. fr.			42,514,353 23	

TABLEAU Litt. Z



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1896 INCLUSIVEMENT.

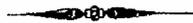


TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.					TOTAL.
	ÉVALUATIONS de RUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)		
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 50	"	"	"	"	26,502,221 50
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 50	"	"	113,225,815 03
1852	77,811,942 41	74,502,463 76	00,000 80	"	"	152,464,505 97
1853	86,037,082 "	"	54,005 48	"	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	521,250 55	10,000,000 "	"	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,140 22	415,891 40	1,400,000 "	"	91,831,550 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,709 75	15,374,163 74	"	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	"	98,220,356 25
1858	94,006,326 "	"	44,855 50	25,778,055 70	"	120,420,105 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	"	120,144,145 05
1860	101,055,560 "	"	5,743,247 64	65,074,257 65	"	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	39,052 92	"	"	101,503,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	"	128,309,071 45
1863	100,650,055 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	"	127,910,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,056,000 "	"	197,065,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,002,061 02	6,886,541 07	"	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	489,001 00	328,005 56	"	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	"	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	200,000 "	57,014,121 10	165,010 01	"	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	"	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	"	134,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 50	85,150 45	"	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,959 07	1,240,201 02	"	122,453,590 09
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,022 27	5,051,724 55	"	135,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	13,915,255 20	6,408,417 26	"	146,823,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,090,791 12	"	135,680,565 15
1876	152,098,540 "	1,264,000 "	125,248 65	3,108,865 86	"	157,194,054 49
1877	159,604,000 "	2,150,000 "	77,480 84	2,284,902 08	"	144,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	"	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,509 15	"	150,551,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 01	14,096,647 44	"	165,087,475 55
1881	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 07	"	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	"	158,056,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	"	162,750,469 55
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	"	175,847,714 25
1885	150,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,055 64	"	169,460,880 89
1886	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	"	182,295,866 00
1887	166,046,290 "	"	10,259,251 58	59,925,729 80	"	216,229,251 18
1888	169,190,780 "	"	936,758 44	52,410,581 65	"	202,537,900 07
1889	174,601,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	"	200,582,961 26
1890	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	"	191,650,107 47
1891	178,529,000 "	"	4,578,516 59	44,359,658 95	"	227,266,975 54
1892	188,914,000 "	"	3,805,026 77	22,784,721 75	"	215,501,748 50
1893	205,985,500 "	"	5,909,558 54	110,148,510 97	"	220,043,149 51
1894	229,645,000 "	"	7,997,555 52	64,462,094 50	"	302,102,447 82
1895	245,032,600 "	"	6,578,527 41	25,147,717 51	"	274,558,644 92
1896	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	"	321,244,504 45
1897	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 05	"	340,737,029 54
1898	260,555,860 "	"	7,779,547 19	101,271,595 50	"	369,584,800 49
1899	264,455,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	"	294,580,124 16
1900	275,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,952 50	"	376,761,649 99
1901	286,568,659 "	"	6,711,960 65	75,664,010 "	"	368,745,209 65
1902	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,555 45	"	432,994,467 14
1903	299,571,760 "	"	8,247,565 59	144,826,115 85	"	452,645,457 22
1904	320,448,727 "	"	5,470,584 "	49,552,795 "	"	375,472,106 "
1905	519,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 63	"	540,451,292 55
1906	320,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,793 87	"	367,188,705 87
1907	314,421,809 "	"	2,356,584 "	17,248,549 "	"	334,026,742 "
1908	519,565,759 "	"	706,884 "	14,275,277 50	"	534,547,920 50
1909	350,514,002 "	"	1,105,584 "	46,085,629 17	"	377,702,115 17
1910	551,352,202 "	"	1,027,515 "	55,976,145 24	"	568,355,658 24
1911	541,692,712 40	"	2,338,000 "	55,150,607 01	"	599,181,519 41
1912	342,546,190 40	"	1,768,000 "	65,535,565 57	"	409,849,755 07
1913	344,750,828 40	"	6,468,000 "	40,987,756 65	"	392,226,585 05
1914	349,316,198 40	"	4,578,000 "	35,408,777 25	"	389,102,975 65
1915	557,727,028 40	"	728,000 "	21,954,954 15	"	580,409,962 55
1916	505,927,378 40	"	4,538,846 "	85,000,820 47	"	465,407,055 87
	12,555,809,785 09	145,104,385 55	275,015,075 48	1,963,415,051 02		14,959,545,778 64
	12,700,014,171 64					

CLOS DE 1850 A 1896 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDENT des évaluations.	
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 05	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,515 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,652 59	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 09	
123,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,837,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,045 37	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,437 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,500 85	"	
119,545,651 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,849,252 04	
144,502,166 65	"	821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 ¹ / ₂	"	10,977,250 60 ¹ / ₂	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 ¹ / ₃	"	4,621,745 26 ¹ / ₃	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,537,914 52 ¹ / ₂	"	6,501,849 51 ¹ / ₂	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 ¹ / ₄	"	5,666,540 74 ¹ / ₄	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
520,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,590,461 95	1,794,558 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	5,512,452 70	
454,976,925 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,449,975 90	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291,105 14	"	4,102,599 27	
541,164,155 86	"	7,157,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
587,056,516 49	"	9,554,401 52	
578,404,519 26	"	10,048,661 02	
401,947,104 59	"	2,765,784 98	
414,044,662 21	"	4,394,906 24	
597,078,031 77	"	5,451,446 72	
405,184,400 55	"	16,081,424 88	
395,750,444 45	"	15,520,481 90	
480,959,955 56	"	27,472,881 69	
15,287,805,902 65	62,404,455 83	410,862,577 82	
	548,458,125 90		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédits.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de comptabilité.	RESTE, ou crédits affectés à l'exercice.
1850	27,981,168 79	"	"	"	27, 81,168 79	"	27,981,168 79
(4 ^{me} trimestre).	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1851.	a) 151,505,175 28	12,892,226 55	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1852.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1853.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1854.	86,569,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1855.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 55	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,087 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1840.	99,150,590 94	6,434,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	105,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	105,506,902 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1845.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,195,870 05	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1849.	111,655,105 81	5,506,095 66	554,255 64	"	117,715,451 11	550,555 60	114,907,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	109,024 04	520,562 56	120,773,588 88	527,456 21	120,195,952 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,466,736 25
1855.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	134,594,255 50	2,127,599 51	132,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,599,475 79
1856.	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 2	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,735 46	148,735,834 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,735 46	155,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1865.	148,747,221 72	6,855,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,549,855 98	168,880,757 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,549,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,329,826 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 25	2,055,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1871.	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,586 24	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,556,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1875.	204,751,845 22	15,965,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,250 50	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,595,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,640 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878.	260,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 95	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879.	274,514,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,593,442 69	1,622,828 46	278,970,614 25
1880.	278,818,549 04	16,557,256 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
1881.	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	508,425,164 91	1,255,520 96	507,167,845 95
1882.	310,755,895 47	7,156,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	521,288,459 28	669,894 14	520,618,565 14
1885.	322,870,816 47	5,255,652 04	1,865,289 41	669,894 14	528,659,652 06	950,574 55	327,729,077 51
1884.	326,870,741 71	2,227,597 97	1,177,915 28	950,574 55	551,206,629 51	1,044,414 50	550,162,215 21
1885.	319,405,295 "	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	521,915,625 56	700,254 13	521,215,569 43
1886.	316,599,150 77	1,597,904 25	1,757,055 89	700,254 13	520,141,395 02	492,988 55	519,651,404 47
1887.	312,156,772 50	2,072,156 58	1,497,655 11	492,988 55	516,109,572 54	850,100 51	515,549,472 05
1888.	314,545,558 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 51	518,219,046 46	357,610 69	517,881,455 77
1889.	322,414,158 28	2,608,474 55	1,858,515 77	357,610 69	527,218,539 29	942,543 39	526,276,195 90
1890.	355,715,661 08	2,612,661 25	1,427,005 58	942,543 39	558,695,671 08	684,732 82	558,010,958 26
1891.	358,951,564 02	959,276 84	1,588,887 10	684,732 82	541,961,400 78	612,296 71	541,352,164 07
1892.	340,860,948 57	1,725,705 96	1,485,876 65	612,296 71	544,082,825 87	565,129 79	544,519,696 08
1895.	345,966,749 67	1,706,642 42	1,504,650 58	565,129 79	547,541,172 26	592,484 66	547,148,687 60
1894.	347,725,568 27	7,417,224 25	1,658,902 64	592,484 66	559,484 66	1,589,038 45	555,785,121 59
1895.	360,677,484 09	11,708,199 28	1,596,575 59	1,589,038 45	575,171,517 19	2,167,748 42	575,005,568 77
1896.	367,174,564 51	17,117,167 97	5,894,074 25	2,167,748 42	599,553,354 95	1,454,419 09	588,898,955 84
	12,660,552,725 65	471,069,404 55	50,199,568 70	71,184,114 94	15,262,005,611 71	72,658,554 05	15,189,567,077 68

CLOS DE 1850 A 1896 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	
		DÉPENSES résultant des services faits.	Excédents DE CRÉDITS à annuler.
	27,081,168 79	27,081,168 79	0
•	115,806,850 63	112,413,965 31	3,392,867 14
•	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86
•	94,149,855 53	91,904,974 94	2,244,860 59
10,000,000 "	98,874,000 43	96,515,600 96	2,358,399 47
b) 1,490,000 "	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52
c) 15,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82
10,000,000 "	105,226,105 69	105,551,731 64	1,894,572 05
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 54
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	a) 4,593,404 34
65,074,257 65	168,658,683 21	165,914,570 95	2,744,512 26
•	117,467,423 97	114,976,586 11	2,490,857 86
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,155,559 25
84,656,000 "	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,045 37
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,855,555 67
5,221,700 09	124,116,888 32	122,752,999 29	1,365,889 05
g) 5,768,642 11	128,885,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99
h) 8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,761 12
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28
2,559,755 29	122,990,216 36	118,759,904 76	i) 5,559,511 80
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	j) 2,674,616 94
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	1,960,540 29
4,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	k) 2,925,554 54
9,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,595 22
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85
8,878,878 91	155,857,319 23	149,727,649 92	4,150,169 51
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,775 14
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	m) 5,196,279 95
55,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	n) 4,701,291 68
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	o) 4,499,416 52
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	p) 5,598,790 97
21,905,608 68	196,255,235 29	191,604,515 92	q) 4,628,919 57
19,225,511 50	196,565,694 82	191,920,940 52	r) 4,442,754 50
27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	c) 8,131,055 16
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	u) 10,290,205 95
45,924,116 81	241,568,865 54	253,191,225 11	v) 5,577,642 25
51,086,532 17	255,754,558 55	251,974,512 80	w) 5,759,825 55
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	x) 5,547,050 52
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	y) 4,549,656 55
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,493 21	z) 4,767,710 42
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	a') 4,505,427 68
124,698,774 20	590,955,656 06	586,075,145 99	b') 4,862,492 07
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	c') 5,251,169 58
70,052,545 17	549,005,157 40	545,659,016 07	d') 5,564,141 55
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	e') 4,779,092 46
99,490,450 45	406,658,274 40	402,528,405 96	f') 4,529,868 44
106,625,632 87	427,244,218 01	422,949,551 03	g') 4,294,666 98
85,063,072 49	412,794,150 "	406,422,707 95	h) 76,371,442 05
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	i) 7,989,852 25
57,555,587 58	558,550,937 01	551,251,458 35	j) 7,299,518 48
53,799,486 41	555,450,890 88	549,556,608 52	k) 5,894,282 56
56,922,266 79	552,271,758 82	546,157,851 68	l) 6,155,887 14
41,509,420 81	559,190,856 58	555,595,911 90	m) 5,696,944 68
51,111,786 72	577,587,982 62	575,287,881 "	n) 4,100,101 62
82,062,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	o) 2,789,286 87
65,445,199 26	404,797,565 55	402,167,955 94	p) 2,629,429 59
64,906,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	q) 5,515,551 16
49,828,505 52	596,977,191 12	594,529,146 07	r) 2,448,045 05
49,218,904 72	405,002,026 11	402,558,551 29	s) 2,445,494 82
45,564,235 76	418,567,804 55	410,585,401 42	t) 8,184,405 11
55,055,985 91	443,952,921 75	457,608,281 89	u) 6,544,659 86
2,556,274,791 52	15,525,641,800 "	15,262,079,511 59	262,662,527 41

Observations.

- a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c^s pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
- b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1855, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
- c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
- d) Non compris fr. 105,102 60 c^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
- e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1856.
- f) Y compris fr. 114,682 66 c^s, même objet que ci-dessus.
- g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
- h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
- i) Non compris fr. 22,636 54 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- j) Non compris fr. 4 57 c^s, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
- k) Non compris fr. 0 81 c^s, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
- l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
- m) Non compris fr. 120,587 18 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- n) Non compris fr. 2,005,567 59 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- o) Non compris fr. 5 80 c^s, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
- p) Non compris fr. 560 86 c^s, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
- q) Non compris 1,005 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- r) Après déduction d'une somme de fr. 601,510 65 c^s, portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
- s) Non compris fr. 15,235 10 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- t) Non compris fr. 8,655 15 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- u) Non compris fr. 47,586 87 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- v) Non compris fr. 107,168 71 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- w) Non compris fr. 2,412 45 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- x) Non compris fr. 4,840 74 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- y) Non compris fr. 28,259 01 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- z) Non compris fr. 77,076 32 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- a') Non compris fr. 41,677,936 59 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,285,825 02 c^s, par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
- b') Non compris fr. 915,909 68 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- c') Non compris fr. 18,470 02 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- d') Non compris fr. 15,811 24 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- e') Non compris fr. 27,674 37 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- f') Non compris fr. 17,075 75 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- g') Non compris fr. 158,455 19 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- h') Non compris fr. 64,279,519 16 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- i') Non compris fr. 550 20 c^s, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
- j') Non compris un centime annulé sur les crédits pour des serv. spéc.
- k') Non compris fr. 7,170,010 48 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- l') Non compris fr. 5,151,227 92 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- m') Non compris fr. 7,582,811 56 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- n') Non compris fr. 5,778,277 97 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- o') Non compris fr. 9,582,092 22 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- p') Non compris fr. 6,499,524 44 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- q') Non compris fr. 2,506,351 22 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- r') Non compris fr. 499,784 47 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- s') Non compris fr. 2,565,554 52 c^s, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
- t') Non compris fr. 2,007,479 95 c^s, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850	25,869,417 15	27,548,564 56	652,804 23	652,804 25	26,502,221 56	27,081,168 79		
(1 ^{er} trimestre)	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,413,965 51	735,602 91	
1851.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	"	"
1852.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"	"
1853.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 55	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	"	"
1854.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,995,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54	
1855.	85,815,608 92	84,154,524 22	16,818,965 47	15,574,165 74	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 70	
1856.	89,406,615 99	95,551,751 64	12,508,656 25	10,900,000 "	101,715,250 24	105,551,751 64	"	"
1857.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1858.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"	"
1859.	100,358,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,255 86	165,914,570 95	"	"
1841.	101,505,775 25	114,976,586 11	50,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"	"
1842.	104,558,497 10	106,991,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,999 88	"	"
1843.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,855,950 53	"	"
1844.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"	"
1845.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	"	"
1846.	115,247,056 72	117,551,299 29	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	"	"
1847.	115,544,500 72	125,895,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 94	"	"
1848.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	"	"
1849.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1850.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	132,877,187 86	118,750,904 76	558,547 70	
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"	"
1853.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"	"
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"	"
1855.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,923 95	149,582,910 90	9,582,210 90	
1858.	155,154,108 22	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57	144,745,005 56	16,019,598 52	
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	155,612,571 17	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61	159,025,577 52	12,751,801 27	
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,907 78	172,254,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54	
1862.	161,116,559 51	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,039 51	164,557,914 52	177,082,280 60	11,785,118 22	
1863.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1864.	164,249,550 74	153,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97	186,225,129 58	10,555,651 85	
1865.	169,039,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,750 71	12,297,748 58	
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 23	
1867.	172,971,952 24	169,709,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	211,604,515 92	5,271,225 "	
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1869.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76	
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	"	"
1871.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	341,086,178 65	350,898,578 60	10,271,766 96	
1874.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	315,915,640 21	501,642,754 68	2,410,638 05	
1875.	245,977,557 67	247,958,010 85	52,754,048 96	45,164,484 38	278,711,586 65	292,222,495 21	"	"
1876.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,886,605 24	326,620,745 66	294,555,925 86	5,554,402 08	
1877.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	346,284,526 27	386,075,145 99	"	"
1878.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	367,590,461 95	349,427,757 90	"	"
1879.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	300,801,815 57	345,659,016 07	"	"
1880.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	394,215,951 71	382,908,428 75	"	"
1881.	296,777,625 06	302,857,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	378,005,789 85	402,528,405 96	"	"
1882.	501,112,055 94	516,525,898 16	153,594,865 90	106,625,652 87	456,506,919 84	422,949,551 05	"	"
1883.	505,105,767 55	521,557,655 46	151,875,158 15	85,068,072 49	454,976,925 48	406,422,707 95	"	"
1884.	505,955,128 51	522,172,562 96	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	361,699,595 71	"	"
1885.	515,170,502 59	515,915,850 95	19,915,121 57	57,555,587 58	555,085,425 76	351,251,458 53	"	"
1886.	515,941,955 22	515,757,122 11	53,549,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,851 11	
1887.	525,515,687 50	509,215,584 89	17,648,466 56	56,922,266 79	541,164,155 86	546,157,851 68	14,500,102 61	
1888.	555,051,945 88	514,284,491 09	15,614,840 06	41,509,420 81	546,666,785 94	553,595,911 90	18,767,454 79	
1889.	557,881,126 65	522,176,094 28	49,155,589 84	51,111,786 72	587,056,516 49	575,282,881 "	15,705,052 57	
1890.	540,925,672 04	555,250,651 59	57,878,647 22	82,662,977 70	578,404,519 26	417,895,629 09	5,295,920 65	
1891.	546,546,507 48	558,722,754 68	55,690,796 91	65,445,199 26	401,947,104 59	402,167,955 94	7,625,572 80	
1892.	547,265,877 69	541,004,544 92	66,780,784 52	64,906,072 98	414,044,662 21	405,910,417 90	0,259,552 77	
1893.	552,284,745 98	544,700,642 55	45,595,285 79	49,828,505 52	597,678,051 77	594,529,146 07	7,584,105 45	
1894.	562,599,822 91	555,559,626 57	42,584,577 62	49,218,904 72	405,184,400 55	402,558,551 29	9,260,196 54	
1895.	572,155,998 71	564,819,165 66	23,594,445 74	45,564,255 76	595,750,444 45	410,583,401 42	7,516,853 05	
1896.	588,657,552 54	582,554,295 98	92,282,555 02	55,055,985 01	480,959,935 56	457,608,281 89	6,105,286 56	
	12,929,197,591 45	12,805,275,927 68	2,358,606,511 18	2,457,705,415 91	15,287,805,902 65	15,262,079,541 59	290,221,904 26	
							125,923,	

DE 1850 A 1896 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
5,901,264 50	54,605 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	321,259 35	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	5,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 75	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 3 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 92	"	"	15,655,759 04	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 53	Idem.
15,192,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,555,597 02	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 02	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 90	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,004,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	15,787,955 40	"	14,140,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,348 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01 1/2	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29 1/2	"	Idem.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07 1/2	Idem.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60 1/2	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	19,513,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	20,085,066 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
5,859,449 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,115,555 "	"	59,721,849 70	"	42,857,202 70	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
88,525 15	11,596,028 09	"	11,507,502 96	"	Idem.
6,060 352 45	"	18,264,265 66	"	24,524,616 11	Idem.
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
18,253,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 55	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
16,257,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,175 61	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1887.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Idem.
"	19,549,665 51	"	21,754,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	"	19,273,800 45	"	4,973,697 82	Réglé définitivement par la loi du 30 déc. 1889.
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 96	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
"	"	1,956,396 88	13,748,655 49	"	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
"	"	44,784,550 48	"	59,489,509 85	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1893.
"	"	7,844,402 55	"	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1895.
"	1,874,711 54	"	8,154,244 51	"	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
"	"	4,455,217 75	3,148,885 70	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
"	"	6,654,327 10	2,625,869 24	"	Réglé définitivement par la loi du 22 avril 1897.
"	"	21,969,790 02	"	14,652,956 97	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1898.
"	87,228,567 11	"	43,351,655 67	"	Réglé définitivement par la loi du 5 août 1899.
166,298,440 49	571,520,900 84	470,628,712 57	413,116,002 24	388,291,441 20	
465 77	90,098,902 75		24,824,561 04		

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1897.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr.	430,839,643 64
et pour les ressources extraordinaires, à	68,773,244 68
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 499,612,888 32
Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées pendant l'exercice, montent à	fr. 425,068,629 24
et les dépenses sur ressources extraordinaires à	86,329,585 24
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 511,398,214 45
Par conséquent, les dépenses excèdent les recettes de	fr. 11,785,326 13
Mais comme l'exercice 1896 a laissé un excédent de recettes de fr. 24,824,561 04 c ^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exercice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci	24,824,561 04
	<hr/>
le résultat final, à la clôture de l'exercice 1897, présente un excédent de recettes de	fr. 13,039,234 91
	<hr/> <hr/>

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1897.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1897, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de dépenses de 3,646,536 94
 D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de recettes de 13,039,234 91

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit : Soit une différence totale de fr. 16,685,571 85

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
<i>Impôts</i>	{ Contributions directes, douanes et accises.	2,517,800 22	"
	{ Enregistrement et domaines	"	389,406 42
<i>Péages</i>	{ Enregistrement et domaines	452,044 99	"
	{ Chemins de fer, etc.	"	90,800 44
<i>Capitiaux et revenus</i>	{ Enregistrement et domaines	12,141 67	"
	{ Prisons	48,160 93	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	1,663,575 15
<i>Remboursements.</i>	{ Contributions directes, etc.	10,744 21	"
	{ Enregistrement et domaines	"	107,725 18
	{ Trésorerie générale, etc.	8,958,649 56	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		"	1,080,000 "
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		"	21,143 23
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	56,166 95
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements		"	12,000 "
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas		"	600,000 "
Excédent de recettes de l'exercice 1896		24,824,561 04	"
		36,624,108 62	4,020,914 55
		RESTE en augmentation de recettes. fr.	32,605,194 27

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique		10,375,496 "	"
Dotations		"	"
Ministère de la justice		1,203,652 34	"
— des affaires étrangères		36,716 94	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique		85,987 63	"
— de l'agriculture, et des travaux publics		1,261,733 38	"
— de l'industrie et du travail		3,800 "	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		6,240,853 13	"
— de la guerre		838,708 58	"
Corps de la gendarmerie		"	"
Ministère des finances		1,909,827 41	"
Non-valeurs et remboursements		155,945 30	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 2,900,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 7,605,489 79 c ⁵ ; par conséquent, une diminution de dépense de		"	4,705,489 79
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1894, 1895, 1896 et 1897, et dont le transfert à l'exercice 1898 doit avoir lieu conformément à l'article 59 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	1,480,568 50
		22,110,680 71	6,193,058 29
		RESTE en augmentation de dépenses fr.	15,917,622 42

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1897. 16,685,571 85

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 45 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1898, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1898, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1898 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	422,030,348 40
<i>Dépenses</i> , à		422,557,084 49
	EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSES.	fr. 526,736 09

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget, les ressources extraordinaires ci-après :

1° Fonds d'amortissement demeurés sans emploi		
<i>A</i> Dotations de l'amortissement et intérêts du capital amorti	4,557,363 43	} 5,245,708 17
<i>B</i> Deuxième douzième affecté à l'amortissement du capital payé en exécution de la loi du 6 mars 1897, qui a autorisé la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers et La Louvière	688,344 74	
2° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	fr.	28,000 ,
3° Remboursement du solde du prêt consenti à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, pour la formation d'un fonds de roulement		500,000 ,
4° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		100,000 ,
5° Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers		20,000 ,
6° Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes		200,000 ,
7° Prix de vente de biens de cures		5,000 ,
	A REPORTER.	fr. 6,098,708 17

REPORT. fr.	6,098,708 17
8° Remboursement des avances faites, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	120,000 »
9° Prix de la cession des sections néerlandaises des lignes de Tilbourg-Turnhout, d'Anvers à la frontière prussienne vers Gladbach, de Hasselt-Maestricht-Aix-la-Chapelle et de Hasselt-Eindhoven	16,000,000 »
10° Produit de la négociation d'un capital nominal de 11,676,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 30 octobre 1897. — Solde recouvré en 1898.)	2,764,106 35
11° Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série, autorisée par arrêté royal du 15 janvier 1898.)	28,892,737 84
12° Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série, à concurrence d'une somme effective de 6,044,600 francs pour les dépenses faites en numéraire :	
a) En vertu de l'article 2, § 2 de la loi du 27 juin 1897 relative au au rachat des concessions des chemins de fer d'Anvers à Gand et de Gand à Eecloo.	5,345,100 »
b) En exécution des articles 3 et 4 de la même loi pour le remboursement d'actions privilégiées et d'obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, ainsi que des obligations de la Société anonyme du chemins de fer d'Eecloo à Gand	699,500 »
13° Partie du produit de la réalisation d'une obligation de 100 francs à 3 p. c., 1 ^{re} série, à l'effet de couvrir une dépense en numéraire faite à charge de l'article 28 du Budget extraordinaire de 1898 et relative au rachat de la concession des chemins de fer Grand Central belge	97 50
14° Titres de la dette publique à 3 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1898 :	
a) En vertu de l'article 3, § 1 ^{er} de la loi du 16 avril 1898 approuvant la convention du 10 février 1898 relative au rachat de la concession du réseau des chemins de fer Grand Central belge.	185,964,100 »
b) En exécution de l'article 3, § 1 ^{er} de la même loi approuvant la convention du 16 février 1897 relative à la cession du réseau de chemins de fer Liégeois-Limbourgeois et ses prolongements	10,234,500 »
ENSEMBLE. . . . fr.	256,118,849 83

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr.	422,537,084 49
Elles se sont accrues :	
1° De crédits supplémentaires s'élevant à	3,206,807 60
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1894, 1895, 1896 et 1897, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 30 de la loi de comptabilité	1,489,568 50
ENSEMBLE. . . . fr.	427,233,460 59

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1898 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1896. — Art. 5 de la loi du 26 juin 1896 fr.	17,928,570 62
b) De l'exercice 1897. — Art. 6 de la loi du 9 août 1897	41,908,457 18

59,837,027 80

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 16 avril 1898	}	Art. 3, § 1 ^{er}	196,198,697 50
		— 3, § 2.	2,740,000 »
		— 3, § 3.	250,000 »
		— 3, § 4.	448,650 »
		— 4, et arrêté royal du 15 juillet 1898.	29,412,850 »
b) Loi du 9 mai 1898.	}	Art. 1 ^{er}	57,532,250 »
		— 2	14,186,380 53
c) Loi du 29 décembre 1898, article 2.			22,346,178 25

323,115,006 28

ENSEMBLE. . . . fr. 382,952,034 08

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1899, effectué en conformité de l'article 5 de la loi du 9 mai 1898, ci fr. 114,554,124 46

2° La somme à annuler en exécution de l'article 5, § 2, de la loi du 26 juin 1896, ci 1,953,677 70

116,507,802 16

de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1898 s'élèvent à . . . fr. 266,444,231 92

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires fr.	422,030,348 40	} 678,149,198 23
— extraordinaires	256,118,849 83	

DÉPENSES.

Service ordinaire fr.	427,253,460 59	} 693,697,692 51
Services spéciaux	266,444,231 92	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de . . fr. 15,548,494 28

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET A RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1898, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1898 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	678,149,198 23
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	675,781,306 61
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1898 sont de	662,179,208 34
Au 1 ^{er} janvier 1899, il restait à recouvrer . . . fr.	13,602,098 27
Les droits constatés	675,781,306 61
sont donc inférieurs aux évaluations de fr.	2,367,891 62

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	693,697,692 51
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1899, montent à fr.	552,382,282 01
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	138,315,410 50
ENSEMBLE . . . fr.	690,697,692 51
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1898 n'ont été que de	500,820,068 12
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1899 fr.	189,877,624 39
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1898.	690,697,692 51
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	3,000,000

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898.

La situation du budget de l'exercice 1898 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires fr.	675,781,306 61
Dépenses — —	690,697,692 51
	<hr/>
Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice . . fr.	<u>14,916,385 90</u>

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1898.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
Dette publique	9 mai 1898. (Mon. n° 129-130)	Budget primitif	125,615,849 98	•	125,698,247 58
	30 déc. 1898. (Mon. n° 363.)	Augmentation	•	82,597 60	
Dotations.	29 déc. 1897. (Mon. n° 363.)	Budget primitif	4,946,200 •	•	4,983,200 •
	30 déc. 1898. (Mon. n° 363.)	Augmentation	•	37,000 •	
Ministère de la justice.	31 mars 1898. (Mon. n° 97.)	Budget primitif	22,479,860 •	•	22,834,860 •
	9 mai 1898. (Mon. n° 131.)	Augmentation	•	355,000 •	
Ministère des affaires étrang.	24 avril 1898. (Mon. n° 126.)	Budget primitif	2,822,065 28	•	2,822,065 28
Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	29 avril 1898. (Mon. n° 119.)	Budget primitif	27,904,541 •	•	27,904,541 •
Ministère de l'agriculture et des travaux publics.	20 mai 1898. (Mon. n° 146.)	Budget primitif	24,022,884 25	•	24,270,094 25
	30 déc. 1898. (Mon. n° 363.)	Augmentation	•	247,210 •	
Ministère de l'industrie et du travail.	18 mai 1898. (Mon. n° 140-141.)	Budget primitif	3,348,708 98	•	3,348,708 98
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.	19 mai 1898. (Mon. n° 148.)	Budget primitif	132,501,590 •	•	132,521,590 •
	30 déc. 1898. (Mon. n° 363.)	Augmentation	•	20,000 •	
Ministère de la guerre.	4 mars 1898. (Mon. n° 65.)	Budget primitif	52 325,620 •	•	54,325,620 •
	30 déc. 1898. (Mon. n° 363.)	Augmentation	•	2,000,000 •	
Gendarmerie.	4 mars 1898. (Mon. n° 68.)	Budget primitif	5,058,800 •	•	5,058,800 •
Ministère des finances.	9 mai 1898. (Mon. n° 129-130)	Budget primitif	19,854,265 •	•	20,299,265 •
	30 déc. 1898. (Mon. n° 363.)	Augmentation	•	465,000 •	
Non-valeurs et remboursements.	14 mars 1898. (Mon. n° 82.)	Budget primitif	1,896,000 •	•	1,896,000 •
TOTAUX			422,557,084 49	3,206,807 60	425,763,892 09

§ 390)

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1898,
AU 1^{er} JANVIER 1899.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises	151,068,429 »
	Enregistrement et domaines	51,078,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines	1,585,000 »
	Chemins de fer, postes, etc.	201,277,770 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	2,710,500 »
	Chemins de fer, postes, etc.	115,000 »
	Prisons	352,500 »
	Trésorerie générale etc.	9,084,400 »
REMBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.	7,0,000 »
	Enregistrement et domaines	528,000 »
	Prisons	22,984 »
	Trésorerie générale, etc.	2,888,765 40
TOTAUX. fr.		422,030,348 40
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi :		
A) Dotations de l'amortissement et intérêts du capital amorti	4,557,565 45	} 5,245,708 17
B) Deuxième douzième affecté à l'amortissement du capital payé en exécution de la loi du 6 mars 1897, qui a autorisé la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers et La Louvière	688,344 74	
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Remboursement du solde du prêt consenti à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement		500,000 »
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		100,000 »
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers		20,000 »
Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement des places fortes		200,000 »
Prix de vente de biens de terres		5,000 »
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien Palais de Justice, à Bruxelles		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour construction de maisons d'école		»
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren		»
A REPORTER. fr.		6,098,708 17

L'EXERCICE 1898.

recettes, au 1^{er} janvier 1899.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON de évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RESULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1898.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRUS et à recouvrer.		
149,517,057 05	146,876,774 72	2,440,262 51	5,276,464 56	5,525,072 50	149,517,057 05	
56,620,742 48	56,254,653 60	566,106 88	578,235 40	5,920,977 88	56,620,742 48	
1,686,002 10	1,082,821 82	5,180 28	500,000 "	401,002 10	1,686,002 10	
204,057,844 80	199,691,575 55	4,546,271 27	195,477 20	2,055,352 "	204,057,844 80	
2,968,870 02	2,955,017 22	12,952 80	64,056 01	515,426 05	2,968,870 02	
94,098 48	94,098 48	"	20,901 52	"	94,098 48	
525,565 84	295,522 92	27,842 92	29,154 16	"	525,565 84	
12,949,651 54	7,861,004 67	5,088,626 67	564,186 91	5,620,418 25	12,949,651 54	
775,459 20	750,254 71	25,204 49	21,511 20	86,750 49	775,459 20	
716,549 46	50,156 60	556,212 86	159,944 56	548,294 02	716,549 46	
22,984 "	22,984 "	"	"	"	22,984 "	
4,891,827 05	4,614,861 02	276,966 01	280,579 85	2,292,641 46	4,891,827 05	
454,404,191 78	421,480,505 29	12,925,626 49	7,007,291 24	19,571,154 62	454,404,191 78	
5,245,708 17	5,245,708 17	"	"	"	5,245,708 17	
28,000 "	28,000 "	"	"	"	28,000 "	
500,000 "	500,000 "	"	"	"	500,000 "	
141,606 66	141,606 66	"	"	41,606 66	141,606 66	
75,684 80	75,684 80	"	"	55,684 80	75,684 80	
249,256 61	225,486 46	25,750 15	"	49,256 61	249,256 61	
5,017 52	5,017 52	"	1,982 48	"	5,017 52	
57,071 60	57,071 60	"	"	57,071 60	57,071 60	
1,555 84	1,555 84	"	"	1,555 84	1,555 84	
21,102 58	21,102 58	"	"	21,102 58	21,102 58	
6,520,765 78	6,295,013 63	25,750 15	1,982 48	224,058 00	6,520,765 78	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	6,098,708 17
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	120,000 .
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.
Prix de la cession des sections néerlandaises des lignes de Tilbourg-Turnhout, d'Anvers à la frontière prussienne vers Gladbach, de Hasselt-Maestricht-Aix-la-Chapelle et de Hasselt-Eindhoven	16,000,000 .
Complément du subside que la Compagnie pour l'exploitation de chemins de fer de l'État néerlandais a reçu de particuliers pour l'établissement d'une halte à Exel
Somme représentant l'estimation de la moins-value des matériaux de l'embranchement de Munster-Bilsen dont la Compagnie néerlandaise a abandonné l'exploitation
Prix de la cession du mobilier et de l'outillage du chemin de fer et du service télégraphique de la section de Vireux à la frontière belge, repris par la Compagnie du chemin de fer de l'Est français
Quote-part de l'État dans le dividende attribué, pour l'exercice 1897, aux actionnaires de la Société anonyme du canal et des installations maritimes de Bruxelles
Produit de la négociation d'un capital nominal de 11,676,500 francs en obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 30 octobre 1897. — Solde recouvré en 1898)	2,764,106 35
Produit de la négociation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série, autorisée par arrêté royal du 15 janvier 1898	28,892,737 81
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 p. c., 2 ^e série, à concurrence d'une somme effective de 6,044,600 francs pour les dépenses faites en numéraire :	
a) En vertu de l'article 2, § 2 de la loi du 27 juin 1897 relative au rachat des concessions des chemins de fer d'Anvers à Gand et de Gand à Eecloo	5,345,100 .
b) En exécution des articles 3 et 4 de la même loi pour le remboursement d'actions privilégiées et d'obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, ainsi que des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo à Gand.	600,500 .
Partie du produit de la réalisation d'une obligation de 100 francs à 5 p. c., 1 ^{re} série, à l'effet de couvrir une dépense en numéraire faite à charge de l'article 28 du Budget extraordinaire de 1898 et relative au rachat de la concession des chemins de fer Grand Central belge	97 50
Titres de la dette publique à 5 p. c., 1 ^{re} série, émis pendant l'année 1898 :	
1 ^o En vertu de l'article 3, § 1 ^{er} de la loi du 16 avril 1898 approuvant la convention du 10 février 1898 relative au rachat de la concession du réseau des chemins de fer Grand Central belge	185,984,100 .
2 ^o En exécution de l'article 3, § 1 ^{er} de la même loi approuvant la convention du 16 février 1897 relative à la cession du réseau de chemins de fer Liégeois-Limbourgeois et ses prolongements.	10,284,500 .
TOTAUX fr.	256,118,840 83
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	422,030,348 40
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr	678,149,188 23

CICE 1898 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisaires POUR LE RÉGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1898.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRÉS et à recouvrer.		
6,520,765 78	6,295,013 65	25,750 15	1,982 48	224,058 09	6,520,765 78	
202,178 16	140,456 53	52,721 63	"	82,178 16	202,178 16	
600,000 "	"	600,000 "	"	600,000 "	600,000 "	
"	"	"	16,000,000 "	"	"	
2,475 90	2,475 90	"	"	2,475 00	2,475 90	
21,254 "	21,254 "	"	"	21,254 "	21,254 "	
1,198 85	1,198 85	"	"	1,198 85	1,198 85	
529,124 48	529,124 48	"	"	529,124 48	529,124 48	
2,764,106 55	2,764,106 55	"	"	"	2,764,106 55	
28,892,737 81	28,892,737 81	"	"	"	28,892,737 81	
5,545,100 "	5,545,100 "	"	"	"	5,545,100 "	
699,500 "	699,500 "	"	"	"	699,500 "	
97 50	97 50	"	"	"	97 50	
185,964,100 "	185,964,100 "	"	"	"	185,964,100 "	
10,254,500 "	10,254,500 "	"	"	"	10,254,500 "	
241,377,114 85	240,008,645 05	678,471 78	16,001,982 48	1,260,247 48	241,377,114 85	
434,404,191 78	421,480,565 29	12,925,626 49	7,097,291 24	19,471,134 62	434,404,191 78	
675,781,306 61	662,179,208 34	13,602,098 27	23,099,273 72	20,781,382 10	675,781,306 61	
			2,367,891 62			

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1894

Dette publique.

Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.

— de la Guerre.

Exercice 1895.

Dette publique.

Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Exercice 1896.

Dette publique.

Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Exercice 1897.

Dette publique.

Ministère de la Justice.

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— de l'Agriculture et des Travaux publics.

— de l'Industrie et du Travail.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances.

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.

Dotations.

Ministère de la Justice.

— des Affaires Étrangères.

— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

— de l'Agriculture et des Travaux publics.

— de l'Industrie et du Travail.

— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

— de la Guerre.

Corps de la Gendarmerie.

Ministère des Finances.

Non-values et Remboursements.

L'EXERCICE 1898.

dépenses, au 1^{er} janvier 1899.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	Observations.
9,974 14	"	"	"	9,974 14	
1,030 86	"	"	"	1,030 86	
19,886 25	"	"	"	19,886 25	
50,891 25	"	"	"	50,891 25	
18,474 14	"	"	"	18,474 14	
13,766 68	"	"	"	13,766 68	
5,496 40	472 75	458 05	14 12	5,025 65	
904 50	904 50	"	904 50	"	
56,641 72	1,577 25	458 05	918 62	55,264 47	
29,474 14	290 "	"	290 "	29,184 14	
24,051 07	"	"	"	24,051 07	
9,550 62	6,199 50	5,199 50	"	4,151 52	
11,708 96	5,171 27	4,958 42	252 85	6,557 69	
19,177 50	7,585 62	5,788 52	3,597 30	11,791 68	
95,762 09	18,046 19	15,926 04	4,120 15	75,715 90	
15,091 76	290 "	290 "	"	14,801 76	
97,014 08	20,500 "	20,500 "	"	76,714 08	
56,624 81	15,812 89	15,812 89	"	40,812 70	
469,954 88	144,781 61	94,968 91	40,812 70	325,175 27	
6,000 "	"	"	"	6,000 "	
56,252 58	10,159 26	10,159 26	"	46,115 12	
586,527 67	257,857 88	197,997 49	59,840 59	548,489 79	
44,715 52	5,057 57	2,101 74	955 65	41,676 15	
16,294 54	"	"	"	16,294 54	
1,528,275 44	452,199 01	541,610 29	90,588 72	896,074 45	
125,698,247 58	101,989,424 14	97,757,228 55	4,252,195 59	25,708,825 44	
4,985,200 "	4,924,769 51	4,645,548 02	279,421 49	58,450 49	
22,854,860 "	18,962,265 66	16,556,800 15	2,405,465 51	3,872,596 54	
2,822,965 28	2,750,705 50	2,496,512 50	254,591 "	72,261 98	
27,004,541 "	24,200,154 96	22,961,954 87	1,258,200 09	3,794,386 04	
24,270,094 25	16,986,686 21	15,825,582 06	1,161,104 15	7,285,408 04	
5,548,708 98	2,593,562 78	2,558,868 40	54,494 58	755,546 20	
152,521,590 "	52,196,509 19	50,122,624 54	2,073,884 65	80,125,080 81	
54,525,620 "	49,492,885 11	12,640,005 60	56,852,877 51	4,832,736 89	
5,058,800 "	5,057,147 60	5,674,162 64	1,582,984 96	1,652 40	
20,299,265 "	5,880,655 95	5,864,996 60	15,657 55	14,418,611 07	
1,896,000 "	451,869 25	449,955 29	1,955 96	1,444,150 75	
425,765,892 09	235,486,427 64	255,515,819 02	49,972,608 62	140,277,464 45	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.
				de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.	
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Service de l'Instruction publique.						
1	°	2a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	85 87	°	°
1a	°	2b	Id.	°	121,524 49	°
1b	2, 2°	°	Id.	°	°	120,000 °
TOTAUX pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.				85 87	121,524 49	120,000 °
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.						
Agriculture.						
2	3	°	Achat des bâtiments et des terrains de l'École moyenne pratique d'horticulture et d'agriculture de l'État, à Vilvorde	°	°	95,000 °
3	4	°	Terrains incultes domaniaux. Boisement	°	°	100,000 °
TOTAUX. fr.				°	°	195,000 °
Routes et bâtiments civils.						
4	°	3a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	0 50	°	°
4a	°	3b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements. Construction de ponts ou subsides pour constructions de l'espèce. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats.	°	1,231,118 50	°
4b	1	°	Routes et raccordements: construction, redressement et amélioration. Construction de ponts ou subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	°	°	2,500,000 °
5	°	4a	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles	°	160,524 77	°
6	2	°	École de médecine vétérinaire: travaux de construction	°	°	650,000 °
TOTAUX. fr.				0 50	1,400,643 27	3,150,000 °

CICE 1898 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899, en vertu de l'art 5 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS à annuler.
				85 87		85 87
241,610 56	110,248 59	118,041 01	302 58	2,280 00	2,280 00	.
	26,767 64	17,021 69	9,745 95	95,232 56	95,232 56	.
241,610 56	146,011 23	135,062 70	10,048 53	95,500 13	95,515 28	85 87
95,000 .	95,000 .	95,000
100,000 .	3,575 30	3,575 30	.	96,426 70	96,426 70	.
195,000 .	98,575 30	98,575 30	.	96,426 70	96,426 70	.
				0 50		0 50
3,731,119 .	1,231,116 88	1,106,071 08	35,045 60	1 82	1 82	.
	2,434,540 96	2,371,774 52	62,766 44	65,459 04	65,459 04	.
160,524 77	105,203 88	105,203 88	.	64,250 89	64,250 89	.
650,000 .	213,412 41	213,251 41	181 .	436,587 50	436,587 50	.
4,550,643 77	3,984,363 03	3,886,370 80	07,003 04	566,270 84	566,270 34	0 50

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses.

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1898	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CREDITS alloués PAR LES LOIS des 16 avril, 2 mai et 29 décembre 1898.
				de l'exercice 1896	de l'exercice 1897.	
			Travaux hydrauliques.			
7	"	11a	Meuse. — Expropriations et travaux	550,000	"	"
7a	"	11b	Id. id.	"	550,000	"
7b	5	"	Id. id.	"	"	750,000
8	"	12	Ourlhe. — Expropriations et travaux	64,150 50	"	"
8a	"	12a	Id. id.	"	125,000	"
9	"	13a	Escaut. — Expropriations et travaux	420,441 04	"	"
9a	"	13b	Id. id.	"	550,000	"
9b	7	"	Id. id.	"	"	900,000
10	8	"	Lys. — Expropriations et travaux	"	"	500,000
11	"	14	Haine. — Expropriations et travaux	6,581 89	"	"
12	9	"	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	"	"	500,000
13	"	16a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	581,787 77	"	"
13a	"	16b	Id. id.	"	500,000	"
13b	10	"	Id. id.	"	"	200,000
14	"	17	Nèthes — Expropriations et travaux	50,000	"	"
15	"	18	Canal de dérivation de la Lys. — Expropriations et travaux	148,700	"	"
15a	11	"	Id. id.	"	"	100,000
16	"	19	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues	199,500	"	"
16a	15	"	Canaux de Furnes à Dunkerque et de Furnes à Bergues. — Expropriations et travaux	"	"	150,000
17	"	20a	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	"	3,700,000	"
17a	12	"	Id. id.	"	"	2,000,000
18	"	21	Canaux de Liège à Auvers. — Expropriations et travaux	19,864 94	"	"
18a	"	21a	Id. id.	"	15,000	"
19	"	22a	Transformation du canal de Willebroeck (2 ^e annuité)	550,000	"	"
20	"	25	Subside éventuel à la commune de Lacken pour l'indemniser des pertes qui résulteront pour elle d'un changement de délimitation rendu nécessaire par la création des installations maritimes de Bruxelles	"	500,000	"
21	"	24a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires	589,751 78	"	"
21a	"	24b	Id. — Expropriations et travaux.	"	3,000,000	"
21b	6	"	Id. id.	"	"	1,000,000
22	"	25a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.	1,000,000	"	"
22a	15	"	Port d'Ostende — Expropriations et travaux. — Dragages	"	"	3,000,000
			A REPORTER. fr.	3,089,568 88	8,540,000	8,000,000

CICE 1898 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899, en vertu de l'art. 5 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS à annuler.
	549,900 04	549,900 04	"	99 96	"	99 96
1,850,000 "	200,058 87	191,890 87	8,168 "	349,941 15	549,941 15	"
	"	"	"	750,000 "	750,000 "	"
189,150 56	62,855 00	62,575 05	260 01	1,205 50	"	1,295 50
	"	"	"	125,000 "	125,000 "	"
1,879,441 94	429,566 94	429,566 94	"	75 "	"	75 "
	550,000 "	546,011 93	3,988 07	"	"	"
	42,818 09	1,438 66	41,379 43	857,181 91	857,181 91	"
500,000 "	"	"	"	500,000 "	500,000 "	"
6,581 89	6,581 89	6,581 89	"	"	"	"
500,000 "	765 "	640 "	125 "	299,235 "	299,235 "	"
	581,787 77	581,787 77	"	"	"	"
1,081,787 77	191,292 59	191,277 59	15 "	108,707 41	108,707 41	"
	"	"	"	200,000 "	200,000 "	"
50,000 "	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "
248,700 "	2,463 40	2,463 40	200 "	146,056 60	"	146,056 60
	"	"	"	100,000 "	100,000 "	"
549,500 "	81,006 52	40,906 52	40,100 "	118,493 48	"	118,493 48
	"	"	"	150,000 "	150,000 "	"
5,700,000 "	465,799 94	464,575 94	1,224 "	3,234,200 06	3,234,200 06	"
	"	"	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"
54,864 94	19,864 94	19,864 94	"	"	"	"
	13,647 87	13,647 87	"	1,352 13	1,352 13	"
550,000 "	350,000 "	350,000 "	"	"	"	"
500,000 "	200,000 "	200,000 "	"	100,000 "	100,000 "	"
	589,751 78	589,703 53	48 45	"	"	"
4,589,751 78	921,128 20	912,552 70	8,575 50	2,078,871 80	2,078,871 80	"
	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	"
4,000,000 "	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"	"
	294,554 19	294,365 19	189 "	2,705,445 81	2,705,445 81	"
21,429,558 88	6,555,622 09	6,449,850 63	104,272 46	14,875,935 70	14,859,933 25	316,000 54

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.
				de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.	
			REPORT. fr.	5 089,558 8x	8,540,000 "	8,000,000 "
23	"	20a	Port d'escale de Heyst. — Expropriations et travaux. — Traitements, salaires et indemnités des fonctionnaires et agents chargés de la surveillance et du contrôle des travaux. — Indemnités des fonctionnaires, membres de la Commission mixte de contrôle.	285,556 16	"	"
23a	"	26b	Id.	"	3,000,000 "	"
23b	16	"	Id.	"	"	3,000,000 "
24	"	27a	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux	217,026 04	"	"
24a	"	27b	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	"	3,000,000 "	"
24b	14	"	Id.	"	"	3,000,000 "
			TOTAUX. fr.	4,492,521 08	14,540,000 "	14,900,000 "
			TOTAUX pour le Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics fr.	4,492,521 58	15,940,645 27	18,245,000 "
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.						
25	"	29a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	8,278,677 67	"	"
25a	"	29b	Id.	"	15,472,992 05	"
25b	17	"	Id.	"	"	17,636,000 "
26	"	33	Chemin de fer d'Anvers à Gand — Régularisation de servitudes et d'emprises, abornements de terrains, régularisation et fourniture d'actes d'acquisition de terrains, etc.; remboursement à la compagnie concessionnaire du prix de travaux de premier établissement effectués depuis le 1 ^{er} janvier 1896 jusqu'au jour de la prise de possession; éventuellement, achèvement des travaux entamés.	"	35,000 "	"
26a	"	"	Remboursement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand.	"	25,500 "	"
27	"	32	Exécution de la convention du 22 avril 1897. — Rachat de la concession du chemin de fer d'Eecloo à Gand.	"	50,000 "	"
27a	"	34	Rachat du matériel d'exploitation, du mobilier et de l'outillage de la ligne de Gand à Eecloo et augmentation du matériel roulant de la ligne d'Anvers à Gand	"	56,895 75	"
27b	"	"	Remboursement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Eecloo-Gand.	"	676,000 "	"
			A REPORTER. fr.	8,278,677 67	14,294,387 76	17,636,000 "

CICE 1898 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899, en vertu de l'art. 3 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS à annuler.
21,420,558 88	6,555,625 09	6,440,550 65	104,272 46	14,875,935 79	14,559,935 25	316,000 54
	285,556 16	285,556 16	•	•	•	•
6,285,536 16	2,999,824 98	2,009,824 98	•	175 02	175 02	•
	1,888,054 89	1,884,717 64	5,357 25	1,111,945 11	1,111,945 11	•
	217,626 04	217,626 04	•	•	•	•
6,217,626 04	2,474,650 43	2,571,581 12	105,269 51	525,349 57	525,349 57	•
	•	•	•	5,000,000 •	5,000,000 •	•
55,052,521 08	14,419,115 50	14,208,256 57	210,879 02	19,515,405 49	19,197,404 95	316,000 54
58,678,164 85	18,502,052 82	18,195,180 76	508,872 06	20,176,112 05	19,860,110 99	316,001 04
	8,276,550 67	8,194,594 45	81,956 22	2,127 •	•	2,127 •
59,587,669 70	11,520,997 92	11,174,752 70	146,245 22	2,151,991 11	2,151,994 11	•
	5,346,527 78	2,512,150 05	851,377 75	14,289,472 22	14,280,472 22	•
	4,585 89	4,585 89	•	30,414 11	30,414 11	•
58,500 •	25,500 •	25,500 •	•	•	•	•
	•	•	•	50,000 •	50,000 •	•
702,895 73	56,050 05	56,050 05	•	845 68	845 68	•
	676,000 •	676,000 •	•	•	•	•
40,200,005 45	23,684,212 31	22,621,053 12	1,062,579 19	16,524,855 12	16,522,726 12	2,127 •

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses.

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués
				de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.	PAR LES LOIS des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.
			REPORT. fr.	8,278,677 67	14,294,587 76	17,630,000
28	3, § 1, 1 ^o	"	Exécution de la convention du 10 février 1897. — Rachat des concessions de chemins de fer formant le réseau Grand Central belge. — Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 115. (<i>Dépense à effectuer en titres de la dette publique</i>)	-	-	185,964,197 50
28a	3, § 2	"	Exécution de la convention du 15 avril 1897. — Rachat par l'État prussien de la ligne de chemin de fer d'Aix-Marschierthor-Richterich. — Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 115	-	-	2,740,000
"	"	"	Remboursement des obligations de la Compagnie du chemin de fer de Tongres à Bilsen. — Loi du 16 avril 1898 et arrêté royal du 15 juillet 1898.	-	-	269,500
"	"	"	Remboursement des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est Belge. — Loi du 16 avril 1898 et arrêté royal du 15 juillet 1898.	-	-	10,008,500
"	"	"	Remboursement des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam — Loi du 16 avril 1898 et arrêté royal du 15 juillet 1898	-	-	13,876,350
28b	3, § 4, 2 ^o	"	Remboursement au Grand Central belge des dépenses effectuées par lui, tant en travaux de premier établissement qu'en achat de mobilier et d'outillage, depuis la date à laquelle le rachat prend cours — Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 113	-	-	100,000
29	3, § 1, 2 ^o	"	Exécution de la convention du 16 février 1897. — Rachat des concessions formant le réseau de chemins de fer Liégeois-Limbourgeois et ses prolongements — Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 115. (<i>Dépenses à effectuer en titres de la dette publique</i>)	-	-	10,254,500
"	"	"	Remboursement des obligations de la Compagnie du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois. — Loi du 16 avril 1898 et arrêté royal du 15 juillet 1898.	-	-	5,258,500
29a	3, § 4, 1 ^o	"	Rachat du mobilier et de l'outillage du réseau Liégeois-Limbourgeois. — Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 115.	-	-	500,000
29b	3, § 4, 3 ^o	"	Rachat de servitudes, abornements de terrains, régularisation d'emprises et d'actes d'acquisition, etc., sur le réseau Liégeois-Limbourgeois. — Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 115	-	-	48,650
30	2, 3 ^o	"	Exécution de la convention du 23 avril 1897, art. 6. Rachat des concessions du chemin de fer de Liège à Maastricht ainsi que du matériel, du mobilier et de l'outillage (prix minimum)	-	-	12,000,000
31	"	35a	Chemins de fer. — Traction et matériel	609 70	"	"
31a	"	35b	Id. id.	"	4,578,945 84	"
31b	18	"	Id. id.	"	"	15,197,250
32	"	36a	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	265,217 10	"	"
32a	"	36b	Id. id.	"	2,000,000	"
32b	19	"	Postes. — Construction, agrandissement, appropriation et ameublement de locaux	"	"	2,570,000
33	"	37a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils, réseaux, etc.	1,444,834 39	"	"
33a	"	37b	Id. id.	"	2,577,900	"
33b	20	"	Id. id.	"	"	3,260,000
			A REPORTER. fr.	9,989,338 86	23,451,231 60	279,469,447 50

CICE 1898 (SUITE)

au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

TOTAL	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CREDITS.	CREDITS reportés à l'exercice 1899, en vertu de l'art. 5 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS à annuler.
40,209,065 45	23,684,212 31	22,621,635 12	1,062,579 19	16,524,853 12	10,522,726 12	2,127 .
	185,964,107 50	185,964,107 50	•	•	•	•
	2,716,780 19	2,716,780 19	•	23,219 81	23,219 81	•
	•	•	•	269,500 •	269,500 •	•
212,958,547 50	•	•	•	10,008,500 •	10 008,500 •	•
	•	•	•	15,876,350 •	15,876,350 •	•
	•	•	•	100,000 •	100,000 •	•
	10,234,500 •	10,234,500 •	•	•	•	•
	•	•	•	5,258,500 •	5,258,500 •	•
15,841,650 •	•	•	•	500,000 •	500,000 •	•
	•	•	•	48,050 •	48,050 •	•
12,000,000 •	•	•	•	12,000,000 •	12,000,000 •	•
	609 70	609 70	•	•	•	•
19,776,803 54	3,044,961 19	3,935,392 64	9,568 55	633,982 65	633,982 65	•
	12,599,932 62	12,595,297 41	4,635 21	2,597,317 38	2,597,317 38	•
	265,217 10	265,217 10	•	•	•	•
4,835,217 10	814,007 47	808,796 72	5,210 75	1,185,992 53	1,185,992 53	•
	81,062 49	81,062 40	•	2,488,937 51	2,488,937 51	•
	1,444,834 39	1,444,834 39	•	•	•	•
7,288,734 39	487,857 25	428,786 96	59,070 29	2,000,042 75	2,000,042 75	•
	52,476 28	47,904 14	4,572 14	5,213,523 72	5 213,523 72	•
312,910,017 96	242,200,648 49	241,145,012 36	1,145,036 13	70,019,369 47	70,017,242 47	2,127 •

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1898.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS
				de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.	alloués PAR LES LOIS des 15 avril, 9 mai et 29 décembre 1898.
			REPORT. fr.	9,989,538 86	23,451,231 60	279,469,447 50
34		38a	Marine	298,182 60	"	"
34a		38b	id	"	166,000 "	"
34b	21	"	Id.	"	"	78,000 "
TOTALS pour le Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				10,287,521 46	23,617,231 60	279,547,447 50
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
35		41	Achat de coupes	"	448,097 57	"
36		42	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	762,270 11	"	"
37		43a	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers.	"	11,096 54	"
38		44	Ligne avancée d'Anvers	"	180,097 82	"
39	2, 4°	"	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse	"	"	9 84
40	"	46a	Routes militaires de Liège et de Namur et établissement de réseaux téléphoniques militaires dans ces positions	450,000 "	"	"
40a	2, 4°	"	Routes militaires de Namur et de Liège	"	"	15,909 91
41	"	47a	Artillerie de place	1,057,959 75	"	"
42	2, 4°	"	Acquisition de matériel nécessaire à l'approvisionnement de siège des ouvrages de la position d'Anvers	"	"	7,702 65
45	2, 4°	"	Transformation des champs de tir de l'infanterie	"	"	11,162 16
44	2, 4°	"	Interruption sur le parcours des voies ferrées	"	"	31,595 97
TOTALS pour le Ministère de la Guerre fr.				2,270,229 86	659,291 93	66,380 53
MINISTÈRE DES FINANCES.						
45	"	52	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	91,285 "	"	"
45a	"	52a	Id.	"	300,000 "	"
46	"	53	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine forestier et à étendre ou à régulariser les limites des propriétés de l'État, notamment des dunes domaniales.	"	274,570 16	"
46a	22	"	Id.	"	"	300,000 "
A REPORTER fr.				91,285 "	574,570 16	300,000 "

CICE 1898 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés ou prêtés des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899, en vertu de l'art 8 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS à annuler.
512,910,017 96	242,200,648 49	241,145,012 36	1,145,630 13	70,019,369 47	70,017,242 47	2,127 .
	298,182 60	298,182 60
542,182 60	20,466 70	20,466 70	.	145,533 30	145,533 30	.
	.	.	.	78,000 .	78,000 .	.
515,452,200 56	242,600,207 79	241,465,661 66	1,145,630 13	70,842,002 77	70,840,775 77	2,127 .
448,007 57	.	.	.	448,007 57	448,007 57	.
702,270 11	67,593 14	67,593 14	.	694,676 97	.	694,676 97
11,006 54	.	.	.	11,006 54	11,006 54	.
180,007 82	16,078 10	12,522 55	3,555 55	164,019 72	164,019 72	.
9 84	.	.	.	9 84	9 84	.
465,009 91	109,067 53	94,660 96	14,406 57	340,932 47	.	540,932 47
	861 15	861 15	.	15,048 76	15,048 76	.
1,057,959 75	1,057,959 75	1,057,959 75
7,702 65	7,702 65	7,702 65
11,162 16	4,281 12	4,281 12	.	6,881 04	6,881 04	.
51,595 97	6,759 14	6,759 14	.	24,836 83	24,836 83	.
2,075,002 32	1,270,302 58	1,252,340 46	17,962 12	1,705,599 74	669,990 30	1,035,609 44
391,285 .	9,740 61	9,679 40	61 21	81,544 39	.	81,544 39
	.	.	.	300,000 .	300,000 .	.
574,570 16	274,570 16	274,568 16	2
	223,703 50	223,692 21	11 29	76,206 50	76,206 50	.
905,855 16	508,014 27	507,939 77	74 50	457,840 89	376,206 50	81,544 39

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1898	Articles de l'annexé royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.
				de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.	
			Report. fr.	91,285 »	574,570 16	300,000 »
47	•	54	Acquisition de la propriété dite du « Grand Bois » située sur le territoire des communes de Vielsalm, Petit-Thier et Bého. . . .	»	310,850 60	•
48	•	55	Acquisition de terrains contigus à une propriété domaniale. — Travaux de voirie	»	85,976 28	•
49	2, 1°	•	Exécution de la convention du 3 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890.)	»	•	2,000,000 »
50	•	58	Middelkerke. — Construction d'un perré avec promenoir à l'est de la rue de l'Église.	»	250,000 »	•
50a	25	•	Middelkerke — Placement d'une grille de clôture le long de l'hospice Rogier de Grimberghe.	»	•	90,000 »
51	•	59	Construction d'un perré entre le fort Wellington et la digue d'Albertus, à Mariakerke	14,882 17	•	•
51a	•	59a	Id. id.	•	15,000 »	•
52	•	60	Nivellement des dunes cédées à feu M. North. — Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende	212,719 04	•	•
52a	24	•	Acquisition d'immeubles, etc., à Mariakerke et à Ostende. . . .	•	•	150,000 »
55	•	61	Subside à payer à la ville d'Ostende en exécution de la convention relative aux installations maritimes, conclue le 10 octobre 1894.	•	358,173 73	•
54	•	62a	Exécution des conventions conclues le 4 février 1897 avec la Compagnie belge du téléphone Bell et la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, sociétés anonymes en liquidation,	•	6,195 10	•
55	•	•	Exécution de la convention du 23 avril 1897 entre la Belgique et les Pays-Bas. — Reprise des lignes de chemins de fer situées sur les territoires des deux États (Loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 113).	•	•	250,000 »
•	•	•	Exécution de la convention du 5 novembre 1898. — Rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve. — Capitalisation des annuités dues par l'État. (Loi du 29 décembre 1898, <i>Moniteur</i> n° 365.)	•	•	22,346,178 25
56	•	65	Acquisition de terrains situés entre le canal de Willebroeck et la gare de Sc haerbeck, sur les communes de Laeken, de Schaerbeck, d'Evere, de Neder-over-Heembeek et de Haeren	559,325 64	•	•
TOTAUX pour le Ministère des Finances. fr.				878,211 85	1,589,765 89	25,136,178 25

CICE 1898 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES PAIÉS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899, en vertu de l'art. 5 de la loi du 9 mai 1893.	CRÉDITS à annuler.
965,855 16	508,014 27	507,939 77	74 50	457,840 89	376,206 50	81 544 59
319,850 60	317,784 25	317,784 25	.	2,066 35	2,066 35	.
85,976 28	.	.	.	85,976 28	85,976 28	.
2,000,000 .	2,000,000 .	2,000,000
340,000 .	80,114 61	80,114 61	.	169,885 39	169,885 39	.
	.	.	.	90,000 .	90,000 .	.
29,882 17	14,882 17	14,882 17
	5,545 34	5,545 34	.	9,454 66	9,454 66	.
362,719 04	212,719 04	212,719 04
	149,256 67	137,872 25	11,384 44	743 33	743 33	.
538,173 75	338,173 75	338,173 75
6,195 10	6,195 10	6,195 10
250,000 .	242,866 62	242,866 62	.	7,133 38	7,133 38	.
22,346,178 25	.	.	.	22,346,178 25	22,346,178 25	.
559,325 64	41,016 68	41,016 68	.	518,309 96	.	518,309 96
27,604,155 99	3,916,567 50	3,905,108 56	11,458 94	23,687,588 49	23,087,754 14	599,834 35

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1896.	Articles de l'arrêté royal du 9 août 1897.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 16 avril, 9 mai et 29 déc. 1898.
				de l'exercice 1896.	de l'exercice 1897.	
RÉCAPITULATION.						
			Totaux pour le Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	85 87	121,524 40	120,000 .
			— — de l'Agriculture et des Travaux publics .	4,492,521 58	15,940,645 27	18,245,000 .
			— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	10,287,521 46	23,617,231 60	270,547,447 50
			— — de la Guerre	2,270,229 86	650,291 05	66,386 55
			— — des Finances	878,211 85	1,589,765 89	25,156,178 25
			Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires. . . fr.	17,928,570 62	41,908,457 18	523,115,006 28

CICE 1898 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899, en vertu de l'art. 3 de la loi du 9 mai 1898	CRÉDITS à annuler.
241,610 56	146,011 25	135,962 70	10,048 55	95,500 15	95,515 26	85 87
58,678,164 85	18,502,052 82	18,193,180 70	308,872 06	20,176,112 05	19,860,110 00	316,001 04
515,452,200 56	242,609,297 79	241,463,661 66	1,145,636 13	70,842,902 77	70,840,775 77	2,127 0
2,975,902 32	1,270,302 58	1,252,540 46	17,962 12	1,705,509 74	669,990 50	1,035,609 44
27,604,155 09	3,916,567 50	3,905,108 56	11,458 94	25,687,588 49	25,087,734 14	599,854 35
582,052,034 08	266,444,251 92	264,950,254 14	1,493,977 78	116,507,802 16	114,554,124 46	1,953,677 70

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.

RÉCAPITULATION.

				Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1894
	—	—	—	1895
SERVICE ORDINAIRE.	—	—	—	1896
	—	—	—	1897
	—			propres à l'exercice

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1898 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 16 avril, 9 mai et 29 décembre 1898 et à l'arrêté royal du 9 mai 1898.

TOTAUX fr.

CICE 1898 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1899, en vertu de l'art. 5 de la loi du 9 mai 1898.	CRÉDITS à annuler.
30,891 25	•	•	•	30,891 25	•	•
36,641 72	1,377 25	458 63	918 62	35,264 47	•	•
93,762 09	18,046 19	13,926 04	4,120 15	75,715 90	•	•
1,328,273 44	432,199 01	341,610 20	90,588 72	896,074 43	•	•
425,763,892 09	285,486,427 64	235,513,819 02	40,972,608 62	140,277,464 45	•	•
382,952,034 08	266,444,231 92	264,950,254 14	1,493,977 78	116,507,802 16	114,554,124 46	1,953,677 70
810,205,494 67	552,382,282 01	500,820,068 12	51,562,213 89	237,823,212 66	114,554,124 46	1,953,677 70

(344)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1893 A 1897.



NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1893 A 1897.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

» ART. 27 de la loi. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrêts, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1^o Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice;

» 2^o Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition;

» 3^o Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1893 à 1897 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1898 pour l'apurement final de l'exercice 1893, périmé depuis le 31 décembre 1897, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1899, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1893.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1897, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1894) étaient de fr.	654,170 42
Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1897. fr.	650,934 43
Il a été versé, en 1898, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	1,333 67
Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1898, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	21,902 32
SOMME ÉGALE. . . . fr.	654,170 42

EXERCICE 1894.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1898, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1895). fr.	297,162 88
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1895 à 1898	271,547 98
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1899. fr.	25,614 90
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1895.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1899, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1896). fr.	473,403 05
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1896 à 1898	434,736 37
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1899 fr.	38,666 68
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1896.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1900, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1897). fr.	739,977 29
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1897 et 1898.	698,655 22
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1899 fr.	41,322 07
	<hr/> <hr/>

EXERCICE 1897.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1901, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1898). fr.	1,311,159 68
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1898	1,145,198 30
	<hr/>
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1899. fr.	165,961 38
	<hr/> <hr/>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1893.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1894).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR.		
					EN 1894 (1897. et déc.).	EN 1895.	EN 1896.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique	28,955 56	4,544 82	8,054 62	1,548 01
			Ministère de la Justice	588,850 56	50,996 78	550,767 07	515 57
			— des Affaires Étrangères	11,099 58	10,171 10	818 48	•
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	148,056 06	151,701 16	9,025 45	1,454 55
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	25,255 12	16,912 57	1,390 15	674 10
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	14,574 27	12,688 87	258 20	821 90
			— de la Guerre	22,045 38	21,602 28	276 90	0 80
			— des Finances	1,917 50	1,771 95	38 55	•
			Non-Valeurs et Remboursements	5,251 56	1,504 55	841 75	54 88
				645,965 19	257,895 66	351,971 17	5,047 59
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>				
			<i>Service de construction publique.</i>				
17a	•	14b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	569 06	•	80	•
			<i>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</i>				
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>				
25	•	18a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire	115 58	•	•	•
26	•	21a	Agrandissement des ministères; transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	75	•	•	•
			A REPORTER. . . . fr.	557 44	•	80	•

RIMÉ DE 1893.

à l'époque du 1^{er} janvier 1898.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1898).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1897.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant est ver- sé à la caisse des dépôts et con- signations.	ORDONNANCES présentées au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1898.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payés au 1 ^{er} janvier 1898.	
1,702 11	15,849 56	13,086 "	a) 1,115 08	11,972 92	13,086 "	n) Y compris fr. 52 49, montant de trois paye- ments effectués le 31 décembre 1897 et justifiés en janvier 1898.
26 78	388,304 20	546 10	"	546 16	546 16	
"	10,989 58	110 "	"	110 "	110 "	
15 80	142,196 74	5,859 52	92 72	5,766 00	5,859 52	
5,118 25	24,594 87	040 25	"	040 25	040 25	
12 90	13,781 87	792 40	127 87	664 55	792 40	
129 77	22,009 75	55 65	"	55 65	55 65	
50 "	1,840 50	77 "	"	77 "	77 "	
1,542 59	5,723 55	1,527 81	"	1,527 81	1,527 81	
8,578 20	625,290 62	22,674 57	1,535 67	21,540 90	22,674 57	
"	80 "	289 06	"	289 00	289 06	
"	"	115 58	"	113 38	115 58	
75 "	75 "	"	"	"	"	
75 "	155 "	402 44	"	402 44	402 44	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 25 mai 1892.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1894).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIB		
					EN 1894 (novemb. et déc.).	EN 1895.	EN 1896.
			REPORT. fr.	357 44	"	80 "	"
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).				
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics (suite).				
			<i>Travaux hydrauliques.</i>				
55	"	50	Escaut — Expropriations et travaux	90 65	"	"	"
70a	"	70b	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux. . .	4 48	4 48	"	"
			<i>Chemins de fer en construction.</i>				
78	"	79	Ambiève.	3 15	"	"	"
79	"	80	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	35 08	"	"	35 08
80	"	81a	Bruxelles à Anvers (sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen.	144 18	74 42	"	34 50
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
83	"	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux	6,557 30	"	16 83	6,524 89
83a	"	85b	Id. id.	798 95	496 63	"	151 "
85b	49	"	Id. id.	5 "	"	"	"
			RECAPITULATION.				
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice.	8,205 23	574 93	96 83	6,745 47
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1895 et sur crédits nouveaux, conformément à la loi du 1 ^{er} septembre 1895 et à l'arrêté royal du même jour	645,965 19	257,893 66	351,971 17	5,047 59
				8,205 23	574 93	96 83	6,745 47
			TOTAUX. fr.	654,170 42	258,468 59	352,068 "	11,793 06

RIMÉ DE 1893 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1898.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1898).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1897.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'oppo- sition, et dont le montant a été versé à la caisse des de- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1898.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1898.	
75 "	155 "	402 44	•	402 44	402 44	
•	•	99 65	•	99 65	99 65	
•	4 48	•	•	•	•	
•	•	3 15	•	3 15	3 15	
•	55 08	•	•	•	•	
•	108 92	35 26	•	35 26	35 26	
•	0,541 72	15 58	•	15 58	15 58	
151 58	798 61	0 34	•	0 34	0 34	
•	•	5 "	•	5 "	5 "	
226 58	7,045 81	561 42	•	561 42	561 42	
8,578 20	623,290 62	22,074 57	1,333 67	21,340 00	22,074 57	
226 58	7,045 81	561 42	•	561 42	561 42	
8,604 78	630,954 45	23,235 99	1,333 67	21,002 32	23,235 99	

(354)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1894 A 1897.



Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1899.



Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1895).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1894.	de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.			EN 1895 (novemb. et ddc.)	EN 1896.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1895.			
			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	50 »	50 °	°
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,559 75	»	°
			— de la Guerre	606 56	606 56	°
				2,106 31	656 56	»
			<i>Dépenses propres à l'exercice</i>			
			Dette publique.	31,675 74	3,514 08	7,150 90
			Ministère de la Justice	64,453 24	32,262 58	12,565 77
			— des Affaires Étrangères	12,000 12	7,220 04	4,097 09
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	86,648 18	72,531 05	8,548 50
			— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	56,196 48	26,515 63	8,159 70
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	6,575 75	3,000 33	2,056 45
			— de la Guerre	34,801 95	34,510 55	50 °
			Corps de la Gendarmerie	0 70	°	°
			Ministère des Finances	445 78	258 78	66 °
			Non-Valeurs et Remboursements	7,233 75	933 20	619 42
				279,809 69	180,545 82	43,075 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
			<i>Anciens services.</i>			
4	°	4	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la république française.	2,727 34	»	1,178 32
			<i>Service de l'instruction publique.</i>			
17	°	17a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	16 66	°	°
17a	°	17b	Id. id.	33 35	°	°
			A REPORTER. fr.	2,777 35	°	1,178 32

1894

à payer au 1^{er} janvier 1899.

TITRES ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1899.	OBSERVATIONS.
EX 1897	EX 1898.	TOTAL.		
		50 »	»	
		»	1,550 75	
		606 56	»	
		656 56	1,550 75	
0,715 07	1,551 10	18,711 15	12,964 50	
466 07	18,759 96	64,054 18	379 06	
»	656 78	11,975 91	26 21	
418 25	555 59	81,455 57	5,214 81	
550 60	105 25	55,151 16	1,065 52	
516 96	170 55	5,724 29	649 46	
56 »	80 50	54,676 85	125 10	
0 70	»	0 70	»	
65 »	41 »	450 78	15 »	
245 25	5,825 41	5,619 98	1,614 47	
8,811 00	25,524 12	257,755 67	22,051 02	
175 58	861 »	2,212 90	514 44	
»	16 66	16 66	»	
»	35 55	35 55	»	
175 58	911 01	2,262 91	514 44	

Situation des créances restant

ARTICLES		MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1895)	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1894. de l'arrêté royal du 7 sept. 1895.			EN 1895 (novemb. et déc.)	EN 1896.
		REPORT. . . . fr.	2,777 55	•	1,178 52
		DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
		Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.			
		<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
20a	25b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles.	1,625 18	9 65	1,009 71
		<i>Travaux hydrauliques.</i>			
47	53a	Escout. — Expropriations et travaux.	611 •	•	•
		<i>Chemins de fer en construction</i>			
67	71a	Wanliu à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet.	905 81	•	902 04
68a	59	Gedinne à Houyet	51 98	51 98	•
74a	80a	Bruxelles à Anvers (sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muisen.	2 21	•	•
		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
70	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux	186 75	186 75	•
70a	85b	Id. id.	4,752 75	•	910 27
76b	47	Id. id.	75 •	•	•
79	86a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux	405 54	•	•
80a	87a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils.	60 •	60 •	•
		Ministère de la Guerre.			
89	95	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse. (Loi du 16 mai 1892, <i>Moniteur</i> n° 157-158.)	695 51	•	•
91	97a	Agrandissement du polygone de Brasschaet	50 •	•	•
95	102a	Armement de l'infanterie	5,000 •	•	•
		RÉCAPITULATION.			
			15,156 88	288 38	4,000 34
		SERVICE ORDINAIRE. } Dépenses sur des crédits transférés	2,196 51	656 56	•
		— propres à l'exercice	279,809 09	180,545 82	43,073 85
		DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés à l'exercice 1894 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 51 mai, 26 et 30 juin 1894, et à l'arrêté royal du 30 juin 1894	15,156 88	288 38	4,000 34
		TOTAUX. . . . fr.	297,162 88	181,400 76	47,104 17

1894 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

TUES ET JUSTIFIES.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1899	OBSERVATIONS.
EN 1897.	EN 1898.	TOTAL.		
175 58	911 01	2,202 91	514 44	
»	585 86	1,495 22	127 96	
»	»	»	611 »	
3 77	»	905 81	»	
»	»	51 98	»	
»	»	»	2 21	
»	»	186 75	»	
3,587 50	»	4,497 77	254 98	
»	»	»	75 »	
»	»	»	405 54	
»	»	60 »	»	
»	695 51	695 51	»	
»	»	»	50 »	
»	5,000 »	5,000 »	»	
5,764 85	4,992 18	15,135 75	2,021 15	
»	»	656 56	1,559 75	
8,811 90	25,524 12	257,755 67	22,054 02	
3,764 85	4,992 18	15,135 75	2,021 15	
12,576 75	50,516 50	271,547 98	25,614 90	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1896).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1895.	de l'arrêté royal du 50 juin 1894.			EN 1896 (novemb. et déc.).	EN 1897.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique	59,044 80	2,815 24	18,066 62
			Dotations	74 35	"	.
			Ministère de la Justice	27,172 50	10,118 15	3,307 98
			— des Affaires Étrangères	5,062 67	813 37	4,161 77
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	25,538 02	14,254 81	5,229 90
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	144,268 70	154,046 48	8,087 85
			— de l'Industrie et du Travail	6,770 75	6,607 58	5 60
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	78,744 86	75,622 15	1,308 70
			— de la Guerre	5,982 19	4,065 05	984 55
			— des Finances	6,454 03	5,909 98	37 50
			Non-Valeurs et Remboursements	4,719 57	1,105 45	1,054 80
				545,619 41	256,546 04	42,225 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			<i>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</i>			
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>			
10a	"	17b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	159 08	"	"
10b	"	"	Id. id.	58 96	"	11 14
			<i>Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.</i>			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
10b	1	"	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'Etat de routes et de ponts con- cédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes, en vue de semblables rachats	3 04	"	"
26	"	27a	Palais de justice de Bruxelles	40,422 50	40,422 50	"
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
49	"	52a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	20 "	"	"
			À REPORTER fr.	40,625 58	40,422 50	11 14

1895.

à payer au 1^{er} janvier 1899.

TRES ET JUSTIFIES		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1899	OBSERVATIONS.
EN 1898.	TOTAL.		
2,718 84	23,600 70	15,444 19	
»	•	74 55	
5,269 85	16,605 98	10,476 52	
•	4,975 14	87 55	
1,482 »	20,966 80	4,571 22	
1,848 53	143,982 86	285 84	
9 •	6,021 98	154 77	
455 08	77,536 •	1,358 86	
5 •	5,954 60	27 59	
20 »	0,057 48	577 45	
2 66	2,140 98	2,578 59	
9,810 94	308,382 52	35,256 89	
•	•	139 08	
»	11 14	27 82	
•	•	3 04	
•	40,422 50	»	
•	•	20 »	
•	40,435 04	189 94	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1896).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1895.	de l'arrêté royal du 30 juin 1894.			EN 1896 (novemb. et déc.).	EN 1897.
			REPORT. fr.	40,625 58	40,422 50	11 14
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.			
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
65		67	Namur à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet.	69 46	"	19 86
66		68a	Gedinne à Houyet.	27 05	"	"
67		69a	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet.	500 "	"	500 "
72		75	Blaton à Quevaucamps.	0 27	"	"
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
75		76a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	2,752 59	"	"
75a		76b	Id. id.	820 39	"	394 45
75b	19	"	Id. id.	4 40	"	"
76		79a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux.	5 92	"	5 92
			Ministère de la Guerre.			
95		95	Armement de l'infanterie.	85,000 "	"	85,000 "
				129,785 64	40,422 50	85,931 55
			RECAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice.	343,619 41	256,346 04	42,225 54
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1895 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 juin et 11 septembre 1895 et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 11 septembre 1895.	129,785 64	40,422 50	85,931 55
			TOTAUX. fr.	473,405 05	296,768 54	128,156 89

1893 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

TUES ET JUSTIFIES.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1899.	OBSERVATIONS.
EN 1898.	TOTAL.		
	40,455 64	189 94	
"	19 86	49 00	
"	"	27 03	
"	500 "	"	
"	"	0 27	
"	"	2,732 59	
"	594 43	425 96	
"	"	4 40	
"	5 92	"	
"	85,000 "	"	
"	126,555 85	3,429 79	
9,810 94	308,582 52	35,256 89	
"	126,555 85	3,429 79	
9,810 94	434,756 37	38,686 68	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1897).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux	du budget extraordinaire de 1896.	de l'arrêté royal du 11 sept. 1895		EN 1897 (novemb. et déc.).	EN 1898.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
EXERCICE 1895.					
		Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	11	•	11
		Corps de la Gendarmerie	567 19	567 19	•
			378 19	567 19	11
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
		Dette publique	57,212 88	14,528 46	6,855 45
		Ministère de la Justice	56,556 65	25,144 07	11,560 85
		— des Affaires Étrangères	1,991 67	1,102 78	828 89
		— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	102,246 79	83,264 76	14,140 55
		— de l'Agriculture et des Travaux publics	295,808 55	270,188 54	20,205 20
		— de l'Industrie et du Travail	77,109 58	52,768 89	40,148 15
		— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	107,018 87	104,653 82	547 09
		— de la Guerre	40,521 55	44,885 24	4,594 15
		— des Finances	10,741 55	9,715 27	878 25
		Non- Valeurs et Remboursements	10,852 50	6,350 04	983 35
			728,85 ^x 20	500,468 67	100,451 67
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES					
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique					
<i>Service de l'Instruction publique.</i>					
7a	"	10b Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	77 94	•	•
7b	"	Id. id	15 14	•	•
		A REPORTER	95 08	•	•

1896.

à payer au 1^{er} janvier 1899.

ET JUSTIFIÉS	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1899	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
11 "	"	
567 19	"	
578 19	"	
21,585 80	15,828 99	
54,505 82	2,050 81	
1,991 67	"	
97,405 11	4,841 68	
290,485 74	5,522 79	
72,917 04	4,192 54	
105,000 91	2,017 96	
49,277 57	43 96	
10,591 50	149 83	
7,545 29	3,489 30	
690,900 54	37,957 86	
.	77 94 15 14	
	95 08	

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à l'expiration de l'exercice (31 octobre 1897).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1896 de l'arrêté royal du 11 sept. 1895.				EN 1897 (novemb. et déc.).	EN 1898.
			REPORT. fr.	93 08	•	•
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			<i>Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.</i>			
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>			
11a	•	16b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	1,282 84	133 18	1,104 02
11b	1	•	Id. id.	1,076 66	445 •	•
			<i>Travaux hydrauliques.</i>			
30	•	45a	Escaut. — Expropriations et travaux	237 66	•	•
30a	•	45b	Id. id.	101 56	•	•
43a	•	57a	Canaux houillers	80 •	•	•
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>			
			<i>Chemins de fer en construction.</i>			
51	•	66	Gedonne à Houyet	730 92	•	730 92
53	•	68	Cincy à Yvoir	706 99	•	706 99
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>			
58	•	73a	Chemins de fer. — Voies et travaux	24 •	24 •	•
58a	•	73b	Id. id.	4,250 94	2,801 66	1,340 92
58b	17	•	Id. id.	1,576 45	•	•
				10,760 90	3,493 84	3,882 85
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE { Dépenses sur des crédits transférés	378 19	367 19	11 •
			ORDINAIRE. { — propres à l'exercice	728,838 20	500,468 67	100,451 67
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1896 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 29 mai et 26 juin 1896 et à l'arrêté royal du 26 juin 1896	10,760 90	3,493 84	3,882 85
			TOTAUX. fr.	730,977 20	504,320 70	104,325 52

1896 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

ET JUSTIFIÉS	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1899	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
•	95 08	
1,257 20	45 64	
445 •	1,251 66	
•	257 66	
•	101 50	
•	80 •	
750 92	•	
706 99	•	
24 •	•	
4,232 58	18 56	
•	1,576 45	
7,576 69	3,584 21	
578 19	•	
690,900 54	37,957 86	
7,576 69	3,584 21	
698,655 22	41,522 07	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1898)
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			Exercice 1895.	
			Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics	357 30
			Exercice 1896.	
			Ministère des Finances	424 75
				782 05
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	23,525 16
			Ministère de la Justice	22,509 58
			— des Affaires Étrangères	5,416 07
			— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	150,971 19
			— de l'Agriculture et des Travaux publics	168,545 43
			— de l'Industrie et du Travail	46,840 31
			— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	855,259 56
			— de la Guerre	9,763 76
			Corps de la Gendarmerie	216 91
			Ministère des Finances	12,872 96
			Non-Valeurs et Remboursements	6,686 53
				1,302,676 06
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES	
			Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	
			<i>Service de l'Instruction publique.</i>	
26	.	.	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	124 67
			A REPORTER . . . fr.	124 67

1897.

à payer au 1^{er} janvier 1899.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1898. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1899.	<i>OBSERVATIONS.</i>
•	557 30	
424 75	•	
424 75	357 30	
5,128 29	18,596 87	
6,475 60	16,125 98	
5,416 67	•	
105,157 57	45,815 62	
154,267 47	34,275 96	
45,906 52	953 99	
813,501 25	41,758 51	
9,409 57	264 39	
216 91	•	
12,202 46	670 50	
2,922 62	3,763 91	
1,140,602 55	161,985 53	
•	124 07	
•	124 07	

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1897.	Articles de l'arrêté royal du 26 juin 1896.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1898).
			REPORT. fr.	124 67
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).	
			<i>Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics.</i>	
			<i>Routes et bâtiments civils.</i>	
5a	•	11b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	220 26
5b	1	•	Id. id. id.	2,192 90
			<i>Travaux hydrauliques.</i>	
13	•	30a	Escaut. — Expropriations et travaux.	152 •
24a	•	43b	Canaux houillers. — Expropriations et travaux — Honoraires.	19 97
			<i>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</i>	
			<i>Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.</i>	
29	•	58a	Chemins de fer. — Voies et Travaux	52 86
29a	•	58b	Id. id.	4,716 91
20b	14	•	Id. id.	233 •
			RÉCAPITULATION.	
			—	
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés	762 05
			— propres à l'exercice.	1,302,676 06
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1897 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 6 mars, 27 juin et 9 août 1897 et à l'arrêté royal du 9 août 1897	7,721 57
			TOTAUX fr.	1,311,159 68

1897 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1899 (SUITE).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1898. (novemb et décemb)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1899.	OBSERVATIONS.
	124 67	
	229 26	
998 75	1,194 16	
	152 •	
	19 97	
	52 86	
5,082 27	1,634 64	
	233 •	
4,081 02	3,640 55	
424 75	337 30	
1,140,692 53	161,983 53	
4,081 02	3,640 55	
1,145,198 30	165,901 38	

(372)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1898.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1898.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1898, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1898; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1898.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est	
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	94,527,451 60
		Encaisses au 31 décembre 1897	1,336,596,870 48
			1,431,124,322 08
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,431,124,322 08
			1,431,124,322 08

Situation au 1^{er} janvier 1899.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	95,765,553 69
		Encaisses au 31 décembre 1898	1,326,908,055 65
			1,422,673,609 34
PASSIF fr.	1,422,673,609 34
			1,422,673,609 34

Les opérations de l'année 1898 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	7,148,713,102 05
Dépenses		7,158,401,916 88
		7,158,401,916 88

Les dépenses excèdent les recettes de fr. 9,688,814 83

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1897	fr.	1,336,596,870 48
— au 31 décembre 1898		1,326,908,055 65
		1,326,908,055 65

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 9,688,814 83

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1898, les opérations de l'année 1898,
et la situation au 1^{er} janvier 1899.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1898, les opérations

ENCAISSE AU 31 DÉCEMBRE 1897.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.	
NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	6,111,390 56	24,227,007 91	50,538,398 47	
— de l'enregistrement et des domaines	1,183,428 56	1,537,245 88	2,720,674 44	
Comptables de l'administration des chemins de fer. — de l'administration des postes et télé- graphes	3,628,411 85	3,245,652 60	6,874,064 45	
— de l'administration de la marine	24,155,787 80	3,510,104 28	27,445,982 08	
— de l'administration des prisons	8,551 00	193,659 64	202,170 75	
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	41,385 96	106,292 84	147,678 80	
— des écoles de bienfaisance de l'État	20,282 29	251,512 45	280,704 74	
— des laboratoires d'analyses de l'État	454 53	4,314 78	4,769 11	
Comptable de l'Institut agricole de l'État	4,300 10	"	4,300 10	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	15,344 50	"	15,344 50	
— de la régie du <i>Moniteur</i>	968 55	"	968 55	
— S/C de recettes et de paiements	188 04	"	188 04	
Caissier de l'État. { S/C portefeuille du Trésor	59,733,986 82	"	59,733,986 82	
{ S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	68,973,682 40	"	68,973,682 40	
Agents du Trésor dans les provinces	702,992 25	1,019,282,956 50	1,019,985,948 75	
Mandats et autres pièces acquittées en cours de véri- fication et de régularisation dans les Départements ministériels et à la Cour des comptes	"	27,012,117 80	27,012,117 80	
Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, en liquidation	"	112,812,027 07	112,812,027 07	
Compagnie du chemin de fer de Gand à Eecloo, en liquidation	"	40,746 38	40,746 38	
	"	2,957 45	2,957 45	
	144,570,224 92	1,192,026,645 56	1,536,596,870 48	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1898.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les Budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1897.	"	180,650,618 38
— — 1898.	"	"

b. Opérations sur les Budgets clos.

Ordonnances en circulation et à payer sur le Budget de l'exercice 1893.	"	25,235 99
— — — 1894.	"	55,931 20
— — — 1895.	"	48,477 62
— — — 1896.	"	145,647 59
— — — 1897.	"	1,311,150 88
	"	182,235,070 46

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1898, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitéur.)
TITRE I^{er}. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.		
CHAPITRE I. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	•	46,626,405 76
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	•	4,567,685 81
Fonds provinciaux	•	5,760,617 28
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	•	916,488 02
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	•	10,867,632 30
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	•	1,585,005 »
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	•	206,539 28
Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes pour le compte de la caisse générale d'épargne	265,375 85	•
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	•	126,543 00
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	•	4,080 »
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	•	54,659 55
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	•	2,166,280 54
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	•	62,008 52
— des veuves et orphelins du département des finances	•	309,646 30
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	•	424,565 95
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique	•	74,439 03
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	•	28,537 »
— des veuves et orphelins du département de la justice	•	92,768 79
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	•	165,983 07
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	•	548,552 98
— des veuves et orphelins des agents des établissements de bienfaisance et d'aliénés	•	11,203 98
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	•	103,423 93
A REPORTER. fr.	265,375 85	74,501,037 87

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1898, et la situation au 1^{er} janvier 1899 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1898.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1899.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
13,178,958 68	12,755,578 79	423,359 89	•	•	47,051,855 05	
3,257,619 05	3,285,694 62	•	28,075 57	•	4,541,608 24	
20,425,590 58	19,703,817 61	719,772 97	•	•	6,480,300 25	
56,570,005 16	36,061,329 13	508,676 03	•	•	1,425,164 05	
604,748 06	•	604,748 06	•	•	11,472,380 45	
6,642,796 •	6,543,454 •	299,362 •	•	•	1,684,455 •	
428,639 53	429,183 03	•	545 50	•	205,705 78	
3,922,715 97	3,987,183 53	•	64,467 56	329,843 19	•	
786,665 05	781,643 09	5,021 90	•	•	131,565 05	
78,005 •	74,785 •	3,220 •	•	•	7,300 •	
552,021 37	572,928 14	•	20,906 77	•	33,752 58	
275,580,103 89	275,802,837 57	•	222,733 68	•	1,043,546 66	
2,319,533 56	2,244,215 32	75,320 04	•	•	137,326 56	
1,827,165 97	1,051,116 92	176,049 05	•	•	485,695 35	
2,574,847 39	2,528,328 53	46,518 86	•	•	471,082 81	
460,385 86	436,539 19	23,846 67	•	•	98,285 70	
149,360 58	156,128 72	•	6,768 14	•	21,768 86	
533,710 42	341,052 86	•	7,342 44	•	85,426 35	
671,916 31	702,3 1 90	•	30,415 59	•	133,567 48	
1,868,002 95	1,804,846 06	63,156 89	•	•	611,709 87	
40,052 29	58,688 63	1,363 60	•	•	12,567 64	
505,507 15	497,647 05	7,860 10	•	•	111,084 03	
372,776,150 82	370,196,307 09	2,960,076 18	379,253 05	329,843 19	77,140,328 56	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1898, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitur.)
REPORT. fr.	265,375 85	74,501,037 87
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	•	276,808 06
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	•	31,285 78
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	•	104,683 45
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	•	126,507 58
Caisse de remplacement par le département de la guerre	•	1,469,855 86
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	78,153 20	•
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de rempli	•	1,295,469 44
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	•	1,125 56
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	•	812,352 54
Fonds pour l'encouragement du service militaire	•	9,392 34
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	•	45,376 54
Encaissement des effets de commerce par la poste	•	21,901,182 01
Remise des correspondances par exprès	•	•
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	•	150,000 •
Fonds spécial de rémunération des miliciens	•	96,731 47
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	•	251,566 80
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce	•	1,900 •
Fonds provenant du legs Heuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	•	24 38
Masse d'habillement et d'équipement des employés des douanes	•	17,789 91
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	•	•
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	•	630,202 71
Fondation Emile Jouniaux. (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	•	•
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	•	13,761 62
Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	•	•
Caisse d'assurance et de retraite des fonctionnaires et employés repris du Grand Central belge	•	•
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	•	4,505 57
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	•	17,850 •
	543,529 03	101,759,444 69

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1898, et la situation au 1^{er} janvier 1899 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNEE 1898.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1899.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses			
572,776,150 82	570,195,507 69	2,960,076 18	379,255 05	329,843 19	77,146,323 56	
893,521 21	1,075,250 91	•	181,009 70	•	94,988 36	
224,156 75	225,320 82	•	1,184 07	•	30,000 71	
575,532 32	581,120 50	•	5,596 98	•	99,086 47	
1,564,548 37	1,468,521 61	90,226 76	•	•	222,824 14	
4,404,118 15	4,040,057 10	364,081 05	•	•	1,855,954 89	
3,000,776 22	2,774,806 50	225,969 92	•	•	147,816 72	
5,854,240 10	5,043,509 75	•	114,060 50	•	1,181,408 85	
1,678,105 82	1,678,054 81	•	850 99	•	274 37	
1,705,848 51	1,772,044 02	•	66,195 51	•	746,157 05	
12,000 •	12,770 •	•	770 •	•	8,622 34	
29,069,535 76	28,598,220 19	471,115 57	•	•	516,491 91	
545,510,745 89	541,757,688 44	1,755,055 45	•	•	25,654,257 46	
14,438 24	14,438 24	•	•	•	•	
245,000 •	235,000 •	10,000 •	•	•	160,000 •	
2,954 21	1,816 85	1,117 38	•	•	97,848 85	
3,017 04	782 60	2,234 44	•	•	255,601 24	
3,100 •	1,600 •	1,500 •	•	•	5,400 •	
1,063 50	1,013 45	50 05	•	•	74 45	
202,545 41	202,507 23	38 18	•	•	17,828 09	
6,045,700 •	6,045,700 •	•	•	•	•	
2,508,964 55	634,216 78	1,674,747 57	•	•	2,304,950 28	
581 •	581 •	•	•	•	•	
153,685 27	114,565 56	19,319 71	•	•	53,081 55	
•	•	•	•	•	•	
1,015,291 29	1,008,281 54	7,009 75	•	•	7,009 75	
5,525 01	8,470 86	•	3,147 85	•	1,417 52	
23,150 •	17,850 •	5,300 •	•	•	23,150 •	
975,053,258 28	968,214,305 05	7,591,841 99	752,968 74	520,843 19	108,564,632 10	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1898, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.		
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux)	»	212,376 50
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	»	461,953 02
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	»	22,513,725 65
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	»	320,294 65
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	»	385 70
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	»	598,743 15
Amendes et frais de justice en matière forestière	»	1,993 90
Consignations de toute nature	»	50,669,099 01
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. Administration des chemins de fer.</i>		
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	»	116,544 69
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	»	»
Compte pour ordre.	»	»
Service d'exploitation du chemin de fer d'Anvers à Gand	»	40,746 38
Id. id. de Gand à Eecloo	»	2,937 43
Id. du réseau des chemins de fer Grand Central belge	»	»
Id. du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	»	»
<i>B. Administration des postes et télégraphes.</i>		
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	»	4,734,105 42
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	»	2,170,951 75
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	»	1,557,141 87
Encaissement et paiement de coupons	»	10,126 40
Provisions versées par les abonnés au téléphone, en garantie du paiement des taxes de leurs communications	»	231,545 83
<i>C. Administration de la marine.</i>		
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	»	»
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	»	461 45
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	»	147,678 80
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	»	231,830 58
Colonies et asiles d'aliénés de l'État	»	45,059 52
Institution royale de Messines	»	3,904 64
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	»	15,344 30
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	»	968 53
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	»	4,590 10
	»	63,891,307 36

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1898, et la situation au 1^{er} janvier 1899 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNEE 1898.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1899.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,254,208 78	1,266,009 19	"	51,800 41	"	180,576 18	
205,070 05	153,480 34	71,598 69	"	"	553,531 71	
24,554,637 78	23,874,585 27	660,254 51	"	"	23,175,980 16	
1,609,682 09	1,538,902 17	70,779 92	"	"	391,074 57	
1,226 70	1,175 45	51 25	"	"	436 95	
550,250 38	246,190 95	84,059 43	"	"	482,802 38	
0,841 54	317 12	6,524 42	"	"	8,518 32	
7,005,645 71	8,041,219 52	"	1,053,573 81	"	20,653,525 20	
59,377,310 36	59,374,833 58	2,476 98	"	"	118,021 67	
152,744 92	152,744 02	"	"	"	"	
5,191,772 58	5,191,772 58	"	"	"	"	
"	40,746 38	"	40,746 38	"	"	
"	2,937 43	"	2,937 43	"	"	
28,767,051 92	25,653,246 87	5,113,805 05	"	"	5,115,805 05	
4,791,888 45	4,671,506 04	120,582 41	"	"	120,582 41	
221,533,126 91	220,978,719 76	556,407 15	"	"	5,290,510 57	
184,384,995 86	184,140,055 65	444,940 21	"	"	2,615,891 96	
2,167,382 01	2,093,192 10	74,189 91	"	"	1,631,351 78	
1,407,452 16	1,408,837 05	"	1,584 89	"	8,741 51	
68,768 50	21,688 05	47,079 85	"	"	278,025 68	
18,479 59	18,479 59	"	"	"	"	
5,274 56	5,274 21	0 35	"	"	461 80	
266,347 72	265,990 66	357 06	"	"	148,035 86	
2,226,291 94	2,319,229 47	"	92,937 53	"	138,893 05	
1,923,445 69	1,918,278 94	5,166 75	"	"	50,224 27	
110,018 "	102,815 58	7,202 42	"	"	11,107 06	
56,651 74	53,829 88	2,821 86	"	"	18,166 10	
41,250 "	41,313 20	"	63 20	"	005 33	
150,807 34	155,197 44	"	4,390 10	"	"	
547,750,630 26	541,072,167 79	7,268,206 22	1,209,833 75	"	60,949,769 85	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1898, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
§ 1 ^{er} . SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
Subsides offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858)	•	96,402 99
Subsides pour travaux d'utilité publique	•	2,338,451 66
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	•	26,230 25
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	•	474,026 92
§ 2. FONDS DE REEMPLOI.		
Vente ou cession de vieux matériaux et objets hors d'usage; vente d'objets divers; remboursement d'avances budgétaires; taxes, redevances et droits divers.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Produit du tir national	•	3,056 06
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	•	3,158 91
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	•	494 46
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	•	81 72
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS		
Produit des taxes d'expertise des viandes.	•	728 26
Produit de la vente du bulletin du service d'inspection des denrées alimentaires	•	765 20
Produit du Jardin botanique	•	5,776 45
Remboursement d'avances faites pour le renflouement de bateaux sombrés et pour réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages des ports ou des voies navigables	•	•
Service sanitaire des ports de mer et des côtes, produit des patentes de santé et des droits sanitaires.	•	•
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	•	12,488 59
Expositions générales des beaux-arts.	•	156 29
Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État.	•	2,258 12
Recettes et dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 août 1890. — Produit des conférences et des examens pour l'obtention des certificats d'expert-inspecteur des viandes — prélèvements et analyses d'échantillons	•	881 20
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays — Produit des droits de contrôle	•	122,040 95
Produit des emplacements à l'exposition universelle d'Anvers de 1894	•	162 16
Produit de la loterie de l'exposition universelle d'Anvers de 1894	•	12,708 40
Produit de la vente de moulages provenant du musée des échanges	•	1,211 36
Produit des concours pour le recrutement du personnel des eaux et forêts	•	0 80
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL.		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux de ménage dans les écoles et classes ménagères subsidiées	•	•
A REPORTER. fr.	•	3,102,859 63

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1898, et la situation au 1^{er} janvier 1899 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1898.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1899.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
128,452 70	56,253 76	72,198 94	»	»	168,601 95	
221,121 28	203,804 73	17,316 56	»	»	2,555,768 22	
4,185 96	1,095 05	3,090 91	»	»	29,321 16	
496,289 94	196,428 79	299,861 15	»	»	774,788 07	
1,600 »	1,971 88	»	371 88	»	2,685 08	
7,945 43	»	7,945 43	»	»	11,104 34	
860 »	725 »	137 »	»	»	651 46	
»	»	»	»	»	81 72	
57,950 26	14,254 35	23,715 91	»	»	24,444 17	
228 45	»	228 45	»	»	991 05	
6,000 »	5,722 30	277 70	»	»	6,054 15	
45,705 75	144 79	45,558 94	»	»	45,558 94	
28,765 55	16,276 64	12,486 91	»	»	12,486 91	
9,080 59	12,310 09	»	3,238 70	»	9,240 89	
»	»	»	»	»	156 29	
263 25	1,782 92	»	1,519 67	»	718 45	
540 »	320 30	19 70	»	»	900 90	
155,375 56	65,679 56	87,694 »	»	»	210,654 95	
»	»	»	»	»	162 16	
»	»	»	»	»	12,708 40	
8,668 08	9,850 45	»	1,182 37	»	28 99	
675 »	675 »	»	»	»	0 80	
440 »	»	440 »	»	»	440 »	
1,149,059 58	587,280 40	568,971 60	6,312 62	»	3,665,498 01	

COMPTÉ DE TRÉSORÉRIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1898, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débitéur.)
REPORT. fr.	°	3,102,859 65
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>A. CHEMINS DE FER.</i>		
Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	°	1,233,999 22
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	°	542,948 01
Service de la traction et du matériel	°	1,181,606 77
Service des transports	°	755,118 52
Services en général.	°	215,395 04
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	°	952 40
Service d'exploitation du chemin de fer d'Anvers à Gand	°	372,105 09
Id. id. de Gand à Eecloo	°	355,067 91
Id. des lignes du Grand Central belge pour l'année 1897	°	°
Id. id. le 1 ^{er} semestre 1898	°	°
Id. des lignes du réseau Liégeois-Limbourgeois pour 1896 et 1897	°	°
Id. id. pour le 1 ^{er} semestre 1898	°	°
<i>B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</i>		
Services communs	°	8,462 43
Service des postes	°	13,505 25
Service des télégraphes et des téléphones	°	858,167 04
<i>C. MARINE.</i>		
Service de la traction et du matériel	°	48,794 99
<i>D. SERVICES DIVERS.</i>		
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	°	51 65
MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	°	1,920,171 22
Service de l'Institut cartographique militaire.	°	48,287 24
Service des objets de couchage de l'État	°	84 41
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	°	19,629 98
Service de la remonte spéciale des officiers	°	56,685 20
École militaire. — Pension des élèves.	°	29,206 52
<i>§ 3. SERVICES DIVERS.</i>		
Cautionnements des entrepreneurs défallants	°	40,726 03
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	°	°
Création d'une école de bienfaisance de l'État à Ypres. (Legs Gottschalck)	°	698,805 20
<i>§ 4. FONDS SPÉCIAUX CONSTITUÉS AU MOYEN DE CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET ORDINAIRE.</i>		
Fonds spécial et temporaire de 10 millions pour des travaux extraordinaires de voirie, institué par la loi du 28 juin 1896	°	6,064,554 57
Fonds spécial et temporaire de 20 millions pour la construction, l'amélioration et l'ameublement des casernes, des hôpitaux militaires et de l'École militaire, institué par la loi du 9 août 1897	°	9,861,252 90
	°	27,206,377 22

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1898, et la situation au 1^{er} janvier 1899 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNEE 1898.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1899		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,149,959 58	587,280 40	568,971 60	6,512 62	"	5,665,498 61	
852,864 45	928,291 94	"	75,423 51	"	1,158,575 71	
146,959 55	258,004 27	"	111,044 74	"	231,003 27	
1,696,557 76	1,284,424 14	411,915 62	"	"	1,593,520 59	
521,558 60	103,261 87	218,096 75	"	"	973,215 25	
359,479 56	171,859 90	67,619 46	"	"	281,014 50	
66,082 87	65,068 25	114 65	"	"	1,047 03	
279,871 75	525,251 29	"	45,559 54	"	526,745 55	
145,908 50	264,750 19	"	120,841 69	"	254,226 22	
750,000 "	"	750,000 "	"	"	750,000 "	
575,000 "	"	575,000 "	"	"	575,000 "	
264,200 "	"	264,200 "	"	"	264,200 "	
66,000 "	"	66,000 "	"	"	66,000 "	
1,741 96	308 48	1,433 48	"	"	9,895 91	
21,798 06	5,986 15	15,811 95	"	"	29,517 18	
458,414 13	88,205 20	350,208 95	"	"	1,188,575 97	
21,472 64	43,593 04	"	21,920 40	"	26,874 59	
"	"	"	"	"	31 65	
599,807 80	802,928 44	"	403,120 64	"	1,517,050 58	
59,597 41	72,223 52	"	12,626 11	"	35,661 15	
"	"	"	"	"	84 41	
78,450 65	78,488 65	"	38 "	"	19,591 98	
129,501 61	123,700 "	5,601 61	"	"	62,286 81	
118,756 05	124,140 60	"	5,404 55	"	25,801 97	
"	27,516 86	"	27,516 86	"	13,209 17	
1,555 84	1,555 84	"	"	"	"	
"	202,590 52	"	202,590 52	"	496,214 68	
2,000,000 "	4,665,745 20	"	2,665,745 20	"	5,400,809 37	
"	4,063,550 83	"	4,063,550 83	"	5,797,702 07	
9,622,662 55	14,288,085 55	5,094,971 99	7,760,395 21	"	22,540,954 "	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1898, les opérations

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les		
{ inscriptions nominatives	•	20,576,554 53
{ titres au porteur en circulation	•	1,907,943 41
de Rothschild frères, à Paris, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	589,855 •	•
Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres, <i>L/C</i> courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.	7,785 84	•
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.	•	2,696,610 08
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	•	188,968 50
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 5 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)	•	241,187 50
Coupons d'intérêt des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	3,042,149 65
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 55 et 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	•	2,184,744 05
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école	24,045 12	•
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg	•	5,250 •
Bons du trésor en circulation	•	•
Produit de l'emprunt de 11,676,500 francs à 5 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 30 octobre 1897.)	•	•
Produit de l'emprunt de fr. 60,079,910 56 à 5 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 15 janvier 1898.)	•	•
Amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Ecloo à Gand	•	•
Amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam, de l'Est-belge, de Charleroi à Louvain et du Liégeois-Limbourgeois	•	•
Obligations de la dette publique à 5 p. c., 1 ^{re} série, émises en vertu de la loi du 16 avril 1898, article 3, § 1 ^{er} , 1 ^o	•	•
Obligations de la dette publique à 5 p. c., 1 ^{re} série, émises en vertu de la loi du 16 avril 1898, article 3, § 1 ^{er} , 2 ^o	•	•
Dette publique, <i>S/C</i> de coupons d'obligations détruites	•	•
	621,885 96	50,843,407 50

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1898, et la situation au 1^{er} janvier 1899 (suite .

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1898.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1899.		Observations.
RECETTES.	DEPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
45,009,859 02	42,614,604 57	395,145 55	.	.	20,971,699 88	
52,001,972 50	51,279,078 81	722,895 69	.	»	2,650,857 10	
12,908,465 85	12,816,174 40	92,291 45	.	497,561 55	.	
23,274 29	7,576 36	15,697 95	.	.	7,912 09	
99,414,875 20	99,232,229 80	182,645 40	.	.	2,879,255 48	
450,045 50	455,479 50	.	5,434 .	.	185,554 50	
101,954 50	155,300 .	28,654 50	.	.	269,842 .	
6,337,225 50	6,385,837 20	.	48,611 70	.	2,993,537 95	
1,524,611 50	1,182,450 .	142,161 50	.	.	2,526,905 53	
1,335 84	.	1,335 84	.	22,709 28	.	
1,200 .	3,000 .	.	1,800 .	.	3,450 .	
10,000,000 .	.	10,000,000 .	.	.	10,000,000 .	
2,764,106 35	2,764,106 35	
28,892,737 81	28,892,737 81	
105,000 .	91,500 .	13,500 .	.	.	13,500 .	
288,000 .	268,500 .	19,500 .	.	.	19,500 .	
185,964,100 .	185,964,100	
10,234,500 .	10,234,500	
1,201 50	1,201 50	
435,884,446 26	422,326,460 10	11,615,825 86	55,845 70	520,270 85	42,209,974 55	

COMPTÉ DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1898, les opérations

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.		
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	80,214,101 27	"
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	10,867,459 70	"
— — — pour le compte d'établissements publics	"	47,885 74
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	"	25,945 91
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	821,003 16	"
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,102,400 "	"
Subsides des comptables entre eux	"	"
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	"	1,019,985,948 75
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	"	"
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	"	299,054 05
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	"	2,469,490 16
Trésor public, S/C de placements	"	1,206,992 52
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	"	24,045 12
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	"	25 "
Avances au département de l'agriculture, etc., à régulariser	73,084 67	"
Id. des affaires étrangères, à régulariser	"	"
Id. des chemins de fer, postes et télégraphes, à régulariser	470,169 77	"
Id. de l'Intérieur, etc., à régulariser	"	"
Id. des finances, à régulariser	13,895 10	"
Id. de la Guerre, à régulariser	"	"
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	"	7,849 "
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	"	251 10
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"	1,132,407 50
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'art 16 de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1895.)	344 94	"
Service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand, pour l'année 1896	"	8,860 "
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations émises par les Sociétés des chemins de fer formant le réseau du Liégeois-Limbourgeois, pour les échéances de juillet 1896 à juillet 1898	"	"
	93,502,238 61	1,025,208,714 85

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1898, et la situation au 1^{er} janvier 1899 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1898.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1899.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
93,528,877 83	94,602,954 21	.	1,074,056 58	81,288,157 63	.	
"	604,556 72	.	604,556 72	11,471,796 42	"	
2,618,542 52	2,611,579 84	7,162 48	.	"	55,048 22	
2,002,485 21	2,021,002 15	"	22,416 92	"	5,528 99	
3,870,100 69	3,954,167 55	"	54,976 86	875,980 02	"	
52,980,424 53	52,954,424 53	.	45,000 "	1,147,400 "	.	
550,110,884 65	550,110,884 65	.	"	"	"	
721,105,718 76	741,755,591 67	.	20,539,872 91	"	999,446,075 84	
121 "	"	121 "	"	"	121 "	
1,528,043,741 95	1,528,026,157 28	17,584 67	"	"	316,618 72	
966,400,826 85	967,033,712 47	"	623,885 62	"	1,845,004 54	
771,858,557 86	771,385,971 05	474,586 81	.	"	1,681,579 35	
.	1,555 84	"	1,555 84	"	22,709 28	
2,144 70	2,098 50	46 20	"	"	71 20	
522,429 69	290,107 18	32,322 51	"	40,762 16	"	
4,500 "	42,089 59	"	37,589 59	37,589 59	"	
725,514 29	271,674 80	453,839 49	.	16,350 28	"	
.	22,667 50	"	22,667 50	22,667 50	"	
875,587 64	861,692 54	13,695 10	"	"	"	
4,281 12	4,281 12	"	"	"	"	
.	.	.	"	"	7,849 "	
.	.	.	"	"	251 10	
5,182,592 50	3,046,578 50	135,814 "	"	"	1,268,221 50	
55,451 89	55,350 50	101 59	"	243 55	"	
120 "	8,300 "	"	8,180 "	"	680 "	
157 50	14,670 "	"	14,512 50	14,512 50	.	
4,407,700,750 76	4,510,023,327 95	1,135,273 05	23,048,850 84	94,915,430 67	1,004,648,538 72	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1898, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1898.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1898.		
	NUMÉRIQUE	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débité.)
Receveurs des contributions directes, domanes et accises	6,010,126 55	24,844,187 55	31,454,314 10		
— de l'enregistrement et des domaines	1,559,054 95	1,531,552 45	2,870,607 50		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	4,420,660 70	3,026,445 04	7,447,105 74		
— de l'administration des postes et télégraphes	25,594,289 01	3,285,966 73	28,680,255 74		
— de l'administration de la marine	16,491 59	191,090 79	207,582 18		
— de l'administration des prisons	40,142 67	107,895 19	148,035 86		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	45,542 05	154,082 35	200,324 58		
— des écoles de bienfaisance de l'État.	675 47	5,224 04	5,897 51		
— des laboratoires d'analyses de l'État	.	"	"		
Comptable de l'Institut agricole de l'État	18,166 16	"	18,166 16		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	905 55	"	905 55		
— de la régie du <i>Moniteur</i>	209 .	"	209 .		
Caissier de l'État.	S/C de recettes et de paiements	47,154,525 51	47,154,525 51		
	S/C portefeuille du trésor	29,740,875 29	29,740,875 29		
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	820,642 84	998,625,453 .	999,446,075 84	
Agents du trésor dans les provinces	"	27,440,988 44	27,440,988 44		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	"	146,869,101 75	146,869,101 75		
Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand en liquidation	"	"	"		
Compagnie du chemin de fer de Gand à Eecloo en liquidation	"	"	"		
Société anonyme du réseau des chemins de fer Grand Central belge en liquidation	1,812,648 56	5,501,156 49	5,113,805 05		
Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois en liquidation	98,847 52	21,734 89	120,582 41		
	117,495,598 98	1,200,414,456 67	1,526,908,055 65	.	"

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1898.

Service des recettes et dépenses de l'État.	.	182,235,070 46
Service des recettes et dépenses pour ordre.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances	545,520 05 101,759,444 69
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	" 65,891,507 36
	Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	" 27,206,577 92
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	621,685 96	50,845,407 50
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	95,562,258 61	1,025,208,714 85
	94,527,451 60	1,431,124,322 08
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1898.	1,536,596,870 48	.
	1,451,124,322 08	1,451,124,322 08

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1898, et la situation au 1^{er} janvier 1899 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1898.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1899.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
				1,526,908,055 65		

RÉCAPITULATION.

684,712,374 16	692,277,504 46	161,359,140 22	168,924,270 52	•	174,669,940 16
975,055,238 28	968,214,565 03	7,591,841 99	752,968 74	320,843 19	108,564,632 10
547,750,650 26	541,672,167 79	7,268,206 22	1,209,833 75	•	69,949,769 83
9,622,662 53	14,288,085 55	3,094,971 99	7,760,395 21	•	22,540,954 •
455,884,446 26	422,526,466 10	11,613,825 86	55,845 70	520,270 83	42,299,974 53
1,497,709,750 76	4,519,625,327 95	1,155,273 65	23,048,850 84	94,915,439 67	1,004,648,538 72
7,148,713,102 05	7,158,401,910 88	192,063,349 95	201,752,164 76	95,765,553 69	1,422,673,609 34
9,688,814 83		9,688,814 83		1,526,908,055 65	•
				1,422,673,609 34	1,422,673,609 34

(394)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1898.



NOTE**SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE****POUR L'EXERCICE 1898.**

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE

Dettes consolidées et dette flottante :

1^o Dette à 2½ p. c.

2^o Dette à 3 p. c., 1^{re} série.

3^o Dette à 3 p. c., 2^e série.

4^o Dette à 3 p. c., 3^e série.

5^o Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

6^o Dette flottante.

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL

Quatre inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 359), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c^s, dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

La troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Et la quatrième d'une rente annuelle de fr. 35 89 c^s, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques, a été inscrite au nom du même titulaire, avec jouissance du 1^{er} mai 1897, conformément à la convention du 17 décembre 1896.

Ces quatre inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,634 03 c^s.

DEUXIÈME PARTIE.

1^o DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^s, divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de
comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT. fr.	31,742,453 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843)	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention).	241,005 08
§ 4 du même article 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842.		14,814,800 »
§ 5 du même article. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842.		2,116,400 »
§ 6 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.		169,312,000 »
§ 7 du même article. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe.		169,312,000 »
	TOTAL. fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, ci.	fr. 169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit.	146,000 »
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 169,458,000 »
	RESTE. fr. <u>219,959,631 74</u>

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c' l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 354) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1895, les fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune.	fr.	8,000,000	»
34,000 — — 2,000 —		68,000,000	»
8,000 — — 1,000 —		8,000,000	»
6,000 — — 200 —		1,200,000	»
<hr/>			
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de	fr.	85,200,000	»

2° DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

Au 1^{er} janvier 1899, la dette à 3 p. c., 1^{re} série, se montait à 348,962,625 francs; elle se composait :

A. — du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1 ^{re} série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (<i>Moniteur</i> n° 47)	fr.	140,916,125	»
B. — du capital émis du chef du rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand (loi du 27 juin 1897, <i>Moniteur</i> n° 179-180)		11,847,800	»
C. — du capital émis du chef du rachat des concessions des chemins de fer formant les réseaux du Grand Central belge et du Liégeois-Limbourgeois (loi du 16 avril 1898, <i>Moniteur</i> n° 143)		196,198,700	»
<hr/>			
ENSEMBLE.	fr.	348,962,625	»

Elle est représentée, à concurrence de 323,646,500 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs.	fr.	50,000,000	»
66,000 — — 2,000 —		132,000,000	»
120,000 — — 1,000 —		120,000,000	»
28,000 — — 500 —		14,000,000	»
21,000 — — 200 —		4,200,000	»
34,465 — — 100 —		3,446,500	»
<hr/>			
274,465 obligations.	fr.	323,646,500	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} juillet 1895 pour le capital de 140,916,125 francs dérivant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série.

En ce qui concerne le capital de 208,046,500 francs émis en vertu des lois du 27 juin 1897 et du 16 avril 1898, cette dotation a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1898 sur 208,046,400 francs et à partir du 1^{er} juillet suivant sur le capital complémentaire, soit 100 francs.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1895 à 1898, s'élèvent à fr. 23,322,393 37 c^s; savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 et 1896	fr. 7,045,807 99	422,748 49	7,468,556 48
Année 1897	4,405,200 74	281,832 27	4,687,033 01
— 1898	10,468,878 74	697,925 14	11,166,803 88
	<u>Fr. 21,919,887 47</u>	<u>1,402,505 90</u>	<u>23,322,393 37</u>

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1898, à fr. 704,580 76 c^s. A la même date, une somme de fr. 348,962 52 c^s, se trouvait à la disposition de la caisse d'amortissement; le complément, soit fr. 348,962 62 c^s, n'était pas encore liquidé.

3^e DETTE A 3 P. C. — 2^e série.

La dette à 3 p. c., 2^e série, créée au 1^{er} novembre 1898, se montait à fr. 1,831,252,282 22 c^s; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de	fr. 870,762,400
B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (<i>Moniteur</i> n° 47)	960,489,882 22
ENSEMBLE.	<u>fr. 1,831,252,282 22</u>

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE de la jouissance des intérêts.	CAPITAL	TAUX	CAPITAL	
			nominal négocié.	d'émission.	effectif.	
Loi du 19 avril 1873.	Convent ^l du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	francs. 100,000,000	P. o/o. 81. "	francs. 81,000,000 "
	—	—	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 "
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. "	52,650,000 "
	Convention du 4 mars 1874.	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique.)	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,970,625 "
	— du 20 avril 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	35,000,000	72.15	23,809,500 "
	— du 14 sept. 1876.	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876. 1 ^{er} nov. 1876.	6,855,000 13,670,000	75.15	22,390,485 50
			Id.	10,104,000		
	Convention du 25 janv. 1878. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes).	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877. 1 ^{er} mai 1878.	64,000,000 16,000,000	75. "	60,000,000 "
	Convention du 29 juin 1882. (Arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1882. 1 ^{er} nov. 1882.	96,585,500 36,414,700		
		A REPORTER.		fr. 510,859,000		

ÉMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL
		de la jouissance des intérêts.	nominal négocié.	d'émission.	effectif.
		REPORT. fr.	519,859,000		
Arrêté royal du 27 avril 1891.	Divers	1 ^{er} mai 1891.	25,882,900	98. " à 98.75	23,484,181 51
		1 ^{er} nov. 1891.	4,201,200	98.50 à 98.75	4,142,488 70
Arrêté royal du 22 déc. 1891.	Divers	Id.	29,511,600	98. " à 98.75	29,025,153 74
		Id.	11,956,600	98. " à 98.70	11,754,349 19
Arrêté royal du 29 févr. 1892.	Divers	1 ^{er} mai 1892.	15,045,400	98.50 à 98.80	12,863,320 70
		Id.	15,077,400	98.25 à 98.85	14,865,153 74
Arrêté royal du 18 juill. 1892.	Divers	1 ^{er} nov. 1892.	18,055,600	99.75 à 101.90	18,201,985 40
		1 ^{er} mai 1893.	16,259,500	100.95 à 101.45	16,438,804 67
Arrêté royal du 17 avril 1893.	Divers	1 ^{er} nov. 1893.	8,760,700	101.27 à 101.45	8,878,804 15
		Id.	9,516,500	101.70 à 102. "	9,495,748 52
Arrêté royal du 31 janv 1894	Divers	1 ^{er} mai 1894.	10,685,500	101.90 à 102.12	10,892,846 87
		Id.	500,000	102 40	512,000 .
Arrêté royal du 17 juill. 1894.	Divers	1 ^{er} nov. 1894.	19,225,500	101.90 à 103.25	19,604,376 95
Loi du 30 juin 1894, art. 1 ^{er} , 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	Id.	920,400	100.35 à 100.75	926,102 20
		Id.	2,415,700	102. " à 102.50	2,468,525 35
Arrêté royal du 14 mars 1895.	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,432,900	100.90 à 102. "	8,512,034 50
		1 ^{er} nov. 1895.	14,153,400	100.90 à 102. "	14,187,069 82
		Id.	19,037,200	100.50 à 100.90	19,106,945 45
Arrêté royal du 27 févr. 1896.	Divers	1 ^{er} mai 1896.	12,145,500	100.60 à 101.05	12,230,941 80
Loi du 11 sept. 1895, art. 5, 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	1 ^{er} nov. 1895.	738,000	100.50	740,214 "
Arrêté royal du 9 juin 1896.	Divers	1 ^{er} mai 1896.	17,411,700	100.75 à 101.25	17,552,955 "
		1 ^{er} nov. 1896.	25,911,000	100.75 à 101.80	24,229,995 50
Loi du 26 juin 1896 art. 3, 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	Id	263,100	101.50	267,046 50
		Id.	16,421,200	101.10 à 101.725	16,647,877 92
Arrêté royal du 25 févr. 1897.	Divers	1 ^{er} mai 1897.	14,358,000	100. " à 101.70	14,566,309 77
		1 ^{er} nov. 1897.	5,134,900	101.40 à 101.50	5,207,717 40
Arrêté royal du 30 ocl. 1897.	Divers	Id.	11,676,500	101.45 à 101.60	11,851,842 20
Arrêté royal du 21 déc. 1897.	Divers	Id,	5,955,400	101.50	6,044,731 .
		Id.	12,340,600	100.90 à 101.65	12,531,895 76
Arrêté royal du 15 janv. 1898.	Divers	1 ^{er} mai 1898.	5,156,800	100.05 à 101 55	5,204,372 05
TOTAL des emprunts. fr.			870,762,400		

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. Quant aux sommes provenant des émissions suivantes, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 1,081,359,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

9,000 obligations de 10,000 francs	fr.	90,000,000	»
5,800 — 5,000 —		19,000,000	»
225,000 — 2,000 —		450,000,000	»
452,859 — 1,000 —		452,859,000	»
69,000 — 500 —		34,500,000	»
60,000 — 200 —		12,000,000	»
250,000 — 100 —		25,000,000	»
<hr/>		<hr/>	
1,049,659 obligations.		fr. 1,081,359,000	»
<hr/>		<hr/>	

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1885 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1898, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT	TOTAL.
Années 1873 à 1896	fr. 374,748,256 69	27,882,907 34	402,631,164 03
Année 1897	53,206,439 46	3,820,496 96	57,026,936 42
— 1898	54,552,383 46	3,924,916 56	58,477,300 02
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	Fr. 482,507,079 61	35,628,320 86	518,135,400 47
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1898 s'élève donc à la somme totale de fr. 35,628,320 86 c, dont fr. 8,631,616 55 c ont servi à amortir un capital nominal de 10,261,100 francs, ce qui a réduit à fr. 1,820,991,182 22 c, le capital de la dette à 3 p. c., 2^e série, en circulation au 1^{er} novembre 1898.

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1898, à fr. 25,016,692 35 c. Le complément, soit fr. 1,980,011 98 c, se trouvait, à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 5 P. C. — 3^e série.

Au 1^{er} août 1898, la dette à 3 p. c., 3^e série, s'élevait à 200,040,000 francs, provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série.

Cette dette est représentée à concurrence de 146,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

5,000 obligations de 10,000 francs	50,000,000 »
25,000 — . . . 2,000 —	50,000,000 »
40,000 — . . . 1,000 —	40,000,000 »
8,000 — . . . 500 —	4,000,000 »
6,000 — . . . 200 —	1,200,000 »
15,000 — . . . 100 —	1,500,000 »
<u>99,000 obligations.</u>	<u>fr. 146,700,000 »</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1895.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette pour les années 1895 à 1898, s'élèvent à 20,704,140 francs; savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1895 et 1896	fr. 7,501,500 »	400,080 »	7,901,580 »
Année 1897	6,001,200 »	400,080 »	6,401,280 »
— 1898	6,001,200 »	400,080 »	6,401,280 »
	<u>Fr. 19,503,900 »</u>	<u>1,200,240 »</u>	<u>20,704,140 »</u>

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, s'élevaient au 31 décembre 1898 à 1,000,200 francs; la différence, soit 200,040 francs se trouvait à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C. ET A 3 P. C.

Payement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées en représentation du capital de 13,250,000 francs à 3 p. c. 2^e série négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres, au taux de fr. 25 25 c.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés. Il en est de même des rentes allouées à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne les dettes à 3 p. c., si le cours dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor; elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement de diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

1^o De la commission de 1/2 p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;

- 2° De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3° Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1897, à fr. 89,621 70 c^s; ceux de l'exercice 1898 se montent, au 31 décembre 1898, à fr. 6,448 10 c^s.

5° RENTES 3 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — *Loi du 2 avril 1873.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette dernière somme a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 3 avril 1873, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Par suite du déclassement de certains travaux de défense, des rentes, allouées en vertu de la loi du 2 avril 1873, ont été annulées par arrêtés royaux du 4 septembre 1893, du 6 mai 1894, du 23 mars 1896 et du 9 décembre 1897; ces rentes s'élèvent à fr. 2,492 83 c^s, et correspondent à un capital de fr. 83,098 34 c^s.

Comme conséquence de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre, avec jouissance du 13 avril 1897, est réduit à 922, et le montant, à fr. 39,794 91 c^s correspondant à un capital de fr. 1,326,536 61 c^s.

B. — *Loi du 19 août 1893.*

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1893, de rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les rentes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} janvier 1899 .	219,959,651 74	57,195,000 »	182,766,651 74	5,876	4,569,165 78
5 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1899 .	548,962,625 »	244,595,850 »	104,566,775 »	5,006	5,157,005 25
5 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1898.	1,820,991,182 22	812,605,450 »	1,008,585,752 22	54,982	50,251,571 96
5 p. c. (5 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1898 . . .	200,040,000 »	49,948,400 »	150,091,600 »	5,454	4,502,748 »
5 p. c. (servitudes mili- taires. Loi du 2 avril 1875.)	15 avril 1898. . .	1,526,556 61	»	1,526,556 61	922	39,794 91
5 p. c. (id. Loi du 19 août 1895.)	1 ^{er} septembre 1898.	1,500,000 »	»	1,500,000 »	2,557	45,000 »
	TOTAUX . . . fr.	2,592,779,975 57	1,144,142,700 »	1,448,637,275 57	48,777	42,545,285 90

6^e DETTE FLOTTANTE.

Il n'existait pas de bon du Trésor en circulation à la date du 1^{er} janvier 1898; le 27 décembre suivant, il a été créé un bon du Trésor, à cent jours, au capital de fr. 10,000,000 ».

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o Annuités nécessaires au service des intérêts et de l'amortissement des actions privilégiées et des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren, ainsi que des obligations des Sociétés anonymes des chemins de fer d'Eccloo à Gand, d'Anvers à Rotterdam, de l'Est belge, de Charleroi à Louvain, de Tongres à Bilsen et du Liégeois-Limbourgeois; prorata d'intérêt payé sur des titres de l'espèce remboursés anticipativement fr. 3,986,790 98

Les conventions relatives au rachat des concessions octroyées aux sociétés précitées, ont été approuvées par les lois du 27 juin 1897 (*Moniteur* n° 179-180), et du 16 avril 1898

(*Moniteur* du 25, n° 113), qui ont autorisé le Gouvernement à offrir, conformément à ces conventions, le remboursement des actions privilégiées et des obligations émises par lesdites sociétés et à faire le service des intérêts et de l'amortissement des titres dont le remboursement ne serait pas demandé.

En vue d'assurer ce service, pour l'exercice 1898, il a été imputé une somme de fr. 5,986,790 98 sur le crédit de 11,140,000 francs porté à l'article 8 du budget de cette année.

2° *Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes.* (Article 11 du budget de l'exercice 1898) . fr. 219,600 »

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 14 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février 1875, n° 56), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette revision et il en résulte que, depuis le 1^{er} janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, est réduite à 219,600 francs.

Le paiement de cette somme s'effectue par trimestre.

3° *Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant* fr. 612,000 »

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1898, l'article 12 du Budget de la Dette publique.

4° *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877.* (Art. 13 du Budget de l'exercice 1898.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 35, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs

par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1898, s'élève à la somme de 5,591,169 francs.

D'après le § 2 du même article 53, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1898, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	DATE de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE			ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
			calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.			
	kil. m.		Ans.	Mois.	Jours.	
Houdeng à Soignies	15 514	27 septembre 1946, art. 53, litt. C. . .	69	8	27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} jan- vier 1874.	646.551	51 décembre 1948, id. D. . .	72	"	"	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n°5	72	"	"	
Luttre à Gosselies	6.827	51 décembre 1964, id. G. . .	88	"	"	523,950
Gilly à Châtelineau	2.647	Id. id. G.	88	"	"	
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G.	88	"	"	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.285	Id. id. G.	88	"	"	
Raccordement du Petit-Try.	497	Id. id. G.	88	"	"	
Fleurus à Nivelles.	21.985	Id. id. G.	88	"	"	
Blaton à Bernissart	5.896	Id. id. G.	88	"	"	
Borzéc-Thuillies à Beaumont	16.885	51 décembre 1965, id. B. . .	89	"	"	526,594
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H.	89	"	"	
Piéton à Buvrinnes-Mont	9.791	Id. id. H.	89	"	"	
Alost à Burst	10.559	51 décembre 1966, id. I. . .	90	"	"	113,949
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.			fr.	8,471,837

5^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 14 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1898.) fr. 672,330

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857 ; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin ; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

6° *Annuité à payer jusqu'en 1972, du chef du rachat de la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve.* (Article 15 du Budget de 1898) fr. 770,000 »

Par la loi du 29 juin 1896 (*Moniteur* du 1^{er} juillet suivant), le Gouvernement a été autorisé à racheter la concession du chemin de fer des Plateaux de Herve, conformément aux stipulations de l'article 53 du cahier des charges de concession ; il a notifié à la Compagnie, par acte du 26 août 1896, qu'il entendait user de cette faculté à partir du 7 septembre 1897.

D'après ledit article 53, le prix du rachat consiste dans le paiement aux concessionnaires, pendant chacune des années de la concession restant encore à courir, d'une annuité égale à la somme moyenne de recettes des cinq années les plus productives prises parmi les sept dernières années ; cette annuité doit être augmentée de 10 p. c. si le rachat s'effectue avant l'expiration de la vingt-cinquième année et, en aucun cas, elle ne pourra être inférieure à la recette de la dernière année.

L'annuité en question n'ayant pu être déterminée exactement, à l'époque de l'établissement définitif du Budget de 1898, a été évaluée approximativement à 770,000 francs.

7° *Annuité nécessaire au service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg.* (Art. 16 du Budget de 1898.)

Cette annuité s'élève, pour l'année 1898, à 8,150 francs, savoir :

Somme applicable au paiement des intérêts.	fr.	7,550	»
— à l'amortissement		600	»
TOTAL ÉGAL.	fr.	<u>8,150</u>	<u>»</u>

B. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES.

1° *Annuités à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines.* (Article 18 du Budget de l'exercice 1898.) fr. 71,000 »

2° *Deuxième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.* (Article 19 du Budget de l'exercice 1898) fr. 688,344 74

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter » la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une » année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations » de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du conces- » sionnaire envers les tiers . . . »

Douze réseaux ont été concédés, savoir :

1. Bruxelles	}	A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883).
2. Anvers		
3. Gand.		
4. Verviers.		
5. Charleroi		
6. La Louvière		
7. Liège.	}	A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883).
8. Louvain.		
9. Mons.	}	A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à M. Ryf (arrêté royal du 3 avril 1886).
10. Namur		
11. Courtrai	}	A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884).
12. Malines.		
		A M. Jean Ryf (arrêté royal du 23 juin 1885).
		A M. Michel Cahen (arrêté royal du 1 ^{er} décembre 1885).
		A M. Jean Ryf (arrêté royal du 15 mai 1886).

Sauf pour Courtrai et Malines, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concessions; pour ces deux derniers réseaux, l'exploitation a commencé respectivement le 1^{er} septembre et le 15 décembre 1886.

En conséquence, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi, La Louvière et Liège, au mois d'octobre 1892 pour le réseau de Louvain, au mois de décembre 1892 pour le réseau de Mons, au mois de juin 1894 pour le réseau de Namur, et respectivement au mois de septembre et au mois de décembre 1895 pour les réseaux de Courtrai et de Malines.

Le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette reprise, à partir du 1^{er} janvier 1895, pour tous les réseaux, sauf ceux de Mons, Namur, Courtrai et Malines auxquels l'État s'est substitué respectivement depuis le 1^{er} janvier 1894, le 1^{er} janvier 1895 et le 1^{er} janvier 1896, cette dernière date s'appliquant aux réseaux de Courtrai et de Malines.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à » l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant » toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

- « Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.
- » Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

Au 1^{er} janvier 1897, il restait dû à la Compagnie belge du téléphone Bell, onze annuités de fr. 758,888 27 c^s, et une fraction d'annuité échéant le 22 septembre 1908, soit fr. 552,302 02 c^s.

A la même date, il restait dû à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell, onze annuités de fr. 100,729 35 c^s et une fraction d'annuité échéant le 17 septembre 1908, soit fr. 71,909 56 c^s.

La loi du 6 mars 1897, *Moniteur* du 7, n° 66, a approuvé les conventions conclues le 4 février 1897, pour la capitalisation de ces annuités.

Celles-ci, capitalisées au taux de 3 ³/₈ p. c., représentent une valeur de fr. 8,260,136 84 c^s.

Cette somme a été payée, en numéraire, de la manière suivante :

1 ^o à la Compagnie belge du téléphone Bell	fr. 7,293,041 83
2 ^o à la Compagnie liégeoise du téléphone Bell	967,095 01
	SOMME ÉGALE. fr. 8,260,136 84
	8,260,136 84

L'État s'est donc libéré entièrement envers ces deux compagnies.

Toutefois, le Gouvernement n'entendant pas alléger le budget ordinaire d'une charge qui lui incombe normalement, a résolu de porter au Budget de la Dette publique, pendant douze années consécutives — période concordant avec la durée des concessions — un crédit de fr. 688,544 74 c^s, pour l'amortissement du prix de capitalisation $\left(\frac{8,260,136 84}{12}\right)$.

Le Budget de la Dette publique a supporté cette charge pour la deuxième fois en 1898.

Quant aux annuités à payer du chef des réseaux de Louvain, de Namur, de Mons et de Malines, elles ont été fixées définitivement, savoir :

Pour le réseau de Louvain, à	fr. 6,520 90
Pour le réseau de Namur, à	10,868 17
Pour le réseau de Mons, à	44,829 31
Pour le réseau de Malines, à	296 41
	SOIT ENSEMBLE fr. 62,514 79
	62,514 79

Il n'est intervenu aucune décision au sujet de l'annuité qui pourrait éventuellement être due pour le rachat du réseau de Courtrai.

QUATRIÈME PARTIE.

NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDEES

- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 23 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 144), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 25), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77), 25 mai 1888 (*Moniteur* n° 151) et 2 juillet 1896 (*Moniteur* n° 185).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1852 (*Moniteur* n° 195).
- e. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68), 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15) et 27 juin 1897 (*Monituer* nos 179-180).
- f. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 3, présente la situation, au 1^{er} janvier 1898 et au 1^{er} janvier 1899, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.

En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1898, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL primitif.	CAPITAL amorti ou annulé.	RESTE A AMORTIR.	RENTE annuelle.
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	"	"	580,654 08
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	389,417,631 74	160,458,000 "	219,959,631 74	5,498,090 78
<i>Dette à 3 p. c. 1^{re} série.</i>	348,962,625 "	"	348,962,625 "	10,468,878 75
<i>— 2^e série.</i>	1,831,252,282 22	10,261,100 "	1,820,991,182 22	54,629,735 46
<i>— 5^e série.</i>	200,040,000 "	"	200,040,000 "	6,001,200 "
<i>Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servi- tudes militaires :</i>				
<i>a) Loi du 2 avril 1875</i>	1,409,654 95	83,098 34	1,326,556 61	39,794 91
<i>b) Loi du 19 août 1895</i>	1,500,000 "	"	1,500,000 "	45,000 "
<i>Fr.</i>	2,772,582,175 91	170,802,198 34	2,592,779,975 57	77,064,235 03
<i>Dette flottante.</i>	10,000,000 "	"	10,000,000 "	250,000 "
<i>Fr.</i>	2,782,582,175 91	170,802,198 34	2,602,779,975 57	77,314,235 03
TROISIÈME PARTIE.				
<i>A. — Reprise de chemins de fer.</i>				ANNUITÉS.
<i>1^o Lignes d'Anvers à Gand, d'Ecloo à Gand, des réseaux du Grand Central et du Liégeois-Limbourgeois.</i>				3,986,790 08
<i>2^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale</i>				219,600 "
<i>3^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut</i>				612,000 "
<i>4^o Diverses lignes (convention du 1^{er} juin 1877)</i>				8,471,837 "
<i>5^o Ligne de Mons à Manage</i>				672,530 "
<i>6^o Chemin de fer des Plateaux de Herve</i>				770,000 "
<i>7^o Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg</i>				8,150 "
<i>Fr.</i>				14,740,707 98
<i>B. — Reprise des réseaux téléphoniques.</i>				
<i>1^o Réseaux de Louvain, Mons, Namur, Courtrai et Malines</i>				62,514 70
<i>2^o Deuxième douzième affecté au remboursement du capital versé pour le rachat des réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière</i>				688,344 74
<i>Fr.</i>				750,859 53
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature fr.</i>				(1) 13,921,806 65

(1) Y compris 2,836,092 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/4 sont payés à titre d'avance pour le compte des provinces et des communes.

(414)

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1898

CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1897 et 1898.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1897	57,561,400 »	182,598,251 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1898	56,995,400 »	182,966,251 74	219,959,651 74
	1 ^{er} juillet 1898	56,878,800 »	183,080,851 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1899	57,193,000 »	182,766,651 74	219,959,651 74
3 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1897	56,256,250 »	104,679,875 »	140,916,125 »
	1 ^{er} janvier 1898	47,670,450 »	105,095,475 »	152,765,925 »
	1 ^{er} juillet 1898	245,658,150 »	103,524,475 »	348,962,625 »
	1 ^{er} janvier 1899	244,395,850 »	104,566,775 »	348,962,625 »
3 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1897	793,974,450 »	972,594,532 22	1,766,568,982 22
	1 ^{er} novembre 1897	796,262,650 »	984,464,332 22	1,780,726,982 22
	1 ^{er} mai 1898	801,792,950 »	1,014,041,432 22	1,815,834,382 22
	1 ^{er} novembre 1898	812,605,450 »	1,008,585,732 22	1,820,991,182 22
3 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1897	50,516,600 »	149,523,400 »	200,040,000 »
	1 ^{er} août 1897	49,901,500 »	150,138,700 »	200,040,000 »
	1 ^{er} février 1898	49,765,200 »	150,274,800 »	200,040,000 »
	1 ^{er} août 1898	49,948,400 »	150,091,600 »	200,040,000 »
3 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875	»	1,326,574 61	1,326,574 61
	15 avril 1898	»	1,326,536 61	1,326,536 61
Loi du 19 août 1895	1 ^{er} septembre 1897	»	1,500,000 »	1,500,000 »
	1 ^{er} septembre 1898	»	1,500,000 »	1,500,000 »

ANNEXE N° 2.

**INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES
EN CIRCULATION.**

(Exercices 1897 et 1898.)

DESIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL par échéance et PAR ANNÉE.	DOTATION d'amortissement par semestre et par année.	
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.			
2 ¹ / ₂ p. c.	1 ^{er} juillet 1897	467,017 50	2,282,477 89	2,749,495 39	»	
	1 ^{er} janvier 1898	462,417 50	2,287,077 89	2,749,495 39	»	
	Charges de l'année 1897	929,435 »	4,569,555 78	5,498,990 78	»	
	1 ^{er} juillet 1898	460,085 »	2,288,510 39	2,749,495 39	»	
	1 ^{er} janvier 1899	464,912 50	2,284,582 89	2,749,495 39	»	
	Charges de l'année 1898	925,897 50	4,575,095 28	5,498,990 78	»	
	3 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1897	545,645 75	1,570,198 12	2,115,741 87	140,916 15
	1 ^{er} janvier 1898	715,056 75	1,576,402 12	2,291,458 87	140,916 12	
	Charges de l'année 1897	1,258,000 50	3,146,600 24	4,405,300 74	281,832 27	
	1 ^{er} juillet 1898	5,684,572 25	1,549,867 12	5,254,459 37	548,962 32	
	1 ^{er} janvier 1899	5,665,957 75	1,568,301 62	5,254,459 37	548,962 62	
	Charges de l'année 1898	7,350,510 »	3,118,368 74	10,468,878 74	697,925 14	
3 p. c. — 2 ^e série.	1 ^{er} mai 1897	11,909,616 75	14,585,917 98	26,495,534 73	1,889,950 58	
	1 ^{er} novembre 1897	11,945,959 75	14,766,964 98	26,710,904 73	1,950,546 58	
	Charges de l'année 1897	23,855,556 50	29,352,882 96	53,208,439 46	3,820,496 96	
	1 ^{er} mai 1898	12,026,894 25	15,210,621 48	27,237,515 75	1,944,904 58	
	1 ^{er} novembre 1898	12,189,081 75	15,125,785 98	27,514,867 75	1,980,011 98	
	Charges de l'année 1898	24,215,976 »	30,556,407 46	54,552,583 46	3,924,916 56	
	3 p. c. — 3 ^e série.	1 ^{er} février 1897	757,749 »	2,242,851 »	3,000,600 »	200,040 »
1 ^{er} août 1897		748,519 50	2,252,080 50	3,000,600 »	200,040 »	
Charges de l'année 1897		1,506,268 50	4,494,931 50	6,001,200 »	400,080 »	
1 ^{er} février 1898		746,478 »	2,254,122 »	3,000,600 »	200,040 »	
1 ^{er} août 1898		749,226 »	2,251,574 »	3,000,600 »	200,040 »	
Charges de l'année 1898		1,495,704 »	4,505,496 »	6,001,200 »	400,080 »	
5 p. c. — Servitudes militaires.		Loi du 2 avril 1875.	15 avril 1897 (une année) .	»	59,796 05	59,796 05
		15 avril 1898 (une année) .	»	59,794 91	59,794 91	»
	Loi du 19 août 1893.	1 ^{er} sept. 1897 (une année) .	»	45,000 »	45,000 »	»
		1 ^{er} sept. 1898 (une année) .	»	45,000 »	45,000 »	»

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN		
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1898.	MOUVEMENT pendant l'année 1898.		SITUATION au 1 ^{er} janv. 1899.	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1898.	MOUVEMENT pendant l'année 1898.	
		Accroissem.	Décroissem.			Accroissem.	Décroissem.
Civiques	2	•	1	1	518	•	200
Militaires	2,906	197	182	3,011	4,775,208	405,636	302,987
Ordre de Léopold	88	•	12	76	8,800	•	1,200
Marine (Militaires de la)	9	•	1	8	14,498	•	2,750
<i>Pensions civiles :</i>							
Pensions de l'Industrie et du Travail	22	(¹) 3	3	22	77,005	(¹) 9,321	14,615
— des Affaires Étrangères	14	•	•	14	63,677	•	•
— de la Justice	268	29	27	270	715,568	87,080	79,148
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	479	86	50	535	984,398	145,182	62,707
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	1,288	(²) 211	97	1,402	1,667,258	(¹) 261,842	65 158,229
— de l'Agriculture et des Travaux publics	275	28	25	278	587,957	53,402	38,368
— de la Guerre	45	7	5	45	87,246	12,566	12,820
— des Finances	1,267	89	(³) 125	1,251	1,876,548	170,064	(¹) 180,999
— de la Cour des Comptes	6	•	•	6	13,707	•	•
<i>Pensions ecclésiastiques :</i>							
Pensions de la Justice	407	50	50	407	594,122	56,059	48,084
— de la Guerre	•	1	•	1	•	1,028	•
<i>Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite :</i>							
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite	3	•	1	2	2,645	•	1,714
<i>Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (³) :</i>							
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (³)	2,331	258	107	2,482	2,402,482	267,036	113,426
TOTAUX	9,498	959	666	9,791	13,469,637	1,450,116 65	908,147
AUGMENTATION : 203 pensions.				AUGMENTATION : fr. 451,069 65			

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1899.

PENSIONS.	ACCROISSEMENTS.			DÉCROISSEMENTS.			Observations
	— Nombre de pensions accordées			— Nombre de pensions éteintes			
	SITUATION au 1 ^{er} janv. 1899	nouvellement.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	
318	»	»	»	1	»	»	
4,877,857	»	197	»	»	182	»	»
7,600	»	»	»	»	12	»	»
11,748	»	»	»	»	1	»	»
71,711	»	2	»	(¹) 1	3	»	»
63,677	»	»	»	»	»	»	»
721,500	»	29	»	»	27	»	»
1,066,873	»	85	1	»	29	1	»
1,790,871 65	»	157	»	(¹) 54	97	»	»
382,091	»	28	»	»	25	»	»
86,992	»	7	»	»	5	»	»
1,866,513	»	89	»	»	124	»	(¹) 1
13,707	»	»	»	»	»	»	»
401,197	»	49	1	»	49	1	»
1,028	»	1	»	»	»	»	»
931	»	»	»	»	1	»	»
2,556,092	»	254	4	»	104	3	»
15,921,606 65	»	898	6	55	660	5	1
			959		660		

(¹) 1 pension a été transférée du Département des Finances a celui de l'Industrie et du Travail.

(²) 54 pensions s'élevant à fr. 22,906 65 ont été mises à charge de l'État en suite du rachat de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand (loi du 27 juin 1897).

(³) Aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1834, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférés en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.

(420)

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1898

DES

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.**RAPPORT ANNUEL.**

(Art. 16 de la loi du 15 novembre 1847.)

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter aux Chambres législatives, en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, un rapport sur l'administration de la Caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations pendant l'année 1898 et sur leur situation matérielle au 31 décembre dernier.

Ce rapport est dressé dans la forme habituelle; il est suivi des états de situation des deux Caisses et d'une déclaration de la Commission de surveillance, qui a été entendue comme le prescrit la disposition précitée.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.*Fonds d'amortissement.*

Les fonds d'amortissement qui ont été mis à la disposition de la Caisse pour l'année 1898, s'élèvent à fr. 4,814,875 20. Cette somme se répartit, entre les dettes amortissables, de la manière indiquée ci-après :

DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL émis	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis	Total.
Dette à 3 %, 1 ^{re} série	348,962,025 »	489,878 64	»	489,878 64
— 2 ^e série	1,842,259,482 22	5,617,085 56	507,853 »	5,924,916 56
— 3 ^e série	200,040,000 »	400,080 »	»	400,080 »
		4,507,042 20	507,853 »	4,814,875 20

Pendant l'année 1898, le capital émis de la dette à 3 % s'est modifié comme il suit :

Dette à 3 %, 1^{re} série.

Cette dette s'élevait, à la fin de 1897, à fr.	152,763,925 »
Elle s'est augmentée, en exécution de l'article 3, § 1 ^{er} , de la loi du 16 avril 1898, des émissions suivantes :	
1° Pour le rachat des concessions des chemins de fer du Grand Central belge fr.	185,964,200 »
2° Pour le rachat des concessions des chemins de fer Liégeois-Limbourgeois fr.	10,234,500 »
	<u>196,198,700 »</u>
TOTAL. fr.	<u>348,962,625 »</u>

Dette à 3 %, 2^e série.

Cette dette s'élevait, au 31 décembre 1897, à fr.	1,805,063,782 22
Elle s'est augmentée des émissions suivantes :	
1° En vertu de l'arrêté royal du 30 octobre 1897 fr.	2,733,700 »
2° En vertu de l'arrêté royal du 21 décembre 1897	5,955,400 »
3° En vertu de l'arrêté royal du 15 janvier 1898	28,504,600 »
	<u>37,193,700 »</u>
TOTAL. fr.	<u>1,842,259,482 22</u>

La dotation d'amortissement de la dette à 3 % est calculée à raison de fr. 0.20 % du capital nominal émis.

Le tableau ci-après donne le détail des sommes mises à la disposition de la Caisse :

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION.		MONTANT.
	3 %/o, 1 ^{re} série.		
1 ^{er} janvier 1898 . . .	0 10 %/o sur 140,916,125 francs	140,916 12	
1 ^{er} juillet 1898 . . .	0 10 %/o sur 348,962,525 francs	348,962 52	489,878 64
	3 %/o, 2 ^e série.		
1 ^{er} mai 1898	0 10 %/o sur fr. 1,790,988,082 22	1,790,988 08	
	Intérêts : 1 1/2 %/o sur le capital amorti	155,916 50	
1 ^{er} novembre 1898	0 10 %/o sur fr. 1,826,095,482 22	1,826,095 48	
	Intérêts : 1 1/2 %/o sur le capital amorti	155,916 50	3,924,916 56
	3 %/o, 3 ^e série.		
1 ^{er} février 1898	0 10 %/o sur 200,040,000 francs	200,040 »	
1 ^{er} août 1898	0 10 %/o sur 200,040,000 francs	200,040 »	400,080 »
			4,814,875 20

Pour le 3 %/o, 2^e série, les dotations ne correspondent pas exactement au capital émis; les différences résultent de ce que les dotations d'amortissement afférentes aux titres émis dans le courant de l'année ne prennent cours qu'à partir du semestre qui suit la date de l'émission.

La dotation a donc été calculée, pour le semestre échu le 1^{er} mai 1898, sur le capital de la dette au 31 octobre 1897 et, pour le semestre échu le 1^{er} novembre 1898, sur le capital de la dette au 30 avril 1898.

Emploi des fonds.

La Caisse a eu à sa disposition en 1898 les ressources ci-après :

1 ^o Fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1897	fr. 2,271,502 73
2 ^o Fonds de l'année 1898	4,814,875 20
ENSEMBLE	fr. 7,086,377 93

Les fonds qui n'ont pu recevoir leur destination à cause de l'élévation des cours, ont été reversés au Trésor, savoir :

Pour le 3 %/o, 1 ^{re} série	fr. 281,832 27
Pour le 3 %/o, 2 ^e série	3,875,451 16
Pour le 3 %/o, 3 ^e série	400,080 »
	4,557,363 43

Le solde disponible, soit fr. 2,529,014 50
sera reporté à l'exercice 1899.

La somme de fr. 4,557,363 43, reversée au Trésor, se décompose comme il suit :

3 % ₀ , 1 ^{re} série : semestre échu le 1 ^{er} juillet 1897	fr. 140,916 13	
— semestre échu le 1 ^{er} janvier 1898	140,916 12	
	<hr/>	281,832 27
3 % ₀ , 2 ^e série : semestre échu le 1 ^{er} novembre 1897	fr. 1,930,546 58	
— semestre échu le 1 ^{er} mai 1898	1,944,904 58	
	<hr/>	3,875,451 16
3 % ₀ , 3 ^e série : semestre échu le 1 ^{er} août 1897	fr. 200,040 »	
— semestre échu le 1 ^{er} février 1898	200,040 »	
	<hr/>	400,080 »
		<hr/>
		fr. 4,557,363 43
		<hr/>

Situation des emprunts.

Le capital non amorti des dettes auxquelles est attribuée une dotation d'amortissement, s'élevait, au 31 décembre 1898, à . fr. 2,381,001,007 22

SAVOIR :

Dette à 3 % ₀ , 1 ^{re} série	fr. 348,962,623 »
— 2 ^e série	1,831,998,382 22
— 3 ^e série	200,040,000 »
	<hr/>
	fr. 2,381,001,007 22
	<hr/>

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les dépôts en numéraire et en fonds publics dont la Caisse des dépôts et consignations avait la garde, s'élevaient, au 31 décembre 1898, à 736,000,000 de francs environ; ils étaient de 683 millions à la fin de l'année précédente.

Les placements effectués pour le compte de la Caisse d'épargne ont dépassé les réalisations de 49,300,000 francs. Le chiffre des cautionnements s'est accru de 3,000,000 de francs et les valeurs appartenant au fonds spécial de prévision monétaire ont été augmentées de 1,700,000 francs.

Par contre, le chiffre des consignations a diminué de 1,000,000 de francs.

Le tableau ci-après renseigne le montant des dépôts, par nature de service, depuis l'année 1850 :

ANNÉES	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de										
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'entrepreneurs, d'ajudicataires et de sous-traitants (en numéraire).	cautionnements versés en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire.	consignations judiciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en numéraire).	fonds de rémunération des militaires (intérêts compris) (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numéraire).	application des fonds de réserve de la Caisse d'épargne au profit d'œuvres d'assistance (valeur nominale des capitaux).	autres services.	fonds spécial de prévision monétaire.	ENSEMBLE.
1850	9,608	»	»	2,905	»	»	»	»	»	»	12,513
1855	10,477	765	4,615	4,746	»	»	»	»	»	»	20,601
1860	12,647	1,059	5,510	7,172	»	»	»	»	»	»	26,588
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	»	»	»	»	»	»	36,872
1870	15,700	1,405	11,463	11,197	305	»	»	6,126	»	»	46,196
1875	20,988	2,015	15,467	21,377	2,031	11,362	3,393	26,796	»	»	101,429
1880	28,916	3,984	17,732	32,156	1,534	3,271	176	64,227	2,356	»	154,352
1885	36,587	4,506	15,049	41,053	313	71	138	156,530	713	»	254,960
1890	40,897	5,509	14,280	52,125	317	82	101	303,018	764	502	397,595
1895	54,780	4,058	15,750	50,384	226	92	»	483,046	»	594	588,948
1896	55,866	3,968	19,576	50,323	229	95	»	523,363	»	612	634,032
1897	46,626	4,568	19,398	50,669	231	97	»	580,838	»	630	683,057
1898	47,052	4,541	22,089	59,634	234	98	»	650,164	»	2,305	736,117

Le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts s'établit comme il suit :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

1° En numéraire.

Solde des dépôts au 31 décembre 1897.	fr.	46,626,495	76
Versements reçus en 1898		13,178,938	68
	fr.	59,805,434	44
Mandats acquittés en 1898		12,753,578	79
Solde au 31 décembre 1898	fr.	47,051,855	65

y compris une somme de 1,281,030 francs, restant à inscrire.

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1897.	fr.	5,275,900	»
Dépôts reçus en 1898		366,300	»
	fr.	5,642,200	»
Restitutions.		647,800	»
Solde au 31 décembre 1898	fr.	4,994,400	»

Ce solde se décompose comme il suit, d'après la nature des titres en dépôt :

Dette à 2 1/2 %	fr.	575,000	»
— à 3 %		4,419,400	»
	fr.	4,994,400	»

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1897 fr.	702,862 25	4,567,683 81	5,270,546 06
Montant des versements effectués en 1898.	10,058,493 76	3,257,619 05	13,315,812 81
TOTAUX. fr.	10,761,056 01	7,825,302 86	18,586,358 87
Montant des rembourse- ments	9,943,163 17	3,283,694 62	13,226,857 79
Solde au 31 décembre 1898. fr.	817,892 84	4,541,608 24	5,359,501 08

2° En fonds publics.

Solde au 31 décembre 1897	fr.	13,419,200	»
Dépôts reçus en 1898		19,212,780	»
	fr.	32,631,980	»
Restitutions.		16,354,860	»
Solde au 31 décembre 1898	fr.	16,277,120	»

Ce solde se décompose comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 %	fr.	112,000	»
— à 3 %		14,710,100	»
— à 3 1/2 %		99,200	»
Caisse d'annuités 3 %		772,500	»
— 4 %		38,120	»
— 4 1/2 %		125,200	»
Crédit communal 3 %		50,100	»
— 4 %		72,500	»
— 4 1/2 %		44,900	»
Société Nationale des Chemins de fer vicinaux 3 %		272,700	»
TOTAL.	fr.	16,277,120	»

Consignations.

Solde au 31 décembre 1897	fr.	30,669,099	01
Versements de 1898		7,005,643	71
	fr.	37,674,744	72
Remboursements		8,041,219	52
Solde au 31 décembre 1898	fr.	29,633,525	20

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1897.	CAPITAUX déposés EN 1898.	CAPITAUX remboursés EN 1898.	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1898.
				des DÉPÔTS effectués en 1898 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1898.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 95	•	•	•	•	7,546 95
2. Saisies réelles du Hainaut	72,385 39	•	•	•	•	72,385 39
5. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	59,432 70	8,500 •	8,500 •	•	•	59,432 70
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	403,159 56	67,746 85	12,021 80	55,125 05	•	458,264 61
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	2,855,482 15	5,262,922 00	5,753,052 59	•	470,720 49	2,562,752 66
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales et de la masse d'habillement des gardiens	76,102 86	5,000 •	5,000 •	2,000 •	•	78,102 86
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	5,167,826 69	8,217 35	54,560 55	•	46,543 22	5,121,485 47
8. Sommes appartenant à des absents	550,909 56	50,525 68	20,850 25	9,675 45	•	540,674 81
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	15,945,705 10	1,752,242 04	1,955,520 42	•	201,277 48	15,742,425 62
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	5,554,924 55	946,889 90	1,507,862 56	•	560,972 66	5,105,951 89
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	259,273 90	10,785 93	29,466 04	•	18,680 11	240,595 79
12. Dépôts de toute autre nature	5,780,193 82	955,014 18	957,385 53	•	4,571 35	5,775,822 47
TOTAUX. fr.	50,669,099 01	7,005,645 71	8,041,210 52	66,800 50	1,102,374 51	29,635,525 20
EXCÉDENT DES REMBOURSEMENTS SUR LES DÉPÔTS. fr.				1,055,573 81		

Cautionnements de remplaçants.

Ces cautionnements ont été fournis sous le régime de l'article 72 de la loi du 5 juin 1870, abrogée par celle du 17 septembre 1875.

La Caisse a continué, en 1898, à restituer les cautionnements de remplaçants dont le remboursement était devenu exigible.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1^{er} Principal.

Solde au 31 décembre 1897	fr.	120,714 47
Mandats délivrés en 1898 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité.		394 01

Capital inscrit au 31 décembre 1898	fr.	120,320 46
---	-----	------------

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1897	fr.	110,652 33
Intérêts portés en compte aux remplaçants en 1898		3,017 04
	fr.	113,669 37
Intérêts mandatés au profit de remplaçants		388 59
Intérêts inscrits au 31 décembre 1898	fr.	113,280 78
TOTAL GÉNÉRAL.	fr.	233,601 24

Caisses de milice

instituées par la loi du 3 juin 1870 (en liquidation).

La Caisse des dépôts a remboursé en 1898 à la Caisse de retraite, diverses sommes s'élevant ensemble à fr. 1,816 83, versées pour constituer une rente au profit de miliciens des classes de 1871, de 1872 et de 1874.

La situation des fonds tenus en réserve pour le règlement éventuel de cas litigieux se présentait, au 31 décembre 1898, comme il suit :

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et INTÉRÊTS ACCUMULÉS.	FONDS			FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1899.
		versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération		ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	
		immédiate.	différée.		
1871.	2,712,284 82	1,721,417 »	323,864 37	664,950 28	2,044 17
1872.	2,771,988 10	1,741,410 56	256,671 01	755,580 26	18,326 27
1875.	2,450,002 59	1,745,925 02	104,156 29	588,007 89	11,825 39
1874.	2,559,506 04	1,886,847 52	96,901 11	509,842 39	65,655 02
1875.	2,074,222 22	»	»	2,074,222 22	»
TOTAL. fr.					97,848 85

Avances pour construction de maisons d'école.

Deux avances, s'élevant ensemble à fr. 24,100 »
ont été consenties, en 1885, sur le crédit de fr. 229,514 21
alloué au Département de l'Intérieur par le Budget de 1884.

La Caisse des dépôts et consignations recouvre les annuités
souscrites pour le remboursement de ces avances et en reverse
le montant au Trésor.

Elle a ainsi reçu et reversé en 1898 . . . fr. 1,535 84
et pendant les années antérieures. 17,291 »

48,626 84

Il reste à verser, pour couvrir les avances. fr. 5,473 16

Fonds spécial de prévision monétaire.

Ce fonds a été constitué au moyen du bénéfice résultant de la transformation de pièces de 5 francs en monnaies divisionnaires (loi du 17 mai 1886) et de la fabrication de pièces de 1 centime (loi du 14 août 1887).

En vertu de l'article 2 de la loi du 19 mai 1898, il s'est accru d'une somme de fr. 1,860,454 45, représentant le bénéfice d'opérations monétaires effectuées en vertu des lois du 31 mai et du 30 juin 1894 et du 23 mars 1895 (retrait et rapatriement du bronze étranger et fabrication de monnaies de nickel; fabrication de pièces de 1 centime).

Il s'accroîtra en outre de tous les bénéfices qui pourront résulter de frappes ultérieures de monnaies nationales (art. 3 de la même loi).

Toutefois, le Gouvernement pourra imputer sur ledit fonds les dépenses à faire pour l'entretien de la circulation monétaire, ainsi que la dépense à résulter de l'annulation éventuelle de monnaies de billon retirées de la circulation (id.).

Les capitaux disponibles du Fonds de prévision monétaire sont placés en rentes sur l'État; les intérêts de ces placements viennent augmenter l'actif du fonds.

Au 1 ^{er} janvier 1898, le fonds possédait	fr. 630,202 71
Il a reçu en 1898.	2,308,964 35
	<hr/>
	fr. 2,939,167 06
Dépenses de 1898	654,216 78
	<hr/>
	fr. 2,304,950 28

La Caisse a appliqué, en 1898, à l'achat d'un capital nominal de 971,300 francs en dette 3 %, une somme de fr. 981,810 53

Elle a réalisé un capital nominal de 28,200 francs en dette 3 % dont le produit net s'est élevé à fr. 28,304 11

fr. 953,506 42

Le capital nominal de 616,100 francs acquis antérieurement, avait coûté fr. 630,123 76

1,583,630 18

Solde au 31 décembre 1898 fr. 721,320 10

En conséquence, la Caisse avait en dépôt, au 31 décembre 1898, un capital de 1,559,200 francs, en titres 3 %, et un solde en espèces de fr. 721,320 10, qui a été appliqué à l'achat d'obligations à 3 % dans les premiers jours de janvier 1899.

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Le produit des placements effectués au moyen des fonds de dépôts et de consignations s'est élevé, en 1898, à la somme de fr. 2,527,337 07

D'autre part, le Budget de la Dette publique a supporté une charge de 2,131,882 11

se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables fr 1,285,557 93

Intérêts des cautionnements de remplaçants 3,017 04

Intérêts des cautionnements d'entrepreneurs 103,213 98

Intérêts des consignations 740,091 16

fr. 2,131,882 11

L'excédent en faveur du Trésor est donc de fr. 395,454 96

Caisse générale d'épargne et de retraite.

Les placements définitifs de la Caisse générale d'épargne et de retraite sont effectués par la Caisse des dépôts et consignations, qui a la garde des valeurs et qui est chargée des réalisations (art. 30 de la loi du 16 mars 1865).

L'annexe n° 3 fait connaître les diverses opérations qui ont ainsi été effectuées, en exécution des décisions du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne.

La Caisse des dépôts avait en dépôt, au 31 décembre 1897, des valeurs s'élevant en capital à fr. 546,240,980 »

Les placements de 1898 ont atteint 48,588,406 15

fr. 594,629,386 15

et les réalisations 4,737,353 15

Le capital restant placé à la fin de l'année 1898 est donc de fr. 589,892,033 »

Les cautionnements fournis par les membres des comptoirs agricoles ainsi que par les caissiers de la Caisse d'épargne sont également déposés à la Caisse des dépôts; ils s'élevaient à 181,400 »

ENSEMBLE. fr. 590,073,433 »

Au 31 décembre 1897, la Caisse d'épargne possédait des créances hypothécaires s'élevant à fr. 6,682,959 84

Elle a consenti en 1898 de nouveaux prêts pour 1,126,500 »

ENSEMBLE. fr. 7,809,459 84

Les remboursements se sont élevés à 925,271 74

Reste au 31 décembre 1898 fr. 6,884,188 10

La Caisse d'épargne peut, en vertu de l'article 5 de la loi du 9 août 1889, prêter des capitaux aux sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat d'habitations ouvrières.

Une somme de fr. 19,504,580 98
avait été appliquée, au 31 décembre 1897, à des placements de cette nature.

De nouveaux prêts ont été consentis en 1898, pour 5,430,350 »

ENSEMBLE. fr. 24,734,930 98

Les remboursements se sont élevés à 72,060 22

Reste au 31 décembre 1898. fr. 24,662,870 76

Elle a, en outre, été autorisée par la loi du 15 avril 1884, à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles.

Le solde des capitaux ainsi employés était, au 31 décembre 1897, de fr. 5,926,435 »

169 prêts ont été consentis en 1898, à l'intervention des comptoirs agricoles de Genappe, Lens, Namur, Gembloux, La Hulpe et Florennes, pour une somme totale de 1,037,150 »

ENSEMBLE. fr. 4,963,585 »

Les remboursements effectués en 1898 se sont élevés à 564,256 »

Le solde au 31 décembre 1898 est donc de fr. 4,399,329 »

En 1884, le Trésor a cédé à la Caisse d'épargne les annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement des avances faites pour construction et ameublement de maisons d'école; la valeur des annuités en portefeuille au 31 décembre 1898 est de fr. 4,144,749 57

Les placements en fonds publics faits par la Caisse des dépôts, pour le compte de déposants à la Caisse d'épargne, se sont élevés en capital nominal à 2,908,100 francs.

Le 31 mars 1899.

Le Ministre des Finances,
J. LIEBAERT.

ANNEXES

SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1898

ANNEXE N° 1.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 % (1 ^{re} série).	5 % (2 ^{me} série).	5 % (5 ^{me} série).	
	348,962,625 »	1,842,259,482 22	200,040,000 »	2,391,262,107 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	489,878 64	3,617,083 56	400,080 »	4,507,042 20
Intérêts des capitaux amortis	»	307,833 »	»	307,833 »
Fonds d'amortissement de l'année 1898	489,878 64	3,024,016 56	400,080 »	4,814,875 20
Dotations et intérêts des années antérieures	563,664 64	31,703,404 30	800,160 »	33,067,228 94
	1,053,543 28	35,628,320 86	1,200,240 »	37,882,104 14

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1898	»	»	»	»
Coût des rachats effectués antérieurement	»	8,631,616 53	»	8,631,616 53
	»	8,631,616 53	»	8,631,616 53
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 5 % au-dessus du pair	281,832 27	3,875,451 10	400,080 »	4,557,363 43
Versements effectués antérieurement de ce chef	422,748 40	21,141,241 19	600,120 »	22,164,109 68
	704,580 76	33,648,308 88	1,000,200 »	35,353,089 64
Encaisse au 31 décembre 1898	348,962 52	1,980,011 98	200,040 »	2,529,014 50
	1,053,543 28	35,628,320 86	1,200,240 »	37,882,104 14

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DETTES.			
	3 % (1 ^{re} série).	5 % (2 ^{me} série).	5 % (3 ^{me} série).	Totaux.
	548,962,625	1,842,250,482 22	200,040,000	2,591,262,107 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1898	»	»	»	»
Titres rachetés antérieurement	»	10,261,100	»	10,261,100
	»	10,261,100	»	10,261,100

TITRES BRULÉS OU ANNULÉS.

Titres brûlés	»	10,261,100	»	10,261,100
Titres frappés du timbre : Racheté pour l'amortissement	»	»	»	»
	»	10,261,100	»	10,261,100

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie
au 31 décembre 1898.*

1° Titres à amortir	548,962,625	1,842,250,482 22	200,040,000	2,591,262,107 22
2° — amortis	»	10,261,100	»	10,261,100
3° — convertis	»	»	»	»
4° — restant à amortir	548,962,625	1,831,998,582 22	200,040,000	2,581,001,007 22

Bruxelles, le 31 mars 1899.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique,
chargé de la gestion de la Caisse d'amortissement,*

VERSTRAETEN.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	{ Son compte courant	83,490,345 55	} 83,863,380 46
	{ Mandats en circulation	373,043 95	

Fonds publics et dépôts

Caissier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	22,089,412 84
Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite	629,083,170 45
Cautionnements des membres des comptoirs agricoles	181,100 *

Placement des

Caissier de l'État, S/C crédits et dispositions	344,240 98
---	------------

A REPORTER. fr. 736,461,513 71

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1898.

PASSIF.*consignations.*

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	{	Inscrits fr. 45,471,459 87	} 46,752,489 87	} 47,051,855 05
	{	A inscrire 1,281,050 »		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer			299,365 78	
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	{	Inscrits fr. 4,167,084 09	} 4,467,930 09	} 4,541,608 24
	{	A inscrire 300,846 »		
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer			73,678 15	
Consignations de toute nature				29,633,525 20
Cautionnements de remplaçants	{	Principal fr. 120,320 46	} 233,601 24	
	{	Intérêts 113,280 78		
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871)				2,044 17
— — — (— 1872)				18,326 27
— — — (— 1873)				11,823 39
— — — (— 1874)				65,655 02
Fonds de prévision monétaire				2,304,950 28

de garantie en numéraire.

Cautionnements en fonds publics des contribuables et dépôts de garantie	{	Numéraire 817,892 84	} 22,689,412 84
	{	Fonds publics 21,271,520 »	
Caisse générale d'épargne et de retraite			630,164,270 43

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances			81,288,185 45
--	--	--	---------------

A REPORTER. fr. 817,405,258 18

ACTIF.

REPOBT. . . . fr. 736,461,313 71

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 6,721,061 25	capital nominal de titres à 2 1/2 %	acquis pour fr.	4,049,256 77
15,501,675	» — — 3 % (1 ^{re} série)	—	15,147,592 85
62,749,325 72	» — — 3 % (2 ^e série)	—	55,878,283 72
6,527,800	» — — 3 % (3 ^e série)	—	6,179,004 37
320	» — d'obligations 4 % de la Caisse d'annuités	—	542 31
2,610	» — — 4 1/2 %	—	3,015 52
4,000	» — d'actions privilégiées Grand-Luxembourg	—	5,171 27

Fr. 91,306,791 97 fr. 70,262,446 79

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 2,044 17 livret de la Caisse d'épargne acquis pour fr. 2,044 17

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1872) :

Fr. 18,326 27 livret de la Caisse d'épargne — 18,326 27

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1873) :

Fr. 11,823 59 livret de la Caisse d'épargne — 11,823 59

Fonds nationaux de la caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 65,655 02 livret de la Caisse d'épargne — 65,655 02

Fonds de prévision monétaire :

Fr. 497,800 » capital nominal de titres à 3 % (1^{re} série) acquis pour fr. 503,487 69664,700 » — — 3 % (2^e série) — 674,314 89396,700 » — — 3 % (3^e série) — 405,827 60

Fr. 1,559,200 » 1,585,630 18

Intérêts avancés sur achats effectués pour la Caisse des dépôts et consignations. 18 65

Fr. 817,405,258 18

PASSIF.

REPORT. . . fr. 817,405,258 18

Fr. 817,405,258 18

Bruxelles, le 31 mars 1899.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

VERSTRAETEN.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation
du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1898.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1898.
---------------------	--	---	--------	--	--

Caisse des dépôts et consignations :

Titres 2 1/2 %	6,720,251 65	820 62	6,721,061 25	»	6,721,061 25
— 5 % (1 ^{re} série)	7,857,575 *	7,064,100 »	15,501,675 »	»	15,501,675 »
— 5 % (2 ^e série)	70,108,525 72	561,500 *	70,669,825 72	7,920,500 *	62,749,325 72
— 5 % (3 ^e série)	6,358,100 »	229,700 »	6,587,800 *	260,000 »	6,327,800 *
Obligations 4 % Caisse d'annuités . . .	520 »	»	520 »	»	520 »
— 4 1/2 % —	2,690 »	20 »	2,610 *	»	2,610 *
Act. priv. de la G ^{de} C ^{ie} du Luxembourg.	5,000 »	»	5,000 *	1,000 »	4,000 »
	91,052,342 35	8,455,949 62	99,488,291 97	8,181,500 »	91,306,791 97

Caisse de milice. — Levée de 1871 :

Livret de la Caisse d'épargne	3,171 98	127 44	3,299 42	1,255 25	2,044 17
---	----------	--------	----------	----------	----------

Caisse de milice. — Levée de 1872 :

Livret de la Caisse d'épargne	18,056 23	541 08	18,577 31	251 04	18,326 27
---	-----------	--------	-----------	--------	-----------

Caisse de milice. — Levée de 1873 :

Livret de la Caisse d'épargne	11,479 02	344 37	11,823 39	»	11,823 39
---	-----------	--------	-----------	---	-----------

Caisse de milice. — Levée de 1874 :

Livret de la Caisse d'épargne	64,044 24	1,921 32	65,965 56	310 54	65,655 02
---	-----------	----------	-----------	--------	-----------

Fonds de provision monétaire (lois des 17 mai 1886 et 19 mai 1898) :

Titres 3 % (1 ^{re} série)	108,000 *	389,800 »	497,800 »	»	497,800 *
— 3 % (2 ^e série)	158,700 »	554,200 »	692,900 »	28,200 »	664,700 *
— 3 % (3 ^e série)	349,400 »	47,500 »	396,700 »	»	396,700 *
	616,100 »	971,500 »	1,587,400 *	28,200 »	1,559,200 *

NATURE DES VALEURS.	VALEURS		Total.	VALEURS	
	en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1898.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.		en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1898.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.

Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 2 1/2 %	16,816,800 »	236,000 »	17,052,800 »	277,800 »	16,775,000 »
— 5 % (1 ^{re} série)	34,185,000 »	4,954,000 »	39,139,000 »	316,700 »	58,822,300 »
— 5 % (2 ^e série)	195,600,850 »	20,656,800 »	214,257,650 »	979,700 »	215,277,950 »
— 5 % (3 ^e série)	79,865,000 »	904,800 »	80,770,700 »	314,700 »	80,456,000 »
— 5 % Caisse d'annuités	22,880,600 »	»	22,880,600 »	140,000 »	22,740,600 »
— 5 % Crédit communal	29,585,900 »	2,246,000 »	31,829,900 »	163,500 »	51,666,400 »
— 5 % — 1861	269,700 »	»	269,700 »	4,800 »	264,900 »
— 4 % —	689,000 »	»	689,000 »	»	689,000 »
— 4 1/2 % —	8,050,400 »	2,040,500 »	10,090,900 »	89,000 »	10,901,900 »
Obligations Produits au Flénu 5 1/2 %	1,500,000 »	»	1,500,000 »	»	1,500,000 »
— — 5 %	104,000 »	»	104,000 »	4,000 »	100,000 »
— Forges de la Providence	86,500 »	8,500 »	95,000 »	1,500 »	93,500 »
— Oignies	2,504,500 »	»	2,504,500 »	17,000 »	2,487,500 »
— Plateaux de Herve	4,432,500 »	169,500 »	4,602,000 »	16,500 »	4,585,500 »
— Emprunt du Brabant 2 1/2 %	7,566,000 »	525,000 »	8,091,000 »	184,000 »	7,907,000 »
— de la C ^{ie} Immobilière 5 1/2 %	9,678,000 »	»	9,678,000 »	»	9,678,000 »
— — 5,40 %	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »
— Levant du Flénu	1,119,000 »	4,500 »	1,123,500 »	36,000 »	1,087,500 »
— Est belge	5,867,000 »	370,000 »	6,237,000 »	37,500 »	6,199,500 »
— Namur-Liège	5,050,000 »	1,377,500 »	6,427,500 »	24,000 »	6,403,500 »
— Fland. occidentale 1 ^{re} série	327,500 »	34,500 »	362,000 »	6,000 »	356,000 »
— — 2 ^{me} série	2,656,500 »	278,500 »	2,935,000 »	31,500 »	2,903,500 »
— Quenast 1 ^{re} et 3 ^{me} séries	37,500 »	150,000 »	187,500 »	»	187,500 »
— — 2 ^{me} série	20,500 »	»	20,500 »	1,000 »	19,500 »
— Liège-Maestricht	748,500 »	128,500 »	877,000 »	9,500 »	867,500 »
— Braine-Gand	709,500 »	138,500 »	848,000 »	3,500 »	844,500 »
— Nord de la Belgique	4,584,500 »	402,500 »	4,987,000 »	30,500 »	4,956,500 »
— Anvers-Rotterdam	2,734,000 »	585,000 »	3,319,000 »	23,000 »	3,296,000 »
— Sambre-et-Meuse 5 %	850,500 »	58,500 »	909,000 »	11,000 »	898,000 »
— — 4 %	268,000 »	»	268,000 »	3,000 »	265,000 »
— — 4 1/2 %	1,065,000 »	»	1,065,000 »	23,000 »	1,042,000 »
— Anvers-Gand	471,000 »	5,000 »	476,000 »	6,500 »	469,500 »
A REPORTER fr.	436,231,650 »	35,274,100 »	471,505,750 »	2,769,200 »	468,736,550 »

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1896.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1896.
REPORT . . . fr.	436,231,050 »	36,274,100 »	471,505,750 »	2,769,200 »	468,736,550 »
Actions privilégiées Anvers-Gand . . .	42,000 »	»	42,000 »	»	42,000 »
Obligations Nord belge	7,637,000 »	»	7,637,000 »	139,000 »	7,498,000 »
— Mons-Hautmont 5%	523,000 »	90,000 »	413,000 »	2,000 »	411,000 »
— — 8%	799,000 »	160,500 »	959,500 »	5,000 »	954,500 »
— Liège 1889	4,926,500 »	»	4,926,500 »	10,000 »	4,916,500 »
— Chemins de fer vicin. 2 1/2%	4,200,360 »	»	4,200,360 »	13,440 »	4,186,920 »
— — 5%	1,043,300 »	»	1,043,300 »	4,600 »	1,038,700 »
— Schaerbeeck 1880	208,000 »	»	208,000 »	208,000 »	»
— — 1894	399,000 »	»	399,000 »	399,000 »	»
— Charleroi 3%	138,000 »	»	138,000 »	1,000 »	137,000 »
— — 5 1/4%	500,000 »	»	500,000 »	»	500,000 »
— St-Josse-ten-Noode	565,500 »	»	565,500 »	4,500 »	561,000 »
— Ixelles 1880	289,000 »	»	289,000 »	3,000 »	286,000 »
— — 1894	399,000 »	200,000 »	599,000 »	1,500 »	597,500 »
— — 1895	1,465,500 »	330,000 »	1,795,500 »	12,000 »	1,783,500 »
— — 1897	»	1,000,000 »	1,000,000 »	4,500 »	995,500 »
— Liège 1853	235,120 »	»	235,120 »	9,320 »	225,800 »
— Province de Namur	38,500 »	»	38,500 »	1,500 »	37,000 »
— Liège 1860	47,800 »	»	47,800 »	1,800 »	46,000 »
— St-Gilles 1882	154,500 »	»	154,500 »	2,000 »	152,500 »
— — 1895	905,500 »	»	905,500 »	41,500 »	864,000 »
— — 1894	399,000 »	199,000 »	598,000 »	»	598,000 »
— — 1895	473,000 »	»	473,000 »	20,500 »	452,500 »
— 5% Société générale	19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»
— 3 1/2% —	6,815,000 »	85,000 »	6,880,000 »	15,000 »	6,865,000 »
— 4% —	38,000 »	»	38,000 »	»	38,000 »
— 4% Crédit foncier	204,500 »	»	204,500 »	1,000 »	203,500 »
— 3,60% —	140,700 »	7,000 »	147,700 »	5,200 »	142,500 »
— 3,20% —	4,050,000 »	»	4,050,000 »	»	4,050,000 »
— Liège 1868	1,200 »	»	1,200 »	1,200 »	»
— Namur 1887	138,500 »	»	138,500 »	2,000 »	136,500 »
— — 1894	283,000 »	»	283,000 »	»	283,000 »
— — 1898	»	600,000 »	600,000 »	1,000 »	599,000 »
A REPORTER fr.	473,110,130 »	37,925,600 »	511,035,730 »	3,697,960 »	507,337,770 »

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1898.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1898.
REPORT . . . fr.	473,110,150 »	37,925,600 »	511,035,750 »	3,697,960 »	507,337,770 »
Obligations Tbuin	14,000 »	»	14,000 »	500 »	13,500 »
— Schaarbeek 1897.	227,500 »	{234,500 »	462,000 »	7,000 »	455,000 »
— Saint-Gilles 1897.	»	1,000,000 »	1,000,000 »	2,500 »	997,500 »
— Blankenberghe 1885.	118,500 »	»	118,500 »	1,500 »	117,000 »
— — 1893.	34,500 »	»	34,500 »	»	34,500 »
— Ostende 1885	45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»
— Malines 1885	92,500 »	»	92,500 »	1,500 »	91,000 »
— Dison	287,000 »	»	287,000 »	500 »	286,500 »
— Hainaut 4 1/2 %	61,500 »	»	61,500 »	»	61,500 »
— — 3 1/2 %	2,533,000 »	»	2,533,000 »	16,000 »	2,537,000 »
— Laeken 1885	49,500 »	»	49,500 »	1,000 »	48,500 »
— — 1894	901,000 »	»	901,000 »	4,500 »	896,500 »
— Chemins de fer secondaires.	1,417,000 »	»	1,417,000 »	33,000 »	1,384,000 »
— Tramways napolitains	1,475,000 »	104,500 »	1,579,500 »	32,000 »	1,547,500 »
— Flandre orientale 2 1/2 %	1,308,500 »	411,500 »	1,720,000 »	7,500 »	1,712,500 »
— Liégeois-Limbourgeois	8,498,000 »	702,500 »	9,200,500 »	42,000 »	9,158,500 »
— Malines-Terneuzen	1,171,000 »	208,000 »	1,379,000 »	6,000 »	1,373,000 »
— Alost.	871,500 »	»	871,500 »	4,000 »	867,500 »
— Province d'Anvers 3 %	503,000 »	»	503,000 »	3,000 »	500,000 »
— — 2 1/2 %	2,060,000 »	»	2,060,000 »	13,000 »	2,047,000 »
— Lokeren.	390,500 »	»	390,500 »	2,000 »	388,500 »
— Papet de Saventhem 4 1/2 %	100,000 »	»	100,000 »	25,000 »	75,000 »
— — 4 %	»	100,000 »	100,000 »	»	100,000 »
— Liégeois-Namurois	5,511,500 »	320,500 »	5,832,000 »	20,500 »	5,811,500 »
— Marcinelle-Couillet	542,500 »	»	542,500 »	»	542,500 »
— Chemins de fer économiques.	2,221,500 »	»	2,221,500 »	100,500 »	2,121,000 »
— Aciéries d'Angleur 4 %	1,270,500 »	»	1,270,500 »	27,000 »	1,243,500 »
— — 4 1/2 %	777,000 »	»	777,000 »	20,500 »	756,500 »
— Cockrill 4 %	1,814,000 »	378,500 »	2,192,500 »	23,000 »	2,169,500 »
— Tramways de Varsovie 5 %	577,000 »	»	577,000 »	20,000 »	557,000 »
— — bruxellois	4,605,000 »	1,589,000 »	6,194,000 »	60,000 »	6,154,000 »
— — de Reims.	378,500 »	»	378,500 »	2,500 »	376,000 »
— Hauts-fourneaux de Musson.	323,500 »	»	323,500 »	22,000 »	301,500 »
A REPORTER. . . . fr.	513,309,630 »	42,974,600 »	556,284,230 »	4,241,460 »	552,042,770 »

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE ou 1 ^{er} janvier 1898.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés ou pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE ou 31 décembre 1898
REPORT. fr.	513,509,630 »	42,974,000 »	556,284,230 «	4,241,460 •	552,042,770 •
Obligations De Naeyer et Cie	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »
— Province de Liège 1894.	1,010,000 »	»	1,010,000 »	17,500 •	992,500 •
— Courtrai 1897.	500,000 »	204,000 »	704,000 »	6,000 •	608,000 •
— Verviers 1895	679,500 »	»	679,500 »	3,500 •	676,000 »
— Binche 1894	687,500 »	»	687,500 »	4,500 »	683,000 »
— Tongres-Bilsen	16,000 »	»	16,000 »	1,500 »	14,500 »
— Société civile des Galeries St-Hubert	50,000 »	»	50,000 »	500 »	49,500 »
— Lodelinsart	247,500 »	»	247,500 »	2,500 •	245,000 »
— Ville de Roulers	1,481,500 »	»	1,481,500 »	9,500 •	1,472,000 »
— Société anonyme des Maga- sins généraux et Entre- pôtslibres d'Anvers (mai- novembre)	962,000 »	»	962,000 »	16,000 »	946,000 »
— Entrepôts d'Anvers (janvier- juillet)	1,260,000 »	»	1,260,000 »	19,000 •	1,241,000 »
— Ville de Bruges 2 1/4 %	3,827,000 »	1,389,500 »	5,216,500 »	17,000 •	5,199,500 »
— Société d'entreprise géné- rale de travaux.	1,199,000 »	»	1,199,000 »	20,500 »	1,178,500 »
— Société anonyme de Ve- drin 4 %	500,000 »	48,000 »	548,000 »	17,500 »	530,500 »
— Glaces de Floreffe 4 %	1,400,000 »	»	1,400,000 »	103,500 »	1,296,500 »
— Caisse de Reports et de Dépôts 5.6 %	1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	1,000,000 »
— Chem. de fer du Congo 5 %	9,950,500 »	»	9,950,500 »	51,000 »	9,899,500 »
— — 4 1/2 %	»	325,000 »	325,000 »	500 »	324,500 »
— Commune d'Etterbeck	1,062,500 »	629,000 »	1,691,500 »	8,000 »	1,683,500 »
— Eecloo-Gand	26,500 »	94,500 »	121,000 »	»	121,000 »
— Haut et Bas-Flénu	83,000 »	»	83,000 »	»	83,000 »
— Chemin de fer de Maeseyck. Compagnie des Marchés	736,500 »	6,000 »	742,500 »	20,000 »	722,500 »
— Compagnie des charbon- nages belges	1,600,000 »	»	1,600,000 »	15,000 •	1,587,000 »
— Tramways florentins	»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	1,000,000 »
— Yezin-Aulnoye	»	1,175,000 »	1,175,000 »	»	1,175,000 »
Actions privilégiées Bruxelles-Lille- Calais	1,221,000 »	100,000 »	1,321,000 »	10,000 »	1,311,000 »
— Tournai-Jurbise	1,413,500 »	127,000 »	1,540,500 »	17,500 »	1,523,000 »
Prêts agricoles.	3,926,435 »	1,037,150 »	4,963,585 »	564,256 •	4,399,329 »
Créances hypothécaires.	6,682,959 84	1,126,500 »	7,809,459 84	925,271 74	6,884,188 10
Prêts consentis aux Sociétés ayant pour objet la construction ou l'achat de maisons ouvrières.	19,304,580 98	5,430,350 »	24,734,930 98	72,060 22	24,662,870 76
Cautionnements des comptoirs agri- coles, etc.	121,100 »	60,000 »	181,100 »	»	181,100 »
Annuités souscrites par les provinces et les communes	4,561,784 49	»	4,561,784 49	417,034 92	4,144,749 57
Annuités Parmentier (15 septembre)	277,850 »	»	277,850 »	30,970 »	246,880 »
— (15 juin)	»	315,806 15	315,806 15	105,925 15	209,883 »
	580,837,840 31	56,042,406 15	636,880,246 46	6,715,976 03	630,164,270 43

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le Rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la Caisse d'amortissement et la Caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1898, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.	
A.			
Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 1/2 % belge	6,721,061 25	"	6,721,061 25
— 3 % — (1 ^{re} série)	7,821,375 "	7,680,100 "	15,501,675 "
— 3 % — (2 ^e série)	60,493,695 72	2,255,650 "	62,749,325 72
— 3 % — (3 ^e série)	6,500,000 "	27,800 "	6,527,800 "
Obligations 4 % annuités	"	520 "	520 "
— 4 1/2 % —	"	2,610 "	2,610 "
Actions privilégiées Grand-Luxembourg	"	4,000 "	4,000 "
	81,356,331 07	9,970,460 "	91,306,791 07
B.			
Caisse de millec. — Levée de 1871 :			
Livret de la Caisse d'épargne	2,044 17	"	2,044 17
C.			
Caisse de millec. — Levée de 1872 :			
Livret de la Caisse d'épargne	18,326 27	"	18,326 27
D.			
Caisse de millec. — Levée de 1873 :			
Livret de la Caisse d'épargne	11,823 39	"	11,823 39
E.			
Caisse de millec. — Levée de 1874 :			
Livret de la Caisse d'épargne	65,655 02	"	65,655 02

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du gouvernement de cet établissement	
<i>F.</i>			
Caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ % belge	16,200,000 »	575,000 »	16,775,000 »
— 5 % — (1 ^{re} série).	24,000,000 »	14,822,500 »	38,822,500 »
— 5 % — (2 ^e série).	212,003,000 »	1,274,950 »	213,277,950 »
— 5 % — (3 ^e série).	79,503,000 »	953,000 »	80,456,000 »
Obligations 5 % de la Caisse d'annuités	»	22,740,600 »	22,740,600 »
— 5 % du Crédit communal	31,666,400 »	»	31,666,400 »
— 5 % — — 1861	»	264,000 »	264,000 »
— 4 %	»	689,000 »	689,000 »
— 4 $\frac{1}{2}$ % — —	10,454,100 »	467,800 »	10,901,900 »
— Produits au Flénu 3 $\frac{1}{2}$ %	»	1,500,000 »	1,500,000 »
— — 5 %	»	100,000 »	100,000 »
— Forges de la Providence	»	93,500 »	93,500 »
— Oignies	»	2,487,500 »	2,487,500 »
— Brabant 2 $\frac{1}{2}$ %	»	7,907,000 »	7,907,000 »
— Compagnie Immobilière 5 $\frac{1}{2}$ %	»	9,678,000 »	9,678,000 »
— — 5 40 %	»	1,000,000 »	1,000,000 »
— Levant du Flénu	»	1,087,500 »	1,087,500 »
— Est Belge	»	4,199,500 »	4,199,500 »
— Namur-Liège	»	4,403,500 »	4,403,500 »
— Flandre occidentale 1 ^{re} série	»	356,000 »	356,000 »
— — 2 ^e —	»	2,903,500 »	2,903,500 »
— Quenast 1 ^{re} et 3 ^e séries	»	187,500 »	187,500 »
— — 2 ^e série	»	19,500 »	19,500 »
— Liège à Maestricht	»	867,500 »	867,500 »
— Braine à Gand	»	844,500 »	844,500 »
— Nord de la Belgique	»	4,956,500 »	4,956,500 »
— Anvers à Rotterdam	»	3,296,000 »	3,296,000 »
— 5 % Sambre-et-Meuse	»	898,000 »	898,000 »
— 4 % — —	»	260,000 »	260,000 »
— 4 $\frac{1}{2}$ % — —	»	1,042,000 »	1,042,000 »
— Plateaux de Herve	»	4,585,500 »	4,585,500 »
— Anvers à Gand	»	469,500 »	469,500 »
Actions privilégiées Anvers à Gand	»	42,000 »	42,000 »
A REPORTER. fr.	373,806,500 »	94,972,050 »	468,778,550 »

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement.	
REPORT. fr.	573,806,500	94,972,050	468,778,550
Obligations Nouvel-Belge	»	7,498,000	7,498,000
— 3 % Mons-Hautmont	»	411,000	411,000
— 8 % —	»	954,500	954,500
— Ville de Liège 1855	»	225,600	225,600
— — 1860	»	46,000	46,000
— — 1889	»	4,916,500	4,916,500
— 2 1/2 % Chemins de fer vicinaux	»	4,186,920	4,186,920
— 3 % — —	»	1,038,700	1,038,700
— Schaerbeck 1897	»	455,000	455,000
— Charleroi 3 %	»	157,000	157,000
— — 3 1/2 %	»	500,000	500,000
— Saint-Josse-ten-Noode	»	561,000	561,000
— Ixelles 1880	»	286,000	286,000
— — 1894	»	597,500	597,500
— — 1895	»	1,783,500	1,783,500
— — 1897	»	995,500	995,500
— Province de Namur	»	37,000	37,000
— Saint-Gilles 1882	»	152,500	152,500
— — 1893	»	864,000	864,000
— — 1894	»	598,000	598,000
— — 1895	»	452,500	452,500
— — 1897	»	997,500	997,500
— 3 1/2 % Société générale	»	6,865,000	6,865,000
— 4 % —	»	38,000	38,000
— 3 20 % Crédit foncier	»	4,050,000	4,050,000
— 3 60 % —	»	142,500	142,500
— 4 % —	»	203,500	203,500
— Ville de Namur 1887 3 %	»	136,500	136,500
— — 1894 2 1/2 %	»	283,000	283,000
— — 1898	»	599,000	599,000
— Thuin	»	13,500	13,500
— Blankenberghe 1885	»	117,000	117,000
A REPORTER fr.	573,800,500	135,114,270	508,920,770

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la Déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement.	
REPORT. fr.	575,806,500	135,114,270	508,920,770
Obligations Blankenberghe 1895.	"	54,500	54,500
— Malines 1885	"	91,000	91,000
— Dison 5 %	"	286,500	286,500
— 3 1/2 % Hainaut	"	2,537,000	2,537,000
— 4 1/2 % —	"	61,500	61,500
— Lacken 1885	"	48,500	48,500
— — 1894	"	896,500	896,500
— Chemins de fer secondaires	"	1,384,000	1,384,000
— Tramways napolitains	"	1,547,500	1,547,500
— Flandre orientale 2 1/2 %	"	1,712,500	1,712,500
— Liégeois-Limbourgeois	"	9,158,500	9,158,500
— Malines-Terneuzen	"	1,373,000	1,373,000
— Alost 3 %	"	867,500	867,500
— Province d'Anvers 3 %	"	500,000	500,000
— — 2 1/2 %	"	2,047,000	2,047,000
— Lokeren 3 %	"	388,500	388,500
— Papeteries de Saventhem 4 1/2 %	"	75,000	75,000
— — — 4 %	"	100,000	100,000
— Liégeois-Namurois	"	5,811,500	5,811,500
— Marcinelle-Couillet	"	542,500	542,500
— Chemins de fer économiques 4 %	"	2,121,000	2,121,000
— 4 1/2 % Angleur	"	756,500	756,500
— 4 % —	"	1,245,500	1,245,500
— Cockerill 4 %	"	2,169,500	2,169,500
— Varsovie 5 %	"	557,000	557,000
— Tramways bruxellois	"	6,154,000	6,154,000
— — de Reims 4 %	"	376,000	376,000
— Hauts-fourneaux de Musson	"	301,500	301,500
— De Naeyer et C ^{ie}	"	1,000,000	1,000,000
— Province de Liège 2 1/2 %	"	992,500	992,500
— Verviers 1893	"	676,000	676,000
— Binché 2 1/2 %	"	683,000	683,000
A REPORTER. fr.	575,800,500	181,587,770	555,394,270

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	dépôts à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement.	
REPORT fr.	575,806,500	181,587,770	555,394,270
Obligations Tongres-Bilsen.	»	14,500	14,500
— Société civile des Galeries Saint-Hubert.	»	49,500	49,500
— Lodelinsart 5 %	»	245,000	245,000
— Ville de Roulers 2 1/2 %	»	1,472,000	1,472,000
— Magasins généraux et Entrepôts libres d'Anvers (mai-novembre)	»	946,000	946,000
— Magasins généraux, etc. (janvier-juillet)	»	1,241,000	1,241,000
— Ville de Bruges 2 1/2 %	»	5,199,500	5,199,500
— Société d'entreprise générale de travaux	»	1,178,500	1,178,500
— Vedrin 4 %	»	350,500	350,500
— Floreffe 4 %	»	1,296,500	1,296,500
— Caisse de Reports et de Dépôts 5 60 %	»	1,000,000	1,000,000
— Chemin de fer du Congo 5 %	»	9,899,500	9,899,500
— — — 4 1/2 %	»	324,500	324,500
— Etterbeek 2 1/2 %	»	1,683,500	1,683,500
— Eecloo-Gand 5 %	»	121,000	121,000
— Courtrai 1897	»	698,000	698,000
— Haut et Bas-Flénu	»	85,000	85,000
— Chemin de fer de Macseyck	»	722,500	722,500
— Compagnie des Marchés.	»	1,587,000	1,587,000
— Compagnie des charbonnages belges	»	1,240,000	1,240,000
— Tramways florentins 4 %	»	1,000,000	1,000,000
— Vezin-Aulnoye.	»	1,175,000	1,175,000
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	»	1,511,000	1,511,000
— — — Tournai-Jurbise	»	1,223,000	1,223,000
Cautionnements des comptoirs agricoles, etc.	»	181,100	181,100
	575,806,500	215,809,870	589,616,370

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.	
<i>G</i>			
Fonds de prévision monétaire :			
Titres 5 % belge (1 ^{re} série)	»	497,800 »	497,800 »
— — (2 ^e série).	»	664,700 »	664,700 »
— — (5 ^e série).	»	396,700 »	396,700 »
	»	1,559,200 »	1,559,200 »

Elle déclare en outre que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1898, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du Journal et du Grand-Livre de l'année 1897, ainsi que le Journal de l'année 1898, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 6 avril 1899.

(Signé) P. TACK.

Baron BETHUNE.

BOURGEOIS.

EDMOND MESENS.

